

.....
.....
.....
.....
.....
.....

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA FAMILLE
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
TROISIÈME GROUPE DE L'OPPOSITION



Nº	Description
Général	
PQ1	Indiquer le nombre de places disponibles en service de garde pour 2022-2023, en distinguant le nombre au 31 août 2012, au 4 avril 2014, au 4 avril 2016, au 4 avril 2017, au 31 mars 2018, au 31 mars 2019, au 31 mars 2020, au 31 décembre 2020, au 31 mars 2021, au 31 décembre 2021 et au 31 mars 2023. Effectuer une ventilation : a) Par région; b) Par territoire de bureau coordonnateur (BC); c) Par type de service; d) Par tranche d'âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois); e) Au total.
PQ2	Depuis le 23 septembre 1997, indiquer le nombre de places développées par année, par région et par type de service de garde.
PQ3	Indiquer le nombre d'enfants en service de garde au 31 décembre 2021 et au 31 mars 2023. Effectuer une ventilation : a. Par région; a. Par territoire de BC; b. Par type de service; c. Par tranche d'âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois); d. Au total.
PQ4	Pour 2022-2023, indiquer la répartition régionale des places en service de garde qui ont été développées, ainsi que les prévisions pour 2023-2024 : a. Par région; b. Par territoire de BC; c. Par type de service; d. Par tranche d'âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois); e. Au total.
PQ5	Indiquer le taux d'occupation dans les services de garde au cours des cinq dernières années et fournir les prévisions pour 2023-2024 : a. Par région; b. Par territoire de BC; c. Par type de service de garde.
PQ6	Indiquer le taux d'occupation des places poupons (0-18 mois) dans les services de garde au cours des cinq dernières années, et fournir les prévisions pour 2023-2024.
PQ7	Indiquer le taux de présence réelle dans les services de garde au cours des cinq dernières années et fournir les prévisions pour 2023-2024 : a. Par région; b. Par territoire de BC; c. Par type de service de garde.
PQ8	Indiquer le nombre d'enfants de 4 ans qui ont quitté le réseau des services de garde éducatifs en 2022-2023 : a. Par région; b. Par territoire de BC; c. Par type de service de garde.
PQ9	Indiquer le nombre de poupons non rejoints et dans les services de garde, en 2021-2022 et en 2022-2023, et fournir les prévisions pour 2023-2024 : a. Par région; b. Par territoire de BC; c. Par type de service de garde.

Nº	Description
PQ10	Indiquer le nombre de 18-23 mois non rejoints et dans les services de garde, en 2021-2022 et en 2022-2023, et fournir les prévisions pour 2023-2024 : a. Par région; b. Par territoire de BC; c. Par type de service de garde.
PQ11	Indiquer le nombre de 24-35 mois non rejoints et dans les services de garde, en 2021-2022 et en 2022-2023, et fournir les prévisions pour 2023-2024 : a. Par région; b. Par territoire de BC; c. Par type de service de garde.
PQ12	Indiquer le nombre de 35-47 mois non rejoints et dans les services de garde, en 2021-2022 et en 2022-2023, et fournir les prévisions pour 2023-2024 : a. Par région; b. Par territoire de BC; c. Par type de service de garde.
PQ13	Indiquer le nombre de 48-59 mois non rejoints et dans les services de garde, en 2021-2022 et en 2022-2023, et fournir les prévisions pour 2023-2024 : a. Par région; b. Par territoire de BC; c. Par type de service de garde.
PQ14	Indiquer le nombre total d’enfants inscrits sur la liste d’attente du Guichet unique au 31 mars 2023. Fournir également les données par région et par territoire de BC. Même si La Place 0-5 n’a pas terminé sa vague de rappels incitatifs auprès des parents dont le dossier doit être mis à jour, merci de nous fournir les données préliminaires.
PQ15	Indiquer toutes les données disponibles sur le temps d’attente sur La Place 0-5. Ventiler par région et par territoire de BC.
PQ16	Fournir toutes les données compilées par La Place 0-5 à des fins statistiques pour le ministère de la Famille.
PQ17	Compiler les données sur l’âge des enfants inscrits sur la liste d’attente du Guichet unique. Fournir également les données par région et par territoire de BC.
PQ18	Indiquer les besoins à combler en matière de places, par région et par territoire de BC, pour les enfants de 0 à 4 ans, pour 2022-2023. Fournir les prévisions pour 2023-2024.
PQ19	Indiquer le nombre d’enfants handicapés intégrés dans les services de garde au cours des trois dernières années et fournir les prévisions pour 2023-2024 : a. Par région; b. Par territoire de BC; c. Par type de service de garde; d. Par tranche d’âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois); e. Au total.
PQ20	Indiquer le total des jours d’occupation pour les enfants handicapés intégrés dans les services de garde, en 2021-2022 et en 2022-2023, et fournir les prévisions pour 2023-2024 : a. Par région; b. Par territoire de BC; c. Par type de service de garde.

Nº	Description
PQ21	Pour les trois dernières années, indiquer : a. le montant des subventions accordées pour chacune de ces années à l’intégration des enfants handicapés, par région et par type de service de garde; b. le nombre total de demandes reçues par région et le nombre de demandes retenues.
PQ22	Indiquer le nombre de poupons dans les services de garde pour les trois dernières années et fournir les prévisions pour 2023-2024 : a. Par région; b. Par territoire de BC; c. Par type de service; d. Au total.
PQ23	Indiquer le nombre de places à temps partiel dans les services de garde pour les trois dernières années et fournir les prévisions pour 2023-2024 : a. Par région; b. Par territoire de BC; c. Par type de service; d. Par tranche d’âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois); e. Au total.
PQ24	Indiquer le nombre de places en milieu de travail pour les trois dernières années et fournir les prévisions pour 2023-2024. Effectuer une ventilation par région.
PQ25	Indiquer le nombre de garderies qui ont fermé en 2022-2023 : a. Par région; b. Par territoire de BC; c. Par type de garderie (privée subventionnée et privée non subventionnée).
PQ26	Indiquer le nombre de comités de parents dans les garderies (privées subventionnées et privées non subventionnées).
PQ27	Indiquer, par région, le nombre de responsables d’un service de garde en milieu familial (RSG) en 2021-2022 et en 2022-2023, et fournir les prévisions pour 2023-2024.
PQ28	Indiquer, pour les années 2019-2020, 2021-2022 et 2022-2023, par région : a. Le nombre de places attribuées en milieu familial; b. Le nombre de places remises aux bureaux coordonnateurs en milieu familial; c. Le nombre de nouvelles RSG; d. Le nombre de RSG qui ont fermé leur milieu.
PQ29	Indiquer, par région, le nombre de personnes non reconnues (PNR) pour les années 2021-2022 et 2022-2023.
PQ30	Indiquer, par région, le nombre d’enfants accueillis par des personnes non reconnues (PNR) pour les années 2021-2022 et 2022-2023.
PQ31	Indiquer, par région, le nombre de personnes non reconnues (PNR) dont la reconnaissance a été révoquée par un bureau coordonnateur, pour les années 2021-2022 et 2022-2023.
PQ32	Indiquez le nombre et le type de plaintes reçues en 2022-2023 : a. Par région; b. Par territoire de BC; c. Par type de service; d. Au total.

Nº	Description
PQ33	Indiquer le nombre et le type d’infractions en 2022-2023 : a. Par région; b. Par territoire de BC; c. Par type de service; d. Au total.
PQ34	Indiquer le nombre d’inspections effectuées au cours des cinq dernières années : a. Par région; b. Par territoire de BC; c. Par type de service; d. Au total.
PQ35	Indiquer la méthodologie utilisée par le ministère pour déterminer la fréquence des inspections nécessaires en fonction des risques.
PQ36	Indiquer le nombre d’inspecteurs au ministère pour les cinq dernières années.
PQ37	Indiquer le nombre de places récupérées, pour les 5 dernières années, incluant la ventilation détaillée de leur réaffectation. a. Par région; b. Par territoire de BC; c. Par type de service; d. Au total.
PQ38	Concernant les places récupérées et réaffectées : faire état du processus en place permettant la récupération et la réaffectation, liste des gens siégeant sur le comité s’il y a lieu.
PQ39	Indiquer le nombre de places réaffectées, pour les cinq dernières années. a. Par région; b. Par territoire de BC; c. Par type de service; d. Au total.
Opérations	
PQ40	Indiquer le nom des garderies ou des projets déjà subventionnés qui ont changé d’administrateur ou de propriétaire et qui ont présenté une nouvelle demande de permis.
PQ41	Indiquer le nombre de CPE, de bureaux coordonnateurs et de garderies ayant enregistré un déficit d’opération, incluant le déficit moyen par entité, pour les trois dernières années, à l’échelle nationale et par région.
PQ42	Indiquer le nombre de CPE, de bureaux coordonnateurs et de garderies ayant enregistré un surplus d’opération, incluant le surplus moyen par entité, pour les trois dernières années, à l’échelle nationale et par région.
PQ43	Indiquer les actifs nets affectés et non affectés (CPE et bureaux coordonnateurs) et les BNR (garderie) moyens pour les trois dernières années, à l’échelle nationale, par région et par territoire de BC.
PQ44	Dresser un état de situation concernant les projets en immobilisations et le maintien des actifs prévus pour 2022-2023 et 2023-2024, ainsi que la liste de toutes les sommes qui y seront allouées.
PQ45	Pour les trois dernières années, concernant la subvention pour les projets d’investissement en infrastructure (SPII), indiquer, par région : a. Le nombre de projets déposés; b. Le nombre de projets acceptés; c. Le montant des subventions accordées, par année.

Nº	Description
PQ46	Pour les CPE, indiquer : a. Le coût de développement des places en 2023-2024; b. Le coût d’annualisation des places développées en 2022-2023; c. L’indexation liée à l’augmentation des échelons (progression salariale); d. L’indexation liée à l’augmentation des échelles salariales; e. L’indexation liée à l’augmentation des dépenses non salariales.
PQ47	Pour les bureaux coordonnateurs, indiquer : a. Le coût de développement des places en 2023-2024; b. Le coût d’annualisation des places développées en 2022-2023; c. L’indexation liée à l’augmentation des échelons (progression salariale); d. L’indexation liée à l’augmentation des échelles salariales; e. L’indexation liée à l’augmentation des dépenses non salariales; f. Indexation liée à l’augmentation de rémunération des RSG.
PQ48	Pour les garderies, indiquer : a. Le coût de développement des places en 2023-2024; b. Le coût d’annualisation des places développées en 2022-2023; c. L’indexation liée à l’augmentation des échelons (progression salariale).
Garderies non subventionnées	
PQ49	Ventilation des demandes de permis pour des garderies non subventionnées ainsi que le nombre de permis émis pour ce même service de garde : a. Par région; b. Par territoire de BC.
PQ50	Indiquer le processus et les critères d’attribution des places dans les garderies non subventionnées.
PQ51	État des besoins et des priorités concernant la garde non subventionnée.
PQ52	Indiquer les critères d’admissibilité et d’évaluation relatifs aux demandeurs de places ou de permis pour la garde non subventionnée.
PQ53	Copie de la grille d’analyse menant à l’obtention d’un permis ou de places dans les garderies privées.
PQ54	Indiquer les mesures de contrôle mises en place par le ministère afin d’assurer que les sommes allouées par le biais des crédits d’impôt correspondent à des places réellement utilisées ou indiquer les autres mesures mises en place par le ministère pour assurer une saine gestion des fonds publics.
PQ55	Détail de la reddition de comptes exigée aux garderies non subventionnées.
PQ56	Indiquer les résultats du rapport de KPMG sur les états financiers des garderies privées non subventionnées.
Financement	
PQ57	Indiquer le nombre de places et le budget accordé, par type de service (CPE installations, milieu familial, garderie à but lucratif, sans but lucratif), pour chacune des régions, au total au 31 mars 2023 et pour l’année 2022-2023 seulement. Prévisions pour 2023-2024.
PQ58	Répartition, par région et par type de service de garde, des projets enregistrés en attente (spécifier le nombre de places par projet).

Nº	Description
PQ59	Ventilation annuelle de la somme de 456,5 M\$ annoncée dans le PQI 2018-2028 pour les centres de la petite enfance, et détails de la mesure.
PQ60	Ventilation annuelle de la somme de 401,8 M\$ annoncée dans le PQI 2019-2029 pour les centres de la petite enfance, et détails de la mesure.
PQ61	Ventilation annuelle de la somme de 374,8 M\$ annoncée dans le PQI 2020-2030 pour les centres de la petite enfance, et détails de la mesure.
PQ62	Ventilation annuelle de la somme annoncée dans le PQI 2021-2031 pour les centres de la petite enfance, et détail de la mesure.
PQ63	Indiquer le budget accordé pour le maintien des infrastructures pour 2022-2032.
PQ64	Pour les cinq dernières années, dépenses prévues et réalisés pour le maintien d’actifs, la prise en charge du DMA, le remplacement et la bonification du parc.
PQ65	Ventiler l’attribution des sommes reçues par le gouvernement fédéral : a. Sommes destinées à combattre la pandémie de COVID-19; b. Sommes accordées selon l’accord bilatéral sur l’apprentissage et la garde des jeunes enfants.
PQ66	Pour l’année 2022-2023, indiquer les sommes versées pour combattre la pandémie par type de service de garde. Ventiler par mesure (contribution parentale, aide au fonctionnement, matériel (ex : masques, visières, etc.)).
PQ67	Indiquer les sommes dévolues à la gestion et à la distribution du matériel de protection individuelle.
PQ68	Indiquer les sommes dévolues à l’achat de masques de procédure de type MC9501.
PQ69	Indiquer les sommes dévolues à l’achat de masques de procédure SNN200642.
PQ70	Fournir la liste des nouvelles dépenses en 2022-2023 et la liste des dépenses abolies en conséquence (application du cran d’arrêt).
PQ71	Ventilation de la compression appliquée aux CPE pour 2022-2023. Prévisions pour 2023-2024.
PQ72	Copie de l’entente et ventilation des compressions s’appliquant aux garderies privées subventionnées pour 2022-2023, et prévisions pour 2023-2024.
PQ73	Indiquer de quelle façon le ministère s’assure du respect des exigences légales et réglementaires relatives à la qualité, notamment le ratio de personnel qualifié et la mise en œuvre du programme éducatif pour la garde non subventionnée.
PQ74	Montant reçu dans le cadre des transferts fédéraux pour le programme national de garderie, pour les trois dernières années. Ventilation de l’utilisation des sommes.
PQ75	Budget réservé aux comités consultatifs sur l’offre de services de garde éducatifs à l’enfance, et nombre de rencontres tenues jusqu’à présent.
PQ76	Frais remboursés aux comités consultatifs sur l’offre de services de garde éducatifs à l’enfance, pour chacune des cinq dernières années.
PQ77	Coût moyen par enfant du crédit d’impôt pour frais de garde pour les trois dernières années. Prévisions pour 2023-2024.

Nº	Description
PQ78	Nombre de prestataires du crédit d’impôt pour frais de garde pour les trois dernières années. Prévisions pour 2023-2024.
PQ79	Dépenses du ministère pour identifier les enfants de 0 à 5 ans qui ne fréquentent aucun service éducatif, pour les trois dernières années. Prévisions pour 2023-2024.
PQ80	Nombre de tests de plomb dans les services de garde éducatifs, pour les trois dernières années. Ventiler par région et par type de service.
Mesure exceptionnelle	
PQ81	Indiquer le nombre d’enfants ayant bénéficiés de la Mesure exceptionnelle de soutien à l’intégration dans les services de garde pour les enfants handicapés ayant d’importants besoins en 2022-2023 : a. Par région; b. Par type de service de garde.
PQ82	Pour les années 2021-2022 et 2022-2023, indiquer : a. Le montant versé dans le cadre de la Mesure exceptionnelle de soutien à l’intégration dans les services de garde pour les enfants handicapés ayant d’importants besoins b. Le nombre total de demandes reçues par région et le nombre de demandes retenues.
Enfants vulnérables	
PQ83	Indiquer le nombre d’enfants issus d’un milieu défavorisé dans les services de garde, en 2021-2022 et en 2022-2023, et fournir les prévisions pour 2023-2024 : a. Par région; b. Par type de service de garde.
PQ84	Indiquer le total des jours d’occupation pour les enfants issus d’un milieu défavorisé dans les services de garde, en 2021-2022 et en 2022-2023, et fournir les prévisions pour 2023-2024 : a. Par région; b. Par type de service de garde.
PQ85	Pour les années 2021-2022 et 2022-2023, indiquer : a. Le montant des subventions accordées pour les enfants issus d’un milieu défavorisé, par région et par type de service de garde; b. Le nombre total de demandes reçues, par région, et le nombre de demandes retenues.
Agir tôt	
PQ86	Dans le cadre du programme « Agir tôt », pour les années 2021-2022 et 2022-2023, indiquer : a. Le nombre d’enfants suivis (total et ventilé par région); b. Les régions où est déployé le programme; c. Quels sont les services impliqués (totaux et ventilés par région).
Développement de places	
PQ87	Indiquer la répartition, par région, des projets enregistrés en attente (spécifier le nombre de places par projet), par type de service de garde, en 2022-2023.
PQ88	Indiquer quand les cartes du développement des places seront mises à jour pour l’année 2023-2024.

Nº	Description
PQ89	Concernant l’attribution des 30 000 places, indiquer le détail du suivi des projets (par exemple, en comité, au ministère), liste des gens en charge du suivi.
PQ90	Pour l’année 2022-2023, indiquer les prévisions quant au nombre de places à développer à atteindre au 31 mars 2023 : a. Par mois; b. Par région; c. Par territoire de BC; d. Par type de service de garde; e. Par tranche d’âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois); f. Au total.
PQ91	Pour l’année 2023-2024, indiquer les prévisions quant au nombre de places à développer pour atteindre la cible des 15 000 nouvelles places annoncées en novembre 2012 : a. Par mois; b. Par région; c. Par type de service de garde.
PQ92	Indiquer, pour l’appel de projets lancé en octobre 2011 : a. La liste des projets retenus, par région et par type de service de garde; b. Le nombre de places pour chacun des projets; c. Le nombre de places à être développées; d. Le nombre de places développées au 31 mars 2023; e. Le nombre de places récupérées au 31 mars 2023; f. Le nombre de places réaffectées au 31 mars 2023; g. Les prévisions pour 2023-2024.
PQ93	Indiquer, pour l’appel de projets lancé en 2013 : a. La liste des projets retenus, par région et par type de service de garde; b. Le nombre de places pour chacun des projets; c. Le nombre de places à être développées; d. Le nombre de places développées au 31 mars 2023; e. Le nombre de places récupérées au 31 mars 2023; f. Le nombre de places réaffectées au 31 mars 2023; g. Les prévisions pour 2023-2024.
PQ94	Indiquer, pour l’appel de projets lancé en 2018 : a. La liste des projets retenus, par région et par type de service de garde; b. Le nombre de places pour chacun des projets; c. Le nombre de places à être développées; d. Le nombre de places développées au 31 mars 2023; e. Le nombre de places récupérées au 31 mars 2023; f. Le nombre de places réaffectées au 31 mars 2023; g. Les prévisions pour 2023-2024.
PQ95	Indiquer, pour l’appel de projets lancé en 2019 : a. La liste des projets retenus, par région et par type de service de garde; b. Le nombre de places pour chacun des projets; c. Le nombre de places à être développées; d. Le nombre de places développées au 31 mars 2023; e. Le nombre de places récupérées au 31 mars 2023; f. Le nombre de places réaffectées au 31 mars 2023; g. Les prévisions pour 2023-2024.

Nº	Description
PQ96	Indiquer, pour l’appel de projets lancé en 2020 : a. La liste des projets retenus, par région et par type de service de garde; b. Le nombre de places pour chacun des projets; c. Le nombre de places à être développées; d. Le nombre de places développées au 31 mars 2023; e. Le nombre de places récupérées au 31 mars 2023; f. Le nombre de places réaffectées au 31 mars 2023; g. Les prévisions pour 2023-2024.
PQ97	Pour les trois dernières années, la liste détaillée des projets retenus, dont les lettres d’engagement qui ont été reportées, incluant la date du report.
Projet pilote de conversion de places non subventionnées en places subventionnées	
PQ98	Indiquer, pour l’appel de projets pilotes de conversion : a. Combien de dossiers ont été déposés; b. Combien de dossiers ont été retenus; c. La liste des projets retenus, par région et par territoire de BC; d. Le nombre de places pour chacun des projets.
PQ99	Indiquer quels sont les critères d’admissibilité et d’évaluation du projet pilote de conversion.
Main d’oeuvre	
PQ100	Indiquer le nombre de postes (ETC) de Personnel éducateur qualifié pour 2022-2023 dans les CPE. Fournir les prévisions pour 2023-2024.
PQ101	Indiquer le nombre de postes (ETC) de Personnel éducateur non qualifié pour 2022-2023 dans les CPE. Fournir les prévisions pour 2023-2024.
PQ102	Indiquer le nombre de postes (ETC) de Personnel éducateur qualifié pour 2022-2023 dans les garderies subventionnées. Fournir les prévisions pour 2023-2024.
PQ103	Indiquer le nombre de postes (ETC) de Personnel éducateur non qualifié pour 2022-2023 dans les garderies subventionnées. Fournir les prévisions pour 2023-2024.
PQ104	Indiquer le nombre de postes (ETC) de Personnel éducateur qualifié pour 2022-2023 dans les garderies non subventionnées. Fournir les prévisions pour 2023-2024.
PQ105	Indiquer le nombre de postes (ETC) de Personnel éducateur non qualifié pour 2022-2023 dans les garderies non subventionnées. Fournir les prévisions pour 2023-2024.
PQ106	Pour les trois dernières années, indiquer le taux de qualification des éducatrices : a. Par région; b. Par territoire de BC; c. Par type de service de garde.
PQ107	Pour les trois dernières années, indiquer les sommes récupérées par le barème du seuil de performance (atteinte du taux de qualification).
PQ108	Indiquer le nombre de demandes de dérogation pour les heures de service (bris de service) : a. Par région; b. Par type de service de garde.

Nº	Description
PQ109	Indiquer le salaire moyen versé au cours des cinq dernières années pour chacun des postes suivants et pour chaque type de service de garde (garderie, CPE et bureau coordonnateur) : a. Personnel éducateur formé; b. Personnel éducateur non formé; c. Commis-comptable; d. Secrétaire-comptable; e. Secrétaire; f. Cuisinier et responsable de l'alimentation; g. Préposé à l'entretien ménager; h. Conseiller pédagogique; i. Gestionnaire de niveau 1; j. Gestionnaire de niveau 2; k. Gestionnaire de niveau 3; l. Aide-éducatrice; m. Agent de soutien pédagogique; n. Agent de conformité.
PQ110	Indiquer le nombre de conseillers à la famille, par région administrative, pour 2022-2023.
PQ111	Indiquer le nombre de responsables de services de garde ayant déposé des plaintes en 2022-2023 : a. À la Commission des normes du travail i. Valeur totale des réclamations b. À la Commission de l'équité salariale i. Valeur totale des réclamations c. À la CSST i. Valeur totale des réclamations d. À l'assurance-emploi i. Valeur totale des réclamations
PQ112	Dépenses pour la promotion des métiers de la petite enfance, pour les trois dernières années et prévisions pour 2023-2024.
Évaluation de la qualité	
PQ113	Indiquer les résultats de l'évaluation de la qualité pour l'année 2022-2023 : a. Moyenne nationale; b. Par région; c. Par territoire de BC; d. Par type de service de garde.
PQ114	Ventiler, selon le seuil minimal de qualité fixé à 60 %, pour l'année 2022-2023 et par type de service de garde, les résultats de l'évaluation de qualité : a. Au-dessus du seuil minimal de 60 %; b. Sous le seuil minimal de 60 %.
Conciliation travail-famille	
PQ115	Liste de tous les documents, rapports, états de situation, procès-verbaux ou travaux et de toutes les notes ou analyses portant sur la mise en place d'une politique de conciliation travail-famille.
Divers	
PQ116	Dresser un état de situation, incluant une ventilation des sommes octroyées en 2022-2023, par municipalité, ainsi que les prévisions pour 2023-2024, concernant le développement d'une politique familiale au sein des municipalités.

Nº	Description
PQ117	Dresser un état de situation des haltes-garderies en y incluant le mode de financement, les sommes dévolues en 2022-2023, celles prévues pour 2023-2024 et le déploiement de ces sommes.
PQ118	Dresser un état de situation sur l'intégration dans les services de garde des enfants handicapés en y incluant le mode de financement, les sommes dévolues en 2022-2023 et celles prévues pour 2023-2024, au total et par région, ainsi que les besoins évalués et le nombre de demandes de soutien reçues, au total et par région, identifier celles ayant obtenu une réponse positive et fournir les prévisions.
PQ119	Indiquer le nombre de ressources (ETC) engagées avec les sommes dévolues à l'intégration dans les services de garde des enfants handicapés pour les trois dernières années.
PQ120	Liste de tous les organismes qui ont reçu du financement par l'intermédiaire du budget discrétionnaire du ministre en 2022-2023, de même que le montant qu'ils ont reçu et la circonscription dans laquelle est situé l'organisme.
PQ121	Dresser un état de situation détaillé des actions prises depuis le 29 janvier 2014 et de celles prévues afin de mettre en œuvre les recommandations du rapport du Chantier sur la qualité et la pérennité des services de garde éducatifs à l'enfance et sur l'optimisation de leur financement. Détailler le suivi qui sera apporté au Chantier et fournir une copie de tous les documents ou avis internes et de toutes les études, analyses ou correspondances de la ministre et du personnel du ministère relatifs au Chantier, et ce, depuis janvier 2014.
PQ122	Dresser un état de situation détaillé des actions prises depuis la tenue du Forum de la famille québécoise le 8 novembre 2013, et fournir les prévisions pour 2023-2024.
PQ123	Bilan détaillé du suivi effectué à l'appel de projets ciblé pour l'optimisation de groupes, réalisé le 8 mai 2013, et fournir les prévisions pour 2023-2024.
PQ124	Concernant la Bonification du soutien à l'intégration dans les services de garde pour les enfants handicapés et la Bonification des services de haltes-garderies communautaires annoncées, en octobre 2013, dans le cadre du document d'orientations et d'initiatives <i>La solidarité : une richesse pour le Québec</i> , fournir les sommes allouées en 2022-2023 et les prévisions pour 2023-2024.
PQ125	Ventilation détaillée de toutes les compressions financières réalisées par le ministère et ses organismes dans le cadre du Plan de retour à l'équilibre budgétaire pour l'année 2022-2023. Fournir également le détail de toute autre demande de compressions du Conseil du trésor auprès du ministère ou de l'un de ses organismes.
PQ126	À la suite de la refonte majeure du financement, indiquer ce que compte faire le ministère à l'égard du financement pour le maintien des infrastructures.
PQ127	Concernant le « Plan pour la réussite : dès la petite enfance et tout au long de la vie », publié avec le plan budgétaire 2018-2019, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à « Soutenir la qualité de l'intervention éducative » pour les trois dernières années. Inclure la liste précise des organismes, programmes, institutions d'enseignement ou ministères qui ont bénéficié des crédits alloués. Inclure les prévisions pour 2023-2024.
PQ128	Concernant le « Plan pour la réussite : dès la petite enfance et tout au long de la vie », publié avec le plan budgétaire 2018-2019, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à « Améliorer les interventions destinées aux enfants en milieu défavorisé » pour les trois dernières

Nº	Description
	années. Inclure la liste précise des organismes, programmes, institutions d’enseignement ou ministères qui ont bénéficié des crédits alloués. Inclure les prévisions pour 2023-2024.
PQ129	Concernant le « Plan pour la réussite : dès la petite enfance et tout au long de la vie », publié avec le plan budgétaire 2018-2019, ventilation de l’attribution des sommes dédiées à « Bonifier les interventions visant l’intégration des enfants handicapés dans les services de garde éducatifs à l’enfance » pour les trois dernières années. Inclure la liste précise des organismes, programmes, institutions d’enseignement ou ministères qui ont bénéficié des crédits alloués. Inclure les prévisions pour 2023-2024.
PQ130	Concernant le « Plan pour la réussite : dès la petite enfance et tout au long de la vie », publié avec le plan budgétaire 2018-2019, ventilation de l’attribution des sommes dédiées à « Aide financière destinée au milieu communautaire » pour les trois dernières années. Inclure la liste précise des organismes, programmes, institutions d’enseignement ou ministères qui ont bénéficié des crédits alloués. Inclure les prévisions pour 2023-2024.
PQ131	Concernant le « Plan pour la réussite : dès la petite enfance et tout au long de la vie », publié avec le plan budgétaire 2018-2019, ventilation de l’attribution des sommes dédiées à « Services de surveillance pour les élèves handicapés de 12 à 21 ans » pour les trois dernières années. Inclure la liste précise des organismes, programmes, institutions d’enseignement ou ministères qui ont bénéficié des crédits alloués. Inclure les prévisions pour 2023-2024.
PQ132	Concernant le plan budgétaire 2019-2020, ventilation de l’attribution des sommes dédiées à la mesure « Soutenir les familles » pour les trois dernières années. Inclure les prévisions pour 2023-2024.
PQ133	Concernant le plan budgétaire 2019-2020, ventilation de l’attribution des sommes dédiées à la mesure « Impact financier de la hausse des plafonds au crédit d’impôt remboursable pour frais de garde d’enfants » pour les trois dernières années. Inclure les prévisions pour 2023-2024.
PQ134	Concernant le plan budgétaire 2019-2020, ventilation de l’attribution des sommes dédiées à la mesure « Hausse du plafond à 9500 \$ pour les enfants de moins de 7 ans » pour les trois dernières années. Inclure les prévisions pour 2023-2024.
PQ135	Concernant le plan budgétaire 2019-2020, ventilation de l’attribution des sommes dédiées à la mesure « Hausse du plafond à 13 000 \$ pour les enfants handicapés » pour les trois dernières années. Inclure les prévisions pour 2023-2024.
PQ136	Concernant le plan budgétaire 2019-2020, ventilation de l’attribution des sommes dédiées à la mesure « Indexation des plafonds de frais de garde d’enfants » pour les trois dernières années. Inclure les prévisions pour 2023-2024.
PQ137	Concernant le plan budgétaire 2019-2020, ventilation de l’attribution des sommes dédiées à la mesure « Favoriser la conciliation famille-travail-études » pour les trois dernières années. Inclure les prévisions pour 2023-2024.
PQ138	Concernant le plan budgétaire 2019-2020, ventilation de l’attribution des sommes dédiées à la mesure « Bonifier l’exemption de 2,5 à 5 jours pour la garde à contribution réduite des ménages à faible revenu » pour les trois dernières années. Inclure les prévisions pour 2023-2024.

Nº	Description
PQ139	Concernant le plan budgétaire 2019-2020, ventilation de l’attribution des sommes dédiées à la mesure « Soutenir la mobilisation régionale et locale pour le développement des jeunes enfants » pour les trois dernières années. Inclure les prévisions pour 2023-2024.
PQ140	Concernant le plan budgétaire 2023-2024, ventilation de l’attribution des sommes dédiées à la mesure « Former davantage d’éducatrices à la petite enfance ».
PQ141	Concernant le plan budgétaire 2023-2024, provenance des sommes consacrées à la mesure « Former davantage d’éducatrices à la petite enfance » qui ne sont pas des crédits additionnels. Ventiler par année.
PQ142	Concernant le plan budgétaire 2023-2024, ventilation de l’attribution des sommes (bourses, valorisation du service de qualification interne centralisé, etc.) dédiées à la mesure « Accroître la main-d’œuvre qualifiée en services de garde ».
PQ143	Dresser un état de situation détaillé des actions prises par le ministère pour obtenir un portrait plus détaillé de la garde non régie en collaboration avec Revenu Québec.
PQ144	Ventilation de l’attribution des sommes dédiées au <i>Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale</i> pour les cinq dernières années.
PQ145	État de situation quant à la mesure « Soutien aux enfants handicapés nécessitant des soins exceptionnels », incluant les éléments suivants : a. nombre d’enfants admis; b. nombre d’enfants refusés; c. total des sommes versées.
Qualité des services éducatifs	
PQ146	Indiquer les mesures du ministère afin de favoriser l’amélioration continue de la qualité de tous les types de services de garde, par type de service de garde, pour les 5 dernières années.

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-1

Indiquer le nombre de places disponibles en services de garde pour 2022-2023, en distinguant le nombre au 31 août 2012, au 4 avril 2014, au 4 avril 2016, au 4 avril 2017, au 31 mars 2018, au 31 mars 2019, au 31 mars 2020, au 31 décembre 2020, 31 mars 2021, au 31 décembre 2021, au 31 mars 2023. Effectuer une ventilation :

- a) par région;
- b) par territoire de bureau coordonnateur (BC);
- c) par type de service;
- d) par tranche d'âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois);
- e) au total.

Réponse

L'historique du nombre de places disponibles se trouve dans le site Internet du Ministère : <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/D-Developpement-places-global.pdf>

Les tableaux suivants présentent le nombre de places disponibles au 28 février 2023.

Tableau synthèse					
Nombre de places disponibles en services de garde éducatifs à l'enfance - 2022-2023 (au 28 février 2023)					
	Centre de la petite enfance	Milieu familial (places à la reconnaissance de la RSGE)	Garderie subventionnée	Garderie non subventionnée	Total
Au 28 février 2023	103 909	69 276	54 105	65 697	292 987

Tableau en fonction des régions administratives

Région administrative		2022-2023 (au 28 février 2023)			
		CPE	Milieu familial	Garderie subventionnée	Garderie non subventionnée
01	Bas-Saint-Laurent	2 426	2 409	21	124
02	Saguenay–Lac-Saint-Jean	3 298	2 826	651	1 386
03	Capitale-Nationale	8 919	5 173	4 216	6 350
04	Mauricie	3 422	2 242	380	669
05	Estrie	6 242	4 529	1 250	1394
06	Montréal	25 239	11 505	21 021	25 407
07	Outaouais	5 113	3 426	2 033	2 503
08	Abitibi-Témiscamingue	2 461	1 423	124	48
09	Côte-Nord	1 664	799	0	0
10	Nord-du-Québec	2 562	91	0	15
11	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1 157	926	21	0
12	Chaudière-Appalaches	5 843	4 814	1 280	2 024
13	Laval	3 995	3 841	4 373	5 476
14	Lanaudière	5 474	5 350	3 573	3 225
15	Laurentides	6 268	5 423	3 834	4 317
16	Montréal	16 656	11 743	10 424	12 006
17	Centre-du-Québec	3 170	2 756	904	753
Total		103 909	69 276	54 105	65 697
Grand total		292 987 places			

Ci-dessous se trouve le nombre de places par type de service de garde divisé en fonction des 18 mois et moins (les pouspons) et des 18 mois et plus.

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-1

Nombre de places dans le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance
(au 28 février 2023)

Région		Centre de la petite enfance					Garderie subventionnée				Milieu familial				Garderie non subventionnée				TOTAL ensemble du réseau	
		Nombre divisions	Nombre installations	Nombre de places			Nombre divisions	Nombre de places			Nombre RSGE	Total places			Nombre divisions	Nombre de places			Nombre installations	Total places
				-18M	18M+	Total places		-18M	18M+	Total places						-18M	18M+	Total places		
1	Bas-Saint-Laurent	22	51	385	2 041	2 426	1	5	16	21	424	2409			3	10	114	124	55	4 980
2	Saguenay-Lac-Saint-Jean	35	62	500	2 798	3 298	10	180	471	651	501	2826			24	235	1 151	1 386	96	8 161
3	Capitale-Nationale	84	147	1 097	7 822	8 919	70	576	3 640	4 216	865	5173			111	1 128	5 222	6 350	328	24 658
4	Mauricie	30	63	515	2 907	3 422	5	45	335	380	371	2242			12	95	574	669	80	6 713
5	Estrie	61	108	890	5 352	6 242	16	175	1 075	1 250	767	4529			29	121	1 273	1 394	153	13 415
6	Montréal	265	378	3 085	22 154	25 239	313	2 384	18 637	21 021	1 634	11 505			489	4 211	21 196	25 407	1 180	83 172
7	Outaouais	43	85	788	4 325	5 113	31	315	1 718	2 033	551	3426			48	358	2 145	2 503	164	13 075
8	Abitibi-Témiscamingue	23	44	390	2 071	2 461	2	20	104	124	251	1423			1	10	38	48	47	4 056
9	Côte-Nord	21	33	240	1 424	1 664	-	-	-	-	139	799			-	-	-	-	33	2 463
10	Nord-du-Québec	29	42	401	2 161	2 562	-	-	-	-	16	91			1	5	10	15	43	2 668
11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	12	24	197	960	1 157	1	5	16	21	159	926			-	-	-	-	25	2 104
12	Chaudière-Appalaches	43	104	919	4 924	5 843	21	240	1 040	1 280	828	4814			34	315	1 709	2 024	159	13 961
13	Laval	37	61	541	3 454	3 995	63	512	3 861	4 373	573	3 841			94	919	4 557	5 476	218	17 685
14	Lanaudière	38	81	821	4 653	5 474	51	543	3 030	3 573	841	5 350			52	564	2 661	3 225	184	17 622
15	Laurentides	54	95	804	5 464	6 268	49	601	3 233	3 834	887	5 423			77	655	3 662	4 317	221	19 842
16	Montréal	120	257	2 385	14 271	16 656	145	1 395	9 029	10 424	1 905	11 743			192	1 921	10 085	12 006	594	50 829
17	Centre-du-Québec	24	59	429	2 741	3 170	15	130	774	904	472	2 756			13	80	673	753	87	7 583
Total		941	1 694	14 387	89 522	103 909	793	7 126	46 979	54 105	11 184	69 276			1 180	10 627	55 070	65 697	3 667	292 987

Source : Sous-ministériat du développement du réseau et des services à la clientèle

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-2

Depuis le 23 septembre 1997, indiquer le nombre de places développées par année, par région et par type de service de garde.

Réponse

L'historique du nombre de places disponibles se trouve dans le site Internet du Ministère : <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/D-Developpement-places-global.pdf>

Le tableau suivant présente la création brute de places au 28 février 2023.

Création brute de places

Région administrative	Année 2022-2023 (au 28 février 2023)				
	CPE	MF ¹	GS*	GNS*	Total
01 - Bas-Saint-Laurent	234	78	0	21	333
02 - Saguenay–Lac-Saint-Jean	186	(39)	121	7	275
03 - Capitale-Nationale	140	320	416	66	942
04 - Mauricie	197	365	28	70	660
05 - Estrie	246	168	10	26	450
06 - Montréal	260	(14)	0	142	388
07 - Outaouais	50	107	219	-	376
08 - Abitibi-Témiscamingue	258	164	44	-	466
09 - Côte-Nord	94	(18)	-	-	76
10 - Nord-du-Québec	65	(30)	-	-	35
11 - Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	42	22	-	-	64
12 - Chaudière-Appalaches	280	477	58	20	835
13 - Laval	88	110	42	-	240
14 - Lanaudière	301	368	325	80	1 074
15 - Laurentides	114	87	278	103	582
16 - Montérégie	542	474	571	82	1 669
17 - Centre-du-Québec	248	299	115	8	670
Total	3 345	2 938	2 227	625	9 135

* La création brute de places ne comprend pas les conversions de places non subventionnées en places subventionnées. Elle comprend uniquement les nouvelles places mises sous permis.

¹ Les données concernant la création brute de places pour le milieu familial ne sont pas disponibles. Les données indiquées sont donc la création nette de places pour l'année 2022-2023 en ce qui concerne le milieu familial.

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-3

Indiquer le nombre d’enfants en service de garde au 31 décembre 2021 et au 31 mars 2023.
Effectuer une ventilation :

- a. par région;
- a. par territoire de BC;
- b. par type de service;
- c. par tranche d’âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois);
- d. au total.

Réponse

Selon le modèle d’estimation de l’offre et de la demande de places en services de garde éducatifs à l’enfance au 31 mai 2022, 260 023 enfants de 0 à 5 ans fréquentaient le réseau des services de garde éducatifs à l’enfance (SGEE) reconnus. La ventilation par région et par territoire de bureau coordonnateur n’est pas disponible.

Répartition en nombre des enfants âgés de 0 à 5 ans qui fréquentaient les services de garde éducatifs

à l’enfance reconnus, selon le type de service de garde

Type de services éducatifs	Moins de 1 an*	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	TOTAL	5 ans et +	TOTAL
	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre
En service de garde éducatif à l’enfance (SGEE)	27 342	52 942	59 695	63 354	55 853	259 187	836	260 023
Milieu familial reconnu	11 110	15 132	14 524	13 277	8 478	62 521	8	62 529
Centre de la petite enfance	6 770	16 821	21 983	25 157	25 213	95 944	133	96 077
Garderie subventionnée	3 696	9 207	11 423	12 498	11 231	48 055	67	48 122
Garderie non subventionnée	5 766	11 783	11 765	12 421	10 931	52 667	628	53 295

*Âge des enfants au 30 septembre 2021.

À noter que les totaux peuvent être différents de la somme des colonnes, car des valeurs avec décimales y sont arrondies. En effet, dans de faibles cas (4 %), l’information n’étant pas disponible, une imputation de l’occupation selon la moyenne régionale est effectuée, ce qui introduit les décimales.

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-4

Pour 2022-2023, indiquer la répartition régionale des places en service de garde qui ont été développées, ainsi que les prévisions pour 2023-2024 :

- a. par région;
- b. par territoire de BC;
- c. par type de service;
- d. par tranche d’âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois);
- e. au total.

Réponse

Création brute de places

Région administrative	Année 2022-2023 (au 28 février 2023)				
	CPE	MF ¹	GS*	GNS*	Total
01 - Bas-Saint-Laurent	234	78	0	21	333
02 - Saguenay–Lac-Saint-Jean	186	(39)	121	7	275
03 - Capitale-Nationale	140	320	416	66	942
04 - Mauricie	197	365	28	70	660
05 - Estrie	246	168	10	26	450
06 - Montréal	260	(14)	0	142	388
07 - Outaouais	50	107	219	-	376
08 - Abitibi-Témiscamingue	258	164	44	-	466
09 - Côte-Nord	94	(18)	-	-	76
10 - Nord-du-Québec	65	(30)	-	-	35
11 - Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	42	22	-	-	64
12 - Chaudière-Appalaches	280	477	58	20	835
13 - Laval	88	110	42	-	240
14 - Lanaudière	301	368	325	80	1 074
15 - Laurentides	114	87	278	103	582
16 - Montérégie	542	474	571	82	1 669
17 - Centre-du-Québec	248	299	115	8	670
Total	3 345	2 938	2 227	625	9 135

* La création brute de places ne comprend pas les conversions de places non subventionnées en places subventionnées. Elle comprend uniquement les nouvelles places mises sous permis.

¹ Les données concernant la création brute de places pour le milieu familial ne sont pas disponibles. Les données indiquées sont donc la création nette de places pour l’année 2022-2023 en ce qui concerne le milieu familial.

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-5

Indiquer le taux d’occupation dans les services de garde au cours des cinq dernières années et fournir les prévisions pour 2023-2024.

- a) par région;
- b) par territoire de BC;
- c) par type de service de garde.

Réponse

Les données les plus récentes disponibles sont celles de 2021-2022

Taux d'occupation des enfants de 0 à 59 mois accueillis dans les SGEE par région administrative en 2021-2022 ¹				
Région administrative		CPE	RSGE	GS
1	Bas-Saint-Laurent	95,3 %	91,46%	97,4 %
2	Saguenay–Lac-Saint-Jean	93,2 %	92,51%	98,0 %
3	Capitale-Nationale	95,7 %	91,26%	100,6 %
4	Mauricie	95,1 %	90,52%	100,0 %
5	Estrie	94,6 %	90,67%	109,5 %
6	Montréal	92,7 %	81,41%	94,8 %
7	Outaouais	96,5 %	92,32%	99,3 %
8	Abitibi-Témiscamingue	92,1 %	89,64%	100,0 %
9	Côte-Nord	88,3 %	92,09%	-
10	Nord-du-Québec	87,1 %	80,51%	-
11	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	92,4 %	90,70%	92,2 %
12	Chaudière-Appalaches	97,0 %	90,97%	99,6 %
13	Laval	94,3 %	87,69%	99,0 %
14	Lanaudière	94,5 %	91,86%	98,4 %
15	Laurentides	95,3 %	91,66%	99,6 %
16	Montérégie	95,3 %	91,78%	99,7 %
17	Centre-du-Québec	96,6 %	92,74%	99,3 %
¹ Le taux peut dépasser 100 % parce que certains SGEE offrent de la garde à horaires non usuels (atypiques) le soir ou les fins de semaine ou accueillent des enfants à temps partiel, ce qui a pour conséquence d’augmenter le nombre total de jours d’occupation.				

Le taux d’occupation représente la proportion des places qui ont fait l’objet d’une entente de services avec les parents. Il se calcule comme suit en 2021-2022 :

Somme des jours d’occupation selon les ententes
de services conclues avec les parents
(divisé par)

(Nombre de places subventionnées annualisé x 261 jours)

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-5

Pour les RSGE, le taux d’occupation calculé en représente la proportion des places annualisées des RSGE en tenant compte des jours ouvrables des RSGE :

Somme des jours d’occupation selon les ententes
de services conclues avec les parents
(divisé par)

Nombre annualisé de places subventionnées attribués aux RSGE x 235 jours)

Il est à noter qu’une RSGE bénéficie de 26 journées d’absence de prestation de services subventionnée par exercice financier.

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-6

Indiquer le taux d’occupation des places poupons (0-18 mois) dans les services de garde au cours des cinq dernières années et fournir les prévisions pour 2023-2024.

Réponse

Le tableau ci-dessous indique les taux d’occupation des places poupons en centre de la petite enfance (CPE) et en garderie subventionnée (GS) occupées par des enfants âgés de 17 mois ou moins et des enfants âgés de 18 à 29 mois qui sont admis à la pouponnière en vertu d’une tolérance administrative accordée lorsqu’il n’y a pas de place dans les groupes de 18 à 47 mois. Les données pour 2022-2023 seront disponibles en décembre 2023.

Années	CPE			GS		
	0-17 mois	18-29 mois	Total des places poupons	0-17 mois	18-29 mois	Total des places poupons
2021-2022	54,95 %	36,35 %	91,30 %	66,85 %	26,12 %	92,97 %

Il est impossible de calculer le taux d’occupation des poupons pour les bureaux coordonnateurs de la garde éducative en milieu familial, car dans leur cas, les places à l’agrément ne mentionnent pas le nombre de poupons.

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-7

Indiquer le taux de présence réelle dans les services de garde au cours des cinq dernières années et fournir les prévisions pour 2023-2024 :

- a) par région;
- b) par territoire de BC;
- c) par type de service de garde.

Réponse

Le tableau suivant présente le taux de présence des enfants de 0 à 59 mois accueillis dans les services de garde éducatifs, par région administrative pour 2021-2022 (données les plus récentes disponibles).

Région administrative		2021-2022		
		Centre de la petite enfance	Milieu familial coordonné par les bureaux coordonnateurs	Garderies subventionnées
1	Bas-Saint-Laurent	74,56 %	82,07 %	72,47 %
2	Saguenay–Lac-Saint-Jean	70,88 %	77,95 %	77,21 %
3	Capitale-Nationale	72,60 %	79,58 %	74,88 %
4	Mauricie	71,82 %	79,61 %	71,18 %
5	Estrie	72,98 %	82,27 %	75,40 %
6	Montréal	74,45 %	82,12 %	78,91 %
7	Outaouais	70,67 %	77,64 %	73,71 %
8	Abitibi-Témiscamingue	71,43 %	79,39 %	74,36 %
9	Côte-Nord	67,64 %	79,50 %	N.A.
10	Nord-du-Québec	55,17 %	81,00 %	N.A.
11	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	71,46 %	79,56 %	96,33 %
12	Chaudière-Appalaches	72,25 %	80,94 %	74,82 %
13	Laval	72,78 %	83,40 %	79,67 %
14	Lanaudière	71,96 %	79,50 %	74,96 %
15	Laurentides	72,72 %	80,22 %	79,51 %
16	Montréal	73,57 %	80,54 %	76,61 %
17	Centre-du-Québec	74,17 %	82,91 %	75,42 %

Le taux de présence représente le nombre de jours où les enfants étaient présents dans les services de garde éducatifs, par rapport au nombre de jours d’occupation, qui représente les jours qui ont fait l’objet d’une entente de service avec les parents. Il se calcule comme suit :

Total des jours de présence des enfants de 0 à 59 mois admissibles
au paiement de la contribution réduite
(divisé par)

Total des jours d’occupation des enfants de 0 à 59 mois admissibles
au paiement de la contribution réduite

Étude des crédits 2023-2024

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-8

Indiquer le nombre d'enfants de 4 ans qui ont quitté le réseau des services de garde éducatifs en 2022-2023 :

- a) par région;
- b) par territoire de BC;
- c) par type de service de garde.

Réponse

Le Ministère ne collecte pas de données permettant d'estimer le nombre d'enfants de 4 ans ayant quitté le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance reconnus.

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-9

Indiquer le nombre de poupons non rejoints et dans les services de garde, en 2021-2022 et en 2022-2023, et fournir les prévisions pour 2023-2024 :

- a) par région;
- b) par territoire de BC;
- c) par type de service de garde.

Réponse

Les données disponibles sont fragmentées en fonction de l’âge (aux années) et ne sont pas réparties par catégorie géographique.

Selon le modèle d’estimation de l’offre et de la demande de places en services de garde éducatifs à l’enfance au 31 mai 2022, 56 706 enfants âgés de moins de 1 an ne fréquentaient pas le réseau des services de garde éducatifs à l’enfance reconnus et 27 342 enfants âgés de moins de 1 an le fréquentaient.

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-10

Indiquer le nombre de 18-23 mois non rejoints et dans les services de garde, en 2021-2022 et en 2022-2023, et fournir les prévisions pour 2023-2024 :

- a. par région;
- b. par territoire de BC;
- c. par type de service de garde.

Réponse

Les données disponibles sont fragmentées en fonction de l’âge (aux années) et ne sont pas réparties par catégorie géographique.

Selon le modèle d’estimation de l’offre et de la demande de places en services de garde éducatifs à l’enfance, au 31 mai 2022, 28 778 enfants âgés de 1 an ne fréquentaient pas le réseau des services de garde éducatifs à l’enfance reconnus et 52 942 enfants âgés de 1 an le fréquentaient.

Étude des crédits 2023-2024

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-11

Indiquer le nombre de 24-35 mois non rejoints et dans les services de garde, en 2021-2022 et en 2022-2023, et fournir les prévisions pour 2023-2024 :

- a) par région;
- b) par territoire de BC;
- c) par type de service de garde.

Réponse

Les données disponibles sont fragmentées en fonction de l'âge (aux années) et ne sont pas réparties par catégorie géographique.

Selon le modèle d'estimation de l'offre et de la demande de places en services de garde éducatifs à l'enfance, au 31 mai 2022, 24 720 enfants âgés de 2 ans ne fréquentaient pas le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance reconnus et 59 695 enfants âgés de 2 ans le fréquentaient.

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-12

Indiquer le nombre de 35-47 mois non rejoints et dans les services de garde, en 2021-2022 et en 2022-2023, et fournir les prévisions pour 2023-2024 :

a) par région;

b) par territoire de BC;

c) par type de service de garde.

Réponse

Les données disponibles sont fragmentées en fonction de l’âge (aux années) et ne sont pas réparties par catégorie géographique.

Selon le modèle d’estimation de l’offre et de la demande de places en services de garde éducatifs à l’enfance au 31 mai 2022, 20 976 enfants âgés de 3 ans ne fréquentaient pas le réseau des services de garde éducatifs à l’enfance reconnus et 63 354 enfants âgés de 3 ans le fréquentaient.

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-13

Indiquer le nombre de 48-59 mois non rejoints et dans les services de garde, en 2021-2022 et en 2022-2023, et fournir les prévisions pour 2023-2024 :

- a) par région;
- b) par territoire de BC;
- c) par type de service de garde.

Réponse

Les données disponibles sont fragmentées en fonction de l’âge (aux années) et ne sont pas réparties par catégorie géographique.

Selon le modèle d’estimation de l’offre et de la demande de places en services de garde éducatifs à l’enfance, au 31 mai 2022, 13 183 enfants âgés de 4 ans ne fréquentaient pas le réseau des services de garde éducatifs à l’enfance reconnus ou le préscolaire 4 ans et 71 986 enfants âgés de 4 ans les fréquentaient.

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-14

Indiquer le nombre total d’enfants inscrits sur la liste d’attente du Guichet unique au 31 mars 2023. Fournir également les données par région et par territoire de BC. Même si La Place 0-5 n’a pas terminé sa vague de rappels incitatifs auprès des parents dont le dossier doit être mis à jour, merci de nous fournir les données préliminaires.

Réponse

- Au 31 octobre 2022 :
- 32 359 : enfants en attente dont l’accès à une place en SGEE était souhaité au plus tard le 31 octobre 2022. Ces enfants n’occupaient pas déjà une place dans SGEE reconnu.
 - 36 434 : enfants inscrits dont la date de fréquentation souhaitée est ultérieure au 31 octobre 2022.
 - 28 036 : femmes enceintes préinscrites au 31 octobre 2022.

Répartition des enfants en attente au Guichet unique par région au Québec,
31 octobre 2022

Région administrative	Nombre
01 Bas-Saint-Laurent	849
02 Saguenay–Lac-Saint-Jean	1 074
03 Capitale-Nationale	3 673
04 Mauricie	1 370
05 Estrie	2 442
06 Montréal	4 284
07 Outaouais	2 522
08 Abitibi-Témiscamingue	877
09 Côte-Nord	437
10 Nord-du-Québec	57
11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	327
12 Chaudière-Appalaches	1 868
13 Laval	762
14 Lanaudière	2 145
15 Laurentides	2 743
16 Montérégie	5 597
17 Centre-du-Québec	1 332
Total	32 359

La répartition des enfants en attente au Guichet par territoire de BC n’est pas disponible au 31 octobre 2022. Les données les plus récentes par territoire de BC sont en date du 31 mai 2022. Vous pouvez les consulter par le lien suivant : <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/developpement-du-reseau/estimations-statistiques/Pages/index.aspx>

¹ Institut de la statique du Québec. (2022). *Enquête québécoise sur l’accessibilité et l’utilisation des services de garde 2021 - Portrait statistique.*

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition

Question : RPPQ-15

Indiquer toutes les données disponibles sur le temps d’attente sur La Place 0-5. Ventiler par région et par territoire de BC.

Réponse

Le Ministère ne dispose pas des informations relatives au temps d’attente sur La Place 0-5.

Étude des crédits 2023-2024

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-16

Fournir toutes les données compilées par La Place 0-5 à des fins statistiques pour le ministère de la Famille.

Réponse

La Place 0-5 ne compile aucune donnée statistique sur la demande de places en services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE) pour le Ministère. Les renseignements des dossiers d'inscription peuvent toutefois être utilisés, en relation avec les données du Ministère, pour produire certaines statistiques.

Les statistiques disponibles, qui utilisent notamment celles de La Place 0-5, se trouvent dans le site Web du Ministère :

- [Tableau de bord du développement des places \(gouv.qc.ca\)](http://gouv.qc.ca)
 - [Estimations statistiques de l'offre et de la demande de places en services de garde éducatifs à l'enfance \(gouv.qc.ca\)](http://gouv.qc.ca)
 - [Données concernant les enfants en attente \(gouv.qc.ca\)](http://gouv.qc.ca)
-

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-17

Compiler les données sur l’âge des enfants inscrits sur la liste d’attente du Guichet unique. Fournir également les données par région et par territoire de BC.

Réponse

Au 31 octobre 2022 :

- 32 359 : enfants en attente dont l’accès à une place en SGEE était souhaité au plus tard le 31 octobre 2022. Ces enfants n’occupaient pas déjà une place dans SGEE reconnu.
- 36 434 : enfants inscrits dont la date de fréquentation souhaitée est ultérieure au 31 octobre 2022.
- 28 036 : femmes enceintes préinscrites au 31 octobre 2022.

Répartition des enfants en attente au guichet unique par région et selon l’âge des enfants au Québec, 31 octobre 2022

Région administrative	Âge des enfants en mois												Total
	0-11		12-23		24-35		36-47		48-59		60 et plus		
	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	
01 Bas-Saint-Laurent	164	2,9	296	2,2	201	2,9	130	2,8	53	2,4	5	0,7	849
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	243	4,3	414	3,1	228	3,3	129	2,8	54	2,4	6	0,9	1 074
03 Capitale-Nationale	773	13,7	1 459	10,9	723	10,3	472	10,3	226	10,1	20	3,0	3 673
04 Mauricie	236	4,2	533	4,0	302	4,3	227	4,9	.	.	.	.	1 370
05 Estrie	440	7,8	1 025	7,7	496	7,1	361	7,8	.	.	.	.	2 442
06 Montréal	860	15,2	1 560	11,7	747	10,7	616	13,4	453	20,2	48	7,1	4 284
07 Outaouais	335	5,9	997	7,5	534	7,6	423	9,2	218	9,7	15	2,2	2 522
08 Abitibi-Témiscamingue	143	2,5	341	2,5	201	2,9	138	3,0	.	.	.	.	877
09 Côte-Nord	82	1,4	176	1,3	90	1,3	62	1,3	.	.	.	.	437
10 Nord-du-Québec	15	0,3	17	0,1	12	0,2	8	0,2	.	.	.	.	57
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	79	1,4	121	0,9	72	1,0	38	0,8	.	.	.	.	327
12 Chaudière-Appalaches	394	7,0	708	5,3	418	6,0	238	5,2	.	.	.	.	1 868
13 Laval	144	2,5	292	2,2	165	2,4	104	2,3	.	.	.	.	762
14 Lanaudière	398	7,0	834	6,2	422	6,0	304	6,6	174	7,8	13	1,9	2 145
15 Laurentides	432	7,6	1 053	7,9	615	8,8	436	9,5	191	8,5	16	2,4	2 743
16 Montérégie	1 019	18,0	2 165	16,2	1 109	15,9	873	19,0	391	17,5	40	5,9	5 597
17 Centre-du-Québec	236	4,2	528	3,9	281	4,0	207	4,5	.	.	.	.	1 332
Total	5 993	100	12 519	100	6 616	100	4 766	100	2 285	100	180	100	32 359

* Certaines données sont masquées pour assurer la confidentialité des renseignements personnels.

** Les totaux peuvent être différents de la somme des colonnes, car des valeurs avec décimales y sont arrondies.

Considérant la fréquence élevée de données inférieures à 5 et des enjeux de confidentialité en découlant, le tableau détaillé par territoire de bureau coordonnateur et ventilé par groupe d’âge ne peut être fourni.

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-18

Indiquer les besoins à combler en matière de places, par région et par territoire de BC, pour les enfants de 0 à 4 ans, pour 2022-2023. Fournir les prévisions pour 2023-2024.

Réponse

Au 28 février 2023, il y avait 104 territoires de bureaux coordonnateurs (TBC) pour lesquels le solde de places offertes par rapport à la demande de places en services de garde éducatifs à l’enfance reconnus (SGEE) était inférieur à 0, donc considérés en déficit de places, ce qui représente 65,4 % des TBC. Toutefois, le nombre de TBC projeté (2025) ayant un taux de couverture inférieur à 100 %, donc considéré en déficit de places, est de 16 TBC, ce qui représente 10,1 % des TBC. Parmi les 16 TBC en déficit projeté, 12 sont considérés en déficit très faible (taux de couverture de 95 % à 99 %). Ainsi, 4 TBC ont un taux de couverture projeté inférieur à 95 %, ce qui représente 2,5 % des TBC.

Le nombre de places manquantes en SGEE, par région administrative et par territoire de BC, se trouve ci-dessous. Ces données ne sont pas disponibles par catégorie d’âge.

Nombre de places manquantes en SGEE, par région administrative,
Québec, 28 février 2023

Région administrative	Actuel	2025
01 Bas-Saint-Laurent	444	19
02 Saguenay–Lac-Saint-Jean	575	37
03 Capitale-Nationale	1 309	5
04 Mauricie	644	0
05Estrie	1 499	239
06 Montréal	0	0
07 Outaouais	1 200	14
08 Abitibi-Témiscamingue	583	4
09 Côte-Nord	284	42
10 Nord-du-Québec	12	9
11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	188	0
12 Chaudière-Appalaches	472	0
13 Laval	0	0
14 Lanaudière	539	0
15 Laurentides	1 320	0
16 Montérégie	1 556	53
17 Centre-du-Québec	651	0
Total Québec	11 276	422

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-18

Nombre de places manquantes en SGEE, par territoire de BC, Québec, 28 février 2023

Code territoire	Territoire de BC	Actuel	2025
101	MRC Matanie	44	0
103	MRC Rimouski-Neigette	214	0
104	MRC Mitis	11	11
106	MRC Rivière-du-Loup	144	0
108	MRC Kamouraska	30	8
201	MRC Lac-St-Jean-E.	183	37
202	MRC Le Domaine-du-Roy	24	0
205	V. Saguenay - CSSS Cléophas-Claveau (La Baie)	9	0
208	V. Saguenay - CSSS Jonquière (Carrefour santé Jonquière) et CSSS Chicoutimi	358	0
301	MRC Charlevoix	1	0
303	MRC Côte-de-Beaupré et MRC Île Orléans	114	0
304	MRC Portneuf	98	0
305	MRC Jacques-Cartier	185	0
306	V. Québec - Arrond. Limoilou	134	5
307	V. Québec - Arrond. Cité	103	0
308	V. Québec - Arrond. Rivières	109	0
309	V. Québec - Arrond. Haute-St-Charles	154	0
310	V. Québec - Arrond. Ste-Foy-Sillery	80	0
311	V. Québec - Arrond. Laurentien sec. N. (anc. v. Val-Bélair)	129	0
312	V. Québec - Arrond. Laurentien sec. S.	47	0
313	V. Québec - Arrond. Beauport	109	0
314	V. Québec - Arrond. Charlesbourg	46	0
401	V. Trois-Rivières - CLSC Cap Madeleine	201	0
402	V. Trois-Rivières - CLSC Trois-Rivières (sauf mun. St-Étienne-des-Grès)	60	0
403	V. Shawinigan	149	0
404	V. La Tuque	5	0
405	MRC Chénouan	97	0
407	MRC Maskinongé	133	0
501	MRC Granit	22	9
502	MRC Val St-François	124	0
504	MRC Coaticook	124	0
505	MRC Memphrémagog	221	0
506	MRC Haut-St-François	73	0
507	V. Sherbrooke - Arrond. Fleurimont et Lennoxville	268	0
508	V. Sherbrooke - Arrond. Rock Forest-St-Élie-Deauville	270	24
509	V. Sherbrooke - Arrond. Brompton, Jacques-Cartier et Mont-Bellevue	359	206
510	MRC Brome-Missisquoi (sauf mun. Bromont)	39	0
701	MRC Papineau	49	0
702	MRC Collines-de-l'Outaouais	308	0
704	MRC Pontiac	34	0
705	V. Gatineau (anc. v. Hull)	240	0
706	V. Gatineau (anc. v. Gatineau sec. N. - J8V et J8R)	269	0
707	V. Gatineau (anc. v. Gatineau sec. S. - J8T et J8P)	42	0
708	V. Gatineau (anc. v. Buckingham et Masson-Angers)	142	14
709	V. Gatineau (anc. v. Aylmer)	116	0
802	V. Rouyn-Noranda	176	0
804	MRC Abitibi	102	4
805	MRC Vallée-de-l'Or	306	0

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-18

Code territoire	Territoire de BC	Actuel	2025
902	MRC Caniapiscau	19	19
904	MRC Minganie	28	24
905	MRC Manicouagan	75	0
906	MRC Sept-Rivières	162	0
1001	V. Chibougamau et v. Chapais	4	0
1002	V. Lebel-sur-Quevillon	1	0
1003	V. Matagami	7	9
1102	MRC Bonaventure	2	0
1103	MRC Côte-de-Gaspé	16	0
1105	MRC Rocher-Percé	47	0
1106	Mun. Îles-de-la-Madeleine	123	0
1203	MRC Bellechasse	110	0
1204	V. Lévis - arrond. Desjardins (anc. mun. Lévis et Pintendre)	56	0
1205	V. Lévis - arrond. Chaudière-O.	4	0
1207	MRC Lotbinière	115	0
1208	MRC L'Islet	31	0
1210	MRC Nouvelle-Beauce	86	0
1211	MRC Robert-Cliche	7	0
1212	MRC Appalaches	62	0
1401	MRC Autray	23	0
1403	MRC L'Assomption (B) - v. L'Épiphanie, St-Sulpice et L'Assomption	81	0
1404	MRC Joliette	112	0
1406	MRC Montcalm	185	0
1407	V. Terrebonne (anc. v. Terrebonne sec. O. et Laplaine - J7M et J6Y)	110	0
1409	V. Mascouche	29	0
1502	MRC Thérèse-de-Blainville (A) - v. Blainville et Ste-Thérèse	55	0
1503	MRC Thérèse-de-Blainville (B)	57	0
1504	MRC Rivière-du-N. (A) - v. St-Jérôme	172	0
1505	MRC Rivière-du-N. (B) - v. Prévost, St-Colomban, Ste-Sophie et St-Hippolyte	368	0
1506	V. Mirabel	121	0
1507	MRC Argenteuil	87	0
1508	MRC Pays-d'en-Haut	95	0
1509	MRC Laurentides	306	0
1510	MRC Antoine-Labelle	59	0
1601	MRC Acton	10	0
1602	MRC Maskoutains (A) - v. St-Hyacinthe	259	48
1603	MRC Maskoutains (B) (sauf v. St-Hyacinthe)	23	0
1604	MRC Haut-Richelieu (A) (anc. v. St-Luc et L'Acadie)	159	0
1605	MRC Haut-Richelieu (B) (sauf anc. v. St-Luc et L'Acadie)	161	0
1607	MRC Roussillon (A) - v. Châteauguay, Léry, Mercier et St-Isidore	24	0
1608	MRC Roussillon (B)	44	0
1609	MRC Haut-St-Laurent	10	0
1612	MRC Beauharnois-Salaberry	120	0
1615	MRC Rouville	104	0
1616	MRC Pierre-De Saurel	80	5
1617	MRC Vallée Richelieu (A) - v. Chambly, Carignan et St-Basile-le-Grand	216	0

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-18

Code territoire	Territoire de BC	Actuel	2025
1618	MRC Vallée Richelieu (B) (sauf v. Chambly, Carignan et St-Basile-le-Grand)	44	0
1620	MRC Marguerite-D'Youville (B) - v. Varennes, Verchères, Calixa-Lavallée et Contrecoeur	165	0
1624	V. St-Bruno et v. Boucherville	85	0
1625	V. Brossard, v. St-Lambert et v. Longueuil - Arrond. Greenfield Park et Lemoyne	52	0
1701	MRC Drummond	243	0
1702	MRC Bécancour	42	0
1703	MRC Nicolet-Yamaska	11	0
1704	MRC Arthabaska	324	0
1705	MRC L'Érable	31	0
	Total Québec	11 276	422

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-19

Indiquer le nombre d’enfants handicapés intégrés dans les services de garde au cours des trois dernières années et fournir les prévisions pour 2023-2024 :

- a. par région;
- b. par territoire de BC;
- c. par type de service de garde;
- d. par tranche d’âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois);
- e. au total.

Réponse

Les données les plus récentes disponibles sont celles de 2021-2022.

Nombre d’enfants handicapés intégrés dans les services de garde éducatifs en 2021-2022					
Région administrative		Centre de la petite enfance (CPE)	Garderie subventionnée (GS)	Milieu familial (MF)	Total
1	Bas-Saint-Laurent	129	0	24	153
2	Saguenay-Lac-Saint-Jean	179	31	43	255
3	Capitale-Nationale	815	275	107	1 197
4	Mauricie	178	9	24	211
5	Estrie	521	143	124	788
6	Montréal	1 760	1 191	331	3 282
7	Outaouais	369	117	42	528
8	Abitibi-Témiscamingue	40	0	10	50
9	Côte-Nord	19	0	9	28
10	Nord-du-Québec	10	0	2	12
11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	26	0	12	38
12	Chaudière-Appalaches	419	61	79	559
13	Laval	386	307	124	817
14	Lanaudière	487	284	146	917
15	Laurentides	541	292	162	995
16	Montérégie	1 449	491	320	2 260
17	Centre-du-Québec	247	35	27	309
Ensemble du Québec		7 575	3 236	1 586	12 397
Source : Rapports financiers 2021-2022					

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-20

Indiquer le total des jours d’occupation pour les enfants handicapés intégrés dans les services de garde, en 2021-2022 et en 2022-2023, et fournir les prévisions pour 2023-2024 :

a) par région;

b) par territoire de BC;

c) par type de service de garde.

Réponse

Les dernières données disponibles quant aux jours d’occupation sont celles de 2021-2022.

Jours d’occupation des enfants handicapés de 59 mois ou moins en 2021-2022*					
Région administrative		Centre de la petite enfance (CPE)	Garderie subventionné e (GS)	Milieu familial (MF)	Total
1	Bas-Saint-Laurent	27 650	0	5 142	32 792
2	Saguenay-Lac-Saint-Jean	37 760	7 402	9 645	54 807
3	Capitale-Nationale	186 325	66 384	21 148	273 857
4	Mauricie	39 093	1 473	5 069	45 635
5	Estrie	118 521	32 793	25 843	177 157
6	Montréal	400 893	283 202	72 671	756 766
7	Outaouais	87 361	28 731	9 024	125 116
8	Abitibi-Témiscamingue	7 671	0	1 569	9 240
9	Côte-Nord	3 835	0	1 833	5 668
10	Nord-du-Québec	1 602	0	461	2 063
11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	5 268	0	2 007	7 275
12	Chaudière-Appalaches	92 839	14 612	16 762	124 212
13	Laval	89 207	75 202	27 374	191 783
14	Lanaudière	110 490	67 784	31 940	210 214
15	Laurentides	125 304	72 663	34 783	232 750
16	Montréal	333 549	122 302	69 829	525 679
17	Centre-du-Québec	54 478	8 437	5 425	68 340
Ensemble du Québec		1 721 844	780 985	340 523	2 843 352
Source : Rapport financier annuel 2021-2022					
* En raison des arrondis, la somme peut ne pas correspondre au total indiqué.					

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-21

- Pour les trois dernières années, indiquer :
- a. Le montant des subventions accordées pour chacune de ces années à l’intégration des enfants handicapés, par région et par type de service de garde.
 - b. Le nombre total de demandes reçues par région et le nombre de demandes retenues.

Réponse

- a. Le tableau qui suit présente, par type de services de garde éducatifs et par région, les montants de l’Allocation pour l’intégration des enfants handicapés pour l’exercice 2021-2022, qui sont les données les plus récentes.

Allocation pour l’intégration des enfants handicapés en 2021-2022					
Région administrative		Centre de la petite enfance (CPE)	Garderie subventionnée (GS)	Responsable d’un service de garde éducatif en milieu familial (RSGE)	Total*
1	Bas-Saint-Laurent	1,83 M\$	0,00 M\$	0,44 M\$	2,27 M\$
2	Saguenay-Lac-Saint-Jean	1,82 M\$	0,27 M\$	0,45 M\$	2,54 M\$
3	Capitale-Nationale	9,30 M\$	3,18 M\$	0,91 M\$	13,39 M\$
4	Mauricie	2,07 M\$	0,12 M\$	0,20 M\$	2,39 M\$
5	Estrie	5,70 M\$	1,37 M\$	1,21 M\$	8,28 M\$
6	Montréal	20,21 M\$	13,36 M\$	3,06 M\$	36,63 M\$
7	Outaouais	4,38 M\$	1,31 M\$	0,49 M\$	6,18 M\$
8	Abitibi-Témiscamingue	0,38 M\$	0,00 M\$	0,04 M\$	0,42 M\$
9	Côte-Nord	0,23 M\$	0,00 M\$	0,09 M\$	0,32 M\$
10	Nord-du-Québec	0,05 M\$	0,00 M\$	0,01 M\$	0,06 M\$
11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0,43 M\$	0,00 M\$	0,20 M\$	0,63 M\$
12	Chaudière-Appalaches	4,47 M\$	0,79 M\$	0,72 M\$	5,97 M\$
13	Laval	4,51 M\$	3,46 M\$	1,25 M\$	9,22 M\$
14	Lanaudière	5,29 M\$	3,18 M\$	1,44 M\$	9,91 M\$
15	Laurentides	6,07 M\$	3,34 M\$	1,61 M\$	11,03 M\$
16	Montréal	16,50 M\$	6,02 M\$	2,92 M\$	25,44 M\$
17	Centre-du-Québec	2,82 M\$	0,35 M\$	0,26 M\$	3,42 M\$

* L’allocation ne fait pas l’objet de demandes reçues par région mais est versée à la suite de l’analyse des rapports financiers annuels.

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-22

Indiquer le nombre de poupons dans les services de garde pour les trois dernières années et fournir les prévisions pour 2023-2024 :

- a. par région;
- b. par territoire de BC;
- c. par type de service de garde;
- d. au total.

Réponse

Les données les plus récentes disponibles sont celles de 2021-2022.

Nombre d'enfants occupant une place poupon dans les services de garde éducatifs en 2021-2022					
Région administrative		Centre de la petite enfance	Garderie Subventionnée	Milieu familial	Total
1	Bas-Saint-Laurent	279	7	215	501
2	Saguenay–Lac-Saint-Jean	553	118	526	1 197
3	Capitale-Nationale	1 303	559	893	2 755
4	Mauricie	483	49	302	834
5	Estrie	1 024	247	710	1 981
6	Montréal	3 458	2 264	2 125	7 847
7	Outaouais	896	284	494	1 674
8	Abitibi-Témiscamingue	340	12	211	563
9	Côte-Nord	170	0	80	250
10	Nord-du-Québec	102	0	15	117
11	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	135	6	116	257
12	Chaudière-Appalaches	1 125	209	781	2 115
13	Laval	606	460	657	1 723
14	Lanaudière	893	525	811	2 229
15	Laurentides	966	555	838	2 359
16	Montréal	2 795	1 107	2 000	5 902
17	Centre-du-Québec	503	147	423	1 073
Ensemble des régions		15 631	6 549	11 197	33 377
Source : Rapports financiers 2021-2022.					

Le Ministère ne dispose pas de données des garderies non subventionnées.

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-23

Indiquer le nombre de places à temps partiel dans les services de garde éducatifs pour les trois dernières années et fournir les prévisions pour 2022-2023 :

- a. par région;
- b. par territoire de BC;
- c. par type de service de garde;
- d. par tranche d'âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois);
- e. au total.

Réponse

Selon l'information la plus récente disponible, soit pour 2021-2022, 877 services de garde éducatifs à l'enfance ont accueilli à temps partiel des enfants âgés de 0 à 59 mois, ce qui représente 1 001 085 jours d'occupation.

Nombre de jours d'occupation pour les 0-59 mois accueillis à temps partiel en 2021-2022					
Région administrative		Centres de la petite enfance	Garderies Subventionnées	Milieu familial	Total
1	Bas-Saint-Laurent	14 152	114	23 161	37 427
2	Saguenay–Lac-Saint-Jean	31 582	4 298	17 315	53 195
3	Capitale-Nationale	46 890	8 408	33 334	88 632
4	Mauricie	23 906	0	31 640	55 546
5	Estrie	53 408	12 129	53 440	118 977
6	Montréal	47 072	10 891	8 627	66 590
7	Outaouais	4 332	438	5 929	10 699
8	Abitibi-Témiscamingue	16 132	0	21 745	37 877
9	Côte-Nord	5 467	0	877	6 344
10	Nord-du-Québec	4 166	0	1 418	5 584
11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	2 309	0	4 061	6 370
12	Chaudière-Appalaches	62 304	2 951	49 107	114 362
13	Laval	8 800	1 599	7 094	17 493
14	Lanaudière	46 045	11 170	37 427	94 642
15	Laurentides	36 029	2 084	39 023	77 136
16	Montérégie	92 350	9 303	46 797	148 450
17	Centre-du-Québec	31 087	1 030	29 651	61 768
Ensemble des régions*		526 031	64 414	410 640	1 001 085
Source : Rapports financiers 2021-2022					
* En raison des arrondis, la somme peut ne pas correspondre au total indiqué.					

En 2021-2022, une place à temps complet représente 261 jours d'occupation; les enfants accueillis à temps partiel ont occupé l'équivalent de 3 836 places.

Note : Les données pour le milieu familial sont présentées par bureau coordonnateur de la garde éducative en milieu familial, compte tenu de l'absence de données précises par personne responsable d'un service de garde éducatif en milieu familial.

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-24

Indiquer le nombre de places en milieu de travail pour les trois dernières années et fournir les prévisions pour 2023-2024. Effectuer une ventilation par région.

Réponse

Les données 2022-2023 ne sont pas disponibles. Les données de la dernière année disponible sont celles-ci :

Nombre d’installations en milieu de travail ou d’études selon la région administrative au 31 mars 2022	
Région administrative	Au 31 mars 2022
Bas-Saint-Laurent	10
Saguenay–Lac-Saint-Jean	10
Capitale-Nationale	54
Mauricie	13
Estrie	19
Montréal	141
Outaouais	18
Abitibi-Témiscamingue	6
Côte-Nord	2
Nord-du-Québec	0
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	2
Chaudière-Appalaches	11
Laval	16
Lanaudière	14
Laurentides	11
Montréal	36
Centre-du-Québec	10

Nombre de places en milieu de travail ou d’études selon la région administrative au 31 mars 2022	
Région administrative	Au 31 mars 2022
Bas-Saint-Laurent	458
Saguenay–Lac-Saint-Jean	568
Capitale-Nationale	3 301
Mauricie	727
Estrie	1 195
Montréal	8 956
Outaouais	1 019
Abitibi-Témiscamingue	297
Côte-Nord	133
Nord-du-Québec	0
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	104
Chaudière-Appalaches	630
Laval	1 009
Lanaudière	899
Laurentides	729
Montréal	2 266
Centre-du-Québec	494

Étude des crédits 2023-2024

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-25

Indiquer le nombre de garderies qui ont fermé en 2022-2023 :

- a) par région;
- b) par territoire de BC;
- c) par type de garderie (privée subventionnée et privée non subventionnée).

Réponse

Du 1^{er} avril 2022 au 28 février 2023, 33 garderies non subventionnées ont fermé, pour un total de 1 431 places sur l'ensemble du territoire. Pour la même période, il n'y a eu aucune fermeture de garderie subventionnée.

Voir les détails dans l'annexe qui suit.

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-25

ANNEXE

Fermetures des garderies - Période visée par la demande : 2022-2023 - 1^{er} avril 202
au 28 février 2023

Région	Nom du service de garde	Type d'installation	Adresse	Nombre de places au permis
Montréal	GARDERIE YMCA CENTRE-VILLE	Garderie non subventionnée	1440, rue Stanley, Montréal, H3A 1P7	45
Bas-Saint-Laurent	CENTRE PRÉSCOLAIRE BILINGUE DE RIMOUSKI INC.	Garderie non subventionnée	570-A, rue Saint-Germain Est, Rimouski, G5L 1G4	30
Saguenay-Lac-Saint-Jean	UNIVERS DES MINI-MAGICIENS	Garderie non subventionnée	555, boulevard de l'Université, Chicoutimi, G7H 2B1	12
Montréal	GARDERIE KIDS & COMPANY (SAINTE-CATHERINE)	Garderie non subventionnée	273, rue Sainte-Catherine Ouest, H3B 1B1	80
Montréal	L'ACADÉMIE PRÉSCOLAIRE SMART KIDS	Garderie non subventionnée	5192, rue Paré, Montréal, H4P1P3	52
Montréal	GARDERIE COCON DU BONHEUR ST-MICHEL INC.	Garderie non subventionnée	3574, rue Jean-Talon Est, bureau 310, Montréal, H2A 1X5	52
Montréal	GARDERIE LA MARELLE INC.	Garderie non subventionnée	11872, rue Notre-Dame Est, Montréal, H1B 2X5	80
Montréal	ROCHE, PAPIER, CISEAUX	Garderie non subventionnée	407, rue De Bienville, Montréal, H2J 1T1	58
Montréal	GARDERIE DU CENTRE Y CARTIERVILLE	Garderie non subventionnée	11885, boulevard Laurentien, Montréal, H4J 2R5	55
Montréal	GARDERIE ÉDUCATIVE MINI POUF INC.	Garderie non subventionnée	1935, boulevard Henri-Bourassa Est, Montréal, H2B 1R9	30
Montréal	ACADÉMIE ABC ROSEMONT INC.	Garderie non subventionnée	6491, 40e Avenue, Montréal, H1T 2V8	15
Montréal	GARDERIE COCCINELLES ET COQUELICOTS	Garderie non subventionnée	3810, rue Rachel Est, Montréal, H1X 1Y9	31
Montréal	CENTRE DE PLAISIR ET D'APPRENTISSAGE POUR L'ENFANT INC.	Garderie non subventionnée	300, boulevard Marcel-Laurin, bureau 110, Saint-Laurent, H4M 2L4	67
Montréal	GARDERIE LES TROIS ABEILLES MI-SA-NA	Garderie non subventionnée	11715, rue Letellier, Montréal, H3M 2Z7	21
Montréal	G. ÉDUCATIVE ELINGTHON INC.	Garderie non subventionnée	1432, rue Poirier, Saint-Laurent, H4L 1H3	52
Montréal	MA 1ERE GARDERIE	Garderie non subventionnée	4295, rue Ontario Est, Montréal, H1V 1K4	22
Montréal	GARDERIE ÉDUCATIVE JOLIETTE	Garderie non subventionnée	3478, rue Hochelaga, Montréal, H1W 1H5	45
Outaouais	GARDERIE UNIK 2	Garderie non subventionnée	300 A, boulevard Saint-Raymond, Gatineau, J9A 1V9	20
Outaouais	MAISON MONTESSORI DES 4 VALLÉES	Garderie non subventionnée	490, route 105, bureau 105, Chelsea, J9B 1L2	29

Source : Sous-ministériat du développement du réseau et des services à la clientèle

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-25

Région	Nom du service de garde	Type d'installation	Adresse	Nombre de places au permis
Outaouais	GARDERIE SOUS L'OCEAN INC.	Garderie non subventionnée	189, rue Joseph, Gatineau, J8L 1G6	21
Abitibi-Témiscamingue	GARDERIE AUX MILLE ET UN PAS	Garderie non subventionnée	456, avenue Richard, Rouyn-Noranda, J9X 4L8	47
Abitibi-Témiscamingue	LE VOL DU COLIBRI, COOP DE SOLIDARITÉ	Garderie non subventionnée	561, avenue Murdoch, Rouyn-Noranda, J9X 1H4	80
Abitibi-Témiscamingue	VOL DU COLIBRI, COOP SOLIDARITÉ (VOLET 2)	Garderie non subventionnée	561, C avenue Murdoch, Rouyn-Noranda, J9X 1H4	75
Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	GARDERIE LES ÉLYMES	Garderie non subventionnée	395, chemin de l'Hôpital, Fatima, G4T 2K8	26
Laval	GARDERIE DE LA GARE INC.	Garderie non subventionnée	152, boulevard Ste-Rose Est, Laval, H7H 1P1	44
Laval	GARDERIE ÉDUCATIVE MARC-ANTOINE INC.	Garderie non subventionnée	7, boulevard Samson, bureau 200, Laval, H7X 3S5	46
Montréal	L'ACADÉMIE ST-JEAN INC.	Garderie non subventionnée	165, rue St- Paul, Saint-Jean-sur-Richelieu, J3B 1Z8	80
Montréal	GARDERIE GUILI GUILI	Garderie non subventionnée	108-2069, route Marie-Victorin, Varennes, J3X 1R3	21
Lanaudière	GARDERIE LE P'TIT MONDE D'ANNANOU	Garderie non subventionnée	2685, chemin Sainte-Marie-local F, Mascouche, J7K 1M8	72
Capitale-Nationale	MA GARDERIE MA MAISON	Garderie non subventionnée	1071, avenue Royale, Québec, G1E 2A7	41
Montréal	GARDERIE PALACE DES ANGES	Garderie non subventionnée	1936, rue L.-O.-David, Montréal, H2E 1K6	29
Montréal	GARDERIE NOS STARS INC.	Garderie non subventionnée	8259, boulevard Saint-Laurent, Montréal, H2P 2M1	15
Montréal	CHÂTEAU DE DORA	Garderie non subventionnée	8212, boulevard Maurice-Duplessis, Montréal, H1E 2Y5	38

Indiquer le nombre de comités de parents dans les garderies (privées subventionnées et privées non subventionnées).

Réponse

Le ministère de la Famille (Ministère) ne détient pas d'information sur les comités de parents formés par les titulaires de permis de garderies subventionnées et non subventionnées. Notons que l'article 31 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance prévoit que :

« Le titulaire d'un permis de garderie doit former dans son installation un comité de parents composé de cinq parents élus par et parmi les parents usagers autres que lui-même, un membre de son conseil d'administration, de son personnel et une personne qui leur est liée.

Toutefois, le titulaire de permis n'est pas tenu de former ce comité lorsque son conseil d'administration est composé majoritairement de parents usagers des services qui répondent aux exigences prévues au premier alinéa. »

De plus, le Ministère ne détient pas d'information sur les titulaires de permis de garderies subventionnées et non subventionnées qui sont exemptés de respecter cette exigence.

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-27

Indiquer, par région, le nombre de personnes responsables d’un service de garde éducatif en milieu familial (RSG) en 2021-2022 et en 2022-2023 et fournir les prévisions pour 2023-2024.

Réponse

Nombre de personnes responsables d’un service de garde éducatif en milieu familial (RSGE) reconnues (offrant des places subventionnées ou non subventionnées), par région administrative, au 28 février 2023

Région administrative	Nombre de RSGE reconnues au 28 février 2023
1 Bas-Saint-Laurent	424
2 Saguenay–Lac-Saint-Jean	501
3 Capitale-Nationale	865
4 Mauricie	371
5 Estrie	767
6 Montréal	1 634
7 Outaouais	551
8 Abitibi-Témiscamingue	251
9 Côte-Nord	139
10 Nord-du-Québec	16
11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	159
12 Chaudière-Appalaches	828
13 Laval	573
14 Lanaudière	841
15 Laurentides	887
16 Montérégie	1 905
17 Centre-du-Québec	472
Total	11 184

Source : Registre des RSGE, extraction de type « Image tous les BC » effectuée le 6 mars 2023.

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-28

Indiquer, pour les années 2019-2020, 2021-2022 et 2022-2023, par région :

- a) le nombre de places attribuées en milieu familial;
- b) le nombre de places remises aux bureaux coordonnateurs en milieu familial;
- c) le nombre de nouvelles RSG;
- d) le nombre de RSG qui a fermé leur milieu.

Réponse

Nombre total de places à l’agrément des bureaux coordonnateurs de la garde éducative en milieu familial (BC), nombre d’enfants à la reconnaissance des personnes responsables d’un service de garde éducatif en milieu familial (RSGE), nombre de RSGE nouvellement reconnues par un BC et nombre de RSGE dont la reconnaissance a pris fin, par région administrative, entre le 1^{er} avril 2022 et le 28 février 2023 (incluant les places subventionnées et non subventionnées)

Région administrative	Nombre de places à l’agrément	Nombre d’enfants à la reconnaissance des RSGE	Nombre de RSGE nouvellement reconnues	Nombre de RSGE dont la reconnaissance a pris fin
1 Bas-Saint-Laurent	2 893	2 409	62	46
2 Saguenay–Lac-Saint-Jean	3 837	2 826	74	55
3 Capitale-Nationale	7 783	5 173	127	65
4 Mauricie	3 204	2 242	90	32
5 Estrie	6 230	4 529	100	71
6 Montréal	13 413	11 505	108	81
7 Outaouais	5 368	3 426	68	47
8 Abitibi-Témiscamingue	2 332	1 423	53	29
9 Côte-Nord	1 384	799	16	20
10 Nord-du-Québec	304*	91	0	5
11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1 343	926	15	12
12 Chaudière-Appalaches	6 069	4 814	150	72
13 Laval	4 808	3 841	36	26
14 Lanaudière	5 909	5 350	105	48
15 Laurentides	7 322	5 423	91	76
16 Montérégie	16 437	11 743	209	142
17 Centre-du-Québec	3 158	2 756	89	43
Total	91 794	69 276	1 393	870

* Incluant les 50 places du BC géré par l’Administration régionale de Kativik.

Source : Registre des RSGE, extraction de type « Image tous les BC » effectuée le 6 mars 2023.

Étude des crédits 2023-2024

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-29

Indiquer, par région, le nombre de personnes non reconnues (PNR) pour les années 2021-2022 et 2022-2023.

Réponse

Les personnes non reconnues n'ont pas de permis ni de reconnaissance. Le ministère de la Famille ne dispose pas de renseignements permettant de les répertorier avec précision.

Néanmoins, sur la base de données fiscales provenant de Revenu Québec, leur nombre était estimé à 8 207 en 2019. Il s'agit du nombre de PNR qui ont gardé des enfants de moins de 5 ans pour lesquels des frais de garde d'au moins 5 000 \$ ont été payés en moyenne par enfant, soit 36 758 enfants.

La loi 9 de 2022 prévoit l'abolition du statut de PNR en 2026.

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition

Question : RPPQ-30

Indiquer, par région, le nombre d’enfants accueillis par des personnes non reconnues (PNR) pour les années 2021-2022 et 2022-2023.

Réponse

Les personnes non reconnues n’ont pas de permis ni de reconnaissance. Le ministère de la Famille ne dispose donc pas de renseignements permettant de les répertorier ni de connaître le nombre d’enfants qui fréquente ces milieux.

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-31

Indiquer, par région, le nombre de personnes non reconnues (PNR) dont la reconnaissance a été révoquée par un bureau coordonnateur, pour les années 2021-2022 et 2022-2023.

Réponse

Les personnes non reconnues n’ont pas de permis ni de reconnaissance. Le ministère de la Famille ne dispose donc pas de renseignements permettant de les répertorier ni de connaître le nombre d’enfants qui fréquentent ces milieux.

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-32

- Indiquer le nombre et le type de plaintes reçues pour 2022-2023 :
- a. par région;
 - b. par territoire de BC;
 - c. par type de service de garde;
 - d. au total

Réponse

Définition des termes utilisés :

Plainte : chaque contact d’un plaignant avec le bureau des plaintes de la Direction des plaintes et des inspections pour énoncer un ou plusieurs sujets d’insatisfaction. Une plainte peut comporter plusieurs objets de plainte.

Objet de plainte : chacun des sujets d’insatisfaction énoncés par un plaignant lors de la création de son dossier de plainte.

En 2022-2023 (du 1^{er} avril 2022 au 28 février 2023), 2 809 plaintes ont été reçues à l’égard des services de garde éducatifs à l’enfance, totalisant 4 200 objets de plainte. Cela comprend les plaintes retenues et traitées par le Ministère, les plaintes référées vers d’autres ministères et organismes et les plaintes refusées.

Les statistiques incluent également le nombre de signalements signifiés au Ministère. À noter que la décision de retenir ou non un signalement relève de la Direction de la protection de la jeunesse, après analyse du dossier.

Les plaintes à l’égard des personnes responsables d’un service de garde éducatif en milieu familial sont traitées par les bureaux coordonnateurs de la garde éducative en milieu familial.

Les statistiques demandées en a), b), c) et d) sont présentées ci-après.

Abréviations utilisées

CPE :	Centre de la petite enfance
BC/MF :	Bureau coordonnateur de la garde en milieu familial / Milieu familial
GS :	Garderie subventionnée
GNS :	Garderie non subventionnée
SPMF :	Sans permis en milieu familial
SPI :	Sans permis en installation
Plaintes refusées :	Plaintes impossibles à traiter ou non recevables
Plaintes référées :	Plaintes référées à d'autres ministères et organismes, puisqu'elles ne constituent pas un manquement potentiel à la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance ou à ses règlements.

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition

Question : RPPQ-32

Régions	Catégories d'objets de plaintes	CPE	BC/MF	Garderies			Total avec permis	SPMF	SPI	Total sans permis	Grand Total
				GS	GNS	Total					
01-BAS-SAINT-LAURENT	Fonctionnement administratif	0	0	0	2	2	2	0	0	0	2
	Garde non reconnue	0	0	0	0	0	0	34	0	34	34
	Personne en relation avec un service de garde	0	0	0	8	8	8	0	0	0	8
	Santé et sécurité des enfants	0	0	0	1	1	1	0	0	0	1
	Plainte refusée	2	0	0	1	1	3	0	0	0	3
	Plainte référée	1	3	1	0	1	5	0	0	0	5
	Total des plaintes	3	3	1	12	13	19	34	0	34	53
02-SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	Catégories d'objets de plaintes	CPE	BC/MF	Garderies			Total avec permis	SPMF	SPI	Total sans permis	Grand Total
				GS	GNS	Total					
	Accessibilité et continuité des services	2	0	0	0	0	2	0	0	0	2
	Fonctionnement administratif	3	0	0	0	0	3	0	0	0	3
	Garde non reconnue	0	0	0	0	0	0	47	2	49	49
	Personne en relation avec un service de garde	3	0	1	6	7	10	0	0	0	10
	Santé et sécurité des enfants	2	0	0	2	2	4	0	0	0	4
	Plainte refusée	1	0	1	3	4	5	0	0	0	5
	Plainte référée	2	2	0	2	2	6	0	0	0	6
	Total des plaintes	13	2	2	13	15	30	47	2	49	79
	Total des signalements	0	2	0	3	3	5	0	0	0	5
	Total pour les plaintes et les signalements	13	4	2	16	18	35	47	2	49	84

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-32

03-CAPITALE-NATIONALE	Catégories d'objets de plaintes	CPE	BC/MF	Garderies			Total avec permis	SPMF	SPI	Total sans permis	Grand Total
				GS	GNS	Total					
	Accessibilité et continuité des services	3	0	3	2	5	8	0	0	0	8
	Fonctionnement administratif	2	0	12	16	28	30	0	0	0	30
	Garde non reconnue	0	0	0	0	0	0	150	2	152	152
	Personne en relation avec un service de garde	11	0	14	65	79	90	0	0	0	90
	Santé et sécurité des enfants	2	0	11	73	84	86	0	0	0	86
	Plainte refusée	6	1	14	25	39	46	0	0	0	46
	Plainte référée	1	16	5	9	14	31	0	0	0	31
	Total des plaintes	25	17	59	190	249	291	150	2	152	443
	Total des signalements	1	4	4	7	11	16	0	0	0	16
	Total pour les plaintes et les signalements	26	21	63	197	260	307	150	2	152	459

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition

Question : RPPQ-32

04-MAURICIE	Catégories d'objets de plaintes	CPE	BC/MF	Garderies			Total avec permis	SPMF	SPI	Total sans permis	Grand Total
				GS	GNS	Total					
	Fonctionnement administratif	2	0	1	0	1	3	0	0	0	3
	Garde non reconnue	0	0	0	0	0	0	98	0	98	98
	Personne en relation avec un service de garde	2	0	0	6	6	8	0	0	0	8
	Santé et sécurité des enfants	6	0	0	3	3	9	0	0	0	9
	Plainte refusée	3	1	0	1	1	5	0	0	0	5
	Plainte référée	5	3	0	3	3	11	0	0	0	11
	Total des plaintes	18	4	1	13	14	36	98	0	98	134
	Total des signalements	1	3	0	0	0	4	0	0	0	4
	Total pour les plaintes et les signalements	19	7	1	13	14	40	98	0	98	138

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition

Question : RPPQ-32

05-ESTRIE	Catégories d'objets de plaintes	CPE	BC/MF	Garderies			Total avec permis	SPMF	SPI	Total sans permis	Grand Total
				GS	GNS	Total					
	Accessibilité et continuité des services	1	0	0	1	1	2	0	0	0	2
	Fonctionnement administratif	4	0	5	6	11	15	0	0	0	15
	Garde non reconnue	0	0	0	0	0	0	159	2	161	161
	Personne en relation avec un service de garde	4	0	8	9	17	21	0	0	0	21
	Santé et sécurité des enfants	3	0	20	17	37	40	0	0	0	40
	Plainte refusée	5	0	8	2	10	15	0	0	0	15
	Plainte référée	8	4	0	0	0	12	0	0	0	12
	Total des plaintes	25	4	41	35	76	105	159	2	161	266
	Total des signalements	2	3	0	0	0	5	0	0	0	5
	Total pour les plaintes et les signalements	27	7	41	35	76	110	159	2	161	271

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition

Question : RPPQ-32

06-MONTRÉAL	Catégories d'objets de plaintes	CPE	BC/MF	Garderies			Total avec permis	SPMF	SPI	Total sans permis	Grand Total
				GS	GNS	Total					
	Accessibilité et continuité des services	8	0	12	1	13	21	0	0	0	21
	Fonctionnement administratif	19	2	35	20	55	76	0	0	0	76
	Garde non reconnue	0	0	0	0	0	0	44	5	49	49
	Personne en relation avec un service de garde	51	0	56	89	145	196	0	0	0	196
	Santé et sécurité des enfants	36	0	45	63	108	144	0	0	0	144
	Plainte refusée	42	1	48	42	90	133	0	0	0	133
	Plainte référée	19	41	18	14	32	92	0	0	0	92
	Total des plaintes	175	44	214	229	443	662	44	5	49	711
	Total des signalements	11	4	6	11	17	32	0	0	0	32
	Total pour les plaintes et les signalements	186	48	220	240	460	694	44	5	49	743

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition

Question : RPPQ-32

	Catégories d'objets de plaintes	CPE	BC/MF	Garderies			Total avec permis	SPMF	SPI	Total sans permis	Grand Total
				GS	GNS	Total					
07-OUTAOUAIS	Accessibilité et continuité des services	1	0	4	1	5	6	0	0	0	6
	Fonctionnement administratif	1	1	1	5	6	8	0	0	0	8
	Garde non reconnue	0	0	0	0	0	0	90	0	90	90
	Personne en relation avec un service de garde	10	0	7	26	33	43	0	0	0	43
	Santé et sécurité des enfants	7	0	5	15	20	27	0	0	0	27
	Plainte refusée	6	1	4	5	9	16	0	0	0	16
	Plainte référée	3	11	3	2	5	19	0	0	0	19
	Total des plaintes	28	13	24	54	78	119	90	0	90	209
	Total des signalements	1	3	1	1	2	6	0	0	0	6
	Total pour les plaintes et les signalements	29	16	25	55	80	125	90	0	90	215
08-ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	Catégories d'objets de plaintes	CPE	BC/MF	Garderies			Total avec permis	SPMF	SPI	Total sans permis	Grand Total
				GS	GNS	Total					
	Garde non reconnue	0	0	0	0	0	0	37	0	37	37
	Personne en relation avec un service de garde	0	0	0	2	2	2	0	0	0	2
	Santé et sécurité des enfants	0	0	0	2	2	2	0	0	0	2
	Plainte refusée	1	0	1	0	1	2	0	0	0	2
	Plainte référée	1	2	0	0	0	3	0	0	0	3
	Total des plaintes	2	2	1	4	5	9	37	0	37	46
	Total des signalements	1	2	0	1	1	4	0	0	0	4
	Total pour les plaintes et les signalements	3	4	1	5	6	13	37	0	37	50

Source : Sous-ministériat à la main-d'oeuvre et à la qualité du réseau

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition

Question : RPPQ-32

	Catégories d'objets de plaintes	CPE	BC/MF	Garderies			Total avec permis	SPMF	SPI	Total sans permis	Grand Total
				GS	GNS	Total					
09-CÔTE-NORD	Fonctionnement administratif	1	0	0	0	0	1	0	0	0	1
	Garde non reconnue	0	0	0	0	0	0	17	0	17	17
	Plainte refusée	3	0	0	0	0	3	0	0	0	3
	Total des plaintes	4	0	0	0	0	4	17	0	17	21
	Total des signalements	0	1	0	0	0	1	0	0	0	1
	Total pour les plaintes et les signalements	4	1	0	0	0	5	17	0	17	22
	Catégories d'objets de plaintes	CPE	BC/MF	Garderies			Total avec permis	SPMF	SPI	Total sans permis	Grand Total
				GS	GNS	Total					
10-NORD-DU-QUÉBEC	Garde non reconnue	0	0	0	0	0	0	2	0	2	2
	Personne en relation avec un service de garde	6	0	0	0	0	6	0	0	0	6
	Plainte référée	1	0	0	0	0	1	0	0	0	1
	Total des plaintes	7	0	0	0	0	7	2	0	2	9
	Total des signalements	2	1	0	0	0	3	0	0	0	3
	Total pour les plaintes et les signalements	9	1	0	0	0	10	2	0	2	12

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition

Question : RPPQ-32

11-GASPÉSIE-ÎLES- DE-LA- MADELEINE	Catégories d'objets de plaintes	CPE	BC/MF	Garderies			Total avec permis	SPMF	SPI	Total sans permis	Grand Total
				GS	GNS	Total					
	Fonctionnement administratif	1	0	0	0	0	1	0	0	0	1
	Garde non reconnue	0	0	0	0	0	0	8	0	8	8
	Personne en relation avec un service de garde	2	0	0	0	0	2	0	0	0	2
	Santé et sécurité des enfants	2	0	0	0	0	2	0	0	0	2
	Plainte référée	1	0	0	0	0	1	0	0	0	1
	Total des plaintes	6	0	0	0	0	6	8	0	8	14
12-CHAUDIÈRE- APPALACHES	Catégories d'objets de plaintes	CPE	BC/MF	Garderies			Total avec permis	SPMF	SPI	Total sans permis	Grand Total
				GS	GNS	Total					
	Fonctionnement administratif	0	0	2	2	4	4	0	0	0	4
	Garde non reconnue	0	0	0	0	0	0	105	5	110	110
	Personne en relation avec un service de garde	9	0	4	4	8	17	0	0	0	17
	Santé et sécurité des enfants	3	0	2	8	10	13	0	0	0	13
	Plainte refusée	8	3	2	5	7	18	0	0	0	18
	Plainte référée	5	2	1	4	5	12	0	0	0	12
	Total des plaintes	25	5	11	23	34	64	105	5	110	174
	Total des signalements	4	0	1	0	1	5	0	0	0	5
	Total pour les plaintes et les signalements	29	5	12	23	35	69	105	5	110	179

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-32

13-LAVAL	Catégories d'objets de plaintes	CPE	BC/MF	Garderies			Total avec permis	SPMF	SPI	Total sans permis	Grand Total
				GS	GNS	Total					
	Accessibilité et continuité des services	1	0	4	0	4	5	0	0	0	5
	Fonctionnement administratif	6	1	15	7	22	29	0	0	0	29
	Garde non reconnue	0	0	0	0	0	0	17	2	19	19
	Personne en relation avec un service de garde	14	0	20	14	34	48	0	0	0	48
	Santé et sécurité des enfants	6	0	11	14	25	31	0	0	0	31
	Plainte refusée	5	0	4	5	9	14	0	0	0	14
	Plainte référée	1	13	2	7	9	23	0	0	0	23
	Total des plaintes	33	14	56	47	103	150	17	2	19	169
	Total des signalements	7	5	1	1	2	14	0	0	0	14
	Total pour les plaintes et les signalements	40	19	57	48	105	164	17	2	19	183

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition

Question : RPPQ-32

14-LANAUDIÈRE	Catégories d'objets de plaintes	CPE	BC/MF	Garderies			Total avec permis	SPMF	SPI	Total sans permis	Grand Total
				GS	GNS	Total					
	Accessibilité et continuité des services	0	0	3	1	4	4	0	0	0	4
	Fonctionnement administratif	2	4	15	10	25	31	0	0	0	31
	Garde non reconnue	0	0	0	0	0	0	133	8	141	141
	Personne en relation avec un service de garde	5	3	13	29	42	50	0	0	0	50
	Santé et sécurité des enfants	3	0	27	30	57	60	0	0	0	60
	Plainte refusée	4	0	9	17	26	30	0	0	0	30
	Plainte référée	6	12	8	5	13	31	0	0	0	31
	Total des plaintes	20	19	75	92	167	206	133	8	141	347
	Total des signalements	2	9	1	1	2	13	0	0	0	13
	Total pour les plaintes et les signalements	22	28	76	93	169	219	133	8	141	360

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition

Question : RPPQ-32

	Catégories d'objets de plaintes	CPE	BC/MF	Garderies			Total avec permis	SPMF	SPI	Total sans permis	Grand Total
				GS	GNS	Total					
15-LAURENTIDES	Accessibilité et continuité des services	4	0	1	0	1	5	0	0	0	5
	Fonctionnement administratif	6	0	8	17	25	31	0	0	0	31
	Garde non reconnue	0	0	0	0	0	0	99	2	101	101
	Personne en relation avec un service de garde	6	0	28	49	77	83	0	0	0	83
	Santé et sécurité des enfants	3	0	27	41	68	71	0	0	0	71
	Plainte refusée	3	2	6	13	19	24	0	0	0	24
	Plainte référée	11	13	2	4	6	30	0	0	0	30
	Total des plaintes	33	15	72	124	196	244	99	2	101	345
	Total des signalements	1	4	4	3	7	12	0	0	0	12
	Total pour les plaintes et les signalements	34	19	76	127	203	256	99	2	101	357

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-32

16-MONTÉRÉGIE	Catégories d'objets de plaintes	CPE	BC/MF	Garderies			Total avec permis	SPMF	SPI	Total sans permis	Grand Total
				GS	GNS	Total					
	Accessibilité et continuité des services	5	0	5	2	7	12	0	0	0	12
	Fonctionnement administratif	22	1	21	18	39	62	0	0	0	62
	Garde non reconnue	0	0	0	0	0	0	281	14	295	295
	Personne en relation avec un service de garde	18	0	63	63	126	144	0	0	0	144
	Santé et sécurité des enfants	16	0	81	67	148	164	0	0	0	164
	Plainte refusée	18	3	32	29	61	82	0	0	0	82
	Plainte référée	18	30	17	12	29	77	0	0	0	77
	Total des plaintes	97	34	219	191	410	541	281	14	295	836
	Total des signalements	3	8	4	3	7	18	0	0	0	18
	Total pour les plaintes et les signalements	100	42	223	194	417	559	281	14	295	854

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-32

17-CENTRE-DU-QUÉBEC	Catégories d'objets de plaintes	CPE	BC/MF	Garderies			Total avec permis	SPMF	SPI	Total sans permis	Grand Total
				GS	GNS	Total					
	Accessibilité et continuité des services	1	0	0	0	0	1	0	0	0	1
	Fonctionnement administratif	1	0	9	0	9	10	0	0	0	10
	Garde non reconnue	0	0	0	0	0	0	134	4	138	138
	Personne en relation avec un service de garde	4	0	5	8	13	17	0	0	0	17
	Santé et sécurité des enfants	1	0	5	2	7	8	0	0	0	8
	Plainte refusée	5	1	3	0	3	9	0	0	0	9
	Plainte référée	5	9	4	1	5	19	0	0	0	19
	Total des plaintes	17	10	26	11	37	64	134	4	138	202
	Total des signalements	0	1	2	1	3	4	0	0	0	4
	Total pour les plaintes et les signalements	17	11	28	12	40	68	134	4	138	206

Toutes régions	Total des régions	CPE	BC/MF	Garderies			Total des régions avec permis	SPMF	SPI	Total des régions sans permis	Grand total des régions
				GS	GNS	Total					
	Total des plaintes	531	186	802	1038	1840	2557	1455	46	1501	4058
	Total des signalements	36	50	24	32	56	142	0	0	0	142
	Total pour les plaintes et les signalements	567	236	826	1070	1896	2699	1455	46	1501	4200

Étude des crédits 2023-2024

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-33

Indiquer le nombre et le type d'infractions pour 2022-2023 :

- a) par région;
- b) Par territoire de BC;
- c) par type de service;
- d) au total.

Réponse

Le tableau présente le nombre et le type de manquements (infractions) par région et par type de service de garde (centres de la petite enfance (CPE) et garderies) pour la période du 1^{er} avril 2022 au 28 février 2023.

Le ministère de la Famille comptabilise le type de manquements constatés lors des inspections des CPE et des garderies.

Pour la compréhension du tableau en annexe, les manquements commençant par :

- L : se rapportent à des articles de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance
- R : se rapportent à des articles du Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance
- RCR : se rapportent à des articles du Règlement sur la contribution réduite.

À noter que l'offre de services de garde éducatifs dans la région de la Côte-Nord (09) n'est assurée que par des CPE. Aucune garderie ne se trouve dans cette région.

Le Ministère ne possède pas des données sur le nombre et le type d'infractions par territoire de BC. Elles sont présentées par région.

Le système ne permet pas la ventilation du nombre d'infractions pour les garderies subventionnées et les garderies non subventionnées.

RPPLQ-33 - Annexe 1- Nombre de manquements (infractions) en 2022-2023 (au 28 février 2023) par région et par type de service de garde

No. article loi ou règlement	CPE																	Total CPE	GARDERIE																	Total GARD	Total
	01 Bas-Saint-Laurent	02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	03 Capitale-Nationale	04 Mauricie	05 Estrie	06 Montréal	07 Outaouais	08 Abitibi-Témiscamingue	09 Côte-Nord	10 Nord-du-Québec	11 Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine	12 Chaudière-Appalaches	13 Laval	14 Lanaudière	15 Laurentides	16 Montérégie	17 Centre-du-Québec		01 Bas-Saint-Laurent	02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	03 Capitale-Nationale	04 Mauricie	05 Estrie	06 Montréal	07 Outaouais	08 Abitibi-Témiscamingue	11 Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine	12 Chaudière-Appalaches	13 Laval	14 Lanaudière	15 Laurentides	16 Montérégie	17 Centre-du-Québec				
	58	102	236	11	87	534	124	75	86	11	25	120	112	156	240	198	103	2278	42	121	631	32	65	1312	233	18	1	196	285	179	373	927	58	4473	6751		
L13																					4			9	1				1	1	1	3		20	20		
L16																							1										1	1			
L22	1					1										1	1	4			3			5							1	7		16	20		
L31																					2		2	15	2			2	1	1	4	8	2	39	39		
L33																					1			11	2				2	1	2	2	1	22	22		
L34																							6								4	4		14	14		
L37																									1						2			3	3		
L38																							2						1	1	2			6	6		
L5.2				3		11	1				1		7	5		4	2	34	4	3	10	2	1	38	17				15	6	21	32	3	152	186		
L78																													1					1	1		
L86	1		1				1	2							1	1	5	12			2								4	1		2		9	21		
L86.1																					1													1	1		
R100			2		1	11	6				2	6	3	2	3	4	1	41	2		15		1	26	9			4	6	12	13	27	3	118	159		
R101	2		1		4	17				5		3	2	7	10	17	17	85		2	19	2		29	1	1		2	7	4	11	20	1	99	184		
R102						1							3					4			3			8	1			1		1	2	1		17	21		
R103								1										1											2			1		3	4		
R103.1	4	4	5		3	6	2	3	1			4	4	7	10	2		55	1	1	5		1	23	5			5	14	6	4	12	1	78	133		
R104																				1				1								1		3	3		
R109		1			1											1		3		1	1						2				1	2		7	10		
R111				1	2											1		4						1								1		2	6		
R112	1	1	2		3	7	1				2	4	1	1	4	2		29	1	3	18		1	42	10			2	4	4	7	21	5	118	147		
R113																													1					1	1		
R114														1				1		1	1			4	1				1	2	2			12	13		
R114.1			1			1	1									3	2	8	1		2		1	6							1	5		16	24		
R115																							1									2		4	4		
R116		4	8		6	15	5	3	2			1	2	6	11	2	2	67	2	3	12	1	1	35	6			1	5	4	7	13	1	91	158		
R117			3		1								1		2			7			1			3							2	1		7	14		
R118	5	23	29	2	10	80	17	7	8		5	18	20	27	38	29	17	335	1	17	59	3	7	153	20	4		24	23	12	34	106	3	466	801		
R120	2	1			1	10	2	3		1	1	4	2	2	6	2	4	41		1	13			25	5			6	6	3	4	6		69	110		
R121	2	1	5		1	23	3	2	2			3	3	4	1	2	1	53	2	1	11	1	1	47	6	2		5	5	3	7	25	1	117	170		

No. article loi ou règlement	CPE																	Total CPE	GARDERIE																	Total GARD	Total
	01 Bas-Saint-Laurent	02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	03 Capitale-Nationale	04 Mauricie	05 Estrie	06 Montréal	07 Outaouais	08 Abitibi-Témiscamingue	09 Côte-Nord	10 Nord-du-Québec	11 Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine	12 Chaudière-Appalaches	13 Laval	14 Lanaudière	15 Laurentides	16 Montérégie	17 Centre-du-Québec		01 Bas-Saint-Laurent	02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	03 Capitale-Nationale	04 Mauricie	05 Estrie	06 Montréal	07 Outaouais	08 Abitibi-Témiscamingue	11 Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine	12 Chaudière-Appalaches	13 Laval	14 Lanaudière	15 Laurentides	16 Montérégie	17 Centre-du-Québec				
R121.1	1	1	1			9	1		1			1	1			2		18		1	2		1	25	1			1	3		2	14		50	68		
R121.2	2		5			12	1						2	3	3	6	3	37	1	2	2		1	22				2		4	15	1	50	87			
R121.3	3	5	8		1	16	4		1		2	4		4	9	1	3	61	1	4	12			16	5	1		9	5	3	4	12		72	133		
R121.4	4	10	23		6	51	10	4	7	1	2	12	10	15	21	16	4	196	3	9	40	2	4	84	10	1		11	15	7	15	46	2	249	445		
R121.6	2	2	5		3			1	4			3		5	7	2		34	1	2	5	1	2							4	8	1	24	58			
R121.7					1													1													3		3	4			
R121.9	11	12	31	1	14	75	20	15	12	1	5	16	16	19	25	22	10	305	5	15	65	3	7	129	20	3		19	24	13	36	75	6	420	725		
R122	1	1	2	1	1	8	3		1		1	2	1	3	13	10	5	53	2	4	9	1		27	5		5	7	4	11	20	2	97	150			
R123	2	1	4		1	2	1						5	2	6	7	6	37	1		11	1	5	22	3		3	5	4	12	22	2	91	128			
R123.0.1			5			8	1							5	4	2	2	27	1	2	6		3	42	9		2	7	2	6	20	3	103	130			
R123.0.3			9			5	1	3						5	6	5	2	36		1	4	1	2	10	4		1	4	1	8	13	1	50	86			
R123.0.4			6	1	1										2		1	11	1		1		1	3						4	4	1	15	26			
R20	1	2	6	1	4	17	4	3	1	1		2	2	2	4	6	2	58	3	3	36	3	4	60	12	1	1	11	9	13	21	50	6	233	291		
R20.1						2												2							1								1	3			
R21																					6			13	3			2	1	6	8		39	39			
R23																				1	9	2	2	16	3		4		3	3	14	1	58	58			
R23.1																			1	1	3			7	1		1		1	3	4		22	22			
R23.2																							1										1	1			
R25	1	1	1	1		16	5	3	3		1		3	7	4	10	1	57			14	2		40	10	2		5	7	1	9	39	1	130	187		
R30																								3				1	1		3		8	8			
R31		1	1		1	1												4						4			1			1	3		9	13			
R32							1	1	2						2			6						3					1	1	2		7	13			
R33					1	1												2		1	4			2				3		4	3	1	18	20			
R34	1	3	7		1	27	3	6	1		1	1	4	4	5	3	1	68	1	1	19	2	3	72	15	1		7	9	4	15	34		183	251		
R35			1			6	4			1			2	2	4	1	1	22		1	1		2	14	2		1	6	5	5	12		49	71			
R36																			1										1				2	2			
R37	1	1	1			5			1						2	1		12			3			14	1			2		2	6		28	40			
R38	3	5	15		3	9	5	9	12			14	1	1	13	3	1	94	2	15	59			24	9		17	11	16	9	36	2	200	294			
R38.1	5	13	25		4	10	11	7	14			14	3	6	10	5	1	128	2	12	70	1	2	39	11	1	21	27	13	20	41	2	262	390			
R39	1	4	3		1	1	1	1	3			1		2	2	1		21		3	12		1	3	1		2		2		6		30	51			
R39.1		1	2	1		3		1	4				2	1		1	1	17	1	3	10		1	3			5	1	6	1	9		40	57			
R4	1	2	10		3	35	4		3	1	1	2	6	2	3	8	2	83	1	4	34	3	6	86	13		10	19	10	21	62	4	273	356			

CPE																		Total CPE	GARDERIE																		Total GARD	Total
No. article loi ou règlement	01 Bas-Saint-Laurent	02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	03 Capitale-Nationale	04 Mauricie	05 Estrie	06 Montréal	07 Outaouais	08 Abitibi-Témiscamingue	09 Côte-Nord	10 Nord-du-Québec	11 Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine	12 Chaudière-Appalaches	13 Laval	14 Lanaudière	15 Laurentides	16 Montérégie	17 Centre-du-Québec		01 Bas-Saint-Laurent	02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	03 Capitale-Nationale	04 Mauricie	05 Estrie	06 Montréal	07 Outaouais	08 Abitibi-Témiscamingue	11 Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine	12 Chaudière-Appalaches	13 Laval	14 Lanaudière	15 Laurentides	16 Montérégie	17 Centre-du-Québec					
R4.1																																	1		1	1		
R4.2						5							1	1	1				8					1										1	9			
R6		1	2		3	18	3		1		1	1	2	2	5	6		45			5	1		23	3			6	6	3	7	19	1	74	119			
R98			1			1										1		3						4					3		3			10	13			
RCR10																			1										1					2	2			
RCR20						1												1		1									2					3	4			
RCR21		1	1		2	6	2					4	2	2	1	6		27		1	1		1	6	1	1			1	1	2	8		23	50			
RCR22			1			1									2			4			1								1	1		2		5	9			
RCR6				1	1				1				1	1		1	5	11			1		1	1	2				1		1	6		13	24			
RCR7																																1		1	1			
RCR8				1	2				1							1		5			2													2	7			
R121.8																																1		1	1			
R123.0.6																							1	1					1	1	3			7	7			
R108																							1											1	1			
Total	58	102	236	11	87	534	124	75	86	11	25	120	112	156	240	198	103	2278	42	121	631	32	65	1312	233	18	1	196	285	179	373	927	58	4473	6751			

Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition

Question : RPPQ-34

Indiquer le nombre d'inspections effectuées au cours des cinq dernières années :

- a) par région;
- b) par territoire de BC;
- c) par type de service;
- d) au total.

Réponse

Le Service des inspections effectue des inspections planifiées et ponctuelles dans les centres de la petite enfance (CPE) et les garderies (subventionnées et non subventionnées), en conformité avec la [Politique d'inspection des prestataires de services de garde régis et des bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial \(Politique\)](#). Il prête une attention particulière au respect des exigences légales et réglementaires, afin d'assurer la santé, la sécurité et le bien-être des enfants.

Les principaux motifs et la fréquence des inspections se traduisent de la façon suivante :

- Inspection complète :
 - Dans les 6 mois suivant la délivrance d'un permis
 - À tous les 5 ans, avant l'échéance du permis
- Inspection partielle :
 - Lors du traitement d'une plainte
 - Lors d'une vérification ponctuelle
(par exemple : à la demande d'une direction ou des autorités).

Inspection complète : L'inspection complète prévoit la vérification de l'ensemble des éléments prévus à la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance et à ses règlements.

Inspection partielle : L'inspection partielle vise la vérification d'un nombre plus limité d'éléments (au minimum le ratio, le détecteur de monoxyde de carbone, le cours de secourisme et les vérifications d'absence d'empêchement) et s'effectue de façon ponctuelle.

Les statistiques sur les inspections effectuées du 1^{er} avril 2022 au 28 février 2023 se trouvent dans l'annexe.

RPPQ-34-Annexe-1 Inspections effectuées en 2022-2023 (28 février 2023)

[illegible]

Étude des crédits 2023-2024

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-35

Indiquer la méthodologie utilisée par le Ministère pour déterminer la fréquence des inspections nécessaires en fonction des risques.

Réponse

Les inspections sont déterminées en fonction des motifs d'inspection prévus au point 8 : Types et motifs d'inspection de la [Politique d'inspection des prestataires de services de garde éducatifs reconnus et des bureaux coordonnateurs de la garde éducative en milieu familial](#), disponible sur le site Internet du ministère de la Famille.

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-36

Indiquer le nombre d’inspecteurs au Ministère pour les cinq dernières années.

Réponse

Pour assurer la conformité des services offerts sur l’ensemble du territoire du Québec, le ministère de la Famille embauche des inspecteurs en conformité législative, des inspecteurs-enquêteurs, des inspecteurs financiers, des enquêteurs ainsi des coordonnateurs dédiés à la planification de ces activités.

Le tableau ci-dessous présente le nombre de personnel dédié à l’inspection et aux enquêtes.

Période	Inspecteurs en conformité législative, inspecteurs-enquêteurs (personnel technique)	Enquêteurs, inspecteurs financiers, coordonnateurs (personnel professionnel)	GRAND TOTAL
2022-2023 (28 février 2023)	31	33	64
03-Québec	8	2	10
06-Montréal	10	31	41
13-Laval	7	0	7
16-Montérégie	6	0	6

Les régions correspondent au port d’attache du personnel. Dans le cadre de leur fonction, le personnel couvre l’ensemble du territoire du Québec.

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-37

Indiquer le nombre de places récupérées, pour les cinq dernières années, incluant la ventilation détaillée de leur réaffectation.

a) par région;

b) par territoire de BC;

c) par type de service;

d) au total.

Réponse

Du 1^{er} avril 2022 au 28 février 2023, un total de 1 038 places subventionnées ont été retournées au ministère de la Famille de la part de centres de la petite enfance ou des garderies subventionnées.

Détail des places retournées par type de services de garde
et par région en 2022-2023
(au 28 février 2023)

Région administrative	Total		
	CPE	Gard. Subv.	Total
1. Bas-Saint-Laurent	-	-	-
2. Saguenay–Lac-Saint-Jean	-	-	-
3. Capitale-Nationale	1	135	136
4. Mauricie	65	-	65
5. Estrie	103	80	183
6. Montréal	78	5	83
7. Outaouais	147	95	242
8. Abitibi-Témiscamingue	12	-	12
9. Côte-Nord	79	-	79
10. Nord-du-Québec	-	-	-
11. Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	-	2	2
12. Chaudière-Appalaches	-	-	-
13. Laval	44	-	44
14. Lanaudière		-	
15. Laurentides	6	87	93
16. Montérégie	66	7	73
17. Centre-du-Québec	18	8	26
Total	619	419	1 038

Étude des crédits 2023-2024

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-38

Concernant les places récupérées et réaffectées : faire état du processus en place permettant la récupération et la réaffectation, liste des gens siégeant au comité s'il y a lieu.

Réponse

La Politique de récupération et la Politique de réaffectation des places subventionnées en services de garde éducatifs à l'enfance sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/developpement-du-reseau/appels-de-projets/Pages/politique-recuperation-reaffectation.aspx>.

Étude des crédits 2023-2024

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-39

Indiquer le nombre de places réaffectées, pour les cinq dernières années.

- a) par région;
- b) par territoire de BC;
- c) par type de service;
- d) au total.

Réponse

Pour l'année 2022-2023, au 28 février 2023, 516 places ont été réaffectées. La ventilation par type de services de garde éducatifs à l'enfance ou par région n'est pas possible puisque les places ont été réaffectées dans le cadre de l'appel de projets en continu.

Étude des crédits 2023-2024

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-40

Indiquer le nom des garderies ou des projets déjà subventionnés qui ont changé d'administrateur ou de propriétaire et qui ont présenté une nouvelle demande de permis.

Réponse

Un registre des transactions de ventes d'actions et de ventes d'actifs de garderies subventionnées est disponible dans le site Internet du ministère de la Famille (Ministère). Une mise à jour est effectuée tous les trois mois. Il est accessible au lien suivant :

<https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/cpe-garderies/gestion-sg/Pages/registre-ventes-actions-ventes-actifs.aspx>.

Le dernier registre disponible couvre la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2022.

Le Ministère ne détient pas de registre permettant d'identifier les garderies ou des projets déjà subventionnés qui ont changé d'administrateur ou de propriétaire et qui ont présenté une nouvelle demande de permis.

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-41

Indiquer le nombre de CPE, de bureaux coordonnateurs et de garderies ayant enregistré un déficit d’opération, incluant le déficit moyen par entité, pour les trois dernières années, à l’échelle nationale et par région.

Réponse

Les données les plus récentes disponibles sont celles de 2021-2022.

Le nombre de centres de la petite enfance (CPE) en déficit d’exploitation et le montant du déficit moyen selon la région pour 2021-2022 sont présentés dans le tableau suivant :

Nombre de CPE en déficit d’opération et déficit moyen en 2021-2022			
Région administrative		2021-2022	
		Nombre	Déficit moyen
01	Bas-Saint-Laurent	6	42 641 \$
02	Saguenay–Lac-Saint-Jean	17	34 636 \$
03	Capitale-Nationale	40	56 502 \$
04	Mauricie	13	106 800 \$
05	Estrie	26	48 067 \$
06	Montréal	139	61 623 \$
07	Outaouais	16	51 568 \$
08	Abitibi-Témiscamingue	7	39 988 \$
09	Côte-Nord	6	96 301 \$
10	Nord-du-Québec*	N.D.	N.D.
11	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine*	N.D.	N.D.
12	Chaudière-Appalaches	21	46 851 \$
13	Laval	17	52 484 \$
14	Lanaudière	14	47 806 \$
15	Laurentides	31	55 735 \$
16	Montréal	48	52 606 \$
17	Centre-du-Québec	12	71 306 \$
Ensemble du Québec		418	57 157 \$**
Source : 2021-2022 : données de février 2023, 900 RFA des CPE traités.			
* Les déficits ne peuvent être divulgués en raison du petit nombre de CPE dans la région.			
** Cette donnée tient compte du poids relatif de chacune des régions.			

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-41

Le nombre de bureaux coordonnateurs de la garde éducative en milieu familial (BC) en déficit d’opération et le montant du déficit moyen selon la région pour les années 2021-2022 sont présentés dans le tableau suivant :

Nombre de BC en déficit d’opération et déficit moyen en 2021-2022			
Région administrative		2021-2022	
		Nombre	Déficit moyen
01	Bas-Saint-Laurent*	N.D.	N.D.
02	Saguenay–Lac-Saint-Jean*	N.D.	N.D.
03	Capitale-Nationale*	N.D.	N.D.
04	Mauricie*	N.D.	N.D.
05	Estrie*	N.D.	N.D.
06	Montréal*	N.D.	N.D.
07	Outaouais*	N.D.	N.D.
08	Abitibi-Témiscamingue*	N.D.	N.D.
09	Côte-Nord*	N.D.	N.D.
10	Nord-du-Québec*	N.D.	N.D.
11	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine*	N.D.	N.D.
12	Chaudière-Appalaches*	N.D.	N.D.
13	Laval*	N.D.	N.D.
14	Lanaudière*	N.D.	N.D.
15	Laurentides*	N.D.	N.D.
16	Montréal*	N.D.	N.D.
17	Centre-du-Québec*	N.D.	N.D.
Ensemble du Québec		24	26 981 \$**
Source : 2021-2022 : données de février 2023, 157 RFA des BC traités.			
* Les déficits ne peuvent être divulgués en raison du petit nombre de BC dans la région.			
** Cette donnée tient compte du poids relatif de chacune des régions.			

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-41

Le nombre de garderies subventionnées (GS) en déficit d’opération et le montant du déficit moyen selon la région pour les années 2021-2022 sont présentés dans le tableau suivant :

Nombre de GS en déficit d’opération et déficit moyen en 2021-2022			
Région administrative		2021-2022	
		Nombre	Déficit moyen
01	Bas-Saint-Laurent*	N.D.	N.D.
02	Saguenay–Lac-Saint-Jean*	N.D.	N.D.
03	Capitale-Nationale*	N.D.	N.D.
04	Mauricie*	N.D.	N.D.
05	Estrie*	N.D.	N.D.
06	Montréal	54	116 236 \$
07	Outaouais*	N.D.	N.D.
08	Abitibi-Témiscamingue*	N.D.	N.D.
09	Côte-Nord	0	0 \$
10	Nord-du-Québec	0	0 \$
11	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine*	N.D.	N.D.
12	Chaudière-Appalaches*	N.D.	N.D.
13	Laval	8	38 643 \$
14	Lanaudière	5	24 067 \$
15	Laurentides*	N.D.	N.D.
16	Montréal	12	78 410 \$
17	Centre-du-Québec*	N.D.	N.D.
Ensemble du Québec		94	86 447 \$**
Source : données de février 2023, 727 RFA des garderies traitées			
* Les déficits ne peuvent être divulgués en raison du petit nombre de GS dans la région.			
** Cette donnée tient compte du poids relatif de chacune des régions.			

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-42

Indiquer le nombre de CPE, de bureaux coordonnateurs et de garderies ayant enregistré un surplus d’opération, incluant le surplus moyen par entité, pour les trois dernières années, à l’échelle nationale et par région.

Réponse

Les données les plus récentes disponibles sont celles de 2021-2022.

Le nombre de centres de la petite enfance (CPE) en surplus d’opération et le montant du surplus moyen selon la région pour 2021-2022 sont présentés dans le tableau suivant.

Nombre de CPE en surplus d’opération et surplus moyen en 2021-2022			
Région administrative		Nombre	Surplus moyen
01	Bas-Saint-Laurent	15	70 218 \$
02	Saguenay–Lac-Saint-Jean	17	67 332 \$
03	Capitale-Nationale	45	51 400 \$
04	Mauricie	16	118 509 \$
05	Estrie	34	104 527 \$
06	Montréal	124	60 175 \$
07	Outaouais	27	76 048 \$
08	Abitibi-Témiscamingue	11	65 008 \$
09	Côte-Nord	11	51 311 \$
10	Nord-du-Québec	N.D.*	N.D.*
11	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	8	71 656 \$
12	Chaudière-Appalaches	22	69 159 \$
13	Laval	20	48 092 \$
14	Lanaudière	23	86 269 \$
15	Laurentides	21	136 989 \$
16	Montréal	73	72 406 \$
17	Centre-du-Québec	11	59 685 \$
* Les surplus ne peuvent être divulgués en raison du petit nombre de CPE de la région. Sources : Données de février 2023, 905 rapports financiers annuels 2021-2022 des CPE traités.			

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-42

Le nombre de bureaux coordonnateurs de la garde éducative en milieu familial (BC) en surplus d’opérations et le montant du surplus moyen selon la région pour 2021-2022 sont présentés dans le tableau suivant.

Nombre de BC en surplus d’opération et surplus moyen en 2021-2022			
Région administrative		Nombre	Surplus moyen
01	Bas-Saint-Laurent	6	27 474 \$
02	Saguenay–Lac-Saint-Jean	5	44 448 \$
03	Capitale-Nationale	10	52 940 \$
04	Mauricie	6	69 423 \$
05	Estrie	10	39 580 \$
06	Montréal	16	80 505 \$
07	Outaouais	7	87 440 \$
08	Abitibi-Témiscamingue	N.D.*	N.D.*
09	Côte-Nord	N.D.*	N.D.*
10	Nord-du-Québec	N.D.*	N.D.*
11	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	6	29 265 \$
12	Chaudière-Appalaches	10	72 109 \$
13	Laval	6	75 553 \$
14	Lanaudière	8	66 585 \$
15	Laurentides	8	118 302 \$
16	Montréal	21	67 780 \$
17	Centre-du-Québec	N.D.*	N.D.*
* Les surplus ne peuvent être divulgués en raison du petit nombre de BC de la région. Source : Données de février 2023, 157 rapports financiers annuels 2021-2022 des BC traités.			

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-42

Le nombre de garderies subventionnées (GS) en surplus d’opérations et le montant du surplus moyen selon la région pour 2021-2022 sont présentés dans le tableau suivant.

Nombre de GS en surplus d’opération et surplus moyen en 2021-2022			
Région administrative		Nombre	Surplus moyen
01	Bas-Saint-Laurent	N.D.*	N.D.*
02	Saguenay–Lac-Saint-Jean	5	72 488 \$
03	Capitale-Nationale	57	122 300 \$
04	Mauricie	N.D.*	N.D.*
05	Estrie	16	139 481 \$
06	Montréal	243	117 898 \$
07	Outaouais	25	134 013 \$
08	Abitibi-Témiscamingue	N.D.*	N.D.*
09	Côte-Nord	0	0 \$
10	Nord-du-Québec	0	0 \$
11	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	N.D.*	N.D.*
12	Chaudière-Appalaches	16	159 692 \$
13	Laval	52	116 175 \$
14	Lanaudière	42	115 192 \$
15	Laurentides	42	122 889 \$
16	Montérégie	118	123 271 \$
17	Centre-du-Québec	11	72 202 \$
* Les surplus ne peuvent être divulgués en raison du nombre de GS de la région. Source : Données de février 2022, 727 rapports financiers annuels 2021-2022 des GS.			

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-43

Indiquer les actifs nets affectés et non affectés (CPE et bureaux coordonnateurs) et les BNR (garderies) moyens pour les trois dernières années, à l’échelle nationale et par région et par territoire de BC.

Réponse

Les données les plus récentes disponibles sont celles de 2021-2022. Le tableau suivant présente les actifs nets affectés et non affectés moyens des centres de la petite enfance (CPE) en 2021-2022, par région :

Région administrative		2021-2022
01	Bas-Saint-Laurent	294 594 \$
02	Saguenay–Lac-Saint-Jean	348 630 \$
03	Capitale-Nationale	340 976 \$
04	Mauricie	436 774 \$
05	Estrie	424 937 \$
06	Montréal	313 938 \$
07	Outaouais	483 614 \$
08	Abitibi-Témiscamingue	324 799 \$
09	Côte-Nord	239 532 \$
10	Nord-du-Québec*	N/D
11	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	225 787 \$
12	Chaudière-Appalaches	298 104 \$
13	Laval	300 630 \$
14	Lanaudière	328 853 \$
15	Laurentides	361 624 \$
16	Montréal	411 596 \$
17	Centre-du-Québec	385 636 \$
Source 2021-2022 : Données de février 2023, 905 rapports financiers annuels (RFA) des CPE traités. Cette donnée tient compte du poids relatif de chacune des régions.		
* L’information sur les actifs nets affectés et non affectés moyens ne peut être divulguée en raison du nombre de CPE restreint de la région.		

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-43

Le tableau suivant présente les actifs nets affectés et non affectés moyens des bureaux coordonnateurs de la garde éducative en milieu familial (BC) en 2021-2022, par région :

Région administrative		2021-2022
01	Bas-Saint-Laurent	232 494 \$
02	Saguenay-Lac-Saint-Jean*	N/D
03	Capitale-Nationale	372 586 \$
04	Mauricie	323 052 \$
05	Estrie	271 896 \$
06	Montréal	474 477 \$
07	Outaouais	354 748 \$
08	Abitibi-Témiscamingue	174 118 \$
09	Côte-Nord*	N/D
10	Nord-du-Québec*	N/D
11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	213 918 \$
12	Chaudière-Appalaches	265 750 \$
13	Laval	415 380 \$
14	Lanaudière	375 436 \$
15	Laurentides	492 612 \$
16	Montréal	465 298 \$
17	Centre-du-Québec*	N/D
Source : 2021-2022 : Données de février 2023, 157 RFA des BC traités. Cette donnée tient compte du poids relatif de chacune des régions.		
* L'information sur les actifs nets moyens et les BNR moyens ne peut être divulguée en raison du nombre restreint de BC de la région.		

Le tableau suivant présente les bénéfices non répartis moyens des garderies subventionnées (GS) en 2021-2022, par région :

Région administrative		2021-2022
01	Bas-Saint-Laurent*	N/D
02	Saguenay–Lac-Saint-Jean	89 657 \$
03	Capitale-Nationale	287 265 \$
04	Mauricie*	N/D
05	Estrie	389 628 \$
06	Montréal	514 571 \$
07	Outaouais	426 068 \$
08	Abitibi-Témiscamingue*	N/D
09	Côte-Nord	0 \$
10	Nord-du-Québec	0 \$
11	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine *	N/D
12	Chaudière-Appalaches	313 646 \$
13	Laval	483 207 \$
14	Lanaudière	385 065 \$
15	Laurentides	534 473 \$
16	Montréal	530 009 \$
17	Centre-du-Québec	386 281 \$
Source : 2021-2022 : Données de février 2023, 727 RFA des GS traitées. Cette donnée tient compte du poids relatif de chacune des régions.		
* L'information sur les BNR moyens ne peut être divulguée en raison du nombre restreint de GS de la région.		

Étude des crédits 2023-2024

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-44

Dresser un état de situation concernant les projets en immobilisations et le maintien des actifs prévu pour 2022-2023 et 2023-2024 ainsi que la liste de toutes les sommes qui y seront allouées.

Réponse

Nombre de projets financés et niveau des prêts

Au 31 mars 2022, 775 projets totalisant un investissement de 648,3 M\$ étaient réalisés depuis la création du PFI.

Les renseignements pour 2022-2023 ne seront disponibles qu'à l'été 2023 et ceux de 2023-2024, à l'été 2024.

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-45

Pour les trois dernières années, concernant la subvention pour les projets d’investissement en infrastructure (SPII), indiquer, par région :

- a) le nombre de projets déposés;
- b) le nombre de projets acceptés;
- c) le montant des subventions accordées, par année.

Réponse

Ce document présente les données sur la subvention pour les projets d’investissement en infrastructure (SPII) 2022-2023. Le nombre de projets déposés, le nombre de projets acceptés et le montant accordé de la subvention, par région administrative.

Au 28 février 2023, 116 projets ont été déposés en 2022-2023 pour l’ensemble des régions du Québec. Au cours de cet exercice, 76 projets ont été acceptés pour un montant total 2 401 666,65 \$.

SUBVENTION POUR LES PROJETS D’INVESTISSEMENTS EN INFRASTRUCTURE DONNÉES RÉGIONALES 2022-2023 (au 28 février 2023)			
Région administrative	Projets déposés	Projets acceptés	Subvention accordée
01. Bas-Saint-Laurent	6	4	105 626,46 \$
02. Saguenay – Lac-Saint-Jean	3	1	44 607,32 \$
03. Capitale-Nationale	13	9	328 537,78 \$
04. Mauricie	3	3	114 319,08 \$
05. Estrie	12	9	268 274,33 \$
06. Montréal	19	8	272 264,60 \$
07. Outaouais	2	2	44 440,82 \$
08. Abitibi-Témiscamingue	1	0	0.00 \$
09. Côte-Nord	0	0	0.00 \$
10. Nord du Québec	0	0	0,00 \$
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	1	1	37 079,97 \$
12. Chaudière-Appalaches	7	5	162 915,36 \$
13. Laval	6	3	121 942,98 \$
14. Lanaudière	5	3	114 847,83 \$
15. Laurentides	6	3	114 829,92 \$
16. Montérégie	27	20	561 363,24 \$
17. Centre-du-Québec	5	5	110 616,96 \$
Total	116	76	2 401 666,65 \$

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille Demande de renseignements particuliers 3^e opposition

Question : RPPQ-46

Pour les CPE, indiquer :

- a. le coût de développement des places en 2023-2024;
- b. le coût d'annualisation des places développées en 2022-2023;
- c. l'indexation liée à l'augmentation des échelons (progression salariale);
- d. l'indexation liée à l'augmentation des échelles salariales;
- e. l'indexation liée à l'augmentation des dépenses non salariales.

Réponse

- a) Le coût de la création de places en CPE en 2022-2023 est estimé à 40,9 M\$.
 - b) En 2023-2024, le coût additionnel découlant de l'annualisation des places créées en 2022-2023 en CPE est estimé à 38,8 M\$. En conséquence, le coût total est estimé à 79,7 M\$.
 - c) Un mécanisme d'ajustement du financement permet de tenir compte des disparités entre les CPE en ce qui a trait à l'avancement d'échelon salarial de leur personnel.
 - d) Les échelles salariales du personnel des services de garde sont publiées à la page Web du ministère de la Famille en conformité avec leurs ententes collectives : [Taux et échelles de salaires du personnel de garde \(gouv.qc.ca\)](https://www.gouv.qc.ca/actualites/actualites/2021/05/20210513-ecelles-salariales-personnel-services-garde)
 - e) En 2022-2023, les dépenses non salariales ont été indexées selon la variation de l'Indice des prix à la consommation (IPC) du Québec en 2021, en excluant les boissons alcoolisées, les produits du tabac et le cannabis récréatif.
-

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille Demande de renseignements particuliers 3^e opposition

Question : RPPQ-47

Pour les bureaux coordonnateurs, indiquer :

- a. le coût de développement des places en 2023-2024;
- b. le coût d'annualisation des places développées en 2022-2023;
- c. l'indexation liée à l'augmentation des échelons (progression salariale);
- d. l'indexation liée à l'augmentation des échelles salariales;
- e. l'indexation liée à l'augmentation des dépenses non salariales;
- f. l'indexation liée à l'augmentation de rémunération des RSG.

Réponse

- a) et b) En raison du cycle budgétaire des subventions, les dépenses probables 2022-2023 sont basées sur l'historique des RSGE provenant des rapports financiers annuels 2021-2022. Conséquemment, elles ne reflètent pas le développement de places réellement observé en milieu familial en 2022-2023 et l'impact financier est décalé d'une année.
- c) Aucune indexation en 2022-2023.
- d) Les subventions tiennent compte des échelles salariales du personnel des services de garde publiés à la page Web du ministère de la Famille en conformité avec leurs ententes collectives. : [Classification et rémunération \(gouv.qc.ca\)](https://www.gouv.qc.ca/actualites/actualites/2022/04/2022-04-20-classification-et-remuneration)
- e) En 2022-2023, les dépenses non salariales ont été indexées selon la variation de l'Indice des prix à la consommation du Québec (IPC) en 2021, en excluant les boissons alcoolisées, les produits du tabac et le cannabis récréatif.
- f) Les subventions des RSGE en 2022-2023 tiennent compte des versions amendées en février 2022 d'ententes collectives intervenues entre le ministère de la Famille et les associations représentatives des RSGE.
-

Étude des crédits 2023-2024

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-48

Pour les garderies, indiquer :

- a. le coût de développement des places en 2023-2024;
- b. le coût d'annualisation des places développées en 2022-2023;
- c. l'indexation liée à l'augmentation des échelons (progression salariale).

Réponse

- a) Le coût de la création de places dans les garderies subventionnées en 2022-2023 est estimé à 18,1 M\$.
 - b) En 2023-2024, le coût additionnel découlant de l'annualisation des places créées en 2022-2023 dans les garderies subventionnées est estimé à 16,6 M\$. En conséquence, le coût total est estimé à 34,7 M\$.
 - c) Un mécanisme d'ajustement du financement permet de tenir compte des disparités entre les garderies en ce qui a trait à l'avancement d'échelon salarial de leur personnel.
-

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-49

Ventilation des demandes de permis pour des garderies non subventionnées ainsi que le nombre de permis émis pour ce même service de garde :

a) par région;

b) par territoire de BC.

Réponse

Nombre de demandes de permis reçues et de permis délivrés
à des garderies non subventionnées
en 2022-2023 (au 28 février 2023), par région

Région	Demandes reçues	Permis délivrés	Nombre de places
1 Bas-Saint-Laurent	-	1	21
2 Saguenay-Lac-Saint-Jean	-	1	7
3 Capitale-Nationale	8	2	66
4 Mauricie	3	2	70
5 Estrie	2	1	26
6 Montréal	8	3	142
7 Outaouais	3	-	-
8 Abitibi-Témiscamingue	-	-	-
9 Côte-Nord	-	-	-
10 Nord-du-Québec	-	-	-
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	-	-	-
12 Chaudière-Appalaches	1	1	20
13 Laval	2	-	-
14 Lanaudière	1	1	80
15 Laurentides	6	2	103
16 Montérégie	14	5	82
17 Centre-du-Québec	2	1	8
Total	50	20	625

Le nombre de demandes reçues se rapporte aux demandes reçues par le Ministère par les demandeurs de permis pour ouvrir une garderie non subventionnée (GNS). Le Ministère délivre un permis à une GNS lorsque la phase de réalisation est finalisée et que la GNS est prête à démarrer ses activités et ainsi accueillir des enfants.

Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition

Question : RPPQ-50

Indiquer le processus et les critères d'attribution des places dans les garderies non subventionnées.

Réponse

Notons qu'à la suite de l'adoption du projet de loi n° 1, *Loi modifiant la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance afin d'améliorer l'accessibilité au réseau des services de garde éducatifs à l'enfance et de compléter son développement*, toute nouvelle demande de permis de garderie non subventionnée (GNS), d'augmentation du nombre maximal d'enfants indiqué sur un permis de GNS ou de changement d'emplacement dans un autre territoire de bureau coordonnateur est désormais analysée par le Ministère.

Les demandes relatives à des places non subventionnées en services de garde éducatifs à l'enfance peuvent être déposées au Ministère en tout temps et un suivi sera effectué à l'intérieur des 60 jours suivant le dépôt d'une demande complète et jugée recevable.

Selon la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance, un demandeur de permis de garderie doit démontrer, à la satisfaction de la ministre, la faisabilité, la pertinence et la qualité de son projet (articles 11, 11.1 et 11.2 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance).

Le formulaire et les renseignements relatifs à une telle demande sont disponibles sur le site Internet du Ministère à la page suivante :

<https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/cpe-garderies/ouverture-sg/Pages/index.aspx>.

Pour être recevable, la demande doit répondre aux conditions suivantes :

- Le formulaire prescrit a été utilisé et dûment rempli (les renseignements et les documents requis doivent être produits en français dans le respect des exigences de la Charte de la langue française);
- Les documents suivants sont joints au formulaire (pour les demandeurs de permis seulement) :
 1. Un chèque visé, un mandat-poste ou une traite bancaire couvrant le montant exigé et fait à l'ordre du ministre des Finances (1 725 \$ du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023);
 2. La copie certifiée conforme de l'acte constitutif, si la personne qui demande le permis est une personne morale, afin de vérifier la conformité de la personnalité juridique du demandeur;
 3. Une copie de la déclaration d'immatriculation ou de la déclaration initiale au Registre des entreprises du Québec.

Les demandes recevables sont analysées rigoureusement par le Ministère et fondées sur les renseignements fournis selon les trois critères suivants :

- **La faisabilité** : la capacité du demandeur de permis à mener à terme son projet suivant un montage financier et des délais réalistes;
- **La pertinence** : la concordance du projet avec les besoins de services de garde et les priorités de développement de ces services dans le territoire où il veut s'établir;
- **La qualité** : la cohérence entre son offre de services de garde et les moyens mis en œuvre pour la réaliser, le choix de l'emplacement de son installation et les moyens mis en œuvre pour assurer une gestion saine et efficace des ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles.

Les estimations statistiques de l'offre et de la demande de places en services de garde éducatifs à l'enfance (Modèle d'estimation) sont disponibles sur le site Internet du Ministère. Il s'agit d'un

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-50

outil qui permet notamment aux demandeurs et au Ministère d'établir si la demande de places est comblée par les places offertes.

Suivant les recommandations transmises, la ministre approuve ou non le projet.

Dans le cas d'une autorisation à poursuivre le projet et pour que puisse être délivré un permis de garderie, le demandeur doit alors fournir différents documents qui doivent être conformes aux articles 2, 10, 11 et 13 du Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance (Règlement), notamment :

- Le programme éducatif qui sera appliqué;
 - Les règles d'organisation de la prestation du service de garde comprenant, notamment :
 - Les orientations générales;
 - Les heures d'ouverture;
 - La politique d'admission des enfants qui sera appliquée;
 - La politique d'expulsion d'un enfant qui sera appliquée;
 - L'horaire type des activités prévues;
 - La procédure de traitement des plaintes qui sera appliquée.
 - Un plan de l'aménagement des locaux de l'installation signé et scellé par un architecte;
 - Un plan de l'espace extérieur de jeu accompagné d'un plan de localisation de cet espace illustrant sa situation par rapport à l'installation;
 - Un certificat (délivré par un architecte ou tout autre professionnel habilité par la Loi à le faire) attestant leur conformité aux plans approuvés à la fin de l'aménagement des locaux;
 - Une copie du certificat de conformité de l'aire et de l'équipement extérieurs de jeu visés par la norme CAN/CSA-Z614, le cas échéant;
 - Une copie d'un titre de propriété dûment publié, d'un bail d'une durée minimale de cinq ans ou d'une autorisation à occuper les lieux gratuitement, y compris l'espace extérieur de jeu pendant au moins cinq ans;
 - Les preuves que les membres de son personnel de garde satisfont aux exigences de qualification mentionnées aux articles 20 et 22 du Règlement;
 - Le consentement à la vérification des renseignements nécessaires à l'établissement d'un empêchement ainsi que le résultat contemporain de la demande pour le demandeur ou pour chaque administrateur ou actionnaire.
-

État des besoins et des priorités concernant la garde non subventionnée.

Réponse

En 2020, le Ministère a conclu une entente avec l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) pour réaliser une enquête sur la garde non parentale au Québec, l'*Enquête québécoise sur l'accessibilité et l'utilisation des services de garde 2021* (Enquête). Cette enquête, dont la diffusion des résultats était initialement prévue à l'automne 2021, a été repoussée d'un an en raison de la pandémie. Les résultats ont été rendus publics à l'automne 2022.

L'Enquête fournit des données fiables sur l'ampleur et les principales caractéristiques du phénomène de la garde non parentale au Québec, notamment sur l'accessibilité et la fréquentation des services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE), leurs déterminants, de même qu'un ensemble de caractéristiques des parents et des enfants.

<https://statistique.quebec.ca/fr/document/enquete-quebecoise-accessibilite-utilisation-services-garde-2021>

Le Ministère entend s'assurer que l'offre est adaptée aux besoins des parents en matière de services de garde. Il poursuit ses travaux à cet égard dans le cadre du Grand chantier pour les familles, en s'appuyant sur les informations découlant de l'Enquête :

- La création de 37 000 places subventionnées, dont des places pour les poupons, et l'ajout d'une obligation légale de déployer les moyens nécessaires pour assurer l'exercice de ce droit.
- La conversion graduelle des places non subventionnées en places subventionnées.
- La transformation du guichet La Place 0-5 en un véritable guichet unique transparent permettant un accès équitable aux SGEE.
- Le déploiement d'une politique d'admission nationale des centres de la petite enfance et des garderies subventionnées, notamment pour prioriser l'accès aux enfants les plus vulnérables.

Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition

Question : RPPQ-52

Indiquer les critères d'admissibilité et d'évaluation relatifs aux demandeurs de places ou de permis pour la garde non subventionnée.

Réponse

Notons qu'à la suite de l'adoption du projet de loi n° 1 modifiant la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance afin d'améliorer l'accessibilité au réseau des services de garde éducatifs à l'enfance et de compléter son développement, toute nouvelle demande de permis de garderie non subventionnée (GNS), d'augmentation du nombre maximal d'enfants indiqué sur un permis de GNS ou de changement d'emplacement dans un autre territoire de bureau coordonnateur est désormais analysée par le Ministère.

Les demandes relatives à des places non subventionnées en services de garde éducatifs à l'enfance peuvent être déposées au Ministère en tout temps et un suivi sera effectué à l'intérieur des 60 jours suivant le dépôt d'une demande complète et jugée recevable.

Selon la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance, un demandeur de permis de garderie doit démontrer, à la satisfaction de la ministre, la faisabilité, la pertinence et la qualité de son projet (articles 11, 11.1 et 11.2 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance).

Le formulaire et les renseignements relatifs à une telle demande sont disponibles sur le site Internet du Ministère à la page suivante :

<https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/cpe-garderies/ouverture-sg/Pages/index.aspx>.

Pour être recevable, la demande doit répondre aux conditions suivantes :

- Le formulaire prescrit a été utilisé et dûment rempli (les renseignements et les documents requis doivent être produits en français dans le respect des exigences de la Charte de la langue française);
- Les documents suivants sont joints au formulaire (pour les demandeurs de permis seulement) :
 1. Un chèque visé, un mandat-poste ou une traite bancaire couvrant le montant exigé et fait à l'ordre du ministre des Finances (1 725 \$ du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023);
 2. La copie certifiée conforme de l'acte constitutif, si la personne qui demande le permis est une personne morale, afin de vérifier la conformité de la personnalité juridique du demandeur;
 3. Une copie de la déclaration d'immatriculation ou de la déclaration initiale au Registre des entreprises du Québec.

Les demandes recevables sont analysées rigoureusement par le Ministère et fondées sur les renseignements fournis selon les trois critères suivants :

- **La faisabilité** : la capacité du demandeur de permis à mener à terme son projet suivant un montage financier et des délais réalistes;
- **La pertinence** : la concordance du projet avec les besoins de services de garde et les priorités de développement de ces services dans le territoire où il veut s'établir;
- **La qualité** : la cohérence entre son offre de services de garde et les moyens mis en œuvre pour la réaliser, le choix de l'emplacement de son installation et les moyens mis en œuvre pour assurer une gestion saine et efficace des ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles.

Les estimations statistiques de l'offre et de la demande de places en services de garde éducatifs à l'enfance (Modèle d'estimation) sont disponibles sur le site Internet du Ministère. Il s'agit d'un

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-52

outil qui permet notamment aux demandeurs et au Ministère d'établir si la demande de places est comblée par les places offertes.

Suivant les recommandations transmises, la ministre approuve ou non le projet.

Dans le cas d'une autorisation à poursuivre le projet et pour que puisse être délivré un permis de garderie, le demandeur doit alors fournir différents documents qui doivent être conformes aux articles 2, 10, 11 et 13 du Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance (Règlement), notamment :

- Le programme éducatif qui sera appliqué;
- Les règles d'organisation de la prestation du service de garde, comprenant notamment :
 - Les orientations générales;
 - Les heures d'ouverture;
 - La politique d'admission des enfants qui sera appliquée;
 - La politique d'expulsion d'un enfant qui sera appliquée;
 - L'horaire type des activités prévues;
 - La procédure de traitement des plaintes qui sera appliquée;
- Un plan de l'aménagement des locaux de l'installation signé et scellé par un architecte;
- Un plan de l'espace extérieur de jeu accompagné d'un plan de localisation de cet espace illustrant sa situation par rapport à l'installation;
- Un certificat (délivré par un architecte ou tout autre professionnel habilité par la loi à le faire) attestant leur conformité aux plans approuvés à la fin de l'aménagement des locaux;
- Une copie du certificat de conformité de l'aire et de l'équipement extérieurs de jeu visés par la norme CAN/CSA-Z614, le cas échéant;
- Une copie d'un titre de propriété dûment publié, d'un bail d'une durée minimale de cinq ans ou d'une autorisation à occuper les lieux gratuitement, y compris l'espace extérieur de jeu pendant au moins cinq ans;
- Les preuves que les membres de son personnel de garde satisfont aux exigences de qualification mentionnées aux articles 20 et 22 du Règlement;
- Le consentement à la vérification des renseignements nécessaires à l'établissement d'un empêchement ainsi que le résultat contemporain de la demande pour le demandeur ou pour chaque administrateur ou actionnaire.

Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition

Question : RPPQ-53

Copie de la grille d'analyse menant à l'obtention d'un permis ou de places dans les garderies privées.

Réponse

Notons qu'à la suite de l'adoption du projet de loi n° 1 modifiant la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance afin d'améliorer l'accessibilité au réseau des services de garde éducatifs à l'enfance et de compléter son développement, toute nouvelle demande de permis de garderie non subventionnée (GNS), d'augmentation du nombre maximal d'enfants indiqué sur un permis de GNS ou de changement d'emplacement dans un autre territoire de bureau coordonnateur est désormais analysée par le Ministère.

Les demandes relatives à des places non subventionnées en services de garde éducatifs à l'enfance peuvent être déposées au Ministère en tout temps et un suivi sera effectué à l'intérieur des 60 jours suivant le dépôt d'une demande complète et jugée recevable.

Selon la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance, un demandeur de permis de garderie doit démontrer, à la satisfaction de la ministre, la faisabilité, la pertinence et la qualité de son projet (articles 11, 11.1 et 11.2 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance).

Les demandes recevables sont analysées rigoureusement par le Ministère et fondées sur les renseignements fournis selon les trois critères suivants :

- **La faisabilité** : la capacité du demandeur de permis à mener à terme son projet suivant un montage financier et des délais réalistes;
- **La pertinence** : la concordance du projet avec les besoins de services de garde et les priorités de développement de ces services dans le territoire où il veut s'établir;
- **La qualité** : la cohérence entre son offre de services de garde et les moyens mis en œuvre pour la réaliser, le choix de l'emplacement de son installation et les moyens mis en œuvre pour assurer une gestion saine et efficace des ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles.

Étude des crédits 2023-2024

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-54

Indiquer les mesures de contrôle mises en place par le Ministère afin d’assurer que les sommes allouées par le biais des crédits d’impôt correspondent à des places réellement utilisées ou indiquer les autres mesures mises en place par le Ministère pour assurer une saine gestion des fonds publics.

Réponse

L’administration du crédit d’impôt remboursable pour les frais de garde d’enfants relève des responsabilités de Revenu Québec, comme l’ensemble des mesures fiscales, qui pourra répondre à la question.

Détail de la reddition de comptes exigée aux garderies non subventionnées.

Réponse

Rapports d'activités

Comme le prescrit la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (LSGEE) (article 63), les titulaires d'un permis de garderie non subventionnée (GNS) doivent transmettre à la ministre de la Famille, au plus tard le 30 juin de chaque année, un rapport de leurs activités pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars précédent.

Renouvellement de permis

La LSGEE et le Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RSGEE) précisent les exigences qui doivent être respectées pour qu'un permis de GNS soit renouvelé par le Ministère.

La période de validité d'un permis est au maximum de cinq ans, mais le Ministère peut renouveler un permis pour une période plus courte si un suivi spécifique est requis. La LSGEE précise aussi les situations pouvant conduire à un refus de renouveler un permis.

Le formulaire de demande de renouvellement de permis rempli, des pièces justificatives, les documents valides demandés ainsi que le paiement des droits exigibles doivent être transmis au Ministère dans le respect du délai prescrit.

Les documents suivants doivent être transmis avec la demande de renouvellement de permis :

- le formulaire de demande de renouvellement de permis prescrit dûment rempli et signé;
- un chèque visé ou un mandat-poste établi selon les droits exigibles, à l'ordre du ministre des Finances du Québec (du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, le montant requis était de 552 \$; ce montant a été indexé au 1^{er} avril 2023 à 569 \$ selon la manière prévue à l'article 13 du RSGEE);
- une copie d'un titre de propriété dûment inscrit, si elle n'a pas été fournie, ou une copie d'un bail d'une durée minimale de cinq ans ou d'une autorisation à occuper les lieux gratuitement, y compris l'espace extérieur de jeu, pendant au moins cinq ans;
- la mise à jour du portrait des administrateurs/actionnaires de l'entreprise titulaire de permis transmis par la prestation électronique des services;
- pour le titulaire de permis lui-même ou pour chaque administrateur ou actionnaire, le consentement à la vérification ainsi que le résultat valide (datant de trois ans ou moins) de l'attestation d'absence d'empêchement ou de la déclaration de renseignements pouvant révéler un empêchement;
- les preuves que les membres du personnel de garde satisfont aux exigences de qualification et à celles du cours de secourisme;
- le programme éducatif (un exemplaire papier et un fichier numérique MS-Word);
- les règles d'organisation de la prestation des services de garde (un exemplaire papier et un fichier numérique MS-Word) comprenant notamment :
 - Les orientations générales;
 - La politique d'admission des enfants;
 - La politique d'expulsion d'un enfant;
 - Les heures d'ouverture du service de garde;
 - La procédure de traitement des plaintes;
 - L'horaire type des activités prévues au cours de la journée pour mettre en application le programme éducatif, qui indique notamment les sorties extérieures ainsi que l'heure des repas et des collations qui seront donnés aux enfants.
- une copie du certificat de modification des documents constitutifs, de l'avis de changement ou de la déclaration de mise à jour (courante ou annuelle), le cas échéant.

Étude des crédits 2023-2024

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-55

Une fois ces documents reçus, le Ministère vérifie et analyse les renseignements avant de procéder au renouvellement de permis.

Par ailleurs, le titulaire doit obligatoirement utiliser la prestation électronique de services en passant par clicSÉCUR pour valider et mettre à jour le portrait de ses administrateurs et de ses actionnaires, que le titulaire de permis soit une personne morale ou une personne physique.

Système Clientèle des services de garde

Depuis la sanction de la Loi visant à améliorer la qualité éducative et à favoriser le développement harmonieux des services de garde éducatifs à l'enfance (projet de loi 143), tous les titulaires de permis de GNS doivent fournir les renseignements demandés par le Ministère par l'intermédiaire du système d'identification de la Clientèle des services de garde éducatifs (CSG).

Ces renseignements servent notamment à des fins d'identification de la clientèle, d'appréciation de la fréquentation prévue et de l'assiduité des enfants reçus ou d'administration de l'offre et de la demande de services de garde, à des fins d'études ou de recherches.

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-56

Indiquer les résultats du rapport de KPMG sur les états financiers des garderies privées non subventionnées.

Réponse

Le Ministère n’a pas mandaté la firme KPMG pour les états financiers des garderies non subventionnées.

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-57

Indiquer le nombre de places et le budget accordé, par type de service (CPE – installations, milieu familial, garderies à but lucratif, sans but lucratif), pour chacune des régions, au total au 31 mars 2023 et pour l’année 2022-2023 seulement. Prévisions pour 2023-2024.

Réponse

Nombre de places par type de service de garde

Région administrative	2022-2023 (au 28 février 2023)					
	Centre de la petite enfance	Milieu familial		Gard. subv.	Gard. non subv.	Total des places offertes
		Place à l’agrément des bureaux coordonnateurs	Place offerte par des RSGE			
Bas-Saint-Laurent	2 426	2 893	2 409	21	124	4 980
Saguenay–Lac-Saint-Jean	3 298	3 837	2 826	651	1 386	8 161
Capitale-Nationale	8 919	7 783	5 173	4 216	6 350	24 658
Mauricie	3 422	3 204	2 242	380	669	6 713
Estrie	6 242	6 230	4 529	1 250	1 394	13 415
Montréal	25 239	13 413	11 505	21 021	25 407	83 172
Outaouais	5 113	5 368	3 426	2 033	2 503	13 075
Abitibi-Témiscamingue	2 461	2 332	1 423	124	48	4 056
Côte-Nord	1 664	1 384	799	0	0	2 463
Nord-du-Québec	2 562	304	91	0	15	2 668
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1 157	1 343	926	21	0	2 104
Chaudière-Appalaches	5 843	6 069	4 814	1 280	2 024	13 961
Laval	3 995	4 808	3 841	4 373	5 476	17 685
Lanaudière	5 474	5909	5 350	3 573	3 225	17 622
Laurentides	6 268	7 322	5 423	3 834	4 317	19 842
Montérégie	16 656	16 437	11 743	10 424	12 006	50 829
Centre-du-Québec	3 170	3 158	2 756	904	753	7 583
Total	103 909	91 794	69 276	54 105	65 697	292 987

La dépense probable 2022-2023 s’élève à 3 036,2 M\$ (Programme 3 – Services de garde, excluant l’Entente avec le Gouvernement de la Nation crie).

Les données par région administrative ne sont pas disponibles.

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition

Question : RPPQ-58

Répartition, par région et par type de service de garde, des projets enregistrés en attente (spécifier le nombre de places par projet).

Réponse

La notion de « projets enregistrés en attente » n'existe pas puisqu'il n'y a aucun projet « en attente » au Ministère. Les demandes déposées pour des places subventionnées sont soit acceptées, soit refusées.

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-59

Ventilation annuelle de la somme de 456,5 M\$ annoncée dans le PQI 2018-2028 pour les centres de la petite enfance, et détails de la mesure.

Réponse

Plan québécois des infrastructures (PQI) 2018-2028 (en millions de dollars)	
2018-2019	54,7
2019-2020	56,9
2020-2021	47,6
2021-2022	42,5
2022-2023	42,5
2023-2024	42,5
2024-2025	42,5
2025-2026	42,5
2026-2027	42,5
2027-2028	42,5
Total	456,5*
* En raison des arrondis, la somme peut ne pas correspondre au total indiqué.	

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition

Question : RPPQ-60

Ventilation annuelle de la somme de 401,8 M\$ annoncée dans le PQI 2019-2029 pour les centres de la petite enfance et détails de la mesure.

Réponse

Plan québécois des infrastructures (PQI) 2019-2029 (en millions de dollars)	
2019-2020	36,0
2020-2021	63,5
2021-2022	61,1
2022-2023	55,2
2023-2024	47,8
2024-2025	43,7
2025-2026	33,0
2026-2027	27,3
2027-2028	26,1
2028-2029	8,1
Total	401,8*
* En raison des arrondis, la somme peut ne pas correspondre au total indiqué.	

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-61

Ventilation annuelle de la somme de 374,8 M\$ annoncée dans le PQI 2020-2030 pour les centres de la petite enfance et fournir les détails de la mesure.

Réponse

Plan québécois des infrastructures (PQI) 2020-2030 (en millions de dollars)	
2020-2021	63,2
2021-2022	79,8
2022-2023	50,3
2023-2024	39,1
2024-2025	30,0
2025-2026	27,5
2026-2027	25,0
2027-2028	20,0
2028-2029	20,0
2029-2030	19,9
Total	374,8*
* En raison des arrondis, la somme peut ne pas correspondre au total indiqué.	

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-62

Ventilation annuelle de la somme annoncée dans le PQI 2021-2031 pour les centres de la petite enfance et détails de la mesure.

Réponse

Plan québécois des infrastructures (PQI) 2021-2031 (en millions de dollars)	
2021-2022	50,4
2022-2023	79,3
2023-2024	35,9
2024-2025	9,1
2025-2026	9,0
2026-2027	16,7
2027-2028	47,7
2028-2029	35,9
2029-2030	35,9
2030-2031	35,0
Total	354,9*
* En raison des arrondis, la somme peut ne pas correspondre au total indiqué.	

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-63

Indiquer le budget accordé pour le maintien des infrastructures pour 2022-2032.

Réponse

Le budget accordé pour le maintien des infrastructures pour 2022-2032 représente 108 M\$.

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-64

Pour les cinq dernières années, dépenses prévues et réalisées pour le maintien d’actifs, la prise en charge du DMA, le remplacement et la bonification du parc.

Réponse

En 2022-2023, les investissements probables pour le maintien des actifs sont de 22,2 M\$.

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-65

Ventiler l’attribution des sommes reçues par le gouvernement fédéral :

- a) sommes destinées à combattre la pandémie de COVID-19;
- b) sommes accordées selon l’accord bilatéral sur l’apprentissage et la garde des jeunes enfants.

Réponse

- a) Somme destinée à combattre la pandémie de COVID-19 :**
- Le gouvernement fédéral n’a attribué aucune somme au ministère de la Famille en 2022-2023 visant à combattre la pandémie de COVID-19.
- b) Sommes accordées selon l’accord bilatéral sur l’apprentissage et la garde des jeunes enfants:**

Accord de mise en œuvre de l’entente asymétrique du 10 mars 2017 – Volet concernant l’apprentissage et la garde des jeunes enfants (Accord de 2017)

Dans le cadre de cet Accord, le Québec s'attend à recevoir près de 1,2 milliard de dollars de 2017-2018 à 2027-2028. La contribution attribuée au Québec variera en fonction des projections démographiques. Le renouvellement de l’Accord, signé en septembre 2022, couvre la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2025.

De plus, ce renouvellement prévoit une allocation non récurrente de 90,7 millions de dollars pour l’année 2021-2022. Ce financement supplémentaire s’explique par la reconnaissance, par les deux gouvernements, de l’importance des qualifications et de la formation de la main-d’œuvre d’un système d’apprentissage et de garde des jeunes enfants de haute qualité.

Financement	Contribution reçue
2021-2022	85 994 648 \$
Main-d’œuvre 2021-2022	90 667 794 \$
2022-2023	113 314 475 \$
Total reçu en 2022-2023	289 976 917 \$

Accord asymétrique 2021 à 2026 concernant le volet pancanadien pour l’apprentissage et la garde des jeunes enfants (Accord de 2021)

Dans le cadre de cet Accord, le Québec s’attend à recevoir près de 6 milliards de dollars de 2021-2022 à 2025-2026. La contribution allouée au Québec variera en fonction des projections démographiques.

Année financière	Contribution
2022-2023	1 000 353 062 \$

Comme le Québec finance son propre réseau de services de garde éducatifs à l’enfance depuis 1997, les sommes reçues du gouvernement fédéral sont versées directement au Fonds consolidé. Elles sont ensuite attribuées par le ministère des Finances à même les crédits budgétaires

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-65

du ministère de la Famille, pour financer les priorités en matière de services directs aux familles. Il n’est donc pas possible de distinguer l’utilisation des sommes reçues du gouvernement fédéral par rapport aux sommes prises à même le Fonds consolidé.

Étude des crédits 2023-2024

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-66

Pour l'année 2022-2023, indiquer les sommes versées pour combattre la pandémie par type de service de garde. Ventiler par mesure (contribution parentale, aide au fonctionnement, matériel (ex. : masques, visières, etc.)).

Réponse

Aucune somme n'a été versée aux services de garde pour combattre la pandémie en 2022-2023.

Les équipements de protection individuelle ont été distribués aux services de garde jusqu'au 1^{er} juin 2022.

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-67

Indiquer les sommes dévolues à la gestion et à la distribution du matériel de protection individuelle.

Réponse

Le matériel de protection individuelle est acquis par le Centre d’acquisitions gouvernementales (CAG) et entreposé et distribué par Revenu Québec pour le personnel des services de garde, selon les directives du Ministère.

Voici les frais facturés au Ministère au 28 février 2023 pour la préparation et la livraison du matériel de protection individuelle.

Frais de transport	9 327,30 \$
Frais de préparation	10 833,93 \$
Frais d’entreposage	2 458,26 \$
Total	22 619,49 \$

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-68

Indiquer les sommes dévolues à l’achat de masques de procédure de type MC9501.

Réponse

Aucune dépense n’a été engendrée par le ministère de la Famille pour l’achat de masque de procédure de type MC9501.

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition

Question : RPPQ-69

Indiquer les sommes dévolues à l’achat de masques de procédure SNN200642.

Réponse

Aucune dépense n’a été engendrée par le ministère de la Famille pour l’achat de masque de procédure de type SNN200642.

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition

Question : RPPQ-70

Fournir la liste des nouvelles dépenses en 2022-2023 et la liste des dépenses abolies en conséquence (application du cran d’arrêt).

Réponse

Il n’y a aucune situation où le principe du cran d’arrêt a dû être appliqué en 2022-2023.

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-71

Ventilation de la compression appliquée aux CPE pour 2022-2023. Prévisions pour 2023-2024.

Réponse

Il n’y a eu aucune compression appliquée aux CPE en 2022-2023.

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-72

Copie de l’entente et ventilation des compressions s’appliquant aux garderies privées subventionnées pour 2022-2023 et prévisions pour 2023-2024.

Réponse

Il n’y a eu aucune compression appliquée aux garderies subventionnées en 2022-2023.

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-73

Indiquer de quelle façon le Ministère s'assure du respect des exigences légales et réglementaires relatives à la qualité, notamment le ratio de personnel qualifié et la mise en œuvre du programme éducatif pour la garde non subventionnée.

Réponse

Le processus relatif à la délivrance et au renouvellement d'un permis des centres de la petite enfance (CPE) et de garderies est rigoureux et il permet au Ministère de s'assurer que les services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE) respectent les dispositions légales et réglementaires. Plusieurs éléments sont exigés puis analysés par le Ministère.

Le Ministère a également créé plusieurs procédures et outils, afin de s'assurer du respect des exigences légales et réglementaires par les SGEE subventionnés ou non.

Inspections

- Afin d'assurer le respect des dispositions de la Loi et de ses règlements par les prestataires de SGEE, dans un souci de prévention et d'amélioration continue de la qualité, le Ministère procède notamment chez les titulaires de permis à des inspections :
 - o Dans les six mois suivant la délivrance du premier permis du CPE ou de la garderie et à l'occasion du renouvellement du permis (inspections complètes);
 - o Dans le cadre du traitement d'une plainte adressée au Ministère ou pour une vérification ponctuelle (inspections partielles).
- Les inspections se déroulent avec rigueur et de façon uniforme et les modalités de suivi des correctifs exigés sont encadrées en vue de remédier rapidement et de manière durable aux non-conformités.
- Le Ministère mène des inspections auprès des bureaux coordonnateurs de la garde éducative en milieu familial (BC) visant à s'assurer que ces derniers remplissent les fonctions liées à leur mandat, soit la coordination, dans un territoire délimité, des services de garde offerts par les personnes responsables de services de garde éducatifs à l'enfance (RSGE) qu'il a reconnues et la vérification de l'application des normes établies par la Loi sur les SGEE (LSGEE) et le Règlement sur les SGEE (RSGEE).
- La Politique d'inspection des prestataires des services de garde reconnus et des BC ainsi que la Politique d'inspection des services de garde illégaux ont été mises à jour en 2019 et encadrent la pratique des inspections du Ministère. Elles sont diffusées dans son site Web.
- Le Ministère peut également conduire des inspections dans des services de garde potentiellement illégaux, afin d'assurer leur conformité à la Loi.

Bulletin Info-Inspection

- Le Bulletin Info-Inspection est un outil d'information révisé à l'été 2021, qui regroupe des informations pertinentes en lien avec les inspections. De deux à trois publications sont prévues annuellement. Il a comme objectif de soutenir les installations dans l'atteinte d'un meilleur niveau de conformité et de réduire par le fait même le nombre d'avis de non-conformité et de pénalités administratives.

Pénalités

- Le Ministère intervient auprès des prestataires de services de garde qui ne se conforment pas aux dispositions législatives et réglementaires, notamment par l'envoi d'avis de non-conformité. Si la non-conformité persiste, il peut également imposer des sanctions administratives ou entreprendre des procédures visant une sanction pénale.
- Le Ministère informe le prestataire de services de garde des mécanismes à implanter pour éviter que la situation ne se reproduise. Il met à sa disposition des outils qui l'aident à mieux comprendre ses obligations.

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-73

Plaintes

- Dans le but d'accroître la satisfaction de la population, le Ministère s'est doté d'une politique de traitement des plaintes lui permettant de les traiter avec célérité et en toute objectivité.

Enquêtes

- Les situations graves, d'urgence ou récurrentes exigent que les interventions soient adaptées en fonction du risque qu'elles représentent pour les enfants. Indépendamment des inspections, le Ministère peut donc aussi mener des enquêtes.

Programme éducatif Accueillir la petite enfance

- Le Ministère rend disponible le Programme éducatif Accueillir la petite enfance afin de favoriser la qualité éducative des SGEE, d'outiller toute personne travaillant en SGEE et d'inspirer les SGEE dans l'élaboration de leur propre programme éducatif.
- Les éléments essentiels que doit comprendre le programme éducatif appliqué par chaque prestataire de SGEE sont précisés dans le RSGEE.
- Pour soutenir le personnel des SGEE et les RSGE dans leur appropriation de ce programme, le Ministère offre une formation en ligne.

Dossier éducatif

- La LSGEE oblige chaque prestataire de SGEE à tenir un dossier éducatif pour chaque enfant. Ce dossier a pour objectif de suivre le développement de l'enfant tout au long de son parcours, de renforcer la détection hâtive des difficultés et de favoriser des transitions harmonieuses, dont celle vers l'école. Il doit être complété deux fois par année, soit en novembre et en mai.
- Pour soutenir le personnel des SGEE et les RSGE dans leur appropriation du dossier éducatif, le Ministère a publié plusieurs outils pour les guider dans la complétion du dossier éducatif de chaque enfant. Il offre également une formation en ligne.

Mesure d'évaluation et d'amélioration de la qualité éducative

- Le Ministère a mis en œuvre une mesure, en partenariat avec des experts en petite enfance, qui permet d'évaluer et d'améliorer la qualité éducative des SGEE en installation (CPE, garderies subventionnées, garderies non subventionnées). Cette mesure se déploie depuis 2018. La première phase visant les CPE et les garderies (groupes d'enfants de 3 à 5 ans) a débuté au printemps 2019 et s'est terminée à l'automne 2022. Le déploiement de la deuxième phase s'est amorcé au début de l'année 2023 et visera les CPE et les garderies (groupes d'enfants de 0 à 5 ans).

Bulletin Info Qualité

- Le Bulletin Info Qualité est un outil d'information qui existe depuis l'automne 2017. Il est publié deux fois par année et il traite de sujets touchant la mission éducative des services de garde, tels que le programme éducatif, l'évaluation de la qualité éducative, les saines habitudes de vie, la réussite éducative ou encore la transition vers l'école.

Étude des crédits 2023-2024

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-74

Montant reçu dans le cadre des transferts fédéraux pour le programme national de garderie, pour les trois dernières années. Ventilation de l'utilisation des sommes.

Réponse

Pour 2022-2023, la somme transférée du gouvernement fédéral est de 1 000 353 062 \$.

Comme le Québec finance son propre réseau de services de garde éducatifs à l'enfance depuis 1997, les sommes reçues sont versées directement au Fonds consolidé. Elles sont ensuite attribuées par le ministère des Finances à même les crédits budgétaires du ministère de la Famille, pour financer les priorités en matière de services directs aux familles. Il n'est donc pas possible de distinguer l'utilisation des sommes reçues du gouvernement fédéral par rapport aux sommes prises à même le Fonds consolidé.

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-75

Budget réservé aux comités consultatifs sur l’offre de services de garde éducatifs à l’enfance et nombre de rencontres tenues jusqu’à présent.

Réponse

Le 12 avril 2022, l’Assemblée nationale a sanctionné le projet de loi n° 1 modifiant la [Loi sur les services de garde éducatifs à l’enfance afin d’améliorer l’accessibilité au réseau des services de garde éducatifs à l’enfance et de compléter son développement](#) (RLRQ, S-4.1.1) (ci-après « la Loi »), entraînant ainsi des modifications qui permettent d'accélérer le développement de places en installation et d’augmenter l'agilité du réseau pour mieux répondre aux besoins de garde des parents.

Les nouvelles dispositions de la Loi apportent, entre autres, des transformations au sein des comités consultatifs sur l’offre de services éducatifs à l’enfance (CCO) qui deviennent les comités consultatifs régionaux (CCR), dont les membres offrent leur expertise au Ministère dans les besoins de services de garde éducatifs à l’enfance (SGEE) de leurs régions respectives.

Depuis le 1^{er} septembre 2022, les CCR, au nombre de 21, ont le mandat de conseiller la ministre de la Famille sur les besoins de SGEE et les priorités de développement de ces services sur leur territoire. Cela signifie que le rôle des membres est d’alimenter de manière qualitative l’estimation que le Ministère fait quant aux besoins de SGEE dans chaque région du Québec, afin d’orienter les décisions ministérielles relativement aux priorités de développement du réseau des SGEE.

Nombre de rencontres

En 2022-2023, 14 rencontres des CCO et 22 rencontres des CCR se sont déroulées en vidéoconférence. Les rencontres CCO ont eu lieu pour traiter les demandes des garderies non subventionnées. Un comité CCR a dû tenir deux rencontres en l’absence de quorum.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des rencontres des CCO tenues en 2022-2023 :

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-75

Territoires CCO	1 ^{er} avril 2022 – 31 août 2022
01 - Bas-Saint-Laurent	1
02 - Saguenay–Lac-Saint-Jean	1
03 - Capitale-Nationale (Ville de Québec)	1
03 - Capitale-Nationale (excepté Ville de Québec)	1
04 - Mauricie	1
05 - Estrie	0
06 - Montréal-Ouest	1
06 - Montréal-Est	0
07 - Outaouais	1
08 - Abitibi-Témiscamingue	0
09 - Côte-Nord	0
10 - Nord-du-Québec	0
11 - Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	0
12 - Chaudière-Appalaches	1
13 - Laval	1
14 - Lanaudière	1
15 - Laurentides	1
16 - Montérégie-Est	1
16 - Agglomération de Longueuil	1
16 – Vallée-du-Haut-Saint-Laurent	1
17 - Centre-du-Québec	0
Total	14

Le tableau ci-dessous présente la répartition des rencontres des CCR tenues en 2022-2023 :

Territoires CCR	1 ^{er} septembre 2022 – 28 février 2023
01 - Bas-Saint-Laurent	1
02 - Saguenay–Lac-Saint-Jean	1
03 - Capitale-Nationale (Ville de Québec)	1
03 - Capitale-Nationale (excepté Ville de Québec)	1
04 - Mauricie	1
05 - Estrie	1
06 - Montréal-Ouest	1
06 - Montréal-Est	1
07 - Outaouais	1
08 - Abitibi-Témiscamingue	1
09 - Côte-Nord ¹	2
10 - Nord-du-Québec	1
11 - Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1
12 - Chaudière-Appalaches	1
13 - Laval	1
14 - Lanaudière	1
15 - Laurentides	1
16 - Montérégie-Est	1
16 - Agglomération de Longueuil	1
16 - Vallée du Haut-Saint-Laurent	1
17 - Centre-du-Québec	1
Total	22

¹ Le comité Côte-Nord a dû tenir deux rencontres en l’absence de quorum.

Étude des crédits 2023-2024

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-75

Coûts associés aux rencontres

Aucun budget n'est spécifiquement dédié pour les CCO et CCR. Toutefois, le Ministère rembourse les frais liés aux repas, aux déplacements et à l'hébergement, si applicable et justifié.

En 2022-2023, toutes les rencontres se sont tenues en vidéoconférence. Conséquemment, aucuns frais n'ont été remboursés.

Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition

Question : RPPQ-76

Frais remboursés aux comités consultatifs sur l'offre de services de garde éducatifs à l'enfance, pour chacune des cinq dernières années.

Réponse

Le 12 avril 2022, l'Assemblée nationale a sanctionné le projet de loi n° 1 modifiant la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance afin d'améliorer l'accessibilité au réseau des services de garde éducatifs à l'enfance et de compléter son développement* (RLRQ, S-4.1.1) (ci-après « la Loi »), entraînant ainsi des modifications qui permettent d'accélérer le développement de places en installation et d'augmenter l'agilité du réseau pour mieux répondre aux besoins de garde des parents.

Les nouvelles dispositions de la Loi apportent, entre autres, des transformations au sein des comités consultatifs sur l'offre de services éducatifs à l'enfance (CCO) qui deviennent les comités consultatifs régionaux (CCR), dont les membres offrent leur expertise au Ministère dans les besoins de services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE) de leurs régions respectives.

Depuis le 1^{er} avril 2022, les CCR, au nombre de 21, ont le mandat de conseiller la ministre de la Famille sur les besoins de SGEE et les priorités de développement de ces services sur leur territoire. Cela signifie que le rôle des membres est d'alimenter de manière qualitative l'estimation que le Ministère fait quant aux besoins de SGEE dans chaque région du Québec, afin d'orienter les décisions ministérielles relativement aux priorités de développement du réseau des SGEE.

Nombre de rencontres

En 2022-2023, 14 rencontres des CCO et 22 rencontres des CCR se sont déroulées en vidéoconférence. Les rencontres CCO ont eu lieu pour traiter les demandes des garderies non subventionnées. Un comité CCR a dû tenir deux rencontres en l'absence de quorum.

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition

Question : RPPQ-76

Le tableau ci-dessous présente la répartition des rencontres des CCO tenues en 2022-2023 :

Territoires CCO	1 ^{er} avril 2022 – 31 août 2022
01 - Bas-Saint-Laurent	1
02 - Saguenay–Lac-Saint-Jean	1
03 - Capitale-Nationale (Ville de Québec)	1
03 - Capitale-Nationale (excepté Ville de Québec)	1
04 - Mauricie	1
05 - Estrie	0
06 - Montréal-Ouest	1
06 - Montréal-Est	0
07 - Outaouais	1
08 - Abitibi-Témiscamingue	0
09 - Côte-Nord	0
10 - Nord-du-Québec	0
11 - Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	0
12 - Chaudière-Appalaches	1
13 - Laval	1
14 - Lanaudière	1
15 - Laurentides	1
16 - Montérégie-Est	1
16 - Agglomération de Longueuil	1
16 – Vallée-du-Haut-Saint-Laurent	1
17 - Centre-du-Québec	0
Total	14

Le tableau ci-dessous présente la répartition des rencontres des CCR tenues en 2022-2023 :

Territoires CCR	1 ^{er} septembre 2022 – 28 février 2023
01 - Bas-Saint-Laurent	1
02 - Saguenay–Lac-Saint-Jean	1
03 - Capitale-Nationale (Ville de Québec)	1
03 - Capitale-Nationale (excepté Ville de Québec)	1
04 - Mauricie	1
05 - Estrie	1
06 - Montréal-Ouest	1
06 - Montréal-Est	1
07 - Outaouais	1
08 - Abitibi-Témiscamingue	1
09 - Côte-Nord ¹	2
10 - Nord-du-Québec	1
11 - Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1
12 - Chaudière-Appalaches	1
13 - Laval	1
14 - Lanaudière	1
15 - Laurentides	1
16 - Montérégie-Est	1
16 - Agglomération de Longueuil	1
16 – Vallée-du-Haut-Saint-Laurent	1
17 - Centre-du-Québec	1
Total	22

¹ Le comité Côte-Nord a dû tenir deux rencontres en l’absence de quorum.

Étude des crédits 2023-2024

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-76

Coûts associés aux rencontres

Aucun budget n'est spécifiquement dédié pour les CCO et CCR. Toutefois, le Ministère rembourse les frais liés aux repas, aux déplacements et à l'hébergement, si applicables et justifiés.

En 2022-2023, toutes les rencontres se sont tenues en vidéoconférence. Conséquemment, aucuns frais n'ont été remboursés.

Étude des crédits 2023-2024

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-77

Coût moyen par enfant du crédit d'impôt pour frais de garde pour les trois dernières années.
Prévisions pour 2023-2024.

Réponse

Cette question ne relève pas du ministère de la Famille. Le ministère des Finances pourra y répondre.

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-78

Nombre de prestataires du crédit d’impôt pour frais de garde pour les trois dernières années.
Prévisions pour 2023-2024.

Réponse

Cette question ne relève pas du ministère de la Famille. Le ministère des Finances y répondra.

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-79

Dépenses du ministère pour identifier les enfants de 0 à 5 ans qui ne fréquentent aucun service éducatif, pour les trois dernières années. Prévisions pour 2023-2024.

Réponse

En 2022-2023, le ministère de la Famille n’a pas dépensé de sommes à cette fin.

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-80

Nombre de tests de plomb dans les services de garde éducatifs, pour les trois dernières années.
Ventiler par région et par type de service.

Réponse

Nombre de services de garde ayant effectué les tests de plomb par région*					
Région administrative		RSG	CPE	GS	GNS
1	Bas-Saint-Laurent	320	39	1	2
2	Saguenay–Lac-Saint-Jean	398	45	8	17
3	Capitale-Nationale	666	142	49	71
4	Mauricie	260	53	5	11
5	Estrie	558	91	14	14
6	Montréal	1388	307	233	337
7	Outaouais	430	81	22	38
8	Abitibi-Témiscamingue	153	32	1	1
9	Côte-Nord	114	26	0	0
10	Nord-du-Québec	12	5	0	0
11	Gaspésie Îles-de-la-Madeleine	136	18	0	0
12	Chaudière-Appalaches	642	85	16	28
13	Laval	375	52	46	73
14	Lanaudière	616	70	42	43
15	Laurentides	662	88	41	62
16	Montréal	1444	205	107	138
17	Centre-Du-Québec	343	51	13	10
	Total des régions	8 517	1 390	598	845
* En opération au 28 février 2023.					

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-81

Indiquer le nombre d’enfants ayant bénéficié de la Mesure exceptionnelle de soutien à l’intégration dans les services de garde pour les enfants handicapés ayant d’importants besoins en 2022-2023 :

a) par région;

b) par type de service de garde.

Réponse

Nombre d’enfants bénéficiant de la Mesure exceptionnelle de soutien à l’intégration dans les services de garde pour les enfants handicapés ayant d’importants besoins (MES), selon la région administrative et le type de service de garde au 28 février 2023

Région administrative	CPE	RSGE	Garderies subventionnées	Total
01- Bas-St-Laurent	N.D.*	N.D.*	0	34
02- Saguenay–Lac-Saint-Jean	14	0	8	22
03- Capitale-Nationale	104	0	23	127
04- Mauricie	12	0	0	12
05- Estrie	81	N.D.*	N.D.*	92
06- Montréal	180	15	93	288
7- Outaouais	58	N.D.*	N.D.*	82
08- Abitibi-Témiscamingue	N.D.*	N.D.*	N.D.*	21**
09- Côte-Nord				
10- Nord-du-Québec				
11- Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine				
12- Chaudière-Appalaches	64	0	7	71
13- Laval	54	0	24	78
14- Lanaudière	44	N.D.*	N.D.*	66
15- Laurentides	38	0	16	54
16- Montérégie	167	N.D.*	N.D.*	193
17- Centre-du-Québec	N.D.*	0	N.D.*	31
Total	897	31	243	1171

* Le nombre d’enfants par type de services de garde ne peut être divulgué en raison du petit nombre (article 54 de la Loi sur l’accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels).

** Un nombre total est présenté pour ces quatre régions administratives, car le nombre d’enfants ne peut être divulgué en raison du petit nombre pour chacune des régions (article 54 de la Loi sur l’accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels).

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-82

- Pour les années 2021-2022, 2022-2023 indiquer :
- a) le montant versé dans le cadre de la Mesure exceptionnelle de soutien à l’intégration dans les services de garde pour les enfants handicapés ayant d’importants besoins;
 - b) le nombre total de demandes reçues par région et le nombre de demandes retenues.

Réponse

a) Le montant versé au 28 février 2023 est de 23,3 M \$.

Nombre de demandes, reçues, acceptées pour la Mesure exceptionnelle de soutien à l’intégration dans les services de garde pour les enfants handicapés ayant d’importants besoins (MES), selon la région administrative, au 28 février 2023.

Région administrative	Demandes reçues	Demandes acceptées
01 - Bas-Saint-Laurent	34	34
02 - Saguenay–Lac-Saint-Jean	24	22
03 - Capitale-Nationale	143	127
04 - Mauricie	17	12
05 - Estrie	98	92
06 - Montréal	316	288
07 - Outaouais	89	82
08-Abitibi-Témiscamingue 09-Côte-Nord 10-Nord-du-Québec 11-Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	25*	21*
12 - Chaudière-Appalaches	80	71
13 - Laval	85	78
14 - Lanaudière	66	66
15 - Laurentides	59	54
16 - Montérégie	212	193
17 - Centre-du-Québec	36	31
Total	1 284	1 171

* Un nombre total de demandes est présenté pour ces quatre régions administratives, car il ne peut être divulgué en raison du petit nombre par région (article 54 de la Loi sur l’accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels).

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-83

Indiquer le nombre d’enfants issus d’un milieu défavorisé dans les services de garde éducatifs, en 2021-2022 et en 2022-2023, et fournir les prévisions pour 2023-2024 :

a) par région;

b) par type de service de garde éducatif.

Réponse

Les données disponibles sont celles de l’exercice financier 2021-2022.

Nom de la région administrative		Nombre d'enfants ECP (*) en 2021-2022		
		Bureaux coordonnateurs	Centre de la petite enfance	Garderie subventionnée
1	Bas-Saint-Laurent	7	31	N.D. ¹
2	Saguenay - Lac-Saint-Jean	16	112	9
3	Capitale-Nationale	48	247	12
4	Mauricie	29	250	N.D. ¹
5	Estrie	64	308	39
6	Montréal	414	876	761
7	Outaouais	74	252	90
8	Abitibi-Témiscamingue	9	44	N.D. ¹
9	Côte-Nord	6	31	N.D. ¹
10	Nord-du-Québec	0	16	N.D. ¹
11	Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	8	12	N.D. ¹
12	Chaudière-Appalaches	32	109	11
13	Laval	105	85	74
14	Lanaudière	93	171	50
15	Laurentides	95	161	33
16	Montréal	201	507	121
17	Centre-du-Québec	38	127	7
(*) Enfants dont les parents sont exemptés de la contribution parentale (ECP)				
¹ En raison des petits nombres, ces données ne sont pas fournies, conformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels.				

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-84

Indiquer le total des jours d’occupation pour les enfants issus d’un milieu défavorisé dans les services de garde éducatifs, en 2021-2022 et en 2022-2023, et fournir les prévisions pour 2023-2024:

- a) par région;
- b) par type de service de garde.

Réponse

Les données disponibles sont celles de l’exercice financier 2021-2022.

Jours d'occupation - Exemption de la contribution parentale (ECP)					
Région administrative		2021-2022			
		Bureaux coordonnateurs	Centre de la petite enfance	Garderie subventionnée	Total
1	Bas-Saint-Laurent	1 197	6 220	103	7 519
2	Saguenay - Lac-Saint-Jean	3 372	22 958	1 560	27 890
3	Capitale-Nationale	9 754	54 870	2 349	66 973
4	Mauricie	5 776	54 201	610	60 587
5	Estrie	12 331	66 730	9 518	88 579
6	Montréal	92 276	192 891	182 952	468 118
7	Outaouais	16 226	59 041	21 334	96 601
8	Abitibi-Témiscamingue	1 798	9 469	0	11 267
9	Côte-Nord	1 011	5 828	0	6 839
10	Nord-du-Québec	0	2 914	0	2 914
11	Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	1 701	1 787	0	3 488
12	Chaudière-Appalaches	6 368	20 591	2 260	29 219
13	Laval	23 220	17 634	16 842	57 695
14	Lanaudière	20 078	33 941	10 267	64 286
15	Laurentides	19 690	35 285	6 274	61 249
16	Montréal	43 644	108 269	27 416	179 328
17	Centre-du-Québec	7 849	28 514	1 140	37 503
Ensemble des régions*		266 287	721 141	282 624	1 270 052
* En raison des arrondis, la somme peut ne pas correspondre au total indiqué.					

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-85

Pour les années 2021-2022 et 2022-2023, indiquer :

- a) le montant des subventions accordées pour les enfants issus d’un milieu défavorisé, par région et par type de service de garde;
- b) le nombre total de demandes reçues, par région, et le nombre de demandes retenues.

Réponse

Toutes les demandes de subventions pour les enfants issus d’un milieu défavorisé sont acceptées.
Les données disponibles sont celles de l’exercice financier 2021-2022.

Montant des subventions accordées pour les enfants issus d’un milieu défavorisé pour l’année 2021-2022					
Région administrative		Centre de la petite enfance		Garderie subventionnée	
		Nombre	Subvention (\$)	Nombre	Subvention (\$)
1	Bas-Saint-Laurent	5	140 128	S.O.	S.O.
2	Saguenay–Lac-Saint-Jean	9	447 724	S.O.	S.O.
3	Capitale-Nationale	12	1 035 331	N.D *	33 468
4	Mauricie	17	1 754 439	S.O.	S.O.
5	Estrie	24	1 204 587	N.D *	227 166
6	Montréal	45	3 465 210	83	3 707 987
7	Outaouais	11	883 032	7	461 706
8	Abitibi-Témiscamingue	7	244 326	S.O.	S.O.
9	Côte-Nord	5	362 536	S.O.	S.O.
10	Nord-du-Québec	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
11	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	N.D.*	36 854	S.O.	S.O.
12	Chaudière-Appalaches	5	228 127	S.O.	S.O.
13	Laval	5	249 963	7	246 730
14	Lanaudière	8	478 311	N.D.*	135 196
15	Laurentides	9	459 790	N.D.*	46 825
16	Montréal	24	1 669 378	6	304 128
17	Centre-du-Québec	6	425 379	S.O.	S.O.
* Le nombre d’enfants ne peut être divulgué en raison du petit nombre par région (article 54 de la Loi sur l’accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels).					

Étude des crédits 2023-2024

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-86

Dans le cadre du programme « Agir tôt », pour les années 2021-2022 et 2022-2023, indiquer :

- a) le nombre d'enfants suivis (total et ventilé par région);
- b) les régions où est déployé le programme;
- c) quels sont les services impliqués (totaux et ventilés par région).

Réponse

Le ministère de la Famille n'est pas responsable du programme Agir tôt. Le ministère de la Santé et des Services sociaux pourra y répondre.

Étude des crédits 2023-2024

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-87

Indiquer la répartition, par région, des projets enregistrés en attente (spécifier le nombre de places, par projet), par type de services de garde, en 2022-2023.

Réponse

La notion de « projets enregistrés en attente » n'existe pas puisqu'il n'y a aucun projet « en attente » au Ministère. Les demandes déposées pour des places subventionnées sont soit acceptées, soit refusées.

La liste des projets en cours de réalisation du Ministère est disponible à l'adresse suivante :
<https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/developpement-du-reseau/Pages/index.aspx>

Étude des crédits 2023-2024

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-88

Indiquer quand les cartes du développement des places seront mises à jour pour l'année 2023-2024.

Réponse

Ces cartes sont réalisées à partir du Modèle d'estimation de l'offre et de la demande de places en services de garde éducatifs à l'enfance (Modèle d'estimation) dont les productions sont mensuelles. La prochaine mise à jour des cartes sera réalisée d'ici juin 2023.

Le tableau de bord du Modèle d'estimation au 28 février 2023 est disponible dans le site Web du Ministère, ainsi que les cartes de taux de couverture actuel et projeté.

<https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/developpement-du-reseau/estimations-statistiques/Pages/index.aspx>

Étude des crédits 2023-2024

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-89

Concernant l'attribution des 30 000 places, indiquer le détail du suivi des projets (par exemple en comité, au Ministère) et la liste des gens en charge du suivi.

Réponse

Au 28 février 2023, 28 197 places subventionnées (628 projets) sont en réalisation.

Le suivi de la création de places se fait principalement à l'aide de l'information transmise par les demandeurs au ministère de la Famille (Ministère). Il est effectué à partir d'une liste globale qui regroupe les projets issus de tous les ADP. Cette liste est disponible dans le site Internet du Ministère, une mise à jour mensuelle est effectuée et rendue disponible.

Les directions régionales sont responsables de suivre l'évolution des projets. Pour ce faire, elles utilisent un rapport d'avancement. Lorsque des enjeux dans le développement d'un projet se présentent, elles aident les promoteurs à dénouer les impasses et devant des situations plus complexes, un Bureau d'accélération de projets a été mis en place. Notons que son mandat principal consiste à accélérer le développement des projets de création de places en services de garde éducatifs à l'enfance et il se veut une instance décisionnelle qui peut agir rapidement sur des cas soulevés par les promoteurs.

Le Bureau réunit à la fois le service de garde qui fait face à une problématique, son association représentative, le cas échéant, et les membres de la fonction publique qui prennent les décisions administratives. Sa mise sur pied s'inscrit dans une démarche plus large d'allègement supplémentaire des étapes à suivre pour tous les projets de création de places en service de garde.

Étude des crédits 2023-2024

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-90

Pour l'année 2022-2023, indiquer les prévisions quant au nombre de places à développer à atteindre au 31 mars 2023 :

- a. par mois;
- b. par région;
- c. par territoire de BC;
- d. par type de service de garde;
- e. par tranche d'âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois);
- f. au total.

Réponse

Selon le plan stratégique 2019-2023, la cible pour l'année 2022-2023 est de 10 500 places.

Étude des crédits 2023-2024

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-91

Pour l'année 2023-2024, indiquer les prévisions quant au nombre de places à développer pour atteindre la cible des 15 000 nouvelles places annoncées en novembre 2012 :

- a. par mois;
- b. par région;
- c. par type de service de garde.

Réponse

Selon le plan stratégique 2019-2023, la cible pour l'année 2022-2023 est de 10 500 places.

Étude des crédits 2023-2024

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-92

Indiquez, pour l'appel de projets lancé en octobre 2011 :

- a) la liste des projets retenus par région et par type de service de garde;
- b) le nombre de places pour chacun des projets;
- c) le nombre de places à être développées;
- d) le nombre de places développées au 31 mars 2023;
- e) le nombre de places récupérées au 31 mars 2023;
- f) le nombre de places réaffectées au 31 mars 2023;
- g) les prévisions pour 2023-2024.

Réponse

L'appel de projets 2011 a permis l'octroi de 14 020 places (13 717 places régulières et 303 places autochtones).

Au 28 février 2023, 317 projets sur 325 projets ont été réalisés pour un total de 13 613 places mises sous permis :

- pour les places régulières :
 - 309 projets sont réalisés, pour un total de 13 359 places, dont 38 places en milieu familial
 - 5 projets sont en réalisation, pour un total de 358 places
- pour les places autochtones :
 - 8 projets sont réalisés, pour un total de 254 places, dont un projet de 13 places partiellement réalisé
 - 3 projets sont en réalisation, pour un total de 49 places

Les projets retenus dans le cadre de cet appel de projets, par région et par type de services de garde, y compris le nombre de places pour chacun des projets et leur statut, se trouvent en annexe.

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-92

ANNEXE 1

Liste des projets retenus dans le cadre de l’appel de projets 2011

Région	Nom de l'installation	Type Division	Places
01	LA PAS-R-AILES	CPE	13
01	L'UNIVERS DES COPAINS	CPE	78
01	SERVICES DE GARDE L'ENFANT JOUE	CPE	31
01	CPE LES PINSONS INC.	CPE	8
01	LA VILLA D'ANTONIN	CPE	34
01	LA TRÂLÉE DU PARC	CPE	80
01	GARDERIE LES PETITS BOURDONS	GARD subv.	8
01	CPE ÉRABLE ET NOIX	CPE	21
01	CPE DES CANTONS DE RIVIÈRE DU LOUP	CPE	21
01	CPE LES CALINOURS	CPE	42
02	CPE LA BAMBINERIE	CPE	2
02	CPE LA CAJOLERIE	CPE	8
02	CPE LA CAJOLERIE	CPE	16
02	CPE "AUX PETITS TRESORS"	CPE	19
02	CPE AM STRAM GRAM 2000	CPE	21
02	CPE AM STRAM GRAM 2000	CPE	21
02	CPE LES AMIS DE LA CULBUTE	CPE	5
02	G. LES MINIS AMOURS INC.	GARD subv.	9
02	L'UNIVERS DES POUPONS	GARD subv.	19
03	CPE SOPHIE INC.	CPE	43
03	CPE LES P'TITS LOUPS (LIMOILOU)	CPE	26
03	CPE AU JARDIN DES ABEILLES (C.P.E.)	CPE	62
03	CPE JOLI-COEUR INC.	CPE	75
03	CPE JOLI-COEUR INC.- SECTEUR DES MÉLÈZES	CPE	75
03	CPE NID DES PETITS SAINT-RAYMOND INC.	CPE	18
03	CPE LA VEILLEUSE	CPE	39
03	JARDIN D'ENFANTS DUROCHER	CPE	36
03	CPE SOPHIE INC.	CPE	9
03	LES PETITES SAISONS	CPE	18
03	CPE LA COQUINERIE	CPE	8
03	LE CPE LES PETITS MURMURES	CPE	8
03	LE CPE LES PETITS MURMURES	CPE	80
03	CPE L'ENCHANTÉ 2	CPE	25
03	CPE L'ENCHANTÉ	CPE	80
03	CPE PIGNONS SUR RUE	CPE	23
03	L'ENVOLÉE, CPE DE BEAUPORT	CPE	9
03	CPE PASSE PARTOUT	CPE	78
03	CPE LA SENTINELLE DES PETITS	CPE	2
03	CPE LA SENTINELLE DES PETITS	CPE	80
03	LE KANGOUROU	CPE	1
03	LE PETIT GOUROU	CPE	1
03	CPE LE KANGOUROU	CPE	39
03	CPE LE KANGOUROU	CPE	39
03	CPE LES PETITS MULOTS	CPE	78
03	CPE LA PETITE ÉCOLE DE BEAUPORT	CPE	9
03	CPE LA P'TITE CHUTE	CPE	78
03	G. LES BOISCHATOUILLES INC.	GARD subv.	67
03	ACADÉMIE UNI-SPORT SBDL	GARD subv.	78

Source : Sous-ministériat du développement du réseau et des services à la clientèle

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-92

Région	Nom de l'installation	Type Division	Places
03	GARDERIE L'OASIS ENFANTIN INC.	GARD subv.	70
03	G. L'ODYSSÉE DU PAPILLON INC.	GARD subv.	80
03	CPE PERCÉE DE SOLEIL INC.	CPE	8
03	ÉCOLE D'ÉVEIL CHAUVEAU INC.	GARD subv.	5
04	CPE LE PIPANDOR	CPE	31
04	CPE LE MANÈGE DES TOUT-PETITS INC.	CPE	39
04	CPE LE CHEVAL SAUTOIR	CPE	3
04	CPE LA MAISONNÉE	CPE	4
04	CPE MARGO LA LUNE	CPE	22
04	CPE LE CERF-VOLANT INC.	CPE	44
04	CPE LE PETIT CHAMPLAIN	CPE	15
04	LES PETITS COLLÉGIENS	CPE	52
04	GARDERIE JARDIN DES PETITS POUSETS (2012)	GARD subv.	80
04	CPE FLOCON DE RÊVE INC.	CPE	24
04	CPE L'ÎLE DES MOUSSAILLONS	CPE	7
04	CPE LA BOTTINE SOURIANTE	CPE	1
04	CPE LA BOTTINE SOURIANTE	CPE	54
05	PROJET-CPE LE P'TIT GADU INC.	CPE	47
05	CPE LE BALLON ROUGE	CPE	13
05	CPE ENTRE AMIS INC.	CPE	1
05	CPE ENTRE AMIS INC.	CPE	5
05	CPE LA PETITE BOTTINE INC.	CPE	21
05	CPE TOUT-PETIT, TOUTE-PETITE	CPE	80
05	CPE LES STROUMPS	CPE	8
05	CPE FAFOUIN INC.	CPE	2
05	CPE FAFOUIN INC.	CPE	5
05	CPE FAFOUIN INC.	CPE	11
05	MARGUERITES ET LUTINS	CPE	10
05	PLEIN SOLEIL	CPE	34
05	COOP. DE SOLIDARITÉ DU CPE LE BILBOQUET	CPE	8
05	CPE L'ENSOLEILLÉ	CPE	50
05	CPE LES AMIS DU GLOBE	CPE	8
05	LA CIGOGNE, CENTRE DE RESSOURCES FAMILIALES INC.	GARD subv.	39
05	CPE L'UNIVERS DES PETITS MEMPHRÉMAGOG	CPE	73
05	CPE L'ENFANT-DO DE MEMPHRÉMAGOG	CPE	26
05	CPE IMAGÉMO DE L'IUGS	CPE	80
05	CPE MAGIMO	CPE	60
06	CPE LA RUCHE	CPE	80
06	CPE POPULAIRE SAINT-MICHEL	CPE	80
06	C PE STE-JUSTINE	CPE	80
06	CPE LES BOIS VERTS INC.	CPE	20
06	CPE CHEZ PICOTINE	CPE	4
06	CPE CHARLES W. MCDOUGALL DE L'HÔPITAL ROYAL VICTORIA	CPE	20
06	CPE LA FLûTE ENCHANTÉE INC.	CPE	10
06	CPE LA FLûTE ENCHANTÉE INC.	CPE	60
06	CPE LES P'TITS COEURS	CPE	26
06	CPE PARMINOU INC.	CPE	80
06	CPE ENFANKIRI	CPE	18
06	LES GARDELUNES	CPE	20
06	CPE L'ESCARGOT INC.	CPE	32
06	G. MÉTRO ST-MICHEL INC.	GARD subv.	31

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-92

Région	Nom de l'installation	Type Division	Places
06	CPE COEURS DE L'ÎLE	CPE	17
06	G. DES ENFANTS MODÈLES & MONTESSORI INC.	GARD	24
06	CPE DE MONTRÉAL	CPE	80
06	CPE À PETITS PAS	CPE	80
06	CPE CLARA	CPE	80
06	CPE LES CRAYONS MAGIQUES	CPE	60
06	CPE LES CRAYONS MAGIQUES Y	CPE	60
06	CPE LA MÈRE VEILLEUSE	CPE	26
06	CPE DE LA DAME	CPE	10
06	G. PAPILLON	GARD subv.	15
06	GARDERIE ÉDUCATION INC.	GARD subv.	20
06	G. UNE VIE D'ENFANCE	GARD	2
06	G. UNE VIE D'ENFANCE	GARD subv.	75
06	GARDERIE GIRAFES ET SIRÈNES	GARD subv.	73
06	G. PETITS MARINIERS DE LACHINE INC.	GARD subv.	80
06	GARD. LES PETITS SOURIRES INC.	GARD subv.	29
06	G. ÉDUCATIVE LES AMIS DE CATHY 1	GARD subv.	50
06	GARD. CHEZ TATY-2	GARD subv.	42
06	G. LE PETIT MONDE DE SOPHIA	GARD subv.	80
06	GARDERIE LES MEILLEURS MOMENTS	GARD subv.	54
06	G. ÉDUCATIVE LES JASMINS DE LA BELLE RIVE INC.	GARD subv.	37
06	GARD. ÉDUC. MIMI ET FRIMOUSSE	GARD subv.	80
06	G. ÉDUCATIVE DES PETITS ABEILLES D'ANJOU	GARD subv.	44
06	CPE CENTRE DE RÉADAPTATION MAB-MACKAY	CPE	80
06	G. CAFALAGA	GARD	4
06	G. CAFALAGA	GARD subv.	42
06	G. ÉDUCATIVE PETIT À PETIT VERDUN	GARD subv.	80
06	CPE TORTUE TÊTUE	CPE	60
06	G. ÉDUC. AU ROYAUME DES PETITS AMIS II	GARD subv.	80
07	CPE COOP LIBELLE	CPE	59
07	L'OISEAU BLEU	CPE	18
07	CPE AUX MILLE COULEURS INC.	CPE	27
07	CPE TROIS PETITS POINTS	CPE	61
07	CPE VALLÉE SOURIRE	CPE	25
07	LE LIÈVRE ET LA TORTUE	CPE	60
07	LE LIÈVRE ET LA TORTUE	CPE	78
07	G. ÉDUCATIVE ENFANTASTIQUE	GARD subv.	27
07	GARDERIE IMAGINE INC.	GARD subv.	29
07	G. AU CLAIR DE LUNE INC.	GARD subv.	16
07	GARDERIE PETITS CRÉATIFS 2	GARD subv.	50
07	GARDERIE EDUCATIVE ENFANTASTIQUE- INST. II	GARD	50
07	G. DE LA FORÊT ENCHANTÉE	GARD subv.	52
07	CPE MARIE-SOLEIL	CPE	20
07	CPE COUP DE POUCE INC.	CPE	30
08	CPE ARLEQUIN ET COLOMBINE	CPE	60
08	CPE FLEUR ET MIEL	CPE	42
08	CPE CHEZ CALIMÉRO	CPE	36
08	CPE BOUT'CHOU ET CASSE-COU INC.	CPE	21
08	CPE VALLÉE DES LOUPIOTS	CPE	80
08	CPE BAMBIN ET CÂLIN	CPE	52
09	CPE "LE MUR-MÛR" INC.	CPE	17

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-92

Région	Nom de l'installation	Type Division	Places
09	LES P'TITS BÉCOTS	CPE	60
09	CPE PICASSOU INC.	CPE	21
10	CPE PLANÈTE SOLEIL	CPE	65
10	CPE: MAMIE-SOURIS	CPE	8
10	CPE PELUCHES ET BALUCHONS	CPE	16
11	AUX JOYEUX MARMOTS	CPE	8
11	CPE POUCE-POUSSE INC.	CPE	44
11	CPE DE LA BAIE	CPE	5
11	CPE LA MARÉE MONTANTE	CPE	26
11	CPE LA BELLE JOURNÉE	CPE	29
11	CPE DES BUTINEURS	CPE	73
12	CPE L'ESCALE INC.	CPE	21
12	L'ESCALE DES MOUSSAILLONS	CPE	44
12	PAVILLON B	CPE	18
12	LACET DE BOTTINE	CPE	62
12	LES PETITS SOLEILS	CPE	5
12	LES P'TITS GRIFFONS	CPE	5
12	CPE CALOU	CPE	44
12	CPE PARC-EN-CIEL	CPE	26
12	POUSSIÈRE D'ÉTOILE	CPE	15
12	PLUIE D'ÉTOILES-CPE l'envol de Lotbinière	CPE	73
12	CPE LES COUCHES... TÔT	CPE	60
12	CPE LES COUCHES...TÔT	CPE	78
12	CPE PASSE-LACETS	CPE	16
12	CPE LE COFFRE AUX TRÉSORS DE BREAKEYVILLE	CPE	2
12	CPE LE COFFRE AUX TRÉSORS	CPE	79
12	CPE BOUTONS D'OR	CPE	21
12	LA BICHONNETTE	CPE	1
12	G. LE CHÂTEAU DES PETITS ANGES INC.	GARD subv.	28
12	G. LES PETITS RIVERAINS INC.	GARD subv.	80
12	CPE LA FOURMILLE	CPE	80
12	G. LA PETITE ÉCOLE D'ÉVEIL	GARD subv.	62
12	CPE AU PALAIS DES MERVEILLES	CPE	5
12	CPE LES COQUINS	CPE	39
13	CPE LE MARMOT QUI RIT	CPE	80
13	CPE STE-ROSE	CPE	23
13	CPE CHEZ NOUS C'EST CHEZ VOUS	CPE	80
13	CPE LES P'TITS SOLEILS DE STE-DOROTHÉE	CPE	70
13	CHAPEAUX RONDS ET BOTTILLONS, CPE	CPE	80
13	GARD. LES TOUT PETITS ANGES INC.	GARD subv.	77
13	CENTRE ÉDUCATIF BABIBULLE	GARD subv.	32
13	CPE LE LABO DES PETITS INC.	CPE	11
14	CPE TOUCHE-À-TOUT	CPE	60
14	CPE BOUTON DE ROSE	CPE	5
14	CPE BOUTON DE ROSE	CPE	26
14	CPE BELLE BULLE	CPE	70
14	CPE LA TOUPIE INST. TERROIR	CPE	80
14	CPE LA CABOTINE	CPE	32
14	CPE LA CHENILLE INC.	CPE	47
14	CPE DES AMIS DES PRAIRIES	CPE	2
14	CPE DES AMIS DES PRAIRIES	CPE	70
14	CPE LA CIGOGNE	CPE	30

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-92

Région	Nom de l'installation	Type Division	Places
14	CPE LA CIGOGNE	CPE	50
14	LA P'TITE GARE ST-ESPRIT	CPE	1
14	LA P'TITE GARE ST-ROCH	CPE	2
14	CPE LES PETITES GIROUETTES	CPE	80
14	GARDERIE TOUT-EN-JEUX	GARD subv.	1
14	CPE LA PIROULINE	CPE	80
14	GARDERIE ÉDUCATIVE LE CERCLE MAGIQUE	GARD subv.	28
14	CPE MULTI-GARDES	CPE	80
14	CPE CONTACT JARDIN-SOLEIL INC.	CPE	77
14	C.P.E. LES JOLIS MINOIS	CPE	8
14	CPE LES JOLIS MINOIS	CPE	80
14	CPE LE CHAT PERCHÉ	CPE	80
14	L'UNIVERS DES TOUT-PETITS	GARD subv.	8
14	GARDERIE L'UNIVERS DE CASSIOPÉE	GARD subv.	8
14	G. LES COQUELICOTS	GARD subv.	5
14	GARDERIE UNE PLANÈTE AUX TRÉSORS INC.	GARD subv.	80
14	CENTRE ÉDUC. D'ÉVEIL LA PETITE ÉCOLE	GARD subv.	80
14	GARD. LE LOUP, LA LUNE ET LA TOMATE & CIE	GARD subv.	80
14	GARDERIE ÉDUCATIVE LES TRÉSORS DU COIN INC.	GARD subv.	77
14	AU PIED DE L'ARC-EN-CIEL INC.	GARD subv.	80
14	CPE LES ÉTOILES FILANTES	CPE	79
14	G. LES POUSSINS DE LUNE INC.	GARD subv.	80
14	GARDERIE ROYAUME DES ANGES	GARD subv.	80
14	CPE BLÉ D'OR	CPE	63
14	CPE BALIBALLON	CPE	60
14	CPE AUX PORTES DU MATIN INC.	CPE	27
14	CPE "AUX PORTES DU MATIN"	CPE	80
14	CPE "LES PETITS DOIGTS"	CPE	32
15	CPE TOURNESOL INC.	CPE	80
15	CPE DES RIRES	CPE	21
15	CPE BEDONDAINE INST. PLACE DIANE MIRABEL	CPE	80
15	CPE LA JOYEUSE ÉQUIPÉE	CPE	70
15	CPE « LES MILLE-PATTES »	CPE	18
15	CPE LES MILLE-PATTES	CPE	80
15	CPE LA FOURMILIÈRE	CPE	2
15	CPE LA FOURMILIÈRE	CPE	33
15	CPE FANFAN SOLEIL	CPE	80
15	CPE LES BONHEURS DE SOPHIE	CPE	2
15	CPE LES BONHEURS DE SOPHIE	CPE	10
15	CPE LES COLIBRIS	CPE	80
15	CPE LA ROSE DES VENTS	CPE	2
15	CPE ENFANCE LES EXPLORATEURS	CPE	79
15	CPE PELUCHE ET AVENTURE	CPE	26
15	GARDERIE ÉDUCATIVE LE MOUTON NOIR	GARD subv.	79
15	GARDERIE LE PETIT TRAIN DU NORD	GARD subv.	60
15	G. ÉDUCATIVE POMME D'AMOUR	GARD subv.	80
15	GARDERIE COEUR D'ENFANT IV	GARD subv.	80
15	GARD. ÉDUCATIVE LA PETITE ÉCOLE 2	GARD subv.	80
15	GARDERIE LA POINTE ÉTOILÉE	GARD subv.	52
15	G. LE PETIT MONDE DE SAINTE-MARTHE INC.	GARD subv.	80
15	G. ÉDUCATIVE LA PETITE ÉCOLE INC.	GARD subv.	2
15	CPE L'ANTRE-TEMPS	CPE	5

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-92

Région	Nom de l'installation	Type Division	Places
15	CPE L'ANTRE-TEMPS	CPE	80
15	CPE LE PETIT ÉQUIPAGE 3	CPE	20
15	CPE MAIN DANS LA MAIN	CPE	65
15	CPE LES AMIS D'ABORD	CPE	62
15	CPE LA DÉCOUVERTE, C'EST MAGIQUE	CPE	44
16	CPE JOUJOU DE BELOEIL INC.	CPE	80
16	CPE LES COQUELICOTS INC.	CPE	60
16	C.P.E. DU QUARTIER	CPE	3
16	C.P.E. DU QUARTIER	CPE	30
16	CPE KATERI INC.	CPE	1
16	CPE KATERI INC.	CPE	4
16	CPE TAM-TAM	CPE	20
16	CPE TAM-TAM	CPE	80
16	CPE LA PETITE SEMENCE	CPE	13
16	CPE L'APPRENTI-SAGE	CPE	64
16	CPE KALÉIDOSCOPE CHILD CARE CENTER	CPE	60
16	CPE LE PETIT PAIN D'ÉPICE INC.	CPE	35
16	CPE LA MARELLE INC. (LA MARMAILLE)	CPE	8
16	C.P.E. PETIT À PETIT	CPE	62
16	C.P.E. LE HIBOU	CPE	2
16	C.P.E. LE HIBOU	CPE	17
16	CPE LA MÈRE SCHTROUMPH	CPE	80
16	CPE LA MÈRE SCHTROUMPH	CPE	80
16	CPE PATACHOU	CPE	67
16	LE CHEVAL MARIN	CPE	8
16	CENTRE DE LA PETITE ENFANCE LA PETITE MARINE INC.	CPE	52
16	CPE DOMISOL	CPE	26
16	CPE CITRONNELLE-INST VALLEYFIELD	CPE	80
16	CPE NEZ-À-NEZ	CPE	66
16	LES JEUNES POUSSSES DES JARDINS-DU-QC	CPE	75
16	GARDERIE PETIT MONDE	GARD subv.	10
16	CPE LES ATELIERS DE LA MAISON BLEUE	CPE	1
16	CPE LES ATELIERS DE LA MAISON BLEUE	CPE	2
16	CPE ENFANT LUMIÈRE	CPE	8
16	CPE L'ATTRAIT MIGNON	CPE	70
16	CPE LES AMIS GATORS	CPE	9
16	CPE DE BOUCHERVILLE	CPE	80
16	CPE LE PETIT MONDE DE CALIMÉRO	CPE	60
16	CPE LE CHÂTEAU DES FRIMOUSSES	CPE	20
16	CPE LA P'TITE CABOCHE	CPE	63
16	CPE LA P'TITE CABOCHE	CPE	80
16	CPE LA MARMICELLE	CPE	11
16	CPE LA PASSERELLE	CPE	80
16	CPE LES PETITES SOURIS	CPE	80
16	CPE SAINT-PHILIPPE	CPE	23
16	CPE LE TEMPS D'UN RÊVE	CPE	29
16	CPE RAYONS DE SOLEIL DE ROXTON POND INC.	CPE	2
16	CPE RAYONS DE SOLEIL DE ROXTON POND INC.	CPE	62
16	CPE LE CARREFOUR DES CHANTERELLES	CPE	20
16	CPE LES SOULANGES	CPE	80
16	CPE BAMBIN CLUB	CPE	80

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-92

Région	Nom de l'installation	Type Division	Places
16	GARDERIE FRISBI ET COMPAGNIE	GARD subv.	10
16	L'ENFANT ZOO	CPE	31
16	LE ROYAUME DES ENFANTS DE ST-LAZARE II INC.	GARD subv.	20
16	G. ÉDUCATIVE ENFANT CITÉ D.M. INC.	GARD subv.	20
16	GARDERIE AU PETIT BOULOT INC.	GARD subv.	36
16	CPE ABRACADABRA	CPE	
16	ABC DU BOISÉ	GARD subv.	80
16	GARDERIE LE BOISÉ ENCHANTÉ	GARD subv.	80
16	GARDERIE PIROUETTES ET CARAMBOLES	GARD subv.	80
16	L'ODYSSÉE	GARD subv.	60
16	GARDERIE LES DINOS RIGOLOS INC.	GARD subv.	80
16	G. L'ODYSSÉE 2	GARD subv.	80
16	GARDERIE DU TERMINUS	GARD subv.	80
16	L'ÎLE DE NOS TRÉSORS	GARD subv.	70
16	GARDERIE ENTRE DEUX-MONTAGNES	GARD subv.	60
16	GARD. LA PETITE ÉTOILE MAGIQUE	GARD subv.	70
16	GARD. APPRENTIS EXPLORATEURS INC.	GARD subv.	70
16	GARDERIE UN MONDE JUSTE POUR NOUS INC.	GARD subv.	80
16	COIN DES LUTINS, SAINT-ZOTIQUE II INC.	GARD subv.	60
16	LE PETIT SOLEIL SAINTE-CATHERINE	GARD subv.	80
16	UN MONDE JUSTE POUR NOUS 2	GARD subv.	80
16	LES ADM. VIVIANI-NOVIELLO	GARD subv.	80
16	GARDERIE PRÉCIEUX CARGO (SAINT-LAZARE)	GARD subv.	70
16	GARDERIE ENFANTASTIX INC.	GARD subv.	74
16	GARDERIE PRÉCIEUX CARGO INC.	GARD subv.	80
16	CPE MAMIE-POM	CPE	23
16	CPE O MILLE BALLONS	CPE	26
16	CPE O MILLE BALLONS	CPE	80
16	LES AMIS DU CHÂTEAU DE SABLE	CPE	2
16	CPE JOIE DE VIVRE	CPE	61
17	CPE FLEUR DE SOLEIL	CPE	26
17	CPE SUR UNE PATTE	CPE	62
17	CPE LA FORÊT ENCHANTÉE	CPE	29
17	CPE LA GIROUETTE INC.	CPE	13
17	CPE MON AUTRE MAISON	CPE	37
17	AU CHÂTEAU DES AMIS	GARD subv.	13
17	LES SERVICES DE GARDE LA PETITE ÉCOLE INC.	CPE	39
17	CPE LA MAISON DE BÉCASSINE	CPE	18
17	G. LES PETITS RAYONS D'ART	GARD subv.	23
17	GARD. L'ÎLE AUX TRÉSORS	GARD subv.	39

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition

Question : RPPQ-92

PLACES EN MILIEU FAMILIAL

Région	Nom	Type Division	Places
02	BC CPE CROQUE LA VIE	MF	2
07	BC - CPE DE LA PETITE NATION	MF	7
07	BC - CPE 1-2-3 PICABOU	MF	21
08	BC - CPE ABINODJIC-MIGUAM	MF	2
10	BC - CPE PLANÈTE SOLEIL	MF	1
11	BC CPE "CHEZ MA TANTE"	MF	1
12	BC CPE LE PETIT TRAIN INC.	MF	2
13	BC - "FORCE VIVE" CPE	MF	1
14	BC - STATION ENFANCE DES MOULINS	MF	1

PLACES EN MILIEU AUTOCHTONE

Région	Nom de l'installation	Type Division	Places
02	LE CPE AUETISSATSH	CPE	21
02	CPE MIKUENISS	CPE	45
04	CPE PREMIER PAS DE LA TUQUE	CPE	60
08	PIDABAN	CPE	10
08	CPE TAKINAGAN	CPE	49
08	CPE MOKAAM	CPE	12
08	CPE AMOSESAG	CPE	21
09	CPE UAPUKUN	CPE	29
09	CPE KANITAUTSHINAUSHIHT	CPE	34
11	CPE GESGAPEGIAG	CPE	6
17	CPE AW8SSISAK	CPE	16

Étude des crédits 2023-2024

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-93

Indiquer, pour l'appel de projets lancé en 2013 :

- a) la liste des projets retenus, par région et par type de service de garde;
- b) le nombre de places pour chacun de ces projets;
- c) le nombre de places à être développées;
- d) le nombre de places développées 31 mars 2023;
- e) le nombre de places récupérées au 31 mars 2023;
- f) le nombre de places réaffectées au 31 mars 2023;
- g) les prévisions pour 2023-2024.

Réponse

Les informations relatives aux appels de projets sont disponibles à l'adresse suivante :
<https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/developpement-du-reseau/appels-de-projets/Pages/index.aspx>.

Étude des crédits 2023-2024

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-94

Indiquer, pour l'appel de projets lancé en 2018 :

- a. la liste des projets retenus, par région et par type de service de garde;
- b. le nombre de places pour chacun des projets;
- c. le nombre de places à être développées;
- d. le nombre de places développées au 31 mars 2023;
- e. le nombre de places récupérées au 31 mars 2023;
- f. le nombre de places réaffectées au 31 mars 2023;
- g. les prévisions pour 2023-2024.

Réponse

Les informations relatives aux appels de projets sont disponibles à l'adresse suivante :
<https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/developpement-du-reseau/appels-de-projets/Pages/index.aspx>

Étude des crédits 2023-2024

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-95

Indiquer, pour l'appel de projets lancé en 2019 :

- a. la liste des projets retenus, par région et par type de service de garde;
- b. le nombre de places pour chacun des projets;
- c. le nombre de places à être développées;
- d. le nombre de places développées au 31 mars 2023;
- e. le nombre de places récupérées au 31 mars 2023;
- f. le nombre de places réaffectées au 31 mars 2023;
- g. les prévisions pour 2023-2024.

Réponse

Les informations relatives aux appels de projets sont disponibles à l'adresse suivante :
<https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/developpement-du-reseau/appels-de-projets/Pages/index.aspx>.

Étude des crédits 2023-2024

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-96

Indiquer, pour l'appel de projets lancé en 2020 :

- a) la liste des projets retenus, par région et par type de service de garde;
- b) le nombre de places pour chacun des projets;
- c) le nombre de places à être développées;
- d) le nombre de places développées au 31 mars 2023;
- e) le nombre de places récupérées au 31 mars 2023;
- f) le nombre de places réaffectées au 31 mars 2023;
- g) les prévisions pour 2023-2024.

Réponse

Les informations relatives aux appels de projets sont disponibles à l'adresse suivante :
<https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/developpement-du-reseau/appels-de-projets/Pages/index.aspx>.

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-97

Pour les trois dernières années, la liste détaillée des projets retenus, dont les lettres d’engagement qui ont été reportées, incluant la date du report.

Réponse

Cette question ne semble pas pertinente à l’étude des crédits 2023-2024 considérant que l’appel de projets visé remonte à 2013. Telle que posée, la question porte sur un exercice de replanification des projets retenus dans le cadre de l’appel de projets 2013.

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-98

- Indiquer, pour l'appel de projets pilotes de conversion :
- a) combien de dossiers ont été déposés;
 - b) combien de dossiers ont été retenus;
 - c) la liste des projets retenus, par région et par territoire de BC;
 - d) le nombre de places pour chacun des projets.

Réponse

Le projet pilote, initié en 2020, visait la conversion d'un total de 3 500 places offertes par des garderies non subventionnées en places subventionnées. La première phase de l'appel de projets 2020 conversion a permis d'autoriser la conversion de 1 767 places existantes non subventionnées en places subventionnées. La deuxième phase, quant à elle, a permis la conversion de 1 782 places pour un total de 3 549 places converties. Ces deux phases sont maintenant terminées et ces places subventionnées sont accessibles aux parents.

Les demandeurs avaient jusqu'au 15 janvier 2021 pour déposer un projet dans le cadre de la première phase et jusqu'au 26 novembre 2021 pour déposer un projet dans le cadre de la deuxième phase. Les projets retenus lors de la première phase ont été annoncés à l'été 2021, alors que ceux retenus lors de la deuxième phase ont été annoncés au printemps 2022.

L'objectif du projet pilote conversion était de permettre à un plus grand nombre de familles du Québec d'avoir accès à une place subventionnée en services de garde éducatifs à l'enfance.

À cet effet, le projet pilote étant terminé, le Ministère a dressé un bilan de l'exercice et ce dernier a été publié le 25 janvier 2023.

Dans le cadre de la phase 1, le Ministère a reçu 269 demandes et a retenu 25 projets pour 1 767 places. Dans la phase 2, 237 demandes ont été reçues et le Ministère a retenu 26 projets pour 1 782 places.

Voici la liste des projets retenus dans le cadre de la première phase :

Appel de projets conversion 2020 - Liste des projets retenus dans le cadre de la phase 1			
TBC	Nom de l'entreprise	Municipalité	Nb. places
Région 03 - Capitale-Nationale			
308	9247-8437 QUÉBEC INC.	Québec	52
308	9166-5232 QUÉBEC INC.	Québec	55
310	DES AMOURS DE BOUT'CHOU INC.	Québec	62
310	GARDERIE DES PETITS GOUVERNEURS INC.	Québec	36
Total Capitale-Nationale : 4 projets			205
Région 06 - Montréal			
602	COLLÈGE SAINT MARC	Île de Montréal – CSSS de l'Ouest-de-l'Île (B) (CLSC Pierrefonds – Territoire Pierrefonds)	80
605	GARDERIE SÉSAME INC.	Île de Montréal – CSSS Cavendish (CLSC Côte-Saint-Luc et CLSC Notre-Dame-de-Grâce/Montréal-Ouest)	80
606	9213-0095 QUÉBEC INC.	Île de Montréal – CSSS de la Montagne (A) (CLSC Métro et CLSC Côte-des-Neiges – territoire Snowdon)	80

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition

Question : RPPQ-98

Appel de projets conversion 2020 - Liste des projets retenus dans le cadre de la phase 1			
TBC	Nom de l'entreprise	Municipalité	Nb. places
609	CENTRE ÉDUCATIF MAINS DANS LA MAIN INC.	Île de Montréal – CSSS Bordeaux-Cartierville-Saint-Laurent (A) (CLSC Bordeaux-Cartierville)	70
610	9215-1604 QUÉBEC INC.	Île de Montréal – CSSS Bordeaux-Cartierville–Saint-Laurent (B) (CLSC Saint-Laurent)	73
611	9246-3447 QUÉBEC INC.	Île de Montréal – CSSS Ahuntsic et Montréal-Nord (A) (CLSC Ahuntsic)	80
611	9214-3346 QUÉBEC INC.	Île de Montréal – CSSS Ahuntsic et Montréal-Nord (A) (CLSC Ahuntsic)	80
613	9245-3224 QUÉBEC INC.	Île de Montréal – CSSS du Cœur-de-l'Île (CLSC Villeroy, CLSC La Petite-Patrie)	56
615	GARDERIE ÉDUCATIVE AU PARADIS DES PETITS INC.	Île de Montréal – CSSS de Saint-Léonard et Saint-Michel (A) (CLSC Saint-Léonard)	53
616	LE GROUPE AABI & FILS INC.	Île de Montréal – CSSS de Saint-Léonard et Saint-Michel (B) (CLSC Saint-Michel)	80
617	9257-7170 QUÉBEC INC.	Île de Montréal – CSSS Lucille-Teasdale (A) (CLSC Hochelaga-Maisonneuve et CLSC Mercier-Ouest)	66
618	9217-6403 QUÉBEC INC.	Île de Montréal – CSSS Lucille-Teasdale (B) (CLSC Rosemont)	77
Total Montréal : 12 projets			875
Région 07 - Outaouais			
709	9308-5470 QUÉBEC INC.	Gatineau	80
Total Outaouais : 1 projet			80
Région 13 - Laval			
1301	GARDERIE ÉDUCATIVE LA FORÊT ENCHANTÉE INC.	Ville de Laval – secteur d'aménagement municipal 1 (Duvernay, Saint-Vincent-de-Paul et Saint-François)	78
1302	7061188 CANADA INC.	Ville de Laval – secteur d'aménagement municipal 2 (Laval-des-Rapides, Pont-Viau et Renaud)	80
1303	GARDERIE WILI-WILO INC.	Ville de Laval – secteur d'aménagement municipal 3 (Chomedey)	69
1303	GARDERIE BILINGUE LES AMIS DE CAMELIA INC.	Ville de Laval – secteur d'aménagement municipal 3 (Chomedey)	60
Total Laval : 4 projets			287
Région 16- Montérégie			
1622	LA GARDERIE ÉDUCATIVE LE CLOWN SUR LA LUNE INC.	Ville de Longueuil - CLSC Longueuil-Ouest	80
1622	9251-1245 QUÉBEC INC.	Ville de Longueuil - CLSC Longueuil-Ouest	80
1625	GARDERIE LES MOMENTS MAGIQUES INC.	Brossard - Villes de Brossard, de Saint-Lambert et de Longueuil (arrondissement Greenfield Park et ancienne municipalité de LeMoyne)	80

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-98

Appel de projets conversion 2020 - Liste des projets retenus dans le cadre de la phase 1			
TBC	Nom de l'entreprise	Municipalité	Nb. places
1625	9140-2990 QUÉBEC INC.	Saint-Lambert - Villes de Brossard, de Saint-Lambert et de Longueuil (arrondissement Greenfield Park et ancienne municipalité de LeMoyne)	80
Total Montérégie : 4 projets			320
Grand total : 25 projets			1 767

Voici la liste des projets retenus dans le cadre de la deuxième phase :

Appel de projets conversion 2020 - Liste des projets retenus dans le cadre de la phase 2			
TBC	Nom de l'entreprise	Municipalité	Nb. places
Région 03 - Capitale-Nationale			
306	PRÉ-MATERNELLE MONTESSORI ÉDUCATÔT INC.	Québec	80
307	MINIBRAVES INC.	Québec	80
313	GARDERIE LE SOLEIL (9339-7693 QUÉBEC INC.)	Québec	77
314	GARDERIE LA MAISON BOÎTE À SURPRISES INC.	Québec	62
Total Capitale-Nationale : 4 projets			299
Région 06 - Montréal			
601	GARDERIE LES FLOTS BLEUS INC.	Lac Saint-Louis	62
603	GARDERIE MINI TRÉSORS (9276-4463 QUÉBEC INC.)	LaSalle	80
604	GARDERIE LES PETITS HARVARD INC.	Verdun	74
607	LES TRÉSORS DU QUARTIER (9224-3153 QUÉBEC INC.)	Parc-Extension	68
612	GARDERIE ÉDUCATIVE LES LUTINS DE LÉGER INC.	Montréal-Nord	32
614	LES PRÉCIEUSES GAMINERIES INC.	Saint-Louis-du-Parc	66
620	GARDERIE ÉDUCATIVE LE TRÈS BON DÉPART (9237-3976 QUÉBEC INC.)	Mercier-Est	32
Total Montréal : 7 projets			414
Région 07 - Outaouais			
705	GARDERIE ÉDUCATIVE LES PETITES COCCINELLES (7514476 CANADA INC.)	Gatineau	57
Total Outaouais : 1 projet			57
Région 12 - Chaudière-Appalaches			
1204	GARDERIE ÉCOLE D'ÉVEIL SAINT-NICOLAS (9278-9031 QUÉBEC INC.)	Lévis	36
1206	GARDERIE LES PETITS BILINGUES – BREakeyville (9135-7848 QUÉBEC INC.)	Lévis	72
Total Chaudière-Appalaches : 2 projets			108
Région 13 - Laval			
1304	GARDERIE CROQUE NUAGE INC.	Laval	70
1305	GARDERIE ÉDUCATIVE LES BOURGEONS DE L'AVENIR (9246-6390 QUÉBEC INC.)	Laval	80
1306	GARDERIE LE JUMELLO INC.	Laval	80

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition

Question : RPPQ-98

Appel de projets conversion 2020 - Liste des projets retenus dans le cadre de la phase 2			
TBC	Nom de l'entreprise	Municipalité	Nb. places
Total Laval : 3 projets			230
Région 15 - Laurentides			
1501	GARDERIE LA GARE-GOUILLE II (LES PLACEMENTS G.R.B. INC.)	Sainte-Marthe-sur-le-Lac	80
1503	GARDERIES COFFRE À JOUETS (BOIS-DES-FILION) INC.	Bois-des-Filion	75
1505	GARDERIE LES P'TITS SOLEILS ENCHANTÉS 2 INC.	Saint-Colomban	80
1506	LA PETITE ÉCOLE DE ST-CANUT INC.	Mirabel	77
1508	* Aucun projet déposé	-	-
Total Laurentides : 4 projets			312
Région 16 - Montérégie			
1607	GARDERIE GÉNIES TOUT PETITES II (9221-5185 QUÉBEC INC.)	Mercier	80
1608	GARDERIE LES PETITS TOUCHES À TOUS DE CANDIAC (MTAT DISTRIBUTION INC.)	Candiac	64
1610	GARDERIE MAISON ARC-EN-CIEL II (9246-9626 QUÉBEC INC.)	Vaudreuil-Dorion	75
1618	AU PRÉSCOLAIRE MUSICAL, TRILINGUE ET VERT (9247-4188 QUÉBEC INC.)	Beloeil	65
1623	ACADÉMIE MARIE-EMMANUEL	Saint-Hubert	78
Total Montérégie : 5 projets			362
Grand total : 26 projets			1 782

Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition

Question : RPPQ-99

Indiquer quels sont les critères d'admissibilité et d'évaluation du projet pilote de conversion

Réponse

Le projet pilote, initié en 2020, visait la conversion d'un total de 3 500 places offertes par des garderies non subventionnées (GNS) en places subventionnées. La première phase de l'appel de projets 2020 conversion a permis d'autoriser la conversion de 1 767 places existantes non subventionnées en places subventionnées. La deuxième phase, quant à elle, a permis la conversion de 1 782 places pour un total de 3 549 places converties. Ces deux phases sont maintenant terminées et ces places subventionnées sont accessibles aux parents.

Les demandeurs avaient jusqu'au 15 janvier 2021 pour déposer un projet dans le cadre de la première phase et jusqu'au 26 novembre 2021 pour déposer un projet dans le cadre de la deuxième phase. Les projets retenus lors de la première phase ont été annoncés à l'été 2021, alors que ceux retenus lors de la deuxième phase ont été annoncés au printemps 2022.

L'objectif du projet pilote conversion visait à permettre à un plus grand nombre de familles du Québec d'avoir accès à une place subventionnée en services de garde éducatifs à l'enfance.

À cet effet, le projet pilote étant terminé, le Ministère a dressé un bilan de l'exercice et ce dernier a été publié le 25 janvier 2023.

Les critères d'admissibilité de l'appel de projets ciblés 2020 pour la conversion de 3 500 places non subventionnées en places subventionnées pour les deux phases étaient :

- La conversion de GNS dans les territoires de bureau coordonnateur de la garde en milieu familial (TBC) où le taux d'offre de places subventionnées est plus faible que le taux d'offre subventionné du Québec;
- La conversion en garderies subventionnées du même nombre de places au permis de la GNS;
- La conversion de GNS ayant un permis depuis au moins cinq ans à compter du 31 juillet 2020 pour la première phase (le premier permis devait avoir été délivré le 31 juillet 2015 ou avant) et à compter du 31 mai 2021 pour la deuxième phase (le premier permis devait avoir été délivré le 31 mai 2016 ou avant).

Toutes les demandes admissibles ont été analysées selon trois critères : faisabilité, pertinence et qualité du projet de conversion.

- **Faisabilité** : La faisabilité du projet s'évalue notamment en fonction de la capacité du demandeur à mener à terme le projet. Elle se fonde sur le réalisme des éléments présentés dans le formulaire de la demande et le respect de la réglementation en vigueur.
- **Pertinence** : La pertinence d'un projet s'évalue notamment en fonction de sa concordance avec les besoins de services de garde et les priorités de développement de ces services sur le TBC.
- **Qualité** : La qualité d'un projet est notamment évaluée en fonction de la cohérence entre l'offre de services de garde et les moyens mis en place pour la réaliser. L'analyse se fonde sur la gouvernance, la dimension éducative, la gestion des ressources et l'environnement du service de garde.

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-100

Indiquer le nombre de postes (ETC) de Personnel éducateur qualifié pour 2022-2023 dans les CPE.
Fournir les prévisions pour 2023-2024.

Réponse

Les données dont dispose le Ministère sont présentées dans l’annexe 1 – Données sur le personnel dans les SGEE.

Annexe 1 - Données sur le personnel dans les SGEE - Nombre d'ETC

Légende:

- ETC = Équivalent temps complet ; 1 ETC = 1664 heures par année pour les éducatrices ; 1820 heures par année pour les autres membres du personnel et 261 jours rémunérés pour le personnel de gestion.
- Masse salariale = correspond au salaire de base; elle exclut les contributions de l'employeur et les avantages sociaux tels que l'assurance collective et le regime de retraite.
- BC = Bureau coordonnateur
- CPE = Centre de la petite enfance
- GS = Garderie subventionnée
- GNS = Garderie non subventionnée
- N.D. = non disponible
- * Estimation produite à partir des données disponibles sur les places dans Conception administrative Famille Enfance (CAFE) au 1 décembre 2022 et du ratio d’enfants par éducatrice observé en GS, en considérant 1 ETC de personnel de garde par 6,1 places (proportion observée en GS) et en supposant un taux d’occupation des places à 60 %.
- ** À titre indicatif, puisque les données proviennent de sources différentes.

Tableau 1A		Source: Rapport financier 2021-2022 - Données en ETC						
		Nombre d'ETC						
Catégories d'emploi		CPE	BC	Total CPE & BC	GS	Total CPE - BC - GS	GNS*	Total CPE+BC+GS+GNS**
Personnel éducateur	Éducatrice qualifiée	15 589	-	15 589	5 275	20 864	6 470	33 296
	Éducatrice non qualifiée	3 616	-	3 616	2 346	5 962		
	Total personnel éducateur	19 206	-	19 206	7 621	26 826	n.d.	n.d.
Autres	Éducatrice spécialisée	427	-	427	68	495	n. d.	n. d.
	Aide-éducatrice	236	-	236	187	424	n. d.	n. d.
	Agente de conformité	-	190	190	-	190	n. d.	n. d.
	Responsable de l'alimentation ou cuisinière	1 140	-	1 140	386	1 526	n. d.	n. d.
	Préposée	497	-	497	121	618	n. d.	n. d.
	Agente-conseil en soutien pédagogique et technique	326	223	548	27	575	n. d.	n. d.
	Total autres	2 626	412	3 039	789	3 828	n. d.	n. d.
Personnel de soutien administratif	Adjointe administrative	277	65	342	89	430	n. d.	n. d.
	Commis comptable ou secrétaire comptable	99	64	163	29	192	n. d.	n. d.
	Secrétaire-réceptionniste	52	25	76	12	88	n. d.	n. d.
	Total personnel de soutien administratif	428	153	581	129	710	n. d.	n. d.
Personnel de gestion	Directrice générale	761	91	852	495	1 346	n. d.	n. d.
	Directrice adjointe - volet administration	131	26	157	211	368	n. d.	n. d.
	Directrice adjointe dans un BC	-	75	75	-	75	n. d.	n. d.
	Directrice adjointe en installation	767	-	767	107	874	n. d.	n. d.
	Total personnel de gestion	1 660	192	1 851	812	2 663	n. d.	n. d.
Grand total		23 919	757	24 676	9 351	34 027	40 497	

Annexe 1 - Données sur le personnel dans les SGEE - Masse salariale

Légende:

ETC = Équivalent temps complet ; 1 ETC = 1664 heures par année pour les éducatrices ; 1820 heures par année pour les autres membres du personnel et 261 jours rémunérés pour le personnel de gestion.

Masse salariale = correspond au salaire de base; elle exclut les contributions de l'employeur et les avantages sociaux tels que l'assurance collective et le regime de retraite.

BC = Bureau coordonnateur

CPE = Centre de la petite enfance

GS = Garderie subventionnée

GNS = Garderie non subventionnée

N.D. = non disponible

* Estimation produite à partir des données disponibles sur les places dans Conception administrative Famille Enfance (CAFE) au 1 décembre 2022 et du ratio d'enfants par éducatrice observé en GS, en considérant 1 ETC de personnel de garde par 6,1 places (proportion observée en GS) et en supposant un taux d'occupation des places à 60 %.

** À titre indicatif, puisque les données proviennent de sources différentes.

Tableau 1B		Source: Rapport financier 2021-2022 - Données en ETC				
		Masse salariale pour 2021-2022				
Catégories d'emploi		CPE	BC	CPE & BC	GS	CPE & BC & GS
Personnel éducateur	Éducatrice qualifiée	664 633 787 \$	- \$	664 633 787 \$	210 046 829 \$	874 680 616 \$
	Éducatrice non qualifiée	119 737 234 \$	- \$	119 737 234 \$	72 855 434 \$	192 592 668 \$
	Total personnel éducateur	784 371 021 \$	- \$	784 371 021 \$	282 902 263 \$	1 067 273 284 \$
Autres	Éducatrice spécialisée	16 505 027 \$	- \$	16 505 027 \$	2 533 472 \$	19 038 499 \$
	Aide-éducatrice	7 639 672 \$	- \$	7 639 672 \$	5 779 711 \$	13 419 383 \$
	Agente de conformité	- \$	8 746 746 \$	8 746 746 \$	- \$	8 746 746 \$
	Responsable de l'alimentation ou cuisinière	43 919 556 \$	- \$	43 919 556 \$	13 263 150 \$	57 182 706 \$
	Préposée	15 047 384 \$		15 047 384 \$	4 083 790 \$	19 131 174 \$
	Agente-conseil en soutien pédagogique et technique	16 247 370 \$	11 152 352 \$	27 399 722 \$	1 354 735 \$	28 754 457 \$
	Total autres	99 359 009 \$	19 899 098 \$	119 258 107 \$	27 014 858 \$	146 272 965 \$
Personnel de soutien administratif	Adjointe administrative	12 903 878 \$	3 039 469 \$	15 943 347 \$	3 963 438 \$	19 906 785 \$
	Commis comptable ou secrétaire comptable	3 767 494 \$	2 382 794 \$	6 150 288 \$	1 153 551 \$	7 303 839 \$
	Secrétaire-réceptionniste	1 797 888 \$	847 340 \$	2 645 228 \$	387 957 \$	3 033 185 \$
	Total personnel de soutien administratif	18 469 260 \$	6 269 603 \$	24 738 863 \$	5 504 946 \$	30 243 809 \$
Personnel de gestion	Directrice générale	70 747 044 \$	8 021 042 \$	78 768 086 \$	30 821 330 \$	109 589 416 \$
	Directrice adjointe - volet administration	8 308 426 \$	1 327 039 \$	9 635 465 \$	10 166 951 \$	19 802 416 \$
	Directrice adjointe dans un BC	- \$	4 932 793 \$	4 932 793 \$	- \$	4 932 793 \$
	Directrice adjointe en installation	49 337 264 \$	- \$	49 337 264 \$	5 226 607 \$	54 563 871 \$
	Total personnel de gestion	128 392 734 \$	14 280 874 \$	142 673 608 \$	46 214 888 \$	188 888 496 \$
	Grand total	1 030 592 024 \$	40 449 575 \$	1 071 041 599 \$	361 636 955 \$	1 432 678 554 \$

Annexe 1 - Données sur le personnel dans les SGEE - Rémunération moyenne

Légende:

ETC = Équivalent temps complet ; 1 ETC = 1664 heures par année pour les éducatrices ; 1820 heures par année pour les autres membres du personnel et 261 jours rémunérés pour le personnel de gestion.

Masse salariale = correspond au salaire de base; elle exclut les contributions de l'employeur et les avantages sociaux tels que l'assurance collective et le regime de retraite.

BC = Bureau coordonnateur

CPE = Centre de la petite enfance

GS = Garderie subventionnée

GNS = Garderie non subventionnée

N.D. = non disponible

* Estimation produite à partir des données disponibles sur les places dans Conception administrative Famille Enfance (CAFE) au 1 décembre 2022 et du ratio d'enfants par éducatrice observé en GS, en considérant 1 ETC de personnel de garde par 6,1 places (proportion observée en GS) et en supposant un taux d'occupation des places à 60 %.

** À titre indicatif, puisque les données proviennent de sources différentes.

Tableau 1C		Source: Rapport financier 2021-2022 - Données en ETC			
		Rémunération moyenne en 2021-2022			
Catégories d'emploi		CPE	BC	GS	Total
Personnel éducateur	Éducatrice qualifiée	42 634 \$	- \$	39 822 \$	41 923 \$
	Éducatrice non qualifiée	33 110 \$	- \$	31 055 \$	32 301 \$
	Total personnel éducateur	40 841 \$	- \$	37 123 \$	39 785 \$
Autres	Éducatrice spécialisée	38 684 \$	- \$	37 157 \$	38 474 \$
	Aide-éducatrice	32 338 \$	- \$	30 857 \$	31 683 \$
	Agente de conformité	- \$	46 082 \$	- \$	46 082 \$
	Responsable de l'alimentation ou cuisinière	38 509 \$	- \$	34 393 \$	37 469 \$
	Préposée	30 279 \$	- \$	33 672 \$	30 945 \$
	Agente-conseil en soutien pédagogique et technique	49 861 \$	50 104 \$	50 523 \$	49 986 \$
	Total autres	37 834 \$	48 253 \$	34 230 \$	38 213 \$
Personnel de soutien administratif	Adjointe administrative	46 643 \$	46 765 \$	44 691 \$	46 259 \$
	Commis comptable ou secrétaire comptable	37 934 \$	37 490 \$	40 052 \$	38 105 \$
	Secrétaire-réceptionniste	34 861 \$	34 302 \$	33 581 \$	34 536 \$
	Total personnel de soutien administratif	43 199 \$	40 910 \$	42 661 \$	42 607 \$
Personnel de gestion	Directrice générale	92 958 \$	88 329 \$	62 318 \$	81 391 \$
	Directrice adjointe - volet administration	63 236 \$	51 834 \$	48 294 \$	53 883 \$
	Directrice adjointe dans un BC	- \$	65 640 \$	- \$	65 640 \$
	Directrice adjointe en installation	64 318 \$	- \$	48 852 \$	62 425 \$
	Total personnel de gestion	77 367 \$	74 551 \$	56 909 \$	70 926 \$
Grand total		43 087 \$	53 419 \$	38 674 \$	42 104 \$

Annexe 1 - Données sur le personnel dans les SGEE, par région - CPE CPE-BC et GS

Légende:

BC = Bureau coordonnateur CPE = Centre de la petite enfance
GS = Garderie subventionnée GNS = Garderie non subventionnée
N.D. = non disponible

Tableau 2	Source : Rapports d'activités complétés par les SGEE pour l'année financière 2021-2022 - Données en individus - IL S'AGIT DE DONNÉES PRÉLIMINAIRES														
	CPE et CPE-BC			BC (12 BC)			GS			GNS			Total		
	Gestionnaires	Éducatrices	Autres employés	Gestionnaires	Éducatrices	Autres employés	Gestionnaires	Éducatrices	Autres employés	Gestionnaires	Éducatrices	Autres employés	Gestionnaires	Éducatrices	Autres employés
Bas-Saint-Laurent	41	538	124	N.D.	N.D.	N.D.	1	6	1	4	22	1	46	566	126
Saguenay-Lac-Saint-Jean	73	835	148	N.D.	N.D.	N.D.	23	132	27	44	214	25	140	1 181	200
Capitale-Nationale	199	2 105	436	6	N.D.	16	82	646	94	184	1 097	113	471	3 848	659
Mauricie	73	808	137	N.D.	N.D.	N.D.	15	76	8	21	100	13	109	984	158
Estrie	153	1 494	243	N.D.	N.D.	N.D.	6	72	11	25	132	13	184	1 698	267
Montréal	486	4 985	799	6	N.D.	24	405	2 963	417	628	2 897	348	1 525	10 845	1 588
Outaouais	109	1 129	197	N.D.	N.D.	N.D.	33	277	42	58	325	44	200	1 731	283
Abiti-Témiscamingue	35	457	78	N.D.	N.D.	N.D.	1	14	1	12	47	19	48	518	98
Côte-Nord	27	291	58	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	27	291	58
Nord-du-Québec	26	304	109	1	N.D.	1	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	27	304	110
Gapésie-Îles-de-la-Madeleine	20	298	65	N.D.	N.D.	N.D.	1	4	2	-	6	1	21	308	68
Chaudière-Appalaches	100	1 336	267	5	N.D.	14	26	215	32	51	329	39	182	1 880	352
Laval	79	844	161	N.D.	N.D.	N.D.	87	652	85	142	772	86	308	2 268	332
Lanaudière	98	1 230	217	N.D.	N.D.	N.D.	61	606	69	64	448	49	223	2 284	335
Laurentides	141	1 423	255	N.D.	N.D.	N.D.	68	627	58	112	651	75	321	2 701	388
Montréal	349	3 633	679	N.D.	N.D.	N.D.	218	1 680	181	287	1 837	182	854	7 150	1 042
Centre-du-Québec	56	788	169	N.D.	N.D.	N.D.	20	154	20	16	75	17	92	1 017	206
Sous-total	2 065	22 498	4 142	18	N.D.	55	1 047	8 124	1 048	1 648	8 952	1 025	4 778	39 574	6 270
Grand Total		28 705				73			10 219			11 625			50 622

Annexe 2 - Données sur la qualification du personnel éducateur - CPE

Légende:

ETC = Équivalent temps complet ; 1 ETC = 1664 heures par année pour les éducatrices ; 1820 heures par année pour les autres membres du personnel et 261 jours rémunérés pour le personnel de gestion

BC = Bureau coordonnateur

CPE = Centre de la petite enfance

GS = Garderie subventionnée

GNS = Garderie non subventionnée

GNS = Garderie non subventionnée

Tableau 1A	Source: <u>Rapport financier annuel 2021-2022</u> - Données en équivalent temps complet (ETC)							
	Article 23 du RSGEE prévoit un ratio de qualification de 2 sur 3.							
	L'application actuelle et à venir : 1 sur 2 jusqu'au 1er mars 2024 et 2 sur 3 à compter du 2 mars 2024.							
	Article 23.1 du RSGEE prévoit : 5 ans pour se conformer au ratio réglementaire lors d'un nouveau permis.							
	Article 23.2 du RSGEE prévoit : 5 ans pour se conformer au ratio réglementaire lorsque le permis a été modifié pour 8 places ou plus.							
Région administrative	Nombre EQ	Proportion EQ	Nombre ENQ	Proportion ENQ	Nombre qui répond aux exigences du ratio 2 sur 3	Nombre de places subventionnées en 2021-2022	Nombre qui ne répond pas aux exigences du ratio 2 sur 3	Nombre de places subventionnées en 2021-2022
Bas-Saint-Laurent	288	87%	41	13%	15	1548	1	107
Saguenay-Lac-Saint-Jean	556	86%	92	14%	34	3283	0	0
Capitale-Nationale	1441	80%	355	20%	75	8267	10	692
Mauricie	524	84%	98	16%	25	3026	2	96
Estrie	1033	83%	213	17%	56	5954	4	241
Montréal	3647	81%	840	19%	226	21574	24	2271
Outaouais	674	64%	381	36%	18	2032	24	3021
Abiti-Témiscamingue	246	67%	122	33%	10	1193	6	640
Côte-Nord	133	67%	66	33%	7	620	6	442
Nord-du-Québec	65	63%	39	37%	2	289	4	163
Gapésie-Îles-de-la-Madeleine	111	74%	38	26%	5	618	2	109
Chaudière-Appalaches	1003	84%	193	16%	40	5440	3	403
Laval	672	86%	108	14%	36	3881	0	0
Lanaudière	895	84%	176	16%	36	5151	1	183
Laurentides	1030	83%	206	17%	50	5960	2	239
Montréal	2743	83%	542	17%	115	15909	4	658
Centre-du-Québec	528	83%	108	17%	22	2985	1	65
Total	15589	81%	3616	19%	772	87730	94	9330

Annexe 2 - Données sur la qualification du personnel éducateur - GS

Légende:

ETC = Équivalent temps complet ; 1 ETC = 1664 heures par année pour les éducatrices ; 1820 heures par année pour les autres membres du personnel et 261 jours rémunérés pour le personnel de gestion

BC = Bureau coordonnateur

CPE = Centre de la petite enfance

GS = Garderie subventionnée

GNS = Garderie non subventionnée

GNS = Garderie non subventionnée

Tableau 1B	Source: <u>Rapport financier annuel 2021-2022</u> - Données en équivalent temps complet (ETC)							
	Article 23 du RSGEE prévoit un ratio de qualification de 2 sur 3.							
	L'application actuelle et à venir : 1 sur 2 jusqu'au 1er mars 2024 et 2 sur 3 à compter du 2 mars 2024.							
	Article 23.1 du RSGEE prévoit : 5 ans pour se conformer au ratio réglementaire lors d'un nouveau permis.							
	Article 23.2 du RSGEE prévoit : 5 ans pour se conformer au ratio réglementaire lorsque le permis a été modifié pour 8 places ou plus.							
Région administrative	Nombre EQ	Proportion EQ	Nombre ENQ	Proportion ENQ	Nombre qui répond aux exigences du ratio 2 sur 3	Nombre de places subventionnées en 2021-2022	Nombre qui ne répond pas aux exigences du ratio 2 sur 3	Nombre de places subventionnées en 2021-2022
Bas-Saint-Laurent	4	79%	1	21%	1	21	0	0
Saguenay-Lac-Saint-Jean	74	69%	33	31%	5	341	3	217
Capitale-Nationale	375	67%	188	33%	28	1846	26	1446
Mauricie	46	70%	19	30%	3	240	2	140
Estrie	175	69%	78	31%	12	920	4	330
Montréal	2086	70%	886	30%	178	12214	100	6822
Outaouais	166	65%	88	35%	9	629	14	934
Abiti-Témiscamingue	6	39%	10	61%	0	0	1	80
Côte-Nord					0	0	0	0
Nord-du-Québec					0	0	0	0
Gapésie-Îles-de-la-Madeleine	0	8%	4	92%	0	0	1	23
Chaudière-Appalaches	122	67%	59	33%	10	567	8	525
Laval	440	72%	167	28%	33	2366	22	1423
Lanaudière	407	75%	139	25%	36	2600	9	630
Laurentides	364	66%	186	34%	23	1850	18	1371
Montérégie	902	66%	455	34%	60	4424	54	3834
Centre-du-Québec	110	77%	32	23%	10	577	3	203
Total	5275	69%	2346	31%	408	28595	265	17978

Annexe 2 - Données sur la qualification du personnel éducateur - CPE + GS

Légende:

ETC = Équivalent temps complet ; 1 ETC = 1664 heures par année pour les éducatrices ; 1820 heures par année pour les autres membres du personnel et 261 jours rémunérés pour le personnel de gestion

BC = Bureau coordonnateur

CPE = Centre de la petite enfance

GS = Garderie subventionnée

GNS = Garderie non subventionnée

GNS = Garderie non subventionnée

Tableau 1C	Source: <u>Rapport financier annuel 2021-2022</u> - Données en équivalent temps complet (ETC)							
	Article 23 du RSGEE prévoit un ratio de qualification de 2 sur 3.							
	L'application actuelle et à venir : 1 sur 2 jusqu'au 1er mars 2024 et 2 sur 3 à compter du 2 mars 2024.							
	Article 23.1 du RSGEE prévoit : 5 ans pour se conformer au ratio réglementaire lors d'un nouveau permis.							
	Article 23.2 du RSGEE prévoit : 5 ans pour se conformer au ratio réglementaire lorsque le permis a été modifié pour 8 places ou plus.							
Total CPE + GS								
Région administrative	Nombre EQ	Proportion EQ	Nombre ENQ	Proportion ENQ	Nombre qui répond aux exigences du ratio 2 sur 3	Nombre de places subventionnées en 2021-2022	Nombre qui ne répond pas aux exigences du ratio 2 sur 3	Nombre de places subventionnées en 2021-2022
Bas-Saint-Laurent	292	87%	42	13%	16	1569	1	107
Saguenay-Lac-Saint-Jean	630	83%	126	17%	39	3624	3	217
Capitale-Nationale	1816	77%	543	23%	103	10113	36	2138
Mauricie	570	83%	117	17%	28	3266	4	236
Estrie	1208	81%	291	19%	68	6874	8	571
Montréal	5732	77%	1726	23%	404	33788	124	9093
Outaouais	840	64%	469	36%	27	2661	38	3955
Abiti-Témiscamingue	252	66%	131	34%	10	1193	7	720
Côte-Nord	133	67%	66	33%	7	620	6	442
Nord-du-Québec	65	63%	39	37%	2	289	4	163
Gapésie-Îles-de-la-Madeleine	111	72%	42	28%	5	618	3	132
Chaudière-Appalaches	1125	82%	252	18%	50	6007	11	928
Laval	1112	80%	275	20%	69	6247	22	1423
Lanaudière	1302	81%	314	19%	72	7751	10	813
Laurentides	1394	78%	392	22%	73	7810	20	1610
Montréal	3645	79%	998	21%	175	20333	58	4492
Centre-du-Québec	638	82%	140	18%	32	3562	4	268
Total	20864	78%	5962	22%	1180	116325	359	27308

Annexe 2 - Données sur la qualification du personnel éducateur - CPE

Légende:

- ETC = Équivalent temps complet ; 1 ETC = 1664 heures par année pour les éducatrices ; 1820 heures par année pour les autres membres du personnel et 261 jours rémunérés pour le personnel de gestion
- BC = Bureau coordonnateur
- CPE = Centre de la petite enfance
- GS = Garderie subventionnée
- GNS = Garderie non subventionnée
- GNS = Garderie non subventionnée

Tableau 2A	Source : <u>Rapports d'activités</u> complétés par les SGEE pour l'année financière 2021-2022						
	Données en individus - IL S'AGIT DE DONNÉES PRÉLIMINAIRES						
	Article 23 du RSGEE prévoit un ratio de qualification de 2 sur 3.						
	L'application actuelle et à venir : 1 sur 2 jusqu'au 1er mars 2024 et 2 sur 3 à compter du 2 mars 2024.						
	Article 23.1 du RSGEE prévoit : 5 ans pour se conformer au ratio réglementaire lors d'un nouveau permis.						
	Article 23.2 du RSGEE prévoit : 5 ans pour se conformer au ratio réglementaire lorsque le permis a été modifié pour 8 places ou plus.						
	CPE						
Région administrative	Nombre EQ	Proportion EQ	Nombre ENQ	Proportion ENQ	Nombre qui répond aux exigences du ratio 2 sur 3	Nombre qui ne répont pas aux exigences du ratio 2 sur 3	Nombre de places subventionnées en 2021-2022
Bas-Saint-Laurent	441	82%	97	18%	38	7	2065
Saguenay-Lac-Saint-Jean	668	80%	167	20%	49	8	3062
Capitale-Nationale	1638	78%	467	22%	122	23	8789
Mauricie	627	78%	181	22%	53	6	3165
Estrie	1148	77%	346	23%	90	14	5950
Montréal	3898	78%	1087	22%	290	68	23956
Outaouais	704	62%	425	38%	46	37	5003
Abiti-Témiscamingue	298	65%	159	35%	17	16	1866
Côte-Nord	187	64%	104	36%	10	13	1169
Nord-du-Québec	192	63%	112	37%	8	12	1194
Gapésie-Îles-de-la-Madeleine	196	66%	102	34%	17	4	993
Chaudière-Appalaches	1075	80%	261	20%	84	10	5347
Laval	720	85%	124	15%	54	5	3907
Lanaudière	1016	83%	214	17%	72	4	5093
Laurentides	1155	81%	268	19%	80	13	6154
Montréal	2946	81%	687	19%	219	25	15768
Centre-du-Québec	621	79%	167	21%	49	4	2927
Total	17530	78%	4968	22%	1298	269	96408

Annexe 2 - Données sur la qualification du personnel éducateur - GS

Légende:

- ETC = Équivalent temps complet ; 1 ETC = 1664 heures par année pour les éducatrices ; 1820 heures par année pour les autres membres du personnel et 261 jours rémunérés pour le personnel de gestion
- BC = Bureau coordonnateur
- CPE = Centre de la petite enfance
- GS = Garderie subventionnée
- GNS = Garderie non subventionné
- GNS = Garderie non subventionnée

Tableau 2B	Source : <u>Rapports d'activités</u> complétés par les SGEE pour l'année financière 2021-2022						
	Données en individus - IL S'AGIT DE DONNÉES PRÉLIMINAIRES						
	Article 23 du RSGEE prévoit un ratio de qualification de 2 sur 3.						
	L'application actuelle et à venir : 1 sur 2 jusqu'au 1er mars 2024 et 2 sur 3 à compter du 2 mars 2024.						
	Article 23.1 du RSGEE prévoit : 5 ans pour se conformer au ratio réglementaire lors d'un nouveau permis.						
	Article 23.2 du RSGEE prévoit : 5 ans pour se conformer au ratio réglementaire lorsque le permis a été modifié pour 8 places ou plus.						
	GS						
Région administrative	Nombre EQ	Proportion EQ	Nombre ENQ	Proportion ENQ	Nombre qui répond aux exigences du ratio 2 sur 3	Nombre qui ne répont pas aux exigences du ratio 2 sur 3	Nombre de places subventionnées en 2021-2022
Bas-Saint-Laurent	4	67%	2	33%	1	0	21
Saguenay-Lac-Saint-Jean	85	64%	47	36%	7	1	448
Capitale-Nationale	419	65%	227	35%	41	15	3184
Mauricie	50	66%	26	34%	4	1	380
Estrie	50	69%	22	31%	3	1	280
Montréal	2008	68%	955	32%	204	69	18498
Outaouais	174	63%	103	37%	15	9	1553
Abiti-Témiscamingue	8	57%	6	43%	0	1	80
Côte-Nord	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Nord-du-Québec	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Gapésie-Îles-de-la-Madeleine	3	75%	1	25%	1	0	23
Chaudière-Appalaches	135	63%	80	37%	11	8	1094
Laval	441	68%	211	32%	42	11	3569
Lanaudière	437	72%	169	28%	39	6	3034
Laurentides	407	65%	220	35%	26	16	3156
Montréal	1071	64%	609	36%	83	45	8998
Centre-du-Québec	109	71%	45	29%	9	3	659
Total	5401	66%	2723	34%	486	186	44977

Annexe 2 - Données sur la qualification du personnel éducateur - GNS

Légende:

- ETC = Équivalent temps complet ; 1 ETC = 1664 heures par année pour les éducatrices ; 1820 heures par année pour les autres membres du personnel et 261 jours rémunérés pour le personnel de gestion
- BC = Bureau coordonnateur
- CPE = Centre de la petite enfance
- GS = Garderie subventionnée
- GNS = Garderie non subventionnée
- GNS = Garderie non subventionnée

Tableau 2C	Source : <u>Rapports d'activités</u> complétés par les SGEE pour l'année financière 2021-2022						
	Données en individus - IL S'AGIT DE DONNÉES PRÉLIMINAIRES						
	Article 23 du RSGEE prévoit un ratio de qualification de 2 sur 3.						
	L'application actuelle et à venir : 1 sur 2 jusqu'au 1er mars 2024 et 2 sur 3 à compter du 2 mars 2024.						
	Article 23.1 du RSGEE prévoit : 5 ans pour se conformer au ratio réglementaire lors d'un nouveau permis.						
	Article 23.2 du RSGEE prévoit : 5 ans pour se conformer au ratio réglementaire lorsque le permis a été modifié pour 8 places ou plus.						
	GNS						
Région administrative	Nombre EQ	Proportion EQ	Nombre ENQ	Proportion ENQ	Nombre qui répond aux exigences du ratio 2 sur 3	Nombre qui ne répont pas aux exigences du ratio 2 sur 3	Nombre de places en 2021-2022
Bas-Saint-Laurent	7	32%	15	68%	0	5	203
Saguenay-Lac-Saint-Jean	118	55%	96	45%	10	12	1214
Capitale-Nationale	441	40%	656	60%	27	83	6336
Mauricie	48	48%	52	52%	4	7	555
Estrie	75	57%	57	43%	10	8	796
Montréal	1422	49%	1475	51%	136	306	23456
Outaouais	139	43%	186	57%	6	37	2219
Abiti-Témiscamingue	21	45%	26	55%	1	3	250
Côte-Nord	N/A	N/A	N/A	N/A	NA	NA	NA
Nord-du-Québec	N/A	N/A	N/A	N/A	NA	NA	NA
Gapésie-Îles-de-la-Madeleine	2	33%	4	67%	0	1	26
Chaudière-Appalaches	148	45%	181	55%	7	25	1871
Laval	382	49%	390	51%	26	63	5319
Lanaudière	241	54%	207	46%	23	24	2857
Laurentides	317	49%	334	51%	19	51	3888
Montréal	855	47%	982	53%	51	134	11715
Centre-du-Québec	43	57%	32	43%	5	3	411
Total	4259	48%	4693	52%	325	762	61116

Annexe 2 - Données sur la qualification du personnel éducateur - Total CPE + GS +GNS

Légende:

ETC = Équivalent temps complet ; 1 ETC = 1664 heures par année pour les éducatrices ; 1820 heures par année pour les autres membres du personnel et 261 jours rémunérés pour le personnel de gestion

BC = Bureau coordonnateur

CPE = Centre de la petite enfance

GS = Garderie subventionnée

GNS = Garderie non subventionné

GNS = Garderie non subventionnée

Tableau 2D	Source : <u>Rapports d'activités</u> complétés par les SGEE pour l'année financière 2021-2022						
	Données en individus - IL S'AGIT DE DONNÉES PRÉLIMINAIRES						
	Article 23 du RSGEE prévoit un ratio de qualification de 2 sur 3.						
	L'application actuelle et à venir : 1 sur 2 jusqu'au 1er mars 2024 et 2 sur 3 à compter du 2 mars 2024.						
	Article 23.1 du RSGEE prévoit : 5 ans pour se conformer au ratio réglementaire lors d'un nouveau permis.						
	Article 23.2 du RSGEE prévoit : 5 ans pour se conformer au ratio réglementaire lorsque le permis a été modifié pour 8 places ou plus.						
	Total CPE + GS + GNS						
Région administrative	Nombre EQ	Proportion EQ	Nombre ENQ	Proportion ENQ	Nombre qui répond aux exigences du ratio 2 sur 3	Nombre qui ne répons pas aux exigences du ratio 2 sur 3	Nombre de places en 2021-2022
Bas-Saint-Laurent	452	80%	114	20%	39	12	2289
Saguenay-Lac-Saint-Jean	871	74%	310	26%	66	21	4724
Capitale-Nationale	2498	65%	1350	35%	190	121	18309
Mauricie	725	74%	259	26%	61	14	4100
Estrie	1273	75%	425	25%	103	23	7026
Montréal	7328	68%	3517	32%	630	443	65910
Outaouais	1017	59%	714	41%	67	83	8775
Abiti-Témiscamingue	327	63%	191	37%	18	20	2196
Côte-Nord	187	64%	104	36%	10	13	1169
Nord-du-Québec	192	63%	112	37%	8	12	1194
Gapésie-Îles-de-la-Madeleine	201	65%	107	35%	18	5	1042
Chaudière-Appalaches	1358	72%	522	28%	102	43	8312
Laval	1543	68%	725	32%	122	79	12795
Lanaudière	1694	74%	590	26%	134	34	10984
Laurentides	1879	70%	822	30%	125	80	13198
Montréal	4872	68%	2278	32%	353	204	36481
Centre-du-Québec	773	76%	244	24%	63	10	3997
Total	27190	69%	12384	31%	2109	1217	202501

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-101

Indiquer le nombre de postes (ETC) de personnel éducateur non qualifié pour 2022-2023 dans les CPE. Fournir les prévisions pour 2023-2024.

Réponse

Les données dont dispose le Ministère sont présentées dans l’annexe 1 – Données sur le personnel dans les SGEE.

Annexe 1 - Données sur le personnel dans les SGEE - Nombre d'ETC

Légende:

ETC = Équivalent temps complet ; 1 ETC = 1664 heures par année pour les éducatrices ; 1820 heures par année pour les autres membres du personnel et 261 jours rémunérés pour le personnel de gestion.

Masse salariale = correspond au salaire de base; elle exclut les contributions de l'employeur et les avantages sociaux tels que l'assurance collective et le regime de retraite.

BC = Bureau coordonnateur

CPE = Centre de la petite enfance

GS = Garderie subventionnée

GNS = Garderie non subventionnée

N.D. = non disponible

* Estimation produite à partir des données disponibles sur les places dans Conception administrative Famille Enfance (CAFE) au 1 décembre 2022 et du ratio d’enfants par éducatrice observé en GS, en considérant 1 ETC de personnel de garde par 6,1 places (proportion observée en GS) et en supposant un taux d’occupation des places à 60 %.

** À titre indicatif, puisque les données proviennent de sources différentes.

Tableau 1A		Source: Rapport financier 2021-2022 - Données en ETC						
		Nombre d'ETC						
Catégories d'emploi		CPE	BC	Total CPE & BC	GS	Total CPE - BC - GS	GNS*	Total CPE+BC+GS+GNS**
Personnel éducateur	Éducatrice qualifiée	15 589	-	15 589	5 275	20 864	6 470	33 296
	Éducatrice non qualifiée	3 616	-	3 616	2 346	5 962		
	Total personnel éducateur	19 206	-	19 206	7 621	26 826	n.d.	n.d.
Autres	Éducatrice spécialisée	427	-	427	68	495	n. d.	n. d.
	Aide-éducatrice	236	-	236	187	424	n. d.	n. d.
	Agente de conformité	-	190	190	-	190	n. d.	n. d.
	Responsable de l'alimentation ou cuisinière	1 140	-	1 140	386	1 526	n. d.	n. d.
	Préposée	497	-	497	121	618	n. d.	n. d.
	Agente-conseil en soutien pédagogique et technique	326	223	548	27	575	n. d.	n. d.
	Total autres	2 626	412	3 039	789	3 828	n. d.	n. d.
Personnel de soutien administratif	Adjointe administrative	277	65	342	89	430	n. d.	n. d.
	Commis comptable ou secrétaire comptable	99	64	163	29	192	n. d.	n. d.
	Secrétaire-réceptionniste	52	25	76	12	88	n. d.	n. d.
	Total personnel de soutien administratif	428	153	581	129	710	n. d.	n. d.
Personnel de gestion	Directrice générale	761	91	852	495	1 346	n. d.	n. d.
	Directrice adjointe - volet administration	131	26	157	211	368	n. d.	n. d.
	Directrice adjointe dans un BC	-	75	75	-	75	n. d.	n. d.
	Directrice adjointe en installation	767	-	767	107	874	n. d.	n. d.
	Total personnel de gestion	1 660	192	1 851	812	2 663	n. d.	n. d.
Grand total		23 919	757	24 676	9 351	34 027	40 497	

Annexe 1 - Données sur le personnel dans les SGEE - Masse salariale

Légende:

ETC = Équivalent temps complet ; 1 ETC = 1664 heures par année pour les éducatrices ; 1820 heures par année pour les autres membres du personnel et 261 jours rémunérés pour le personnel de gestion.

Masse salariale = correspond au salaire de base; elle exclut les contributions de l'employeur et les avantages sociaux tels que l'assurance collective et le regime de retraite.

BC = Bureau coordonnateur

CPE = Centre de la petite enfance

GS = Garderie subventionnée

GNS = Garderie non subventionnée

N.D. = non disponible

* Estimation produite à partir des données disponibles sur les places dans Conception administrative Famille Enfance (CAFE) au 1 décembre 2022 et du ratio d'enfants par éducatrice observé en GS, en considérant 1 ETC de personnel de garde par 6,1 places (proportion observée en GS) et en supposant un taux d'occupation des places à 60 %.

** À titre indicatif, puisque les données proviennent de sources différentes.

Tableau 1B		Source: Rapport financier 2021-2022 - Données en ETC				
		Masse salariale pour 2021-2022				
Catégories d'emploi		CPE	BC	CPE & BC	GS	CPE & BC & GS
Personnel éducateur	Éducatrice qualifiée	664 633 787 \$	- \$	664 633 787 \$	210 046 829 \$	874 680 616 \$
	Éducatrice non qualifiée	119 737 234 \$	- \$	119 737 234 \$	72 855 434 \$	192 592 668 \$
	Total personnel éducateur	784 371 021 \$	- \$	784 371 021 \$	282 902 263 \$	1 067 273 284 \$
Autres	Éducatrice spécialisée	16 505 027 \$	- \$	16 505 027 \$	2 533 472 \$	19 038 499 \$
	Aide-éducatrice	7 639 672 \$	- \$	7 639 672 \$	5 779 711 \$	13 419 383 \$
	Agente de conformité	- \$	8 746 746 \$	8 746 746 \$	- \$	8 746 746 \$
	Responsable de l'alimentation ou cuisinière	43 919 556 \$	- \$	43 919 556 \$	13 263 150 \$	57 182 706 \$
	Préposée	15 047 384 \$		15 047 384 \$	4 083 790 \$	19 131 174 \$
	Agente-conseil en soutien pédagogique et technique	16 247 370 \$	11 152 352 \$	27 399 722 \$	1 354 735 \$	28 754 457 \$
	Total autres	99 359 009 \$	19 899 098 \$	119 258 107 \$	27 014 858 \$	146 272 965 \$
Personnel de soutien administratif	Adjointe administrative	12 903 878 \$	3 039 469 \$	15 943 347 \$	3 963 438 \$	19 906 785 \$
	Commis comptable ou secrétaire comptable	3 767 494 \$	2 382 794 \$	6 150 288 \$	1 153 551 \$	7 303 839 \$
	Secrétaire-réceptionniste	1 797 888 \$	847 340 \$	2 645 228 \$	387 957 \$	3 033 185 \$
	Total personnel de soutien administratif	18 469 260 \$	6 269 603 \$	24 738 863 \$	5 504 946 \$	30 243 809 \$
Personnel de gestion	Directrice générale	70 747 044 \$	8 021 042 \$	78 768 086 \$	30 821 330 \$	109 589 416 \$
	Directrice adjointe - volet administration	8 308 426 \$	1 327 039 \$	9 635 465 \$	10 166 951 \$	19 802 416 \$
	Directrice adjointe dans un BC	- \$	4 932 793 \$	4 932 793 \$	- \$	4 932 793 \$
	Directrice adjointe en installation	49 337 264 \$	- \$	49 337 264 \$	5 226 607 \$	54 563 871 \$
	Total personnel de gestion	128 392 734 \$	14 280 874 \$	142 673 608 \$	46 214 888 \$	188 888 496 \$
	Grand total	1 030 592 024 \$	40 449 575 \$	1 071 041 599 \$	361 636 955 \$	1 432 678 554 \$

Annexe 1 - Données sur le personnel dans les SGEE - Rémunération moyenne

Légende:

ETC = Équivalent temps complet ; 1 ETC = 1664 heures par année pour les éducatrices ; 1820 heures par année pour les autres membres du personnel et 261 jours rémunérés pour le personnel de gestion.

Masse salariale = correspond au salaire de base; elle exclut les contributions de l'employeur et les avantages sociaux tels que l'assurance collective et le regime de retraite.

BC = Bureau coordonnateur

CPE = Centre de la petite enfance

GS = Garderie subventionnée

GNS = Garderie non subventionnée

N.D. = non disponible

* Estimation produite à partir des données disponibles sur les places dans Conception administrative Famille Enfance (CAFE) au 1 décembre 2022 et du ratio d'enfants par éducatrice observé en GS, en considérant 1 ETC de personnel de garde par 6,1 places (proportion observée en GS) et en supposant un taux d'occupation des places à 60 %.

** À titre indicatif, puisque les données proviennent de sources différentes.

Tableau 1C		Source: Rapport financier 2021-2022 - Données en ETC			
		Rémunération moyenne en 2021-2022			
Catégories d'emploi		CPE	BC	GS	Total
Personnel éducateur	Éducatrice qualifiée	42 634 \$	- \$	39 822 \$	41 923 \$
	Éducatrice non qualifiée	33 110 \$	- \$	31 055 \$	32 301 \$
	Total personnel éducateur	40 841 \$	- \$	37 123 \$	39 785 \$
Autres	Éducatrice spécialisée	38 684 \$	- \$	37 157 \$	38 474 \$
	Aide-éducatrice	32 338 \$	- \$	30 857 \$	31 683 \$
	Agente de conformité	- \$	46 082 \$	- \$	46 082 \$
	Responsable de l'alimentation ou cuisinière	38 509 \$	- \$	34 393 \$	37 469 \$
	Préposée	30 279 \$	- \$	33 672 \$	30 945 \$
	Agente-conseil en soutien pédagogique et technique	49 861 \$	50 104 \$	50 523 \$	49 986 \$
	Total autres	37 834 \$	48 253 \$	34 230 \$	38 213 \$
Personnel de soutien administratif	Adjointe administrative	46 643 \$	46 765 \$	44 691 \$	46 259 \$
	Commis comptable ou secrétaire comptable	37 934 \$	37 490 \$	40 052 \$	38 105 \$
	Secrétaire-réceptionniste	34 861 \$	34 302 \$	33 581 \$	34 536 \$
	Total personnel de soutien administratif	43 199 \$	40 910 \$	42 661 \$	42 607 \$
Personnel de gestion	Directrice générale	92 958 \$	88 329 \$	62 318 \$	81 391 \$
	Directrice adjointe - volet administration	63 236 \$	51 834 \$	48 294 \$	53 883 \$
	Directrice adjointe dans un BC	- \$	65 640 \$	- \$	65 640 \$
	Directrice adjointe en installation	64 318 \$	- \$	48 852 \$	62 425 \$
	Total personnel de gestion	77 367 \$	74 551 \$	56 909 \$	70 926 \$
	Grand total	43 087 \$	53 419 \$	38 674 \$	42 104 \$

Annexe 1 - Données sur le personnel dans les SGEE, par région - CPE CPE-BC et GS

Légende:

BC = Bureau coordonnateur CPE = Centre de la petite enfance
GS = Garderie subventionnée GNS = Garderie non subventionnée
N.D. = non disponible

Tableau 2	Source : Rapports d'activités complétés par les SGEE pour l'année financière 2021-2022 - Données en individus - IL S'AGIT DE DONNÉES PRÉLIMINAIRES														
	CPE et CPE-BC			BC (12 BC)			GS			GNS			Total		
	Gestionnaires	Éducatrices	Autres employés	Gestionnaires	Éducatrices	Autres employés	Gestionnaires	Éducatrices	Autres employés	Gestionnaires	Éducatrices	Autres employés	Gestionnaires	Éducatrices	Autres employés
Bas-Saint-Laurent	41	538	124	N.D.	N.D.	N.D.	1	6	1	4	22	1	46	566	126
Saguenay-Lac-Saint-Jean	73	835	148	N.D.	N.D.	N.D.	23	132	27	44	214	25	140	1 181	200
Capitale-Nationale	199	2 105	436	6	N.D.	16	82	646	94	184	1 097	113	471	3 848	659
Mauricie	73	808	137	N.D.	N.D.	N.D.	15	76	8	21	100	13	109	984	158
Estrie	153	1 494	243	N.D.	N.D.	N.D.	6	72	11	25	132	13	184	1 698	267
Montréal	486	4 985	799	6	N.D.	24	405	2 963	417	628	2 897	348	1 525	10 845	1 588
Outaouais	109	1 129	197	N.D.	N.D.	N.D.	33	277	42	58	325	44	200	1 731	283
Abiti-Témiscamingue	35	457	78	N.D.	N.D.	N.D.	1	14	1	12	47	19	48	518	98
Côte-Nord	27	291	58	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	27	291	58
Nord-du-Québec	26	304	109	1	N.D.	1	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	27	304	110
Gapésie-Îles-de-la-Madeleine	20	298	65	N.D.	N.D.	N.D.	1	4	2	-	6	1	21	308	68
Chaudière-Appalaches	100	1 336	267	5	N.D.	14	26	215	32	51	329	39	182	1 880	352
Laval	79	844	161	N.D.	N.D.	N.D.	87	652	85	142	772	86	308	2 268	332
Lanaudière	98	1 230	217	N.D.	N.D.	N.D.	61	606	69	64	448	49	223	2 284	335
Laurentides	141	1 423	255	N.D.	N.D.	N.D.	68	627	58	112	651	75	321	2 701	388
Montréal	349	3 633	679	N.D.	N.D.	N.D.	218	1 680	181	287	1 837	182	854	7 150	1 042
Centre-du-Québec	56	788	169	N.D.	N.D.	N.D.	20	154	20	16	75	17	92	1 017	206
Sous-total	2 065	22 498	4 142	18	N.D.	55	1 047	8 124	1 048	1 648	8 952	1 025	4 778	39 574	6 270
Grand Total			28 705			73			10 219			11 625			50 622

Annexe 2 - Données sur la qualification du personnel éducateur - CPE

Légende:

ETC = Équivalent temps complet ; 1 ETC = 1664 heures par année pour les éducatrices ; 1820 heures par année pour les autres membres du personnel et 261 jours rémunérés pour le personnel de gestion

BC = Bureau coordonnateur

CPE = Centre de la petite enfance

GS = Garderie subventionnée

GNS = Garderie non subventionnée

GNS = Garderie non subventionnée

Tableau 1A	Source: <u>Rapport financier annuel 2021-2022</u> - Données en équivalent temps complet (ETC)							
	Article 23 du RSGEE prévoit un ratio de qualification de 2 sur 3.							
	L'application actuelle et à venir : 1 sur 2 jusqu'au 1er mars 2024 et 2 sur 3 à compter du 2 mars 2024.							
	Article 23.1 du RSGEE prévoit : 5 ans pour se conformer au ratio réglementaire lors d'un nouveau permis.							
	Article 23.2 du RSGEE prévoit : 5 ans pour se conformer au ratio réglementaire lorsque le permis a été modifié pour 8 places ou plus.							
Région administrative	Nombre EQ	Proportion EQ	Nombre ENQ	Proportion ENQ	Nombre qui répond aux exigences du ratio 2 sur 3	Nombre de places subventionnées en 2021-2022	Nombre qui ne répond pas aux exigences du ratio 2 sur 3	Nombre de places subventionnées en 2021-2022
Bas-Saint-Laurent	288	87%	41	13%	15	1548	1	107
Saguenay-Lac-Saint-Jean	556	86%	92	14%	34	3283	0	0
Capitale-Nationale	1441	80%	355	20%	75	8267	10	692
Mauricie	524	84%	98	16%	25	3026	2	96
Estrie	1033	83%	213	17%	56	5954	4	241
Montréal	3647	81%	840	19%	226	21574	24	2271
Outaouais	674	64%	381	36%	18	2032	24	3021
Abiti-Témiscamingue	246	67%	122	33%	10	1193	6	640
Côte-Nord	133	67%	66	33%	7	620	6	442
Nord-du-Québec	65	63%	39	37%	2	289	4	163
Gapésie-Îles-de-la-Madeleine	111	74%	38	26%	5	618	2	109
Chaudière-Appalaches	1003	84%	193	16%	40	5440	3	403
Laval	672	86%	108	14%	36	3881	0	0
Lanaudière	895	84%	176	16%	36	5151	1	183
Laurentides	1030	83%	206	17%	50	5960	2	239
Montréal	2743	83%	542	17%	115	15909	4	658
Centre-du-Québec	528	83%	108	17%	22	2985	1	65
Total	15589	81%	3616	19%	772	87730	94	9330

Annexe 2 - Données sur la qualification du personnel éducateur - GS

Légende:

ETC = Équivalent temps complet ; 1 ETC = 1664 heures par année pour les éducatrices ; 1820 heures par année pour les autres membres du personnel et 261 jours rémunérés pour le personnel de gestion

BC = Bureau coordonnateur

CPE = Centre de la petite enfance

GS = Garderie subventionnée

GNS = Garderie non subventionnée

GNS = Garderie non subventionnée

Tableau 1B	Source: <u>Rapport financier annuel 2021-2022</u> - Données en équivalent temps complet (ETC)							
	Article 23 du RSGEE prévoit un ratio de qualification de 2 sur 3.							
	L'application actuelle et à venir : 1 sur 2 jusqu'au 1er mars 2024 et 2 sur 3 à compter du 2 mars 2024.							
	Article 23.1 du RSGEE prévoit : 5 ans pour se conformer au ratio réglementaire lors d'un nouveau permis.							
	Article 23.2 du RSGEE prévoit : 5 ans pour se conformer au ratio réglementaire lorsque le permis a été modifié pour 8 places ou plus.							
Région administrative	Nombre EQ	Proportion EQ	Nombre ENQ	Proportion ENQ	Nombre qui répond aux exigences du ratio 2 sur 3	Nombre de places subventionnées en 2021-2022	Nombre qui ne répond pas aux exigences du ratio 2 sur 3	Nombre de places subventionnées en 2021-2022
Bas-Saint-Laurent	4	79%	1	21%	1	21	0	0
Saguenay-Lac-Saint-Jean	74	69%	33	31%	5	341	3	217
Capitale-Nationale	375	67%	188	33%	28	1846	26	1446
Mauricie	46	70%	19	30%	3	240	2	140
Estrie	175	69%	78	31%	12	920	4	330
Montréal	2086	70%	886	30%	178	12214	100	6822
Outaouais	166	65%	88	35%	9	629	14	934
Abiti-Témiscamingue	6	39%	10	61%	0	0	1	80
Côte-Nord					0	0	0	0
Nord-du-Québec					0	0	0	0
Gapésie-Îles-de-la-Madeleine	0	8%	4	92%	0	0	1	23
Chaudière-Appalaches	122	67%	59	33%	10	567	8	525
Laval	440	72%	167	28%	33	2366	22	1423
Lanaudière	407	75%	139	25%	36	2600	9	630
Laurentides	364	66%	186	34%	23	1850	18	1371
Montérégie	902	66%	455	34%	60	4424	54	3834
Centre-du-Québec	110	77%	32	23%	10	577	3	203
Total	5275	69%	2346	31%	408	28595	265	17978

Annexe 2 - Données sur la qualification du personnel éducateur - CPE + GS

Légende:

ETC = Équivalent temps complet ; 1 ETC = 1664 heures par année pour les éducatrices ; 1820 heures par année pour les autres membres du personnel et 261 jours rémunérés pour le personnel de gestion

BC = Bureau coordonnateur

CPE = Centre de la petite enfance

GS = Garderie subventionnée

GNS = Garderie non subventionnée

GNS = Garderie non subventionnée

Tableau 1C	Source: <u>Rapport financier annuel 2021-2022</u> - Données en équivalent temps complet (ETC)							
	Article 23 du RSGEE prévoit un ratio de qualification de 2 sur 3.							
	L'application actuelle et à venir : 1 sur 2 jusqu'au 1er mars 2024 et 2 sur 3 à compter du 2 mars 2024.							
	Article 23.1 du RSGEE prévoit : 5 ans pour se conformer au ratio réglementaire lors d'un nouveau permis.							
	Article 23.2 du RSGEE prévoit : 5 ans pour se conformer au ratio réglementaire lorsque le permis a été modifié pour 8 places ou plus.							
Total CPE + GS								
Région administrative	Nombre EQ	Proportion EQ	Nombre ENQ	Proportion ENQ	Nombre qui répond aux exigences du ratio 2 sur 3	Nombre de places subventionnées en 2021-2022	Nombre qui ne répond pas aux exigences du ratio 2 sur 3	Nombre de places subventionnées en 2021-2022
Bas-Saint-Laurent	292	87%	42	13%	16	1569	1	107
Saguenay-Lac-Saint-Jean	630	83%	126	17%	39	3624	3	217
Capitale-Nationale	1816	77%	543	23%	103	10113	36	2138
Mauricie	570	83%	117	17%	28	3266	4	236
Estrie	1208	81%	291	19%	68	6874	8	571
Montréal	5732	77%	1726	23%	404	33788	124	9093
Outaouais	840	64%	469	36%	27	2661	38	3955
Abiti-Témiscamingue	252	66%	131	34%	10	1193	7	720
Côte-Nord	133	67%	66	33%	7	620	6	442
Nord-du-Québec	65	63%	39	37%	2	289	4	163
Gapésie-Îles-de-la-Madeleine	111	72%	42	28%	5	618	3	132
Chaudière-Appalaches	1125	82%	252	18%	50	6007	11	928
Laval	1112	80%	275	20%	69	6247	22	1423
Lanaudière	1302	81%	314	19%	72	7751	10	813
Laurentides	1394	78%	392	22%	73	7810	20	1610
Montréal	3645	79%	998	21%	175	20333	58	4492
Centre-du-Québec	638	82%	140	18%	32	3562	4	268
Total	20864	78%	5962	22%	1180	116325	359	27308

Annexe 2 - Données sur la qualification du personnel éducateur - CPE

Légende:

ETC = Équivalent temps complet ; 1 ETC = 1664 heures par année pour les éducatrices ; 1820 heures par année pour les autres membres du personnel et 261 jours rémunérés pour le personnel de gestion

BC = Bureau coordonnateur

CPE = Centre de la petite enfance

GS = Garderie subventionnée

GNS = Garderie non subventionnée

GNS = Garderie non subventionnée

Tableau 2A	Source : <u>Rapports d'activités</u> complétés par les SGEE pour l'année financière 2021-2022						
	Données en individus - IL S'AGIT DE DONNÉES PRÉLIMINAIRES						
	Article 23 du RSGEE prévoit un ratio de qualification de 2 sur 3.						
	L'application actuelle et à venir : 1 sur 2 jusqu'au 1er mars 2024 et 2 sur 3 à compter du 2 mars 2024.						
	Article 23.1 du RSGEE prévoit : 5 ans pour se conformer au ratio réglementaire lors d'un nouveau permis.						
	Article 23.2 du RSGEE prévoit : 5 ans pour se conformer au ratio réglementaire lorsque le permis a été modifié pour 8 places ou plus.						
	CPE						
Région administrative	Nombre EQ	Proportion EQ	Nombre ENQ	Proportion ENQ	Nombre qui répond aux exigences du ratio 2 sur 3	Nombre qui ne répont pas aux exigences du ratio 2 sur 3	Nombre de places subventionnées en 2021-2022
Bas-Saint-Laurent	441	82%	97	18%	38	7	2065
Saguenay-Lac-Saint-Jean	668	80%	167	20%	49	8	3062
Capitale-Nationale	1638	78%	467	22%	122	23	8789
Mauricie	627	78%	181	22%	53	6	3165
Estrie	1148	77%	346	23%	90	14	5950
Montréal	3898	78%	1087	22%	290	68	23956
Outaouais	704	62%	425	38%	46	37	5003
Abiti-Témiscamingue	298	65%	159	35%	17	16	1866
Côte-Nord	187	64%	104	36%	10	13	1169
Nord-du-Québec	192	63%	112	37%	8	12	1194
Gapésie-Îles-de-la-Madeleine	196	66%	102	34%	17	4	993
Chaudière-Appalaches	1075	80%	261	20%	84	10	5347
Laval	720	85%	124	15%	54	5	3907
Lanaudière	1016	83%	214	17%	72	4	5093
Laurentides	1155	81%	268	19%	80	13	6154
Montréal	2946	81%	687	19%	219	25	15768
Centre-du-Québec	621	79%	167	21%	49	4	2927
Total	17530	78%	4968	22%	1298	269	96408

Annexe 2 - Données sur la qualification du personnel éducateur - GS

Légende:

- ETC = Équivalent temps complet ; 1 ETC = 1664 heures par année pour les éducatrices ; 1820 heures par année pour les autres membres du personnel et 261 jours rémunérés pour le personnel de gestion
- BC = Bureau coordonnateur
- CPE = Centre de la petite enfance
- GS = Garderie subventionnée
- GNS = Garderie non subventionné
- GNS = Garderie non subventionnée

Tableau 2B	Source : <u>Rapports d'activités</u> complétés par les SGEE pour l'année financière 2021-2022							
	Données en individus - IL S'AGIT DE DONNÉES PRÉLIMINAIRES							
	Article 23 du RSGEE prévoit un ratio de qualification de 2 sur 3.							
	L'application actuelle et à venir : 1 sur 2 jusqu'au 1er mars 2024 et 2 sur 3 à compter du 2 mars 2024.							
	Article 23.1 du RSGEE prévoit : 5 ans pour se conformer au ratio réglementaire lors d'un nouveau permis.							
Région administrative	Article 23.2 du RSGEE prévoit : 5 ans pour se conformer au ratio réglementaire lorsque le permis a été modifié pour 8 places ou plus.							
	GS							
	Nombre EQ	Proportion EQ	Nombre ENQ	Proportion ENQ	Nombre qui répond aux exigences du ratio 2 sur 3	Nombre qui ne répont pas aux exigences du ratio 2 sur 3	Nombre de places subventionnées en 2021-2022	
	Bas-Saint-Laurent	4	67%	2	33%	1	0	21
	Saguenay-Lac-Saint-Jean	85	64%	47	36%	7	1	448
Capitale-Nationale	419	65%	227	35%	41	15	3184	
Mauricie	50	66%	26	34%	4	1	380	
Estrie	50	69%	22	31%	3	1	280	
Montréal	2008	68%	955	32%	204	69	18498	
Outaouais	174	63%	103	37%	15	9	1553	
Abiti-Témiscamingue	8	57%	6	43%	0	1	80	
Côte-Nord	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	
Nord-du-Québec	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	
Gapésie-Îles-de-la-Madeleine	3	75%	1	25%	1	0	23	
Chaudière-Appalaches	135	63%	80	37%	11	8	1094	
Laval	441	68%	211	32%	42	11	3569	
Lanaudière	437	72%	169	28%	39	6	3034	
Laurentides	407	65%	220	35%	26	16	3156	
Montréal	1071	64%	609	36%	83	45	8998	
Centre-du-Québec	109	71%	45	29%	9	3	659	
Total	5401	66%	2723	34%	486	186	44977	

Annexe 2 - Données sur la qualification du personnel éducateur - GNS

Légende:

- ETC = Équivalent temps complet ; 1 ETC = 1664 heures par année pour les éducatrices ; 1820 heures par année pour les autres membres du personnel et 261 jours rémunérés pour le personnel de gestion
- BC = Bureau coordonnateur
- CPE = Centre de la petite enfance
- GS = Garderie subventionnée
- GNS = Garderie non subventionnée
- GNS = Garderie non subventionnée

Tableau 2C	Source : <u>Rapports d'activités</u> complétés par les SGEE pour l'année financière 2021-2022						
	Données en individus - IL S'AGIT DE DONNÉES PRÉLIMINAIRES						
	Article 23 du RSGEE prévoit un ratio de qualification de 2 sur 3.						
	L'application actuelle et à venir : 1 sur 2 jusqu'au 1er mars 2024 et 2 sur 3 à compter du 2 mars 2024.						
	Article 23.1 du RSGEE prévoit : 5 ans pour se conformer au ratio réglementaire lors d'un nouveau permis.						
Région administrative	GNS						
	Nombre EQ	Proportion EQ	Nombre ENQ	Proportion ENQ	Nombre qui répond aux exigences du ratio 2 sur 3	Nombre qui ne répond pas aux exigences du ratio 2 sur 3	Nombre de places en 2021-2022
Bas-Saint-Laurent	7	32%	15	68%	0	5	203
Saguenay-Lac-Saint-Jean	118	55%	96	45%	10	12	1214
Capitale-Nationale	441	40%	656	60%	27	83	6336
Mauricie	48	48%	52	52%	4	7	555
Estrie	75	57%	57	43%	10	8	796
Montréal	1422	49%	1475	51%	136	306	23456
Outaouais	139	43%	186	57%	6	37	2219
Abiti-Témiscamingue	21	45%	26	55%	1	3	250
Côte-Nord	N/A	N/A	N/A	N/A	NA	NA	NA
Nord-du-Québec	N/A	N/A	N/A	N/A	NA	NA	NA
Gapésie-Îles-de-la-Madeleine	2	33%	4	67%	0	1	26
Chaudière-Appalaches	148	45%	181	55%	7	25	1871
Laval	382	49%	390	51%	26	63	5319
Lanaudière	241	54%	207	46%	23	24	2857
Laurentides	317	49%	334	51%	19	51	3888
Montérégie	855	47%	982	53%	51	134	11715
Centre-du-Québec	43	57%	32	43%	5	3	411
Total	4259	48%	4693	52%	325	762	61116

Annexe 2 - Données sur la qualification du personnel éducateur - Total CPE + GS +GNS

Légende:

ETC = Équivalent temps complet ; 1 ETC = 1664 heures par année pour les éducatrices ; 1820 heures par année pour les autres membres du personnel et 261 jours rémunérés pour le personnel de gestion

BC = Bureau coordonnateur

CPE = Centre de la petite enfance

GS = Garderie subventionnée

GNS = Garderie non subventionné

GNS = Garderie non subventionnée

Tableau 2D	Source : <u>Rapports d'activités</u> complétés par les SGEE pour l'année financière 2021-2022						
	Données en individus - IL S'AGIT DE DONNÉES PRÉLIMINAIRES						
	Article 23 du RSGEE prévoit un ratio de qualification de 2 sur 3.						
	L'application actuelle et à venir : 1 sur 2 jusqu'au 1er mars 2024 et 2 sur 3 à compter du 2 mars 2024.						
	Article 23.1 du RSGEE prévoit : 5 ans pour se conformer au ratio réglementaire lors d'un nouveau permis.						
	Article 23.2 du RSGEE prévoit : 5 ans pour se conformer au ratio réglementaire lorsque le permis a été modifié pour 8 places ou plus.						
	Total CPE + GS + GNS						
Région administrative	Nombre EQ	Proportion EQ	Nombre ENQ	Proportion ENQ	Nombre qui répond aux exigences du ratio 2 sur 3	Nombre qui ne répons pas aux exigences du ratio 2 sur 3	Nombre de places en 2021-2022
Bas-Saint-Laurent	452	80%	114	20%	39	12	2289
Saguenay-Lac-Saint-Jean	871	74%	310	26%	66	21	4724
Capitale-Nationale	2498	65%	1350	35%	190	121	18309
Mauricie	725	74%	259	26%	61	14	4100
Estrie	1273	75%	425	25%	103	23	7026
Montréal	7328	68%	3517	32%	630	443	65910
Outaouais	1017	59%	714	41%	67	83	8775
Abiti-Témiscamingue	327	63%	191	37%	18	20	2196
Côte-Nord	187	64%	104	36%	10	13	1169
Nord-du-Québec	192	63%	112	37%	8	12	1194
Gapésie-Îles-de-la-Madeleine	201	65%	107	35%	18	5	1042
Chaudière-Appalaches	1358	72%	522	28%	102	43	8312
Laval	1543	68%	725	32%	122	79	12795
Lanaudière	1694	74%	590	26%	134	34	10984
Laurentides	1879	70%	822	30%	125	80	13198
Montréal	4872	68%	2278	32%	353	204	36481
Centre-du-Québec	773	76%	244	24%	63	10	3997
Total	27190	69%	12384	31%	2109	1217	202501

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-102

Indiquer le nombre de postes (ETC) de personnel éducateur qualifié pour 2022-2023 dans les garderies subventionnées. Fournir les prévisions pour 2023-2024.

Réponse

Les données dont dispose le Ministère sont présentées dans l’annexe 1 – Données sur le personnel dans les SGEE.

Annexe 1 - Données sur le personnel dans les SGEE - Nombre d'ETC

Légende:

- ETC = Équivalent temps complet ; 1 ETC = 1664 heures par année pour les éducatrices ; 1820 heures par année pour les autres membres du personnel et 261 jours rémunérés pour le personnel de gestion.
- Masse salariale = correspond au salaire de base; elle exclut les contributions de l'employeur et les avantages sociaux tels que l'assurance collective et le regime de retraite.
- BC = Bureau coordonnateur
- CPE = Centre de la petite enfance
- GS = Garderie subventionnée
- GNS = Garderie non subventionnée
- N.D. = non disponible
- * Estimation produite à partir des données disponibles sur les places dans Conception administrative Famille Enfance (CAFE) au 1 décembre 2022 et du ratio d’enfants par éducatrice observé en GS, en considérant 1 ETC de personnel de garde par 6,1 places (proportion observée en GS) et en supposant un taux d’occupation des places à 60 %.
- ** À titre indicatif, puisque les données proviennent de sources différentes.

Tableau 1A		Source: Rapport financier 2021-2022 - Données en ETC						
		Nombre d'ETC						
Catégories d'emploi		CPE	BC	Total CPE & BC	GS	Total CPE - BC - GS	GNS*	Total CPE+BC+GS+GNS**
Personnel éducateur	Éducatrice qualifiée	15 589	-	15 589	5 275	20 864	6 470	33 296
	Éducatrice non qualifiée	3 616	-	3 616	2 346	5 962		
	Total personnel éducateur	19 206	-	19 206	7 621	26 826	n.d.	n.d.
Autres	Éducatrice spécialisée	427	-	427	68	495	n. d.	n. d.
	Aide-éducatrice	236	-	236	187	424	n. d.	n. d.
	Agente de conformité	-	190	190	-	190	n. d.	n. d.
	Responsable de l'alimentation ou cuisinière	1 140	-	1 140	386	1 526	n. d.	n. d.
	Préposée	497	-	497	121	618	n. d.	n. d.
	Agente-conseil en soutien pédagogique et technique	326	223	548	27	575	n. d.	n. d.
	Total autres	2 626	412	3 039	789	3 828	n. d.	n. d.
Personnel de soutien administratif	Adjointe administrative	277	65	342	89	430	n. d.	n. d.
	Commis comptable ou secrétaire comptable	99	64	163	29	192	n. d.	n. d.
	Secrétaire-réceptionniste	52	25	76	12	88	n. d.	n. d.
	Total personnel de soutien administratif	428	153	581	129	710	n. d.	n. d.
Personnel de gestion	Directrice générale	761	91	852	495	1 346	n. d.	n. d.
	Directrice adjointe - volet administration	131	26	157	211	368	n. d.	n. d.
	Directrice adjointe dans un BC	-	75	75	-	75	n. d.	n. d.
	Directrice adjointe en installation	767	-	767	107	874	n. d.	n. d.
	Total personnel de gestion	1 660	192	1 851	812	2 663	n. d.	n. d.
Grand total		23 919	757	24 676	9 351	34 027	40 497	

Annexe 1 - Données sur le personnel dans les SGEE - Masse salariale

Légende:

ETC = Équivalent temps complet ; 1 ETC = 1664 heures par année pour les éducatrices ; 1820 heures par année pour les autres membres du personnel et 261 jours rémunérés pour le personnel de gestion.

Masse salariale = correspond au salaire de base; elle exclut les contributions de l'employeur et les avantages sociaux tels que l'assurance collective et le regime de retraite.

BC = Bureau coordonnateur

CPE = Centre de la petite enfance

GS = Garderie subventionnée

GNS = Garderie non subventionnée

N.D. = non disponible

* Estimation produite à partir des données disponibles sur les places dans Conception administrative Famille Enfance (CAFE) au 1 décembre 2022 et du ratio d'enfants par éducatrice observé en GS, en considérant 1 ETC de personnel de garde par 6,1 places (proportion observée en GS) et en supposant un taux d'occupation des places à 60 %.

** À titre indicatif, puisque les données proviennent de sources différentes.

Tableau 1B		Source: Rapport financier 2021-2022 - Données en ETC				
		Masse salariale pour 2021-2022				
Catégories d'emploi		CPE	BC	CPE & BC	GS	CPE & BC & GS
Personnel éducateur	Éducatrice qualifiée	664 633 787 \$	- \$	664 633 787 \$	210 046 829 \$	874 680 616 \$
	Éducatrice non qualifiée	119 737 234 \$	- \$	119 737 234 \$	72 855 434 \$	192 592 668 \$
	Total personnel éducateur	784 371 021 \$	- \$	784 371 021 \$	282 902 263 \$	1 067 273 284 \$
Autres	Éducatrice spécialisée	16 505 027 \$	- \$	16 505 027 \$	2 533 472 \$	19 038 499 \$
	Aide-éducatrice	7 639 672 \$	- \$	7 639 672 \$	5 779 711 \$	13 419 383 \$
	Agente de conformité	- \$	8 746 746 \$	8 746 746 \$	- \$	8 746 746 \$
	Responsable de l'alimentation ou cuisinière	43 919 556 \$	- \$	43 919 556 \$	13 263 150 \$	57 182 706 \$
	Préposée	15 047 384 \$		15 047 384 \$	4 083 790 \$	19 131 174 \$
	Agente-conseil en soutien pédagogique et technique	16 247 370 \$	11 152 352 \$	27 399 722 \$	1 354 735 \$	28 754 457 \$
	Total autres	99 359 009 \$	19 899 098 \$	119 258 107 \$	27 014 858 \$	146 272 965 \$
Personnel de soutien administratif	Adjointe administrative	12 903 878 \$	3 039 469 \$	15 943 347 \$	3 963 438 \$	19 906 785 \$
	Commis comptable ou secrétaire comptable	3 767 494 \$	2 382 794 \$	6 150 288 \$	1 153 551 \$	7 303 839 \$
	Secrétaire-réceptionniste	1 797 888 \$	847 340 \$	2 645 228 \$	387 957 \$	3 033 185 \$
	Total personnel de soutien administratif	18 469 260 \$	6 269 603 \$	24 738 863 \$	5 504 946 \$	30 243 809 \$
Personnel de gestion	Directrice générale	70 747 044 \$	8 021 042 \$	78 768 086 \$	30 821 330 \$	109 589 416 \$
	Directrice adjointe - volet administration	8 308 426 \$	1 327 039 \$	9 635 465 \$	10 166 951 \$	19 802 416 \$
	Directrice adjointe dans un BC	- \$	4 932 793 \$	4 932 793 \$	- \$	4 932 793 \$
	Directrice adjointe en installation	49 337 264 \$	- \$	49 337 264 \$	5 226 607 \$	54 563 871 \$
	Total personnel de gestion	128 392 734 \$	14 280 874 \$	142 673 608 \$	46 214 888 \$	188 888 496 \$
	Grand total	1 030 592 024 \$	40 449 575 \$	1 071 041 599 \$	361 636 955 \$	1 432 678 554 \$

Annexe 1 - Données sur le personnel dans les SGEE - Rémunération moyenne

Légende:

ETC = Équivalent temps complet ; 1 ETC = 1664 heures par année pour les éducatrices ; 1820 heures par année pour les autres membres du personnel et 261 jours rémunérés pour le personnel de gestion.

Masse salariale = correspond au salaire de base; elle exclut les contributions de l'employeur et les avantages sociaux tels que l'assurance collective et le regime de retraite.

BC = Bureau coordonnateur

CPE = Centre de la petite enfance

GS = Garderie subventionnée

GNS = Garderie non subventionnée

N.D. = non disponible

* Estimation produite à partir des données disponibles sur les places dans Conception administrative Famille Enfance (CAFE) au 1 décembre 2022 et du ratio d'enfants par éducatrice observé en GS, en considérant 1 ETC de personnel de garde par 6,1 places (proportion observée en GS) et en supposant un taux d'occupation des places à 60 %.

** À titre indicatif, puisque les données proviennent de sources différentes.

Tableau 1C		Source: Rapport financier 2021-2022 - Données en ETC			
		Rémunération moyenne en 2021-2022			
Catégories d'emploi		CPE	BC	GS	Total
Personnel éducateur	Éducatrice qualifiée	42 634 \$	- \$	39 822 \$	41 923 \$
	Éducatrice non qualifiée	33 110 \$	- \$	31 055 \$	32 301 \$
	Total personnel éducateur	40 841 \$	- \$	37 123 \$	39 785 \$
Autres	Éducatrice spécialisée	38 684 \$	- \$	37 157 \$	38 474 \$
	Aide-éducatrice	32 338 \$	- \$	30 857 \$	31 683 \$
	Agente de conformité	- \$	46 082 \$	- \$	46 082 \$
	Responsable de l'alimentation ou cuisinière	38 509 \$	- \$	34 393 \$	37 469 \$
	Préposée	30 279 \$	- \$	33 672 \$	30 945 \$
	Agente-conseil en soutien pédagogique et technique	49 861 \$	50 104 \$	50 523 \$	49 986 \$
	Total autres	37 834 \$	48 253 \$	34 230 \$	38 213 \$
Personnel de soutien administratif	Adjointe administrative	46 643 \$	46 765 \$	44 691 \$	46 259 \$
	Commis comptable ou secrétaire comptable	37 934 \$	37 490 \$	40 052 \$	38 105 \$
	Secrétaire-réceptionniste	34 861 \$	34 302 \$	33 581 \$	34 536 \$
	Total personnel de soutien administratif	43 199 \$	40 910 \$	42 661 \$	42 607 \$
Personnel de gestion	Directrice générale	92 958 \$	88 329 \$	62 318 \$	81 391 \$
	Directrice adjointe - volet administration	63 236 \$	51 834 \$	48 294 \$	53 883 \$
	Directrice adjointe dans un BC	- \$	65 640 \$	- \$	65 640 \$
	Directrice adjointe en installation	64 318 \$	- \$	48 852 \$	62 425 \$
	Total personnel de gestion	77 367 \$	74 551 \$	56 909 \$	70 926 \$
	Grand total	43 087 \$	53 419 \$	38 674 \$	42 104 \$

Annexe 1 - Données sur le personnel dans les SGEE, par région - CPE CPE-BC et GS

Légende:

BC = Bureau coordonnateur CPE = Centre de la petite enfance
GS = Garderie subventionnée GNS = Garderie non subventionnée
N.D. = non disponible

Tableau 2	Source : Rapports d'activités complétés par les SGEE pour l'année financière 2021-2022 - Données en individus - IL S'AGIT DE DONNÉES PRÉLIMINAIRES														
	CPE et CPE-BC			BC (12 BC)			GS			GNS			Total		
	Gestionnaires	Éducatrices	Autres employés	Gestionnaires	Éducatrices	Autres employés	Gestionnaires	Éducatrices	Autres employés	Gestionnaires	Éducatrices	Autres employés	Gestionnaires	Éducatrices	Autres employés
Bas-Saint-Laurent	41	538	124	N.D.	N.D.	N.D.	1	6	1	4	22	1	46	566	126
Saguenay-Lac-Saint-Jean	73	835	148	N.D.	N.D.	N.D.	23	132	27	44	214	25	140	1 181	200
Capitale-Nationale	199	2 105	436	6	N.D.	16	82	646	94	184	1 097	113	471	3 848	659
Mauricie	73	808	137	N.D.	N.D.	N.D.	15	76	8	21	100	13	109	984	158
Estrie	153	1 494	243	N.D.	N.D.	N.D.	6	72	11	25	132	13	184	1 698	267
Montréal	486	4 985	799	6	N.D.	24	405	2 963	417	628	2 897	348	1 525	10 845	1 588
Outaouais	109	1 129	197	N.D.	N.D.	N.D.	33	277	42	58	325	44	200	1 731	283
Abiti-Témiscamingue	35	457	78	N.D.	N.D.	N.D.	1	14	1	12	47	19	48	518	98
Côte-Nord	27	291	58	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	27	291	58
Nord-du-Québec	26	304	109	1	N.D.	1	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	27	304	110
Gapésie-Îles-de-la-Madeleine	20	298	65	N.D.	N.D.	N.D.	1	4	2	-	6	1	21	308	68
Chaudière-Appalaches	100	1 336	267	5	N.D.	14	26	215	32	51	329	39	182	1 880	352
Laval	79	844	161	N.D.	N.D.	N.D.	87	652	85	142	772	86	308	2 268	332
Lanaudière	98	1 230	217	N.D.	N.D.	N.D.	61	606	69	64	448	49	223	2 284	335
Laurentides	141	1 423	255	N.D.	N.D.	N.D.	68	627	58	112	651	75	321	2 701	388
Montréal	349	3 633	679	N.D.	N.D.	N.D.	218	1 680	181	287	1 837	182	854	7 150	1 042
Centre-du-Québec	56	788	169	N.D.	N.D.	N.D.	20	154	20	16	75	17	92	1 017	206
Sous-total	2 065	22 498	4 142	18	N.D.	55	1 047	8 124	1 048	1 648	8 952	1 025	4 778	39 574	6 270
Grand Total			28 705			73			10 219			11 625			50 622

Annexe 2 - Données sur la qualification du personnel éducateur - CPE

Légende:

ETC = Équivalent temps complet ; 1 ETC = 1664 heures par année pour les éducatrices ; 1820 heures par année pour les autres membres du personnel et 261 jours rémunérés pour le personnel de gestion

BC = Bureau coordonnateur

CPE = Centre de la petite enfance

GS = Garderie subventionnée

GNS = Garderie non subventionnée

GNS = Garderie non subventionnée

Tableau 1A	Source: <u>Rapport financier annuel 2021-2022</u> - Données en équivalent temps complet (ETC)							
	Article 23 du RSGEE prévoit un ratio de qualification de 2 sur 3.							
	L'application actuelle et à venir : 1 sur 2 jusqu'au 1er mars 2024 et 2 sur 3 à compter du 2 mars 2024.							
	Article 23.1 du RSGEE prévoit : 5 ans pour se conformer au ratio réglementaire lors d'un nouveau permis.							
	Article 23.2 du RSGEE prévoit : 5 ans pour se conformer au ratio réglementaire lorsque le permis a été modifié pour 8 places ou plus.							
Région administrative	Nombre EQ	Proportion EQ	Nombre ENQ	Proportion ENQ	Nombre qui répond aux exigences du ratio 2 sur 3	Nombre de places subventionnées en 2021-2022	Nombre qui ne répond pas aux exigences du ratio 2 sur 3	Nombre de places subventionnées en 2021-2022
Bas-Saint-Laurent	288	87%	41	13%	15	1548	1	107
Saguenay-Lac-Saint-Jean	556	86%	92	14%	34	3283	0	0
Capitale-Nationale	1441	80%	355	20%	75	8267	10	692
Mauricie	524	84%	98	16%	25	3026	2	96
Estrie	1033	83%	213	17%	56	5954	4	241
Montréal	3647	81%	840	19%	226	21574	24	2271
Outaouais	674	64%	381	36%	18	2032	24	3021
Abiti-Témiscamingue	246	67%	122	33%	10	1193	6	640
Côte-Nord	133	67%	66	33%	7	620	6	442
Nord-du-Québec	65	63%	39	37%	2	289	4	163
Gapésie-Îles-de-la-Madeleine	111	74%	38	26%	5	618	2	109
Chaudière-Appalaches	1003	84%	193	16%	40	5440	3	403
Laval	672	86%	108	14%	36	3881	0	0
Lanaudière	895	84%	176	16%	36	5151	1	183
Laurentides	1030	83%	206	17%	50	5960	2	239
Montréal	2743	83%	542	17%	115	15909	4	658
Centre-du-Québec	528	83%	108	17%	22	2985	1	65
Total	15589	81%	3616	19%	772	87730	94	9330

Annexe 2 - Données sur la qualification du personnel éducateur - GS

Légende:

ETC = Équivalent temps complet ; 1 ETC = 1664 heures par année pour les éducatrices ; 1820 heures par année pour les autres membres du personnel et 261 jours rémunérés pour le personnel de gestion

BC = Bureau coordonnateur

CPE = Centre de la petite enfance

GS = Garderie subventionnée

GNS = Garderie non subventionnée

GNS = Garderie non subventionnée

Tableau 1B	Source: <u>Rapport financier annuel 2021-2022</u> - Données en équivalent temps complet (ETC)							
	Article 23 du RSGEE prévoit un ratio de qualification de 2 sur 3.							
	L'application actuelle et à venir : 1 sur 2 jusqu'au 1er mars 2024 et 2 sur 3 à compter du 2 mars 2024.							
	Article 23.1 du RSGEE prévoit : 5 ans pour se conformer au ratio réglementaire lors d'un nouveau permis.							
	Article 23.2 du RSGEE prévoit : 5 ans pour se conformer au ratio réglementaire lorsque le permis a été modifié pour 8 places ou plus.							
Région administrative	Nombre EQ	Proportion EQ	Nombre ENQ	Proportion ENQ	Nombre qui répond aux exigences du ratio 2 sur 3	Nombre de places subventionnées en 2021-2022	Nombre qui ne répond pas aux exigences du ratio 2 sur 3	Nombre de places subventionnées en 2021-2022
Bas-Saint-Laurent	4	79%	1	21%	1	21	0	0
Saguenay-Lac-Saint-Jean	74	69%	33	31%	5	341	3	217
Capitale-Nationale	375	67%	188	33%	28	1846	26	1446
Mauricie	46	70%	19	30%	3	240	2	140
Estrie	175	69%	78	31%	12	920	4	330
Montréal	2086	70%	886	30%	178	12214	100	6822
Outaouais	166	65%	88	35%	9	629	14	934
Abiti-Témiscamingue	6	39%	10	61%	0	0	1	80
Côte-Nord					0	0	0	0
Nord-du-Québec					0	0	0	0
Gapésie-Îles-de-la-Madeleine	0	8%	4	92%	0	0	1	23
Chaudière-Appalaches	122	67%	59	33%	10	567	8	525
Laval	440	72%	167	28%	33	2366	22	1423
Lanaudière	407	75%	139	25%	36	2600	9	630
Laurentides	364	66%	186	34%	23	1850	18	1371
Montérégie	902	66%	455	34%	60	4424	54	3834
Centre-du-Québec	110	77%	32	23%	10	577	3	203
Total	5275	69%	2346	31%	408	28595	265	17978

Annexe 2 - Données sur la qualification du personnel éducateur - CPE + GS

Légende:

ETC = Équivalent temps complet ; 1 ETC = 1664 heures par année pour les éducatrices ; 1820 heures par année pour les autres membres du personnel et 261 jours rémunérés pour le personnel de gestion

BC = Bureau coordonnateur

CPE = Centre de la petite enfance

GS = Garderie subventionnée

GNS = Garderie non subventionnée

GNS = Garderie non subventionnée

Tableau 1C	Source: Rapport financier annuel 2021-2022 - Données en équivalent temps complet (ETC)							
	Article 23 du RSGEE prévoit un ratio de qualification de 2 sur 3.							
	L'application actuelle et à venir : 1 sur 2 jusqu'au 1er mars 2024 et 2 sur 3 à compter du 2 mars 2024.							
	Article 23.1 du RSGEE prévoit : 5 ans pour se conformer au ratio réglementaire lors d'un nouveau permis.							
	Article 23.2 du RSGEE prévoit : 5 ans pour se conformer au ratio réglementaire lorsque le permis a été modifié pour 8 places ou plus.							
Total CPE + GS								
Région administrative	Nombre EQ	Proportion EQ	Nombre ENQ	Proportion ENQ	Nombre qui répond aux exigences du ratio 2 sur 3	Nombre de places subventionnées en 2021-2022	Nombre qui ne répond pas aux exigences du ratio 2 sur 3	Nombre de places subventionnées en 2021-2022
Bas-Saint-Laurent	292	87%	42	13%	16	1569	1	107
Saguenay-Lac-Saint-Jean	630	83%	126	17%	39	3624	3	217
Capitale-Nationale	1816	77%	543	23%	103	10113	36	2138
Mauricie	570	83%	117	17%	28	3266	4	236
Estrie	1208	81%	291	19%	68	6874	8	571
Montréal	5732	77%	1726	23%	404	33788	124	9093
Outaouais	840	64%	469	36%	27	2661	38	3955
Abiti-Témiscamingue	252	66%	131	34%	10	1193	7	720
Côte-Nord	133	67%	66	33%	7	620	6	442
Nord-du-Québec	65	63%	39	37%	2	289	4	163
Gapésie-Îles-de-la-Madeleine	111	72%	42	28%	5	618	3	132
Chaudière-Appalaches	1125	82%	252	18%	50	6007	11	928
Laval	1112	80%	275	20%	69	6247	22	1423
Lanaudière	1302	81%	314	19%	72	7751	10	813
Laurentides	1394	78%	392	22%	73	7810	20	1610
Montérégie	3645	79%	998	21%	175	20333	58	4492
Centre-du-Québec	638	82%	140	18%	32	3562	4	268
Total	20864	78%	5962	22%	1180	116325	359	27308

Annexe 2 - Données sur la qualification du personnel éducateur - CPE

Légende:

- ETC = Équivalent temps complet ; 1 ETC = 1664 heures par année pour les éducatrices ; 1820 heures par année pour les autres membres du personnel et 261 jours rémunérés pour le personnel de gestion
- BC = Bureau coordonnateur
- CPE = Centre de la petite enfance
- GS = Garderie subventionnée
- GNS = Garderie non subventionnée
- GNS = Garderie non subventionnée

Tableau 2A	Source : <u>Rapports d'activités</u> complétés par les SGEE pour l'année financière 2021-2022						
	Données en individus - IL S'AGIT DE DONNÉES PRÉLIMINAIRES						
	Article 23 du RSGEE prévoit un ratio de qualification de 2 sur 3.						
	L'application actuelle et à venir : 1 sur 2 jusqu'au 1er mars 2024 et 2 sur 3 à compter du 2 mars 2024.						
	Article 23.1 du RSGEE prévoit : 5 ans pour se conformer au ratio réglementaire lors d'un nouveau permis.						
	Article 23.2 du RSGEE prévoit : 5 ans pour se conformer au ratio réglementaire lorsque le permis a été modifié pour 8 places ou plus.						
	CPE						
Région administrative	Nombre EQ	Proportion EQ	Nombre ENQ	Proportion ENQ	Nombre qui répond aux exigences du ratio 2 sur 3	Nombre qui ne répont pas aux exigences du ratio 2 sur 3	Nombre de places subventionnées en 2021-2022
Bas-Saint-Laurent	441	82%	97	18%	38	7	2065
Saguenay-Lac-Saint-Jean	668	80%	167	20%	49	8	3062
Capitale-Nationale	1638	78%	467	22%	122	23	8789
Mauricie	627	78%	181	22%	53	6	3165
Estrie	1148	77%	346	23%	90	14	5950
Montréal	3898	78%	1087	22%	290	68	23956
Outaouais	704	62%	425	38%	46	37	5003
Abiti-Témiscamingue	298	65%	159	35%	17	16	1866
Côte-Nord	187	64%	104	36%	10	13	1169
Nord-du-Québec	192	63%	112	37%	8	12	1194
Gapésie-Îles-de-la-Madeleine	196	66%	102	34%	17	4	993
Chaudière-Appalaches	1075	80%	261	20%	84	10	5347
Laval	720	85%	124	15%	54	5	3907
Lanaudière	1016	83%	214	17%	72	4	5093
Laurentides	1155	81%	268	19%	80	13	6154
Montréal	2946	81%	687	19%	219	25	15768
Centre-du-Québec	621	79%	167	21%	49	4	2927
Total	17530	78%	4968	22%	1298	269	96408

Annexe 2 - Données sur la qualification du personnel éducateur - GS

Légende:

- ETC = Équivalent temps complet ; 1 ETC = 1664 heures par année pour les éducatrices ; 1820 heures par année pour les autres membres du personnel et 261 jours rémunérés pour le personnel de gestion
- BC = Bureau coordonnateur
- CPE = Centre de la petite enfance
- GS = Garderie subventionnée
- GNS = Garderie non subventionné
- GNS = Garderie non subventionnée

Tableau 2B	Source : <u>Rapports d'activités</u> complétés par les SGEE pour l'année financière 2021-2022						
	Données en individus - IL S'AGIT DE DONNÉES PRÉLIMINAIRES						
	Article 23 du RSGEE prévoit un ratio de qualification de 2 sur 3.						
	L'application actuelle et à venir : 1 sur 2 jusqu'au 1er mars 2024 et 2 sur 3 à compter du 2 mars 2024.						
	Article 23.1 du RSGEE prévoit : 5 ans pour se conformer au ratio réglementaire lors d'un nouveau permis.						
	Article 23.2 du RSGEE prévoit : 5 ans pour se conformer au ratio réglementaire lorsque le permis a été modifié pour 8 places ou plus.						
	GS						
Région administrative	Nombre EQ	Proportion EQ	Nombre ENQ	Proportion ENQ	Nombre qui répond aux exigences du ratio 2 sur 3	Nombre qui ne répont pas aux exigences du ratio 2 sur 3	Nombre de places subventionnées en 2021-2022
Bas-Saint-Laurent	4	67%	2	33%	1	0	21
Saguenay-Lac-Saint-Jean	85	64%	47	36%	7	1	448
Capitale-Nationale	419	65%	227	35%	41	15	3184
Mauricie	50	66%	26	34%	4	1	380
Estrie	50	69%	22	31%	3	1	280
Montréal	2008	68%	955	32%	204	69	18498
Outaouais	174	63%	103	37%	15	9	1553
Abiti-Témiscamingue	8	57%	6	43%	0	1	80
Côte-Nord	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Nord-du-Québec	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Gapésie-Îles-de-la-Madeleine	3	75%	1	25%	1	0	23
Chaudière-Appalaches	135	63%	80	37%	11	8	1094
Laval	441	68%	211	32%	42	11	3569
Lanaudière	437	72%	169	28%	39	6	3034
Laurentides	407	65%	220	35%	26	16	3156
Montréal	1071	64%	609	36%	83	45	8998
Centre-du-Québec	109	71%	45	29%	9	3	659
Total	5401	66%	2723	34%	486	186	44977

Annexe 2 - Données sur la qualification du personnel éducateur - GNS

Légende:

- ETC = Équivalent temps complet ; 1 ETC = 1664 heures par année pour les éducatrices ; 1820 heures par année pour les autres membres du personnel et 261 jours rémunérés pour le personnel de gestion
- BC = Bureau coordonnateur
- CPE = Centre de la petite enfance
- GS = Garderie subventionnée
- GNS = Garderie non subventionnée
- GNS = Garderie non subventionnée

Tableau 2C	Source : <u>Rapports d'activités</u> complétés par les SGEE pour l'année financière 2021-2022						
	Données en individus - IL S'AGIT DE DONNÉES PRÉLIMINAIRES						
	Article 23 du RSGEE prévoit un ratio de qualification de 2 sur 3.						
	L'application actuelle et à venir : 1 sur 2 jusqu'au 1er mars 2024 et 2 sur 3 à compter du 2 mars 2024.						
	Article 23.1 du RSGEE prévoit : 5 ans pour se conformer au ratio réglementaire lors d'un nouveau permis.						
	Article 23.2 du RSGEE prévoit : 5 ans pour se conformer au ratio réglementaire lorsque le permis a été modifié pour 8 places ou plus.						
	GNS						
Région administrative	Nombre EQ	Proportion EQ	Nombre ENQ	Proportion ENQ	Nombre qui répond aux exigences du ratio 2 sur 3	Nombre qui ne répont pas aux exigences du ratio 2 sur 3	Nombre de places en 2021-2022
Bas-Saint-Laurent	7	32%	15	68%	0	5	203
Saguenay-Lac-Saint-Jean	118	55%	96	45%	10	12	1214
Capitale-Nationale	441	40%	656	60%	27	83	6336
Mauricie	48	48%	52	52%	4	7	555
Estrie	75	57%	57	43%	10	8	796
Montréal	1422	49%	1475	51%	136	306	23456
Outaouais	139	43%	186	57%	6	37	2219
Abiti-Témiscamingue	21	45%	26	55%	1	3	250
Côte-Nord	N/A	N/A	N/A	N/A	NA	NA	NA
Nord-du-Québec	N/A	N/A	N/A	N/A	NA	NA	NA
Gapésie-Îles-de-la-Madeleine	2	33%	4	67%	0	1	26
Chaudière-Appalaches	148	45%	181	55%	7	25	1871
Laval	382	49%	390	51%	26	63	5319
Lanaudière	241	54%	207	46%	23	24	2857
Laurentides	317	49%	334	51%	19	51	3888
Montréal	855	47%	982	53%	51	134	11715
Centre-du-Québec	43	57%	32	43%	5	3	411
Total	4259	48%	4693	52%	325	762	61116

Annexe 2 - Données sur la qualification du personnel éducateur - Total CPE + GS +GNS

Légende:

ETC = Équivalent temps complet ; 1 ETC = 1664 heures par année pour les éducatrices ; 1820 heures par année pour les autres membres du personnel et 261 jours rémunérés pour le personnel de gestion

BC = Bureau coordonnateur

CPE = Centre de la petite enfance

GS = Garderie subventionnée

GNS = Garderie non subventionné

GNS = Garderie non subventionnée

Tableau 2D	Source : <u>Rapports d'activités</u> complétés par les SGEE pour l'année financière 2021-2022						
	Données en individus - IL S'AGIT DE DONNÉES PRÉLIMINAIRES						
	Article 23 du RSGEE prévoit un ratio de qualification de 2 sur 3.						
	L'application actuelle et à venir : 1 sur 2 jusqu'au 1er mars 2024 et 2 sur 3 à compter du 2 mars 2024.						
	Article 23.1 du RSGEE prévoit : 5 ans pour se conformer au ratio réglementaire lors d'un nouveau permis.						
	Article 23.2 du RSGEE prévoit : 5 ans pour se conformer au ratio réglementaire lorsque le permis a été modifié pour 8 places ou plus.						
	Total CPE + GS + GNS						
Région administrative	Nombre EQ	Proportion EQ	Nombre ENQ	Proportion ENQ	Nombre qui répond aux exigences du ratio 2 sur 3	Nombre qui ne répons pas aux exigences du ratio 2 sur 3	Nombre de places en 2021-2022
Bas-Saint-Laurent	452	80%	114	20%	39	12	2289
Saguenay-Lac-Saint-Jean	871	74%	310	26%	66	21	4724
Capitale-Nationale	2498	65%	1350	35%	190	121	18309
Mauricie	725	74%	259	26%	61	14	4100
Estrie	1273	75%	425	25%	103	23	7026
Montréal	7328	68%	3517	32%	630	443	65910
Outaouais	1017	59%	714	41%	67	83	8775
Abiti-Témiscamingue	327	63%	191	37%	18	20	2196
Côte-Nord	187	64%	104	36%	10	13	1169
Nord-du-Québec	192	63%	112	37%	8	12	1194
Gapésie-Îles-de-la-Madeleine	201	65%	107	35%	18	5	1042
Chaudière-Appalaches	1358	72%	522	28%	102	43	8312
Laval	1543	68%	725	32%	122	79	12795
Lanaudière	1694	74%	590	26%	134	34	10984
Laurentides	1879	70%	822	30%	125	80	13198
Montréal	4872	68%	2278	32%	353	204	36481
Centre-du-Québec	773	76%	244	24%	63	10	3997
Total	27190	69%	12384	31%	2109	1217	202501

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-103

Indiquer le nombre de postes (ETC) de personnel éducateur non qualifié pour 2022-2023 dans les garderies subventionnées. Fournir les prévisions pour 2023-2024.

Réponse

Les données dont dispose le Ministère sont présentées dans l’annexe 1 – Données sur le personnel dans les SGEE.

Annexe 1 - Données sur le personnel dans les SGEE - Nombre d'ETC

Légende:

ETC = Équivalent temps complet ; 1 ETC = 1664 heures par année pour les éducatrices ; 1820 heures par année pour les autres membres du personnel et 261 jours rémunérés pour le personnel de gestion.

Masse salariale = correspond au salaire de base; elle exclut les contributions de l'employeur et les avantages sociaux tels que l'assurance collective et le regime de retraite.

BC = Bureau coordonnateur

CPE = Centre de la petite enfance

GS = Garderie subventionnée

GNS = Garderie non subventionnée

N.D. = non disponible

* Estimation produite à partir des données disponibles sur les places dans Conception administrative Famille Enfance (CAFE) au 1 décembre 2022 et du ratio d’enfants par éducatrice observé en GS, en considérant 1 ETC de personnel de garde par 6,1 places (proportion observée en GS) et en supposant un taux d’occupation des places à 60 %.

** À titre indicatif, puisque les données proviennent de sources différentes.

Tableau 1A		Source: Rapport financier 2021-2022 - Données en ETC						
		Nombre d'ETC						
Catégories d'emploi		CPE	BC	Total CPE & BC	GS	Total CPE - BC - GS	GNS*	Total CPE+BC+GS+GNS**
Personnel éducateur	Éducatrice qualifiée	15 589	-	15 589	5 275	20 864	6 470	33 296
	Éducatrice non qualifiée	3 616	-	3 616	2 346	5 962		
	Total personnel éducateur	19 206	-	19 206	7 621	26 826	n.d.	n.d.
Autres	Éducatrice spécialisée	427	-	427	68	495	n. d.	n. d.
	Aide-éducatrice	236	-	236	187	424	n. d.	n. d.
	Agente de conformité	-	190	190	-	190	n. d.	n. d.
	Responsable de l'alimentation ou cuisinière	1 140	-	1 140	386	1 526	n. d.	n. d.
	Préposée	497	-	497	121	618	n. d.	n. d.
	Agente-conseil en soutien pédagogique et technique	326	223	548	27	575	n. d.	n. d.
	Total autres	2 626	412	3 039	789	3 828	n. d.	n. d.
Personnel de soutien administratif	Adjointe administrative	277	65	342	89	430	n. d.	n. d.
	Commis comptable ou secrétaire comptable	99	64	163	29	192	n. d.	n. d.
	Secrétaire-réceptionniste	52	25	76	12	88	n. d.	n. d.
	Total personnel de soutien administratif	428	153	581	129	710	n. d.	n. d.
Personnel de gestion	Directrice générale	761	91	852	495	1 346	n. d.	n. d.
	Directrice adjointe - volet administration	131	26	157	211	368	n. d.	n. d.
	Directrice adjointe dans un BC	-	75	75	-	75	n. d.	n. d.
	Directrice adjointe en installation	767	-	767	107	874	n. d.	n. d.
	Total personnel de gestion	1 660	192	1 851	812	2 663	n. d.	n. d.
Grand total		23 919	757	24 676	9 351	34 027	40 497	

Annexe 1 - Données sur le personnel dans les SGEE - Masse salariale

Légende:

ETC = Équivalent temps complet ; 1 ETC = 1664 heures par année pour les éducatrices ; 1820 heures par année pour les autres membres du personnel et 261 jours rémunérés pour le personnel de gestion.

Masse salariale = correspond au salaire de base; elle exclut les contributions de l'employeur et les avantages sociaux tels que l'assurance collective et le regime de retraite.

BC = Bureau coordonnateur

CPE = Centre de la petite enfance

GS = Garderie subventionnée

GNS = Garderie non subventionnée

N.D. = non disponible

* Estimation produite à partir des données disponibles sur les places dans Conception administrative Famille Enfance (CAFE) au 1 décembre 2022 et du ratio d'enfants par éducatrice observé en GS, en considérant 1 ETC de personnel de garde par 6,1 places (proportion observée en GS) et en supposant un taux d'occupation des places à 60 %.

** À titre indicatif, puisque les données proviennent de sources différentes.

Tableau 1B		Source: Rapport financier 2021-2022 - Données en ETC				
		Masse salariale pour 2021-2022				
Catégories d'emploi		CPE	BC	CPE & BC	GS	CPE & BC & GS
Personnel éducateur	Éducatrice qualifiée	664 633 787 \$	- \$	664 633 787 \$	210 046 829 \$	874 680 616 \$
	Éducatrice non qualifiée	119 737 234 \$	- \$	119 737 234 \$	72 855 434 \$	192 592 668 \$
	Total personnel éducateur	784 371 021 \$	- \$	784 371 021 \$	282 902 263 \$	1 067 273 284 \$
Autres	Éducatrice spécialisée	16 505 027 \$	- \$	16 505 027 \$	2 533 472 \$	19 038 499 \$
	Aide-éducatrice	7 639 672 \$	- \$	7 639 672 \$	5 779 711 \$	13 419 383 \$
	Agente de conformité	- \$	8 746 746 \$	8 746 746 \$	- \$	8 746 746 \$
	Responsable de l'alimentation ou cuisinière	43 919 556 \$	- \$	43 919 556 \$	13 263 150 \$	57 182 706 \$
	Préposée	15 047 384 \$		15 047 384 \$	4 083 790 \$	19 131 174 \$
	Agente-conseil en soutien pédagogique et technique	16 247 370 \$	11 152 352 \$	27 399 722 \$	1 354 735 \$	28 754 457 \$
	Total autres	99 359 009 \$	19 899 098 \$	119 258 107 \$	27 014 858 \$	146 272 965 \$
Personnel de soutien administratif	Adjointe administrative	12 903 878 \$	3 039 469 \$	15 943 347 \$	3 963 438 \$	19 906 785 \$
	Commis comptable ou secrétaire comptable	3 767 494 \$	2 382 794 \$	6 150 288 \$	1 153 551 \$	7 303 839 \$
	Secrétaire-réceptionniste	1 797 888 \$	847 340 \$	2 645 228 \$	387 957 \$	3 033 185 \$
	Total personnel de soutien administratif	18 469 260 \$	6 269 603 \$	24 738 863 \$	5 504 946 \$	30 243 809 \$
Personnel de gestion	Directrice générale	70 747 044 \$	8 021 042 \$	78 768 086 \$	30 821 330 \$	109 589 416 \$
	Directrice adjointe - volet administration	8 308 426 \$	1 327 039 \$	9 635 465 \$	10 166 951 \$	19 802 416 \$
	Directrice adjointe dans un BC	- \$	4 932 793 \$	4 932 793 \$	- \$	4 932 793 \$
	Directrice adjointe en installation	49 337 264 \$	- \$	49 337 264 \$	5 226 607 \$	54 563 871 \$
	Total personnel de gestion	128 392 734 \$	14 280 874 \$	142 673 608 \$	46 214 888 \$	188 888 496 \$
	Grand total	1 030 592 024 \$	40 449 575 \$	1 071 041 599 \$	361 636 955 \$	1 432 678 554 \$

Annexe 1 - Données sur le personnel dans les SGEE - Rémunération moyenne

Légende:

ETC = Équivalent temps complet ; 1 ETC = 1664 heures par année pour les éducatrices ; 1820 heures par année pour les autres membres du personnel et 261 jours rémunérés pour le personnel de gestion.

Masse salariale = correspond au salaire de base; elle exclut les contributions de l'employeur et les avantages sociaux tels que l'assurance collective et le regime de retraite.

BC = Bureau coordonnateur

CPE = Centre de la petite enfance

GS = Garderie subventionnée

GNS = Garderie non subventionnée

N.D. = non disponible

* Estimation produite à partir des données disponibles sur les places dans Conception administrative Famille Enfance (CAFE) au 1 décembre 2022 et du ratio d'enfants par éducatrice observé en GS, en considérant 1 ETC de personnel de garde par 6,1 places (proportion observée en GS) et en supposant un taux d'occupation des places à 60 %.

** À titre indicatif, puisque les données proviennent de sources différentes.

Tableau 1C		Source: Rapport financier 2021-2022 - Données en ETC			
		Rémunération moyenne en 2021-2022			
Catégories d'emploi		CPE	BC	GS	Total
Personnel éducateur	Éducatrice qualifiée	42 634 \$	- \$	39 822 \$	41 923 \$
	Éducatrice non qualifiée	33 110 \$	- \$	31 055 \$	32 301 \$
	Total personnel éducateur	40 841 \$	- \$	37 123 \$	39 785 \$
Autres	Éducatrice spécialisée	38 684 \$	- \$	37 157 \$	38 474 \$
	Aide-éducatrice	32 338 \$	- \$	30 857 \$	31 683 \$
	Agente de conformité	- \$	46 082 \$	- \$	46 082 \$
	Responsable de l'alimentation ou cuisinière	38 509 \$	- \$	34 393 \$	37 469 \$
	Préposée	30 279 \$	- \$	33 672 \$	30 945 \$
	Agente-conseil en soutien pédagogique et technique	49 861 \$	50 104 \$	50 523 \$	49 986 \$
	Total autres	37 834 \$	48 253 \$	34 230 \$	38 213 \$
Personnel de soutien administratif	Adjointe administrative	46 643 \$	46 765 \$	44 691 \$	46 259 \$
	Commis comptable ou secrétaire comptable	37 934 \$	37 490 \$	40 052 \$	38 105 \$
	Secrétaire-réceptionniste	34 861 \$	34 302 \$	33 581 \$	34 536 \$
	Total personnel de soutien administratif	43 199 \$	40 910 \$	42 661 \$	42 607 \$
Personnel de gestion	Directrice générale	92 958 \$	88 329 \$	62 318 \$	81 391 \$
	Directrice adjointe - volet administration	63 236 \$	51 834 \$	48 294 \$	53 883 \$
	Directrice adjointe dans un BC	- \$	65 640 \$	- \$	65 640 \$
	Directrice adjointe en installation	64 318 \$	- \$	48 852 \$	62 425 \$
	Total personnel de gestion	77 367 \$	74 551 \$	56 909 \$	70 926 \$
Grand total		43 087 \$	53 419 \$	38 674 \$	42 104 \$

Annexe 1 - Données sur le personnel dans les SGEE, par région - CPE CPE-BC et GS

Légende:

BC = Bureau coordonnateur CPE = Centre de la petite enfance
GS = Garderie subventionnée GNS = Garderie non subventionnée
N.D. = non disponible

Tableau 2	Source : Rapports d'activités complétés par les SGEE pour l'année financière 2021-2022 - Données en individus - IL S'AGIT DE DONNÉES PRÉLIMINAIRES														
	CPE et CPE-BC			BC (12 BC)			GS			GNS			Total		
	Gestionnaires	Éducatrices	Autres employés	Gestionnaires	Éducatrices	Autres employés	Gestionnaires	Éducatrices	Autres employés	Gestionnaires	Éducatrices	Autres employés	Gestionnaires	Éducatrices	Autres employés
Bas-Saint-Laurent	41	538	124	N.D.	N.D.	N.D.	1	6	1	4	22	1	46	566	126
Saguenay-Lac-Saint-Jean	73	835	148	N.D.	N.D.	N.D.	23	132	27	44	214	25	140	1 181	200
Capitale-Nationale	199	2 105	436	6	N.D.	16	82	646	94	184	1 097	113	471	3 848	659
Mauricie	73	808	137	N.D.	N.D.	N.D.	15	76	8	21	100	13	109	984	158
Estrie	153	1 494	243	N.D.	N.D.	N.D.	6	72	11	25	132	13	184	1 698	267
Montréal	486	4 985	799	6	N.D.	24	405	2 963	417	628	2 897	348	1 525	10 845	1 588
Outaouais	109	1 129	197	N.D.	N.D.	N.D.	33	277	42	58	325	44	200	1 731	283
Abiti-Témiscamingue	35	457	78	N.D.	N.D.	N.D.	1	14	1	12	47	19	48	518	98
Côte-Nord	27	291	58	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	27	291	58
Nord-du-Québec	26	304	109	1	N.D.	1	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	27	304	110
Gapésie-Îles-de-la-Madeleine	20	298	65	N.D.	N.D.	N.D.	1	4	2	-	6	1	21	308	68
Chaudière-Appalaches	100	1 336	267	5	N.D.	14	26	215	32	51	329	39	182	1 880	352
Laval	79	844	161	N.D.	N.D.	N.D.	87	652	85	142	772	86	308	2 268	332
Lanaudière	98	1 230	217	N.D.	N.D.	N.D.	61	606	69	64	448	49	223	2 284	335
Laurentides	141	1 423	255	N.D.	N.D.	N.D.	68	627	58	112	651	75	321	2 701	388
Montréal	349	3 633	679	N.D.	N.D.	N.D.	218	1 680	181	287	1 837	182	854	7 150	1 042
Centre-du-Québec	56	788	169	N.D.	N.D.	N.D.	20	154	20	16	75	17	92	1 017	206
Sous-total	2 065	22 498	4 142	18	N.D.	55	1 047	8 124	1 048	1 648	8 952	1 025	4 778	39 574	6 270
Grand Total			28 705			73			10 219			11 625			50 622

Annexe 2 - Données sur la qualification du personnel éducateur - CPE

Légende:

ETC = Équivalent temps complet ; 1 ETC = 1664 heures par année pour les éducatrices ; 1820 heures par année pour les autres membres du personnel et 261 jours rémunérés pour le personnel de gestion

BC = Bureau coordonnateur

CPE = Centre de la petite enfance

GS = Garderie subventionnée

GNS = Garderie non subventionnée

GNS = Garderie non subventionnée

Tableau 1A	Source: <u>Rapport financier annuel 2021-2022</u> - Données en équivalent temps complet (ETC)							
	Article 23 du RSGEE prévoit un ratio de qualification de 2 sur 3.							
	L'application actuelle et à venir : 1 sur 2 jusqu'au 1er mars 2024 et 2 sur 3 à compter du 2 mars 2024.							
	Article 23.1 du RSGEE prévoit : 5 ans pour se conformer au ratio réglementaire lors d'un nouveau permis.							
	Article 23.2 du RSGEE prévoit : 5 ans pour se conformer au ratio réglementaire lorsque le permis a été modifié pour 8 places ou plus.							
Région administrative	Nombre EQ	Proportion EQ	Nombre ENQ	Proportion ENQ	Nombre qui répond aux exigences du ratio 2 sur 3	Nombre de places subventionnées en 2021-2022	Nombre qui ne répond pas aux exigences du ratio 2 sur 3	Nombre de places subventionnées en 2021-2022
Bas-Saint-Laurent	288	87%	41	13%	15	1548	1	107
Saguenay-Lac-Saint-Jean	556	86%	92	14%	34	3283	0	0
Capitale-Nationale	1441	80%	355	20%	75	8267	10	692
Mauricie	524	84%	98	16%	25	3026	2	96
Estrie	1033	83%	213	17%	56	5954	4	241
Montréal	3647	81%	840	19%	226	21574	24	2271
Outaouais	674	64%	381	36%	18	2032	24	3021
Abiti-Témiscamingue	246	67%	122	33%	10	1193	6	640
Côte-Nord	133	67%	66	33%	7	620	6	442
Nord-du-Québec	65	63%	39	37%	2	289	4	163
Gapésie-Îles-de-la-Madeleine	111	74%	38	26%	5	618	2	109
Chaudière-Appalaches	1003	84%	193	16%	40	5440	3	403
Laval	672	86%	108	14%	36	3881	0	0
Lanaudière	895	84%	176	16%	36	5151	1	183
Laurentides	1030	83%	206	17%	50	5960	2	239
Montréal	2743	83%	542	17%	115	15909	4	658
Centre-du-Québec	528	83%	108	17%	22	2985	1	65
Total	15589	81%	3616	19%	772	87730	94	9330

Annexe 2 - Données sur la qualification du personnel éducateur - GS

Légende:

ETC = Équivalent temps complet ; 1 ETC = 1664 heures par année pour les éducatrices ; 1820 heures par année pour les autres membres du personnel et 261 jours rémunérés pour le personnel de gestion

BC = Bureau coordonnateur

CPE = Centre de la petite enfance

GS = Garderie subventionnée

GNS = Garderie non subventionnée

GNS = Garderie non subventionnée

Tableau 1B	Source: <u>Rapport financier annuel 2021-2022</u> - Données en équivalent temps complet (ETC)							
	Article 23 du RSGEE prévoit un ratio de qualification de 2 sur 3.							
	L'application actuelle et à venir : 1 sur 2 jusqu'au 1er mars 2024 et 2 sur 3 à compter du 2 mars 2024.							
	Article 23.1 du RSGEE prévoit : 5 ans pour se conformer au ratio réglementaire lors d'un nouveau permis.							
	Article 23.2 du RSGEE prévoit : 5 ans pour se conformer au ratio réglementaire lorsque le permis a été modifié pour 8 places ou plus.							
Région administrative	Nombre EQ	Proportion EQ	Nombre ENQ	Proportion ENQ	Nombre qui répond aux exigences du ratio 2 sur 3	Nombre de places subventionnées en 2021-2022	Nombre qui ne répond pas aux exigences du ratio 2 sur 3	Nombre de places subventionnées en 2021-2022
Bas-Saint-Laurent	4	79%	1	21%	1	21	0	0
Saguenay-Lac-Saint-Jean	74	69%	33	31%	5	341	3	217
Capitale-Nationale	375	67%	188	33%	28	1846	26	1446
Mauricie	46	70%	19	30%	3	240	2	140
Estrie	175	69%	78	31%	12	920	4	330
Montréal	2086	70%	886	30%	178	12214	100	6822
Outaouais	166	65%	88	35%	9	629	14	934
Abiti-Témiscamingue	6	39%	10	61%	0	0	1	80
Côte-Nord					0	0	0	0
Nord-du-Québec					0	0	0	0
Gapésie-Îles-de-la-Madeleine	0	8%	4	92%	0	0	1	23
Chaudière-Appalaches	122	67%	59	33%	10	567	8	525
Laval	440	72%	167	28%	33	2366	22	1423
Lanaudière	407	75%	139	25%	36	2600	9	630
Laurentides	364	66%	186	34%	23	1850	18	1371
Montérégie	902	66%	455	34%	60	4424	54	3834
Centre-du-Québec	110	77%	32	23%	10	577	3	203
Total	5275	69%	2346	31%	408	28595	265	17978

Annexe 2 - Données sur la qualification du personnel éducateur - CPE + GS

Légende:

ETC = Équivalent temps complet ; 1 ETC = 1664 heures par année pour les éducatrices ; 1820 heures par année pour les autres membres du personnel et 261 jours rémunérés pour le personnel de gestion

BC = Bureau coordonnateur

CPE = Centre de la petite enfance

GS = Garderie subventionnée

GNS = Garderie non subventionnée

GNS = Garderie non subventionnée

Tableau 1C	Source: Rapport financier annuel 2021-2022 - Données en équivalent temps complet (ETC)							
	Article 23 du RSGEE prévoit un ratio de qualification de 2 sur 3.							
	L'application actuelle et à venir : 1 sur 2 jusqu'au 1er mars 2024 et 2 sur 3 à compter du 2 mars 2024.							
	Article 23.1 du RSGEE prévoit : 5 ans pour se conformer au ratio réglementaire lors d'un nouveau permis.							
	Article 23.2 du RSGEE prévoit : 5 ans pour se conformer au ratio réglementaire lorsque le permis a été modifié pour 8 places ou plus.							
	Total CPE + GS							
Région administrative	Nombre EQ	Proportion EQ	Nombre ENQ	Proportion ENQ	Nombre qui répond aux exigences du ratio 2 sur 3	Nombre de places subventionnées en 2021-2022	Nombre qui ne répond pas aux exigences du ratio 2 sur 3	Nombre de places subventionnées en 2021-2022
Bas-Saint-Laurent	292	87%	42	13%	16	1569	1	107
Saguenay-Lac-Saint-Jean	630	83%	126	17%	39	3624	3	217
Capitale-Nationale	1816	77%	543	23%	103	10113	36	2138
Mauricie	570	83%	117	17%	28	3266	4	236
Estrie	1208	81%	291	19%	68	6874	8	571
Montréal	5732	77%	1726	23%	404	33788	124	9093
Outaouais	840	64%	469	36%	27	2661	38	3955
Abiti-Témiscamingue	252	66%	131	34%	10	1193	7	720
Côte-Nord	133	67%	66	33%	7	620	6	442
Nord-du-Québec	65	63%	39	37%	2	289	4	163
Gapésie-Îles-de-la-Madeleine	111	72%	42	28%	5	618	3	132
Chaudière-Appalaches	1125	82%	252	18%	50	6007	11	928
Laval	1112	80%	275	20%	69	6247	22	1423
Lanaudière	1302	81%	314	19%	72	7751	10	813
Laurentides	1394	78%	392	22%	73	7810	20	1610
Montérégie	3645	79%	998	21%	175	20333	58	4492
Centre-du-Québec	638	82%	140	18%	32	3562	4	268
Total	20864	78%	5962	22%	1180	116325	359	27308

Annexe 2 - Données sur la qualification du personnel éducateur - CPE

Légende:

ETC = Équivalent temps complet ; 1 ETC = 1664 heures par année pour les éducatrices ; 1820 heures par année pour les autres membres du personnel et 261 jours rémunérés pour le personnel de gestion

BC = Bureau coordonnateur

CPE = Centre de la petite enfance

GS = Garderie subventionnée

GNS = Garderie non subventionnée

GNS = Garderie non subventionnée

Tableau 2A	Source : <u>Rapports d'activités</u> complétés par les SGEE pour l'année financière 2021-2022						
	Données en individus - IL S'AGIT DE DONNÉES PRÉLIMINAIRES						
	Article 23 du RSGEE prévoit un ratio de qualification de 2 sur 3.						
	L'application actuelle et à venir : 1 sur 2 jusqu'au 1er mars 2024 et 2 sur 3 à compter du 2 mars 2024.						
	Article 23.1 du RSGEE prévoit : 5 ans pour se conformer au ratio réglementaire lors d'un nouveau permis.						
	Article 23.2 du RSGEE prévoit : 5 ans pour se conformer au ratio réglementaire lorsque le permis a été modifié pour 8 places ou plus.						
	CPE						
Région administrative	Nombre EQ	Proportion EQ	Nombre ENQ	Proportion ENQ	Nombre qui répond aux exigences du ratio 2 sur 3	Nombre qui ne répont pas aux exigences du ratio 2 sur 3	Nombre de places subventionnées en 2021-2022
Bas-Saint-Laurent	441	82%	97	18%	38	7	2065
Saguenay-Lac-Saint-Jean	668	80%	167	20%	49	8	3062
Capitale-Nationale	1638	78%	467	22%	122	23	8789
Mauricie	627	78%	181	22%	53	6	3165
Estrie	1148	77%	346	23%	90	14	5950
Montréal	3898	78%	1087	22%	290	68	23956
Outaouais	704	62%	425	38%	46	37	5003
Abiti-Témiscamingue	298	65%	159	35%	17	16	1866
Côte-Nord	187	64%	104	36%	10	13	1169
Nord-du-Québec	192	63%	112	37%	8	12	1194
Gapésie-Îles-de-la-Madeleine	196	66%	102	34%	17	4	993
Chaudière-Appalaches	1075	80%	261	20%	84	10	5347
Laval	720	85%	124	15%	54	5	3907
Lanaudière	1016	83%	214	17%	72	4	5093
Laurentides	1155	81%	268	19%	80	13	6154
Montréal	2946	81%	687	19%	219	25	15768
Centre-du-Québec	621	79%	167	21%	49	4	2927
Total	17530	78%	4968	22%	1298	269	96408

Annexe 2 - Données sur la qualification du personnel éducateur - GS

Légende:

- ETC = Équivalent temps complet ; 1 ETC = 1664 heures par année pour les éducatrices ; 1820 heures par année pour les autres membres du personnel et 261 jours rémunérés pour le personnel de gestion
- BC = Bureau coordonnateur
- CPE = Centre de la petite enfance
- GS = Garderie subventionnée
- GNS = Garderie non subventionné
- GNS = Garderie non subventionnée

Tableau 2B	Source : <u>Rapports d'activités</u> complétés par les SGEE pour l'année financière 2021-2022						
	Données en individus - IL S'AGIT DE DONNÉES PRÉLIMINAIRES						
	Article 23 du RSGEE prévoit un ratio de qualification de 2 sur 3.						
	L'application actuelle et à venir : 1 sur 2 jusqu'au 1er mars 2024 et 2 sur 3 à compter du 2 mars 2024.						
	Article 23.1 du RSGEE prévoit : 5 ans pour se conformer au ratio réglementaire lors d'un nouveau permis.						
	Article 23.2 du RSGEE prévoit : 5 ans pour se conformer au ratio réglementaire lorsque le permis a été modifié pour 8 places ou plus.						
	GS						
Région administrative	Nombre EQ	Proportion EQ	Nombre ENQ	Proportion ENQ	Nombre qui répond aux exigences du ratio 2 sur 3	Nombre qui ne répont pas aux exigences du ratio 2 sur 3	Nombre de places subventionnées en 2021-2022
Bas-Saint-Laurent	4	67%	2	33%	1	0	21
Saguenay-Lac-Saint-Jean	85	64%	47	36%	7	1	448
Capitale-Nationale	419	65%	227	35%	41	15	3184
Mauricie	50	66%	26	34%	4	1	380
Estrie	50	69%	22	31%	3	1	280
Montréal	2008	68%	955	32%	204	69	18498
Outaouais	174	63%	103	37%	15	9	1553
Abiti-Témiscamingue	8	57%	6	43%	0	1	80
Côte-Nord	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Nord-du-Québec	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Gapésie-Îles-de-la-Madeleine	3	75%	1	25%	1	0	23
Chaudière-Appalaches	135	63%	80	37%	11	8	1094
Laval	441	68%	211	32%	42	11	3569
Lanaudière	437	72%	169	28%	39	6	3034
Laurentides	407	65%	220	35%	26	16	3156
Montréal	1071	64%	609	36%	83	45	8998
Centre-du-Québec	109	71%	45	29%	9	3	659
Total	5401	66%	2723	34%	486	186	44977

Annexe 2 - Données sur la qualification du personnel éducateur - GNS

Légende:

ETC = Équivalent temps complet ; 1 ETC = 1664 heures par année pour les éducatrices ; 1820 heures par année pour les autres membres du personnel et 261 jours rémunérés pour le personnel de gestion

BC = Bureau coordonnateur

CPE = Centre de la petite enfance

GS = Garderie subventionnée

GNS = Garderie non subventionné

GNS = Garderie non subventionnée

Tableau 2C	Source : <u>Rapports d'activités</u> complétés par les SGEE pour l'année financière 2021-2022						
	Données en individus - IL S'AGIT DE DONNÉES PRÉLIMINAIRES						
	Article 23 du RSGEE prévoit un ratio de qualification de 2 sur 3.						
	L'application actuelle et à venir : 1 sur 2 jusqu'au 1er mars 2024 et 2 sur 3 à compter du 2 mars 2024.						
	Article 23.1 du RSGEE prévoit : 5 ans pour se conformer au ratio réglementaire lors d'un nouveau permis.						
	Article 23.2 du RSGEE prévoit : 5 ans pour se conformer au ratio réglementaire lorsque le permis a été modifié pour 8 places ou plus.						
	GNS						
Région administrative	Nombre EQ	Proportion EQ	Nombre ENQ	Proportion ENQ	Nombre qui répond aux exigences du ratio 2 sur 3	Nombre qui ne répont pas aux exigences du ratio 2 sur 3	Nombre de places en 2021-2022
Bas-Saint-Laurent	7	32%	15	68%	0	5	203
Saguenay-Lac-Saint-Jean	118	55%	96	45%	10	12	1214
Capitale-Nationale	441	40%	656	60%	27	83	6336
Mauricie	48	48%	52	52%	4	7	555
Estrie	75	57%	57	43%	10	8	796
Montréal	1422	49%	1475	51%	136	306	23456
Outaouais	139	43%	186	57%	6	37	2219
Abiti-Témiscamingue	21	45%	26	55%	1	3	250
Côte-Nord	N/A	N/A	N/A	N/A	NA	NA	NA
Nord-du-Québec	N/A	N/A	N/A	N/A	NA	NA	NA
Gapésie-Îles-de-la-Madeleine	2	33%	4	67%	0	1	26
Chaudière-Appalaches	148	45%	181	55%	7	25	1871
Laval	382	49%	390	51%	26	63	5319
Lanaudière	241	54%	207	46%	23	24	2857
Laurentides	317	49%	334	51%	19	51	3888
Montréal	855	47%	982	53%	51	134	11715
Centre-du-Québec	43	57%	32	43%	5	3	411
Total	4259	48%	4693	52%	325	762	61116

Annexe 2 - Données sur la qualification du personnel éducateur - Total CPE + GS +GNS

Légende:

- ETC = Équivalent temps complet ; 1 ETC = 1664 heures par année pour les éducatrices ; 1820 heures par année pour les autres membres du personnel et 261 jours rémunérés pour le personnel de gestion
- BC = Bureau coordonnateur
- CPE = Centre de la petite enfance
- GS = Garderie subventionnée
- GNS = Garderie non subventionné
- GNS = Garderie non subventionnée

Tableau 2D	Source : <u>Rapports d'activités</u> complétés par les SGEE pour l'année financière 2021-2022						
	Données en individus - IL S'AGIT DE DONNÉES PRÉLIMINAIRES						
	Article 23 du RSGEE prévoit un ratio de qualification de 2 sur 3.						
	L'application actuelle et à venir : 1 sur 2 jusqu'au 1er mars 2024 et 2 sur 3 à compter du 2 mars 2024.						
	Article 23.1 du RSGEE prévoit : 5 ans pour se conformer au ratio réglementaire lors d'un nouveau permis.						
	Article 23.2 du RSGEE prévoit : 5 ans pour se conformer au ratio réglementaire lorsque le permis a été modifié pour 8 places ou plus.						
	Total CPE + GS + GNS						
Région administrative	Nombre EQ	Proportion EQ	Nombre ENQ	Proportion ENQ	Nombre qui répond aux exigences du ratio 2 sur 3	Nombre qui ne répons pas aux exigences du ratio 2 sur 3	Nombre de places en 2021-2022
Bas-Saint-Laurent	452	80%	114	20%	39	12	2289
Saguenay-Lac-Saint-Jean	871	74%	310	26%	66	21	4724
Capitale-Nationale	2498	65%	1350	35%	190	121	18309
Mauricie	725	74%	259	26%	61	14	4100
Estrie	1273	75%	425	25%	103	23	7026
Montréal	7328	68%	3517	32%	630	443	65910
Outaouais	1017	59%	714	41%	67	83	8775
Abiti-Témiscamingue	327	63%	191	37%	18	20	2196
Côte-Nord	187	64%	104	36%	10	13	1169
Nord-du-Québec	192	63%	112	37%	8	12	1194
Gapésie-Îles-de-la-Madeleine	201	65%	107	35%	18	5	1042
Chaudière-Appalaches	1358	72%	522	28%	102	43	8312
Laval	1543	68%	725	32%	122	79	12795
Lanaudière	1694	74%	590	26%	134	34	10984
Laurentides	1879	70%	822	30%	125	80	13198
Montréal	4872	68%	2278	32%	353	204	36481
Centre-du-Québec	773	76%	244	24%	63	10	3997
Total	27190	69%	12384	31%	2109	1217	202501

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-104

Indiquer le nombre de postes (ETC) de personnel éducateur qualifié pour 2022-2023 dans les garderies non subventionnées. Fournir les prévisions pour 2023-2024.

Réponse

Les données dont dispose le Ministère sont présentées dans l’annexe 1 – Données sur le personnel dans les SGEE.

Annexe 1 - Données sur le personnel dans les SGEE - Nombre d'ETC

Légende:

ETC = Équivalent temps complet ; 1 ETC = 1664 heures par année pour les éducatrices ; 1820 heures par année pour les autres membres du personnel et 261 jours rémunérés pour le personnel de gestion.

Masse salariale = correspond au salaire de base; elle exclut les contributions de l'employeur et les avantages sociaux tels que l'assurance collective et le regime de retraite.

BC = Bureau coordonnateur

CPE = Centre de la petite enfance

GS = Garderie subventionnée

GNS = Garderie non subventionnée

N.D. = non disponible

* Estimation produite à partir des données disponibles sur les places dans Conception administrative Famille Enfance (CAFE) au 1 décembre 2022 et du ratio d’enfants par éducatrice observé en GS, en considérant 1 ETC de personnel de garde par 6,1 places (proportion observée en GS) et en supposant un taux d’occupation des places à 60 %.

** À titre indicatif, puisque les données proviennent de sources différentes.

Tableau 1A		Source: Rapport financier 2021-2022 - Données en ETC						
		Nombre d'ETC						
Catégories d'emploi		CPE	BC	Total CPE & BC	GS	Total CPE - BC - GS	GNS*	Total CPE+BC+GS+GNS**
Personnel éducateur	Éducatrice qualifiée	15 589	-	15 589	5 275	20 864	6 470	33 296
	Éducatrice non qualifiée	3 616	-	3 616	2 346	5 962		
	Total personnel éducateur	19 206	-	19 206	7 621	26 826	n.d.	n.d.
Autres	Éducatrice spécialisée	427	-	427	68	495	n. d.	n. d.
	Aide-éducatrice	236	-	236	187	424	n. d.	n. d.
	Agente de conformité	-	190	190	-	190	n. d.	n. d.
	Responsable de l'alimentation ou cuisinière	1 140	-	1 140	386	1 526	n. d.	n. d.
	Préposée	497	-	497	121	618	n. d.	n. d.
	Agente-conseil en soutien pédagogique et technique	326	223	548	27	575	n. d.	n. d.
	Total autres	2 626	412	3 039	789	3 828	n. d.	n. d.
Personnel de soutien administratif	Adjointe administrative	277	65	342	89	430	n. d.	n. d.
	Commis comptable ou secrétaire comptable	99	64	163	29	192	n. d.	n. d.
	Secrétaire-réceptionniste	52	25	76	12	88	n. d.	n. d.
	Total personnel de soutien administratif	428	153	581	129	710	n. d.	n. d.
Personnel de gestion	Directrice générale	761	91	852	495	1 346	n. d.	n. d.
	Directrice adjointe - volet administration	131	26	157	211	368	n. d.	n. d.
	Directrice adjointe dans un BC	-	75	75	-	75	n. d.	n. d.
	Directrice adjointe en installation	767	-	767	107	874	n. d.	n. d.
	Total personnel de gestion	1 660	192	1 851	812	2 663	n. d.	n. d.
Grand total		23 919	757	24 676	9 351	34 027	40 497	

Annexe 1 - Données sur le personnel dans les SGEE - Masse salariale

Légende:

ETC = Équivalent temps complet ; 1 ETC = 1664 heures par année pour les éducatrices ; 1820 heures par année pour les autres membres du personnel et 261 jours rémunérés pour le personnel de gestion.

Masse salariale = correspond au salaire de base; elle exclut les contributions de l'employeur et les avantages sociaux tels que l'assurance collective et le regime de retraite.

BC = Bureau coordonnateur

CPE = Centre de la petite enfance

GS = Garderie subventionnée

GNS = Garderie non subventionnée

N.D. = non disponible

* Estimation produite à partir des données disponibles sur les places dans Conception administrative Famille Enfance (CAFE) au 1 décembre 2022 et du ratio d'enfants par éducatrice observé en GS, en considérant 1 ETC de personnel de garde par 6,1 places (proportion observée en GS) et en supposant un taux d'occupation des places à 60 %.

** À titre indicatif, puisque les données proviennent de sources différentes.

Tableau 1B		Source: Rapport financier 2021-2022 - Données en ETC				
		Masse salariale pour 2021-2022				
Catégories d'emploi		CPE	BC	CPE & BC	GS	CPE & BC & GS
Personnel éducateur	Éducatrice qualifiée	664 633 787 \$	- \$	664 633 787 \$	210 046 829 \$	874 680 616 \$
	Éducatrice non qualifiée	119 737 234 \$	- \$	119 737 234 \$	72 855 434 \$	192 592 668 \$
	Total personnel éducateur	784 371 021 \$	- \$	784 371 021 \$	282 902 263 \$	1 067 273 284 \$
Autres	Éducatrice spécialisée	16 505 027 \$	- \$	16 505 027 \$	2 533 472 \$	19 038 499 \$
	Aide-éducatrice	7 639 672 \$	- \$	7 639 672 \$	5 779 711 \$	13 419 383 \$
	Agente de conformité	- \$	8 746 746 \$	8 746 746 \$	- \$	8 746 746 \$
	Responsable de l'alimentation ou cuisinière	43 919 556 \$	- \$	43 919 556 \$	13 263 150 \$	57 182 706 \$
	Préposée	15 047 384 \$		15 047 384 \$	4 083 790 \$	19 131 174 \$
	Agente-conseil en soutien pédagogique et technique	16 247 370 \$	11 152 352 \$	27 399 722 \$	1 354 735 \$	28 754 457 \$
	Total autres	99 359 009 \$	19 899 098 \$	119 258 107 \$	27 014 858 \$	146 272 965 \$
Personnel de soutien administratif	Adjointe administrative	12 903 878 \$	3 039 469 \$	15 943 347 \$	3 963 438 \$	19 906 785 \$
	Commis comptable ou secrétaire comptable	3 767 494 \$	2 382 794 \$	6 150 288 \$	1 153 551 \$	7 303 839 \$
	Secrétaire-réceptionniste	1 797 888 \$	847 340 \$	2 645 228 \$	387 957 \$	3 033 185 \$
	Total personnel de soutien administratif	18 469 260 \$	6 269 603 \$	24 738 863 \$	5 504 946 \$	30 243 809 \$
Personnel de gestion	Directrice générale	70 747 044 \$	8 021 042 \$	78 768 086 \$	30 821 330 \$	109 589 416 \$
	Directrice adjointe - volet administration	8 308 426 \$	1 327 039 \$	9 635 465 \$	10 166 951 \$	19 802 416 \$
	Directrice adjointe dans un BC	- \$	4 932 793 \$	4 932 793 \$	- \$	4 932 793 \$
	Directrice adjointe en installation	49 337 264 \$	- \$	49 337 264 \$	5 226 607 \$	54 563 871 \$
	Total personnel de gestion	128 392 734 \$	14 280 874 \$	142 673 608 \$	46 214 888 \$	188 888 496 \$
	Grand total	1 030 592 024 \$	40 449 575 \$	1 071 041 599 \$	361 636 955 \$	1 432 678 554 \$

Annexe 1 - Données sur le personnel dans les SGEE - Rémunération moyenne

Légende:

ETC = Équivalent temps complet ; 1 ETC = 1664 heures par année pour les éducatrices ; 1820 heures par année pour les autres membres du personnel et 261 jours rémunérés pour le personnel de gestion.

Masse salariale = correspond au salaire de base; elle exclut les contributions de l'employeur et les avantages sociaux tels que l'assurance collective et le regime de retraite.

BC = Bureau coordonnateur

CPE = Centre de la petite enfance

GS = Garderie subventionnée

GNS = Garderie non subventionnée

N.D. = non disponible

* Estimation produite à partir des données disponibles sur les places dans Conception administrative Famille Enfance (CAFE) au 1 décembre 2022 et du ratio d'enfants par éducatrice observé en GS, en considérant 1 ETC de personnel de garde par 6,1 places (proportion observée en GS) et en supposant un taux d'occupation des places à 60 %.

** À titre indicatif, puisque les données proviennent de sources différentes.

Tableau 1C		Source: Rapport financier 2021-2022 - Données en ETC			
		Rémunération moyenne en 2021-2022			
Catégories d'emploi		CPE	BC	GS	Total
Personnel éducateur	Éducatrice qualifiée	42 634 \$	- \$	39 822 \$	41 923 \$
	Éducatrice non qualifiée	33 110 \$	- \$	31 055 \$	32 301 \$
	Total personnel éducateur	40 841 \$	- \$	37 123 \$	39 785 \$
Autres	Éducatrice spécialisée	38 684 \$	- \$	37 157 \$	38 474 \$
	Aide-éducatrice	32 338 \$	- \$	30 857 \$	31 683 \$
	Agente de conformité	- \$	46 082 \$	- \$	46 082 \$
	Responsable de l'alimentation ou cuisinière	38 509 \$	- \$	34 393 \$	37 469 \$
	Préposée	30 279 \$	- \$	33 672 \$	30 945 \$
	Agente-conseil en soutien pédagogique et technique	49 861 \$	50 104 \$	50 523 \$	49 986 \$
	Total autres	37 834 \$	48 253 \$	34 230 \$	38 213 \$
Personnel de soutien administratif	Adjointe administrative	46 643 \$	46 765 \$	44 691 \$	46 259 \$
	Commis comptable ou secrétaire comptable	37 934 \$	37 490 \$	40 052 \$	38 105 \$
	Secrétaire-réceptionniste	34 861 \$	34 302 \$	33 581 \$	34 536 \$
	Total personnel de soutien administratif	43 199 \$	40 910 \$	42 661 \$	42 607 \$
Personnel de gestion	Directrice générale	92 958 \$	88 329 \$	62 318 \$	81 391 \$
	Directrice adjointe - volet administration	63 236 \$	51 834 \$	48 294 \$	53 883 \$
	Directrice adjointe dans un BC	- \$	65 640 \$	- \$	65 640 \$
	Directrice adjointe en installation	64 318 \$	- \$	48 852 \$	62 425 \$
	Total personnel de gestion	77 367 \$	74 551 \$	56 909 \$	70 926 \$
	Grand total	43 087 \$	53 419 \$	38 674 \$	42 104 \$

Annexe 1 - Données sur le personnel dans les SGEE, par région - CPE CPE-BC et GS

Légende:

BC = Bureau coordonnateur CPE = Centre de la petite enfance
GS = Garderie subventionnée GNS = Garderie non subventionnée
N.D. = non disponible

Tableau 2	Source : Rapports d'activités complétés par les SGEE pour l'année financière 2021-2022 - Données en individus - IL S'AGIT DE DONNÉES PRÉLIMINAIRES														
	CPE et CPE-BC			BC (12 BC)			GS			GNS			Total		
	Gestionnaires	Éducatrices	Autres employés	Gestionnaires	Éducatrices	Autres employés	Gestionnaires	Éducatrices	Autres employés	Gestionnaires	Éducatrices	Autres employés	Gestionnaires	Éducatrices	Autres employés
Bas-Saint-Laurent	41	538	124	N.D.	N.D.	N.D.	1	6	1	4	22	1	46	566	126
Saguenay-Lac-Saint-Jean	73	835	148	N.D.	N.D.	N.D.	23	132	27	44	214	25	140	1 181	200
Capitale-Nationale	199	2 105	436	6	N.D.	16	82	646	94	184	1 097	113	471	3 848	659
Mauricie	73	808	137	N.D.	N.D.	N.D.	15	76	8	21	100	13	109	984	158
Estrie	153	1 494	243	N.D.	N.D.	N.D.	6	72	11	25	132	13	184	1 698	267
Montréal	486	4 985	799	6	N.D.	24	405	2 963	417	628	2 897	348	1 525	10 845	1 588
Outaouais	109	1 129	197	N.D.	N.D.	N.D.	33	277	42	58	325	44	200	1 731	283
Abiti-Témiscamingue	35	457	78	N.D.	N.D.	N.D.	1	14	1	12	47	19	48	518	98
Côte-Nord	27	291	58	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	27	291	58
Nord-du-Québec	26	304	109	1	N.D.	1	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	27	304	110
Gapésie-Îles-de-la-Madeleine	20	298	65	N.D.	N.D.	N.D.	1	4	2	-	6	1	21	308	68
Chaudière-Appalaches	100	1 336	267	5	N.D.	14	26	215	32	51	329	39	182	1 880	352
Laval	79	844	161	N.D.	N.D.	N.D.	87	652	85	142	772	86	308	2 268	332
Lanaudière	98	1 230	217	N.D.	N.D.	N.D.	61	606	69	64	448	49	223	2 284	335
Laurentides	141	1 423	255	N.D.	N.D.	N.D.	68	627	58	112	651	75	321	2 701	388
Montréal	349	3 633	679	N.D.	N.D.	N.D.	218	1 680	181	287	1 837	182	854	7 150	1 042
Centre-du-Québec	56	788	169	N.D.	N.D.	N.D.	20	154	20	16	75	17	92	1 017	206
Sous-total	2 065	22 498	4 142	18	N.D.	55	1 047	8 124	1 048	1 648	8 952	1 025	4 778	39 574	6 270
Grand Total			28 705			73			10 219			11 625			50 622

Annexe 2 - Données sur la qualification du personnel éducateur - CPE

Légende:

ETC = Équivalent temps complet ; 1 ETC = 1664 heures par année pour les éducatrices ; 1820 heures par année pour les autres membres du personnel et 261 jours rémunérés pour le personnel de gestion
BC = Bureau coordonnateur
CPE = Centre de la petite enfance
GS = Garderie subventionnée
GNS = Garderie non subventionnée
GNS = Garderie non subventionnée

Tableau 1A	Source: <u>Rapport financier annuel 2021-2022</u> - Données en équivalent temps complet (ETC)							
	Article 23 du RSGEE prévoit un ratio de qualification de 2 sur 3.							
	L'application actuelle et à venir : 1 sur 2 jusqu'au 1er mars 2024 et 2 sur 3 à compter du 2 mars 2024.							
	Article 23.1 du RSGEE prévoit : 5 ans pour se conformer au ratio réglementaire lors d'un nouveau permis.							
	Article 23.2 du RSGEE prévoit : 5 ans pour se conformer au ratio réglementaire lorsque le permis a été modifié pour 8 places ou plus.							
Région administrative	Nombre EQ	Proportion EQ	Nombre ENQ	Proportion ENQ	Nombre qui répond aux exigences du ratio 2 sur 3	Nombre de places subventionnées en 2021-2022	Nombre qui ne répond pas aux exigences du ratio 2 sur 3	Nombre de places subventionnées en 2021-2022
Bas-Saint-Laurent	288	87%	41	13%	15	1548	1	107
Saguenay-Lac-Saint-Jean	556	86%	92	14%	34	3283	0	0
Capitale-Nationale	1441	80%	355	20%	75	8267	10	692
Mauricie	524	84%	98	16%	25	3026	2	96
Estrie	1033	83%	213	17%	56	5954	4	241
Montréal	3647	81%	840	19%	226	21574	24	2271
Outaouais	674	64%	381	36%	18	2032	24	3021
Abiti-Témiscamingue	246	67%	122	33%	10	1193	6	640
Côte-Nord	133	67%	66	33%	7	620	6	442
Nord-du-Québec	65	63%	39	37%	2	289	4	163
Gapésie-Îles-de-la-Madeleine	111	74%	38	26%	5	618	2	109
Chaudière-Appalaches	1003	84%	193	16%	40	5440	3	403
Laval	672	86%	108	14%	36	3881	0	0
Lanaudière	895	84%	176	16%	36	5151	1	183
Laurentides	1030	83%	206	17%	50	5960	2	239
Montréal	2743	83%	542	17%	115	15909	4	658
Centre-du-Québec	528	83%	108	17%	22	2985	1	65
Total	15589	81%	3616	19%	772	87730	94	9330

Annexe 2 - Données sur la qualification du personnel éducateur - GS

Légende:

ETC = Équivalent temps complet ; 1 ETC = 1664 heures par année pour les éducatrices ; 1820 heures par année pour les autres membres du personnel et 261 jours rémunérés pour le personnel de gestion
BC = Bureau coordonnateur
CPE = Centre de la petite enfance
GS = Garderie subventionnée
GNS = Garderie non subventionné
GNS = Garderie non subventionnée

Tableau 1B	Source: <u>Rapport financier annuel 2021-2022</u> - Données en équivalent temps complet (ETC)							
	Article 23 du RSGEE prévoit un ratio de qualification de 2 sur 3.							
	L'application actuelle et à venir : 1 sur 2 jusqu'au 1er mars 2024 et 2 sur 3 à compter du 2 mars 2024.							
	Article 23.1 du RSGEE prévoit : 5 ans pour se conformer au ratio réglementaire lors d'un nouveau permis.							
	Article 23.2 du RSGEE prévoit : 5 ans pour se conformer au ratio réglementaire lorsque le permis a été modifié pour 8 places ou plus.							
Région administrative	Nombre EQ	Proportion EQ	Nombre ENQ	Proportion ENQ	Nombre qui répond aux exigences du ratio 2 sur 3	Nombre de places subventionnées en 2021-2022	Nombre qui ne répond pas aux exigences du ratio 2 sur 3	Nombre de places subventionnées en 2021-2022
Bas-Saint-Laurent	4	79%	1	21%	1	21	0	0
Saguenay-Lac-Saint-Jean	74	69%	33	31%	5	341	3	217
Capitale-Nationale	375	67%	188	33%	28	1846	26	1446
Mauricie	46	70%	19	30%	3	240	2	140
Estrie	175	69%	78	31%	12	920	4	330
Montréal	2086	70%	886	30%	178	12214	100	6822
Outaouais	166	65%	88	35%	9	629	14	934
Abiti-Témiscamingue	6	39%	10	61%	0	0	1	80
Côte-Nord					0	0	0	0
Nord-du-Québec					0	0	0	0
Gapésie-Îles-de-la-Madeleine	0	8%	4	92%	0	0	1	23
Chaudière-Appalaches	122	67%	59	33%	10	567	8	525
Laval	440	72%	167	28%	33	2366	22	1423
Lanaudière	407	75%	139	25%	36	2600	9	630
Laurentides	364	66%	186	34%	23	1850	18	1371
Montérégie	902	66%	455	34%	60	4424	54	3834
Centre-du-Québec	110	77%	32	23%	10	577	3	203
Total	5275	69%	2346	31%	408	28595	265	17978

Annexe 2 - Données sur la qualification du personnel éducateur - CPE + GS

Légende:

ETC = Équivalent temps complet ; 1 ETC = 1664 heures par année pour les éducatrices ; 1820 heures par année pour les autres membres du personnel et 261 jours rémunérés pour le personnel de gestion

BC = Bureau coordonnateur

CPE = Centre de la petite enfance

GS = Garderie subventionnée

GNS = Garderie non subventionnée

GNS = Garderie non subventionnée

Tableau 1C	Source: <u>Rapport financier annuel 2021-2022</u> - Données en équivalent temps complet (ETC)							
	Article 23 du RSGEE prévoit un ratio de qualification de 2 sur 3.							
	L'application actuelle et à venir : 1 sur 2 jusqu'au 1er mars 2024 et 2 sur 3 à compter du 2 mars 2024.							
	Article 23.1 du RSGEE prévoit : 5 ans pour se conformer au ratio réglementaire lors d'un nouveau permis.							
	Article 23.2 du RSGEE prévoit : 5 ans pour se conformer au ratio réglementaire lorsque le permis a été modifié pour 8 places ou plus.							
Total CPE + GS								
Région administrative	Nombre EQ	Proportion EQ	Nombre ENQ	Proportion ENQ	Nombre qui répond aux exigences du ratio 2 sur 3	Nombre de places subventionnées en 2021-2022	Nombre qui ne répond pas aux exigences du ratio 2 sur 3	Nombre de places subventionnées en 2021-2022
Bas-Saint-Laurent	292	87%	42	13%	16	1569	1	107
Saguenay-Lac-Saint-Jean	630	83%	126	17%	39	3624	3	217
Capitale-Nationale	1816	77%	543	23%	103	10113	36	2138
Mauricie	570	83%	117	17%	28	3266	4	236
Estrie	1208	81%	291	19%	68	6874	8	571
Montréal	5732	77%	1726	23%	404	33788	124	9093
Outaouais	840	64%	469	36%	27	2661	38	3955
Abiti-Témiscamingue	252	66%	131	34%	10	1193	7	720
Côte-Nord	133	67%	66	33%	7	620	6	442
Nord-du-Québec	65	63%	39	37%	2	289	4	163
Gapésie-Îles-de-la-Madeleine	111	72%	42	28%	5	618	3	132
Chaudière-Appalaches	1125	82%	252	18%	50	6007	11	928
Laval	1112	80%	275	20%	69	6247	22	1423
Lanaudière	1302	81%	314	19%	72	7751	10	813
Laurentides	1394	78%	392	22%	73	7810	20	1610
Montréal	3645	79%	998	21%	175	20333	58	4492
Centre-du-Québec	638	82%	140	18%	32	3562	4	268
Total	20864	78%	5962	22%	1180	116325	359	27308

Annexe 2 - Données sur la qualification du personnel éducateur - CPE

Légende:

ETC = Équivalent temps complet ; 1 ETC = 1664 heures par année pour les éducatrices ; 1820 heures par année pour les autres membres du personnel et 261 jours rémunérés pour le personnel de gestion

BC = Bureau coordonnateur

CPE = Centre de la petite enfance

GS = Garderie subventionnée

GNS = Garderie non subventionné

GNS = Garderie non subventionnée

Tableau 2A	Source : <u>Rapports d'activités</u> complétés par les SGEE pour l'année financière 2021-2022						
	Données en individus - IL S'AGIT DE DONNÉES PRÉLIMINAIRES						
	Article 23 du RSGEE prévoit un ratio de qualification de 2 sur 3.						
	L'application actuelle et à venir : 1 sur 2 jusqu'au 1er mars 2024 et 2 sur 3 à compter du 2 mars 2024.						
	Article 23.1 du RSGEE prévoit : 5 ans pour se conformer au ratio réglementaire lors d'un nouveau permis.						
	Article 23.2 du RSGEE prévoit : 5 ans pour se conformer au ratio réglementaire lorsque le permis a été modifié pour 8 places ou plus.						
	CPE						
Région administrative	Nombre EQ	Proportion EQ	Nombre ENQ	Proportion ENQ	Nombre qui répond aux exigences du ratio 2 sur 3	Nombre qui ne répont pas aux exigences du ratio 2 sur 3	Nombre de places subventionnées en 2021-2022
Bas-Saint-Laurent	441	82%	97	18%	38	7	2065
Saguenay-Lac-Saint-Jean	668	80%	167	20%	49	8	3062
Capitale-Nationale	1638	78%	467	22%	122	23	8789
Mauricie	627	78%	181	22%	53	6	3165
Estrie	1148	77%	346	23%	90	14	5950
Montréal	3898	78%	1087	22%	290	68	23956
Outaouais	704	62%	425	38%	46	37	5003
Abiti-Témiscamingue	298	65%	159	35%	17	16	1866
Côte-Nord	187	64%	104	36%	10	13	1169
Nord-du-Québec	192	63%	112	37%	8	12	1194
Gapésie-Îles-de-la-Madeleine	196	66%	102	34%	17	4	993
Chaudière-Appalaches	1075	80%	261	20%	84	10	5347
Laval	720	85%	124	15%	54	5	3907
Lanaudière	1016	83%	214	17%	72	4	5093
Laurentides	1155	81%	268	19%	80	13	6154
Montréal	2946	81%	687	19%	219	25	15768
Centre-du-Québec	621	79%	167	21%	49	4	2927
Total	17530	78%	4968	22%	1298	269	96408

Annexe 2 - Données sur la qualification du personnel éducateur - GS

Légende:

ETC = Équivalent temps complet ; 1 ETC = 1664 heures par année pour les éducatrices ; 1820 heures par année pour les autres membres du personnel et 261 jours rémunérés pour le personnel de gestion

BC = Bureau coordonnateur

CPE = Centre de la petite enfance

GS = Garderie subventionnée

GNS = Garderie non subventionné

GNS = Garderie non subventionnée

Tableau 2B	Source : <u>Rapports d'activités complétés</u> par les SGEE pour l'année financière 2021-2022						
	Données en individus - IL S'AGIT DE DONNÉES PRÉLIMINAIRES						
	Article 23 du RSGEE prévoit un ratio de qualification de 2 sur 3.						
	L'application actuelle et à venir : 1 sur 2 jusqu'au 1er mars 2024 et 2 sur 3 à compter du 2 mars 2024.						
	Article 23.1 du RSGEE prévoit : 5 ans pour se conformer au ratio réglementaire lors d'un nouveau permis.						
	Article 23.2 du RSGEE prévoit : 5 ans pour se conformer au ratio réglementaire lorsque le permis a été modifié pour 8 places ou plus.						
	GS						
Région administrative	Nombre EQ	Proportion EQ	Nombre ENQ	Proportion ENQ	Nombre qui répond aux exigences du ratio 2 sur 3	Nombre qui ne répont pas aux exigences du ratio 2 sur 3	Nombre de places subventionnées en 2021-2022
Bas-Saint-Laurent	4	67%	2	33%	1	0	21
Saguenay-Lac-Saint-Jean	85	64%	47	36%	7	1	448
Capitale-Nationale	419	65%	227	35%	41	15	3184
Mauricie	50	66%	26	34%	4	1	380
Estrie	50	69%	22	31%	3	1	280
Montréal	2008	68%	955	32%	204	69	18498
Outaouais	174	63%	103	37%	15	9	1553
Abiti-Témiscamingue	8	57%	6	43%	0	1	80
Côte-Nord	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Nord-du-Québec	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Gapésie-Îles-de-la-Madeleine	3	75%	1	25%	1	0	23
Chaudière-Appalaches	135	63%	80	37%	11	8	1094
Laval	441	68%	211	32%	42	11	3569
Lanaudière	437	72%	169	28%	39	6	3034
Laurentides	407	65%	220	35%	26	16	3156
Montréal	1071	64%	609	36%	83	45	8998
Centre-du-Québec	109	71%	45	29%	9	3	659
Total	5401	66%	2723	34%	486	186	44977

Annexe 2 - Données sur la qualification du personnel éducateur - GNS

Légende:

- ETC = Équivalent temps complet ; 1 ETC = 1664 heures par année pour les éducatrices ; 1820 heures par année pour les autres membres du personnel et 261 jours rémunérés pour le personnel de gestion
- BC = Bureau coordonnateur
- CPE = Centre de la petite enfance
- GS = Garderie subventionnée
- GNS = Garderie non subventionnée
- GNS = Garderie non subventionnée

Tableau 2C	Source : <u>Rapports d'activités</u> complétés par les SGEE pour l'année financière 2021-2022						
	Données en individus - IL S'AGIT DE DONNÉES PRÉLIMINAIRES						
	Article 23 du RSGEE prévoit un ratio de qualification de 2 sur 3.						
	L'application actuelle et à venir : 1 sur 2 jusqu'au 1er mars 2024 et 2 sur 3 à compter du 2 mars 2024.						
	Article 23.1 du RSGEE prévoit : 5 ans pour se conformer au ratio réglementaire lors d'un nouveau permis.						
	Article 23.2 du RSGEE prévoit : 5 ans pour se conformer au ratio réglementaire lorsque le permis a été modifié pour 8 places ou plus.						
	GNS						
Région administrative	Nombre EQ	Proportion EQ	Nombre ENQ	Proportion ENQ	Nombre qui répond aux exigences du ratio 2 sur 3	Nombre qui ne répont pas aux exigences du ratio 2 sur 3	Nombre de places en 2021-2022
Bas-Saint-Laurent	7	32%	15	68%	0	5	203
Saguenay-Lac-Saint-Jean	118	55%	96	45%	10	12	1214
Capitale-Nationale	441	40%	656	60%	27	83	6336
Mauricie	48	48%	52	52%	4	7	555
Estrie	75	57%	57	43%	10	8	796
Montréal	1422	49%	1475	51%	136	306	23456
Outaouais	139	43%	186	57%	6	37	2219
Abiti-Témiscamingue	21	45%	26	55%	1	3	250
Côte-Nord	N/A	N/A	N/A	N/A	NA	NA	NA
Nord-du-Québec	N/A	N/A	N/A	N/A	NA	NA	NA
Gapésie-Îles-de-la-Madeleine	2	33%	4	67%	0	1	26
Chaudière-Appalaches	148	45%	181	55%	7	25	1871
Laval	382	49%	390	51%	26	63	5319
Lanaudière	241	54%	207	46%	23	24	2857
Laurentides	317	49%	334	51%	19	51	3888
Montréal	855	47%	982	53%	51	134	11715
Centre-du-Québec	43	57%	32	43%	5	3	411
Total	4259	48%	4693	52%	325	762	61116

Annexe 2 - Données sur la qualification du personnel éducateur - Total CPE + GS +GNS

Légende:

- ETC = Équivalent temps complet ; 1 ETC = 1664 heures par année pour les éducatrices ; 1820 heures par année pour les autres membres du personnel et 261 jours rémunérés pour le personnel de gestion
- BC = Bureau coordonnateur
- CPE = Centre de la petite enfance
- GS = Garderie subventionnée
- GNS = Garderie non subventionné
- GNS = Garderie non subventionnée

Tableau 2D	Source : <u>Rapports d'activités</u> complétés par les SGEE pour l'année financière 2021-2022						
	Données en individus - IL S'AGIT DE DONNÉES PRÉLIMINAIRES						
	Article 23 du RSGEE prévoit un ratio de qualification de 2 sur 3.						
	L'application actuelle et à venir : 1 sur 2 jusqu'au 1er mars 2024 et 2 sur 3 à compter du 2 mars 2024.						
	Article 23.1 du RSGEE prévoit : 5 ans pour se conformer au ratio réglementaire lors d'un nouveau permis.						
	Article 23.2 du RSGEE prévoit : 5 ans pour se conformer au ratio réglementaire lorsque le permis a été modifié pour 8 places ou plus.						
	Total CPE + GS + GNS						
Région administrative	Nombre EQ	Proportion EQ	Nombre ENQ	Proportion ENQ	Nombre qui répond aux exigences du ratio 2 sur 3	Nombre qui ne répons pas aux exigences du ratio 2 sur 3	Nombre de places en 2021-2022
Bas-Saint-Laurent	452	80%	114	20%	39	12	2289
Saguenay-Lac-Saint-Jean	871	74%	310	26%	66	21	4724
Capitale-Nationale	2498	65%	1350	35%	190	121	18309
Mauricie	725	74%	259	26%	61	14	4100
Estrie	1273	75%	425	25%	103	23	7026
Montréal	7328	68%	3517	32%	630	443	65910
Outaouais	1017	59%	714	41%	67	83	8775
Abiti-Témiscamingue	327	63%	191	37%	18	20	2196
Côte-Nord	187	64%	104	36%	10	13	1169
Nord-du-Québec	192	63%	112	37%	8	12	1194
Gapésie-Îles-de-la-Madeleine	201	65%	107	35%	18	5	1042
Chaudière-Appalaches	1358	72%	522	28%	102	43	8312
Laval	1543	68%	725	32%	122	79	12795
Lanaudière	1694	74%	590	26%	134	34	10984
Laurentides	1879	70%	822	30%	125	80	13198
Montréal	4872	68%	2278	32%	353	204	36481
Centre-du-Québec	773	76%	244	24%	63	10	3997
Total	27190	69%	12384	31%	2109	1217	202501

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-105

Indiquer le nombre de postes (ETC) de personnel éducateur non qualifié pour 2022-2023 dans les garderies non subventionnées. Fournir les prévisions pour 2023-2024.

Réponse

Les données dont dispose le Ministère sont présentées dans l’annexe 1 – Données sur le personnel dans les SGEE.

Annexe 1 - Données sur le personnel dans les SGEE - Nombre d'ETC

Légende:

ETC = Équivalent temps complet ; 1 ETC = 1664 heures par année pour les éducatrices ; 1820 heures par année pour les autres membres du personnel et 261 jours rémunérés pour le personnel de gestion.

Masse salariale = correspond au salaire de base; elle exclut les contributions de l'employeur et les avantages sociaux tels que l'assurance collective et le regime de retraite.

BC = Bureau coordonnateur

CPE = Centre de la petite enfance

GS = Garderie subventionnée

GNS = Garderie non subventionnée

N.D. = non disponible

* Estimation produite à partir des données disponibles sur les places dans Conception administrative Famille Enfance (CAFE) au 1 décembre 2022 et du ratio d’enfants par éducatrice observé en GS, en considérant 1 ETC de personnel de garde par 6,1 places (proportion observée en GS) et en supposant un taux d’occupation des places à 60 %.

** À titre indicatif, puisque les données proviennent de sources différentes.

Tableau 1A		Source: Rapport financier 2021-2022 - Données en ETC						
		Nombre d'ETC						
Catégories d'emploi		CPE	BC	Total CPE & BC	GS	Total CPE - BC - GS	GNS*	Total CPE+BC+GS+GNS**
Personnel éducateur	Éducatrice qualifiée	15 589	-	15 589	5 275	20 864	6 470	33 296
	Éducatrice non qualifiée	3 616	-	3 616	2 346	5 962		
	Total personnel éducateur	19 206	-	19 206	7 621	26 826	n.d.	n.d.
Autres	Éducatrice spécialisée	427	-	427	68	495	n. d.	n. d.
	Aide-éducatrice	236	-	236	187	424	n. d.	n. d.
	Agente de conformité	-	190	190	-	190	n. d.	n. d.
	Responsable de l'alimentation ou cuisinière	1 140	-	1 140	386	1 526	n. d.	n. d.
	Préposée	497	-	497	121	618	n. d.	n. d.
	Agente-conseil en soutien pédagogique et technique	326	223	548	27	575	n. d.	n. d.
	Total autres	2 626	412	3 039	789	3 828	n. d.	n. d.
Personnel de soutien administratif	Adjointe administrative	277	65	342	89	430	n. d.	n. d.
	Commis comptable ou secrétaire comptable	99	64	163	29	192	n. d.	n. d.
	Secrétaire-réceptionniste	52	25	76	12	88	n. d.	n. d.
	Total personnel de soutien administratif	428	153	581	129	710	n. d.	n. d.
Personnel de gestion	Directrice générale	761	91	852	495	1 346	n. d.	n. d.
	Directrice adjointe - volet administration	131	26	157	211	368	n. d.	n. d.
	Directrice adjointe dans un BC	-	75	75	-	75	n. d.	n. d.
	Directrice adjointe en installation	767	-	767	107	874	n. d.	n. d.
	Total personnel de gestion	1 660	192	1 851	812	2 663	n. d.	n. d.
Grand total		23 919	757	24 676	9 351	34 027	40 497	

Annexe 1 - Données sur le personnel dans les SGEE - Masse salariale

Légende:

ETC = Équivalent temps complet ; 1 ETC = 1664 heures par année pour les éducatrices ; 1820 heures par année pour les autres membres du personnel et 261 jours rémunérés pour le personnel de gestion.

Masse salariale = correspond au salaire de base; elle exclut les contributions de l'employeur et les avantages sociaux tels que l'assurance collective et le regime de retraite.

BC = Bureau coordonnateur

CPE = Centre de la petite enfance

GS = Garderie subventionnée

GNS = Garderie non subventionnée

N.D. = non disponible

* Estimation produite à partir des données disponibles sur les places dans Conception administrative Famille Enfance (CAFE) au 1 décembre 2022 et du ratio d'enfants par éducatrice observé en GS, en considérant 1 ETC de personnel de garde par 6,1 places (proportion observée en GS) et en supposant un taux d'occupation des places à 60 %.

** À titre indicatif, puisque les données proviennent de sources différentes.

Tableau 1B		Source: Rapport financier 2021-2022 - Données en ETC				
		Masse salariale pour 2021-2022				
Catégories d'emploi		CPE	BC	CPE & BC	GS	CPE & BC & GS
Personnel éducateur	Éducatrice qualifiée	664 633 787 \$	- \$	664 633 787 \$	210 046 829 \$	874 680 616 \$
	Éducatrice non qualifiée	119 737 234 \$	- \$	119 737 234 \$	72 855 434 \$	192 592 668 \$
	Total personnel éducateur	784 371 021 \$	- \$	784 371 021 \$	282 902 263 \$	1 067 273 284 \$
Autres	Éducatrice spécialisée	16 505 027 \$	- \$	16 505 027 \$	2 533 472 \$	19 038 499 \$
	Aide-éducatrice	7 639 672 \$	- \$	7 639 672 \$	5 779 711 \$	13 419 383 \$
	Agente de conformité	- \$	8 746 746 \$	8 746 746 \$	- \$	8 746 746 \$
	Responsable de l'alimentation ou cuisinière	43 919 556 \$	- \$	43 919 556 \$	13 263 150 \$	57 182 706 \$
	Préposée	15 047 384 \$		15 047 384 \$	4 083 790 \$	19 131 174 \$
	Agente-conseil en soutien pédagogique et technique	16 247 370 \$	11 152 352 \$	27 399 722 \$	1 354 735 \$	28 754 457 \$
	Total autres	99 359 009 \$	19 899 098 \$	119 258 107 \$	27 014 858 \$	146 272 965 \$
Personnel de soutien administratif	Adjointe administrative	12 903 878 \$	3 039 469 \$	15 943 347 \$	3 963 438 \$	19 906 785 \$
	Commis comptable ou secrétaire comptable	3 767 494 \$	2 382 794 \$	6 150 288 \$	1 153 551 \$	7 303 839 \$
	Secrétaire-réceptionniste	1 797 888 \$	847 340 \$	2 645 228 \$	387 957 \$	3 033 185 \$
	Total personnel de soutien administratif	18 469 260 \$	6 269 603 \$	24 738 863 \$	5 504 946 \$	30 243 809 \$
Personnel de gestion	Directrice générale	70 747 044 \$	8 021 042 \$	78 768 086 \$	30 821 330 \$	109 589 416 \$
	Directrice adjointe - volet administration	8 308 426 \$	1 327 039 \$	9 635 465 \$	10 166 951 \$	19 802 416 \$
	Directrice adjointe dans un BC	- \$	4 932 793 \$	4 932 793 \$	- \$	4 932 793 \$
	Directrice adjointe en installation	49 337 264 \$	- \$	49 337 264 \$	5 226 607 \$	54 563 871 \$
	Total personnel de gestion	128 392 734 \$	14 280 874 \$	142 673 608 \$	46 214 888 \$	188 888 496 \$
	Grand total	1 030 592 024 \$	40 449 575 \$	1 071 041 599 \$	361 636 955 \$	1 432 678 554 \$

Annexe 1 - Données sur le personnel dans les SGEE - Rémunération moyenne

Légende:

ETC = Équivalent temps complet ; 1 ETC = 1664 heures par année pour les éducatrices ; 1820 heures par année pour les autres membres du personnel et 261 jours rémunérés pour le personnel de gestion.

Masse salariale = correspond au salaire de base; elle exclut les contributions de l'employeur et les avantages sociaux tels que l'assurance collective et le regime de retraite.

BC = Bureau coordonnateur

CPE = Centre de la petite enfance

GS = Garderie subventionnée

GNS = Garderie non subventionnée

N.D. = non disponible

* Estimation produite à partir des données disponibles sur les places dans Conception administrative Famille Enfance (CAFE) au 1 décembre 2022 et du ratio d'enfants par éducatrice observé en GS, en considérant 1 ETC de personnel de garde par 6,1 places (proportion observée en GS) et en supposant un taux d'occupation des places à 60 %.

** À titre indicatif, puisque les données proviennent de sources différentes.

Tableau 1C		Source: Rapport financier 2021-2022 - Données en ETC			
		Rémunération moyenne en 2021-2022			
Catégories d'emploi		CPE	BC	GS	Total
Personnel éducateur	Éducatrice qualifiée	42 634 \$	- \$	39 822 \$	41 923 \$
	Éducatrice non qualifiée	33 110 \$	- \$	31 055 \$	32 301 \$
	Total personnel éducateur	40 841 \$	- \$	37 123 \$	39 785 \$
Autres	Éducatrice spécialisée	38 684 \$	- \$	37 157 \$	38 474 \$
	Aide-éducatrice	32 338 \$	- \$	30 857 \$	31 683 \$
	Agente de conformité	- \$	46 082 \$	- \$	46 082 \$
	Responsable de l'alimentation ou cuisinière	38 509 \$	- \$	34 393 \$	37 469 \$
	Préposée	30 279 \$	- \$	33 672 \$	30 945 \$
	Agente-conseil en soutien pédagogique et technique	49 861 \$	50 104 \$	50 523 \$	49 986 \$
	Total autres	37 834 \$	48 253 \$	34 230 \$	38 213 \$
Personnel de soutien administratif	Adjointe administrative	46 643 \$	46 765 \$	44 691 \$	46 259 \$
	Commis comptable ou secrétaire comptable	37 934 \$	37 490 \$	40 052 \$	38 105 \$
	Secrétaire-réceptionniste	34 861 \$	34 302 \$	33 581 \$	34 536 \$
	Total personnel de soutien administratif	43 199 \$	40 910 \$	42 661 \$	42 607 \$
Personnel de gestion	Directrice générale	92 958 \$	88 329 \$	62 318 \$	81 391 \$
	Directrice adjointe - volet administration	63 236 \$	51 834 \$	48 294 \$	53 883 \$
	Directrice adjointe dans un BC	- \$	65 640 \$	- \$	65 640 \$
	Directrice adjointe en installation	64 318 \$	- \$	48 852 \$	62 425 \$
	Total personnel de gestion	77 367 \$	74 551 \$	56 909 \$	70 926 \$
Grand total		43 087 \$	53 419 \$	38 674 \$	42 104 \$

Annexe 1 - Données sur le personnel dans les SGEE, par région - CPE CPE-BC et GS

Légende:

BC = Bureau coordonnateur CPE = Centre de la petite enfance
GS = Garderie subventionnée GNS = Garderie non subventionnée
N.D. = non disponible

Tableau 2	Source : Rapports d'activités complétés par les SGEE pour l'année financière 2021-2022 - Données en individus - IL S'AGIT DE DONNÉES PRÉLIMINAIRES														
	CPE et CPE-BC			BC (12 BC)			GS			GNS			Total		
	Gestionnaires	Éducatrices	Autres employés	Gestionnaires	Éducatrices	Autres employés	Gestionnaires	Éducatrices	Autres employés	Gestionnaires	Éducatrices	Autres employés	Gestionnaires	Éducatrices	Autres employés
Bas-Saint-Laurent	41	538	124	N.D.	N.D.	N.D.	1	6	1	4	22	1	46	566	126
Saguenay-Lac-Saint-Jean	73	835	148	N.D.	N.D.	N.D.	23	132	27	44	214	25	140	1 181	200
Capitale-Nationale	199	2 105	436	6	N.D.	16	82	646	94	184	1 097	113	471	3 848	659
Mauricie	73	808	137	N.D.	N.D.	N.D.	15	76	8	21	100	13	109	984	158
Estrie	153	1 494	243	N.D.	N.D.	N.D.	6	72	11	25	132	13	184	1 698	267
Montréal	486	4 985	799	6	N.D.	24	405	2 963	417	628	2 897	348	1 525	10 845	1 588
Outaouais	109	1 129	197	N.D.	N.D.	N.D.	33	277	42	58	325	44	200	1 731	283
Abiti-Témiscamingue	35	457	78	N.D.	N.D.	N.D.	1	14	1	12	47	19	48	518	98
Côte-Nord	27	291	58	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	27	291	58
Nord-du-Québec	26	304	109	1	N.D.	1	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	27	304	110
Gapésie-Îles-de-la-Madeleine	20	298	65	N.D.	N.D.	N.D.	1	4	2	-	6	1	21	308	68
Chaudière-Appalaches	100	1 336	267	5	N.D.	14	26	215	32	51	329	39	182	1 880	352
Laval	79	844	161	N.D.	N.D.	N.D.	87	652	85	142	772	86	308	2 268	332
Lanaudière	98	1 230	217	N.D.	N.D.	N.D.	61	606	69	64	448	49	223	2 284	335
Laurentides	141	1 423	255	N.D.	N.D.	N.D.	68	627	58	112	651	75	321	2 701	388
Montréal	349	3 633	679	N.D.	N.D.	N.D.	218	1 680	181	287	1 837	182	854	7 150	1 042
Centre-du-Québec	56	788	169	N.D.	N.D.	N.D.	20	154	20	16	75	17	92	1 017	206
Sous-total	2 065	22 498	4 142	18	N.D.	55	1 047	8 124	1 048	1 648	8 952	1 025	4 778	39 574	6 270
Grand Total			28 705			73			10 219			11 625			50 622

Annexe 2 - Données sur la qualification du personnel éducateur - CPE

Légende:

ETC = Équivalent temps complet ; 1 ETC = 1664 heures par année pour les éducatrices ; 1820 heures par année pour les autres membres du personnel et 261 jours rémunérés pour le personnel de gestion
BC = Bureau coordonnateur
CPE = Centre de la petite enfance
GS = Garderie subventionnée
GNS = Garderie non subventionnée
GNS = Garderie non subventionnée

Tableau 1A	Source: <u>Rapport financier annuel 2021-2022</u> - Données en équivalent temps complet (ETC)							
	Article 23 du RSGEE prévoit un ratio de qualification de 2 sur 3.							
	L'application actuelle et à venir : 1 sur 2 jusqu'au 1er mars 2024 et 2 sur 3 à compter du 2 mars 2024.							
	Article 23.1 du RSGEE prévoit : 5 ans pour se conformer au ratio réglementaire lors d'un nouveau permis.							
	Article 23.2 du RSGEE prévoit : 5 ans pour se conformer au ratio réglementaire lorsque le permis a été modifié pour 8 places ou plus.							
Région administrative	Nombre EQ	Proportion EQ	Nombre ENQ	Proportion ENQ	Nombre qui répond aux exigences du ratio 2 sur 3	Nombre de places subventionnées en 2021-2022	Nombre qui ne répond pas aux exigences du ratio 2 sur 3	Nombre de places subventionnées en 2021-2022
Bas-Saint-Laurent	288	87%	41	13%	15	1548	1	107
Saguenay-Lac-Saint-Jean	556	86%	92	14%	34	3283	0	0
Capitale-Nationale	1441	80%	355	20%	75	8267	10	692
Mauricie	524	84%	98	16%	25	3026	2	96
Estrie	1033	83%	213	17%	56	5954	4	241
Montréal	3647	81%	840	19%	226	21574	24	2271
Outaouais	674	64%	381	36%	18	2032	24	3021
Abiti-Témiscamingue	246	67%	122	33%	10	1193	6	640
Côte-Nord	133	67%	66	33%	7	620	6	442
Nord-du-Québec	65	63%	39	37%	2	289	4	163
Gapésie-Îles-de-la-Madeleine	111	74%	38	26%	5	618	2	109
Chaudière-Appalaches	1003	84%	193	16%	40	5440	3	403
Laval	672	86%	108	14%	36	3881	0	0
Lanaudière	895	84%	176	16%	36	5151	1	183
Laurentides	1030	83%	206	17%	50	5960	2	239
Montréal	2743	83%	542	17%	115	15909	4	658
Centre-du-Québec	528	83%	108	17%	22	2985	1	65
Total	15589	81%	3616	19%	772	87730	94	9330

Annexe 2 - Données sur la qualification du personnel éducateur - GS

Légende:

ETC = Équivalent temps complet ; 1 ETC = 1664 heures par année pour les éducatrices ; 1820 heures par année pour les autres membres du personnel et 261 jours rémunérés pour le personnel de gestion

BC = Bureau coordonnateur

CPE = Centre de la petite enfance

GS = Garderie subventionnée

GNS = Garderie non subventionnée

GNS = Garderie non subventionnée

Tableau 1B	Source: <u>Rapport financier annuel 2021-2022</u> - Données en équivalent temps complet (ETC)							
	Article 23 du RSGEE prévoit un ratio de qualification de 2 sur 3.							
	L'application actuelle et à venir : 1 sur 2 jusqu'au 1er mars 2024 et 2 sur 3 à compter du 2 mars 2024.							
	Article 23.1 du RSGEE prévoit : 5 ans pour se conformer au ratio réglementaire lors d'un nouveau permis.							
	Article 23.2 du RSGEE prévoit : 5 ans pour se conformer au ratio réglementaire lorsque le permis a été modifié pour 8 places ou plus.							
Région administrative	Nombre EQ	Proportion EQ	Nombre ENQ	Proportion ENQ	Nombre qui répond aux exigences du ratio 2 sur 3	Nombre de places subventionnées en 2021-2022	Nombre qui ne répond pas aux exigences du ratio 2 sur 3	Nombre de places subventionnées en 2021-2022
Bas-Saint-Laurent	4	79%	1	21%	1	21	0	0
Saguenay-Lac-Saint-Jean	74	69%	33	31%	5	341	3	217
Capitale-Nationale	375	67%	188	33%	28	1846	26	1446
Mauricie	46	70%	19	30%	3	240	2	140
Estrie	175	69%	78	31%	12	920	4	330
Montréal	2086	70%	886	30%	178	12214	100	6822
Outaouais	166	65%	88	35%	9	629	14	934
Abiti-Témiscamingue	6	39%	10	61%	0	0	1	80
Côte-Nord					0	0	0	0
Nord-du-Québec					0	0	0	0
Gapésie-Îles-de-la-Madeleine	0	8%	4	92%	0	0	1	23
Chaudière-Appalaches	122	67%	59	33%	10	567	8	525
Laval	440	72%	167	28%	33	2366	22	1423
Lanaudière	407	75%	139	25%	36	2600	9	630
Laurentides	364	66%	186	34%	23	1850	18	1371
Montérégie	902	66%	455	34%	60	4424	54	3834
Centre-du-Québec	110	77%	32	23%	10	577	3	203
Total	5275	69%	2346	31%	408	28595	265	17978

Annexe 2 - Données sur la qualification du personnel éducateur - CPE + GS

Légende:

ETC = Équivalent temps complet ; 1 ETC = 1664 heures par année pour les éducatrices ; 1820 heures par année pour les autres membres du personnel et 261 jours rémunérés pour le personnel de gestion

BC = Bureau coordonnateur

CPE = Centre de la petite enfance

GS = Garderie subventionnée

GNS = Garderie non subventionné

GNS = Garderie non subventionnée

Tableau 1C	Source: <u>Rapport financier annuel 2021-2022</u> - Données en équivalent temps complet (ETC)							
	Article 23 du RSGEE prévoit un ratio de qualification de 2 sur 3.							
	L'application actuelle et à venir : 1 sur 2 jusqu'au 1er mars 2024 et 2 sur 3 à compter du 2 mars 2024.							
	Article 23.1 du RSGEE prévoit : 5 ans pour se conformer au ratio réglementaire lors d'un nouveau permis.							
	Article 23.2 du RSGEE prévoit : 5 ans pour se conformer au ratio réglementaire lorsque le permis a été modifié pour 8 places ou plus.							
	Total CPE + GS							
Région administrative	Nombre EQ	Proportion EQ	Nombre ENQ	Proportion ENQ	Nombre qui répond aux exigences du ratio 2 sur 3	Nombre de places subventionnées en 2021-2022	Nombre qui ne répond pas aux exigences du ratio 2 sur 3	Nombre de places subventionnées en 2021-2022
Bas-Saint-Laurent	292	87%	42	13%	16	1569	1	107
Saguenay-Lac-Saint-Jean	630	83%	126	17%	39	3624	3	217
Capitale-Nationale	1816	77%	543	23%	103	10113	36	2138
Mauricie	570	83%	117	17%	28	3266	4	236
Estrie	1208	81%	291	19%	68	6874	8	571
Montréal	5732	77%	1726	23%	404	33788	124	9093
Outaouais	840	64%	469	36%	27	2661	38	3955
Abiti-Témiscamingue	252	66%	131	34%	10	1193	7	720
Côte-Nord	133	67%	66	33%	7	620	6	442
Nord-du-Québec	65	63%	39	37%	2	289	4	163
Gapésie-Îles-de-la-Madeleine	111	72%	42	28%	5	618	3	132
Chaudière-Appalaches	1125	82%	252	18%	50	6007	11	928
Laval	1112	80%	275	20%	69	6247	22	1423
Lanaudière	1302	81%	314	19%	72	7751	10	813
Laurentides	1394	78%	392	22%	73	7810	20	1610
Montérégie	3645	79%	998	21%	175	20333	58	4492
Centre-du-Québec	638	82%	140	18%	32	3562	4	268
Total	20864	78%	5962	22%	1180	116325	359	27308

Annexe 2 - Données sur la qualification du personnel éducateur - CPE

Légende:

ETC = Équivalent temps complet ; 1 ETC = 1664 heures par année pour les éducatrices ; 1820 heures par année pour les autres membres du personnel et 261 jours rémunérés pour le personnel de gestion

BC = Bureau coordonnateur

CPE = Centre de la petite enfance

GS = Garderie subventionnée

GNS = Garderie non subventionnée

GNS = Garderie non subventionnée

Tableau 2A	Source : <u>Rapports d'activités</u> complétés par les SGEE pour l'année financière 2021-2022						
	Données en individus - IL S'AGIT DE DONNÉES PRÉLIMINAIRES						
	Article 23 du RSGEE prévoit un ratio de qualification de 2 sur 3.						
	L'application actuelle et à venir : 1 sur 2 jusqu'au 1er mars 2024 et 2 sur 3 à compter du 2 mars 2024.						
	Article 23.1 du RSGEE prévoit : 5 ans pour se conformer au ratio réglementaire lors d'un nouveau permis.						
	Article 23.2 du RSGEE prévoit : 5 ans pour se conformer au ratio réglementaire lorsque le permis a été modifié pour 8 places ou plus.						
	CPE						
Région administrative	Nombre EQ	Proportion EQ	Nombre ENQ	Proportion ENQ	Nombre qui répond aux exigences du ratio 2 sur 3	Nombre qui ne répont pas aux exigences du ratio 2 sur 3	Nombre de places subventionnées en 2021-2022
Bas-Saint-Laurent	441	82%	97	18%	38	7	2065
Saguenay-Lac-Saint-Jean	668	80%	167	20%	49	8	3062
Capitale-Nationale	1638	78%	467	22%	122	23	8789
Mauricie	627	78%	181	22%	53	6	3165
Estrie	1148	77%	346	23%	90	14	5950
Montréal	3898	78%	1087	22%	290	68	23956
Outaouais	704	62%	425	38%	46	37	5003
Abiti-Témiscamingue	298	65%	159	35%	17	16	1866
Côte-Nord	187	64%	104	36%	10	13	1169
Nord-du-Québec	192	63%	112	37%	8	12	1194
Gapésie-Îles-de-la-Madeleine	196	66%	102	34%	17	4	993
Chaudière-Appalaches	1075	80%	261	20%	84	10	5347
Laval	720	85%	124	15%	54	5	3907
Lanaudière	1016	83%	214	17%	72	4	5093
Laurentides	1155	81%	268	19%	80	13	6154
Montréal	2946	81%	687	19%	219	25	15768
Centre-du-Québec	621	79%	167	21%	49	4	2927
Total	17530	78%	4968	22%	1298	269	96408

Annexe 2 - Données sur la qualification du personnel éducateur - GS

Légende:

ETC = Équivalent temps complet ; 1 ETC = 1664 heures par année pour les éducatrices ; 1820 heures par année pour les autres membres du personnel et 261 jours rémunérés pour le personnel de gestion

BC = Bureau coordonnateur

CPE = Centre de la petite enfance

GS = Garderie subventionnée

GNS = Garderie non subventionné

GNS = Garderie non subventionnée

Tableau 2B	Source : <u>Rapports d'activités</u> complétés par les SGEE pour l'année financière 2021-2022						
	Données en individus - IL S'AGIT DE DONNÉES PRÉLIMINAIRES						
	Article 23 du RSGEE prévoit un ratio de qualification de 2 sur 3.						
	L'application actuelle et à venir : 1 sur 2 jusqu'au 1er mars 2024 et 2 sur 3 à compter du 2 mars 2024.						
	Article 23.1 du RSGEE prévoit : 5 ans pour se conformer au ratio réglementaire lors d'un nouveau permis.						
	Article 23.2 du RSGEE prévoit : 5 ans pour se conformer au ratio réglementaire lorsque le permis a été modifié pour 8 places ou plus.						
	GS						
Région administrative	Nombre EQ	Proportion EQ	Nombre ENQ	Proportion ENQ	Nombre qui répond aux exigences du ratio 2 sur 3	Nombre qui ne répont pas aux exigences du ratio 2 sur 3	Nombre de places subventionnées en 2021-2022
Bas-Saint-Laurent	4	67%	2	33%	1	0	21
Saguenay-Lac-Saint-Jean	85	64%	47	36%	7	1	448
Capitale-Nationale	419	65%	227	35%	41	15	3184
Mauricie	50	66%	26	34%	4	1	380
Estrie	50	69%	22	31%	3	1	280
Montréal	2008	68%	955	32%	204	69	18498
Outaouais	174	63%	103	37%	15	9	1553
Abiti-Témiscamingue	8	57%	6	43%	0	1	80
Côte-Nord	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Nord-du-Québec	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Gapésie-Îles-de-la-Madeleine	3	75%	1	25%	1	0	23
Chaudière-Appalaches	135	63%	80	37%	11	8	1094
Laval	441	68%	211	32%	42	11	3569
Lanaudière	437	72%	169	28%	39	6	3034
Laurentides	407	65%	220	35%	26	16	3156
Montréal	1071	64%	609	36%	83	45	8998
Centre-du-Québec	109	71%	45	29%	9	3	659
Total	5401	66%	2723	34%	486	186	44977

Annexe 2 - Données sur la qualification du personnel éducateur - GNS

Légende:

ETC = Équivalent temps complet ; 1 ETC = 1664 heures par année pour les éducatrices ; 1820 heures par année pour les autres membres du personnel et 261 jours rémunérés pour le personnel de gestion

BC = Bureau coordonnateur

CPE = Centre de la petite enfance

GS = Garderie subventionnée

GNS = Garderie non subventionné

GNS = Garderie non subventionnée

Tableau 2C	Source : <u>Rapports d'activités</u> complétés par les SGEE pour l'année financière 2021-2022						
	Données en individus - IL S'AGIT DE DONNÉES PRÉLIMINAIRES						
	Article 23 du RSGEE prévoit un ratio de qualification de 2 sur 3.						
	L'application actuelle et à venir : 1 sur 2 jusqu'au 1er mars 2024 et 2 sur 3 à compter du 2 mars 2024.						
	Article 23.1 du RSGEE prévoit : 5 ans pour se conformer au ratio réglementaire lors d'un nouveau permis.						
	Article 23.2 du RSGEE prévoit : 5 ans pour se conformer au ratio réglementaire lorsque le permis a été modifié pour 8 places ou plus.						
	GNS						
Région administrative	Nombre EQ	Proportion EQ	Nombre ENQ	Proportion ENQ	Nombre qui répond aux exigences du ratio 2 sur 3	Nombre qui ne répont pas aux exigences du ratio 2 sur 3	Nombre de places en 2021-2022
Bas-Saint-Laurent	7	32%	15	68%	0	5	203
Saguenay-Lac-Saint-Jean	118	55%	96	45%	10	12	1214
Capitale-Nationale	441	40%	656	60%	27	83	6336
Mauricie	48	48%	52	52%	4	7	555
Estrie	75	57%	57	43%	10	8	796
Montréal	1422	49%	1475	51%	136	306	23456
Outaouais	139	43%	186	57%	6	37	2219
Abiti-Témiscamingue	21	45%	26	55%	1	3	250
Côte-Nord	N/A	N/A	N/A	N/A	NA	NA	NA
Nord-du-Québec	N/A	N/A	N/A	N/A	NA	NA	NA
Gapésie-Îles-de-la-Madeleine	2	33%	4	67%	0	1	26
Chaudière-Appalaches	148	45%	181	55%	7	25	1871
Laval	382	49%	390	51%	26	63	5319
Lanaudière	241	54%	207	46%	23	24	2857
Laurentides	317	49%	334	51%	19	51	3888
Montréal	855	47%	982	53%	51	134	11715
Centre-du-Québec	43	57%	32	43%	5	3	411
Total	4259	48%	4693	52%	325	762	61116

Annexe 2 - Données sur la qualification du personnel éducateur - Total CPE + GS +GNS

Légende:

ETC = Équivalent temps complet ; 1 ETC = 1664 heures par année pour les éducatrices ; 1820 heures par année pour les autres membres du personnel et 261 jours rémunérés pour le personnel de gestion

BC = Bureau coordonnateur

CPE = Centre de la petite enfance

GS = Garderie subventionnée

GNS = Garderie non subventionné

GNS = Garderie non subventionnée

Tableau 2D	Source : <u>Rapports d'activités</u> complétés par les SGEE pour l'année financière 2021-2022						
	Données en individus - IL S'AGIT DE DONNÉES PRÉLIMINAIRES						
	Article 23 du RSGEE prévoit un ratio de qualification de 2 sur 3.						
	L'application actuelle et à venir : 1 sur 2 jusqu'au 1er mars 2024 et 2 sur 3 à compter du 2 mars 2024.						
	Article 23.1 du RSGEE prévoit : 5 ans pour se conformer au ratio réglementaire lors d'un nouveau permis.						
	Article 23.2 du RSGEE prévoit : 5 ans pour se conformer au ratio réglementaire lorsque le permis a été modifié pour 8 places ou plus.						
	Total CPE + GS + GNS						
Région administrative	Nombre EQ	Proportion EQ	Nombre ENQ	Proportion ENQ	Nombre qui répond aux exigences du ratio 2 sur 3	Nombre qui ne répons pas aux exigences du ratio 2 sur 3	Nombre de places en 2021-2022
Bas-Saint-Laurent	452	80%	114	20%	39	12	2289
Saguenay-Lac-Saint-Jean	871	74%	310	26%	66	21	4724
Capitale-Nationale	2498	65%	1350	35%	190	121	18309
Mauricie	725	74%	259	26%	61	14	4100
Estrie	1273	75%	425	25%	103	23	7026
Montréal	7328	68%	3517	32%	630	443	65910
Outaouais	1017	59%	714	41%	67	83	8775
Abiti-Témiscamingue	327	63%	191	37%	18	20	2196
Côte-Nord	187	64%	104	36%	10	13	1169
Nord-du-Québec	192	63%	112	37%	8	12	1194
Gapésie-Îles-de-la-Madeleine	201	65%	107	35%	18	5	1042
Chaudière-Appalaches	1358	72%	522	28%	102	43	8312
Laval	1543	68%	725	32%	122	79	12795
Lanaudière	1694	74%	590	26%	134	34	10984
Laurentides	1879	70%	822	30%	125	80	13198
Montréal	4872	68%	2278	32%	353	204	36481
Centre-du-Québec	773	76%	244	24%	63	10	3997
Total	27190	69%	12384	31%	2109	1217	202501

Étude des crédits 2023-2024

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-106

Pour les trois dernières années, indiquer le taux de qualification des éducatrices :

- a) par région;
- b) par territoire de BC;
- c) par type de service de garde.

Réponse

Les données dont dispose le Ministère sont présentées dans l'annexe 2 – Données sur la qualification du personnel éducateur.

Annexe 1 - Données sur le personnel dans les SGEE - Nombre d'ETC

Légende:

- ETC = Équivalent temps complet ; 1 ETC = 1664 heures par année pour les éducatrices ; 1820 heures par année pour les autres membres du personnel et 261 jours rémunérés pour le personnel de gestion.
- Masse salariale = correspond au salaire de base; elle exclut les contributions de l'employeur et les avantages sociaux tels que l'assurance collective et le regime de retraite.
- BC = Bureau coordonnateur
- CPE = Centre de la petite enfance
- GS = Garderie subventionnée
- GNS = Garderie non subventionnée
- N.D. = non disponible
- * Estimation produite à partir des données disponibles sur les places dans Conception administrative Famille Enfance (CAFE) au 1 décembre 2022 et du ratio d’enfants par éducatrice observé en GS, en considérant 1 ETC de personnel de garde par 6,1 places (proportion observée en GS) et en supposant un taux d’occupation des places à 60 %.
- ** À titre indicatif, puisque les données proviennent de sources différentes.

Tableau 1A		Source: Rapport financier 2021-2022 - Données en ETC						
		Nombre d'ETC						
Catégories d'emploi		CPE	BC	Total CPE & BC	GS	Total CPE - BC - GS	GNS*	Total CPE+BC+GS+GNS**
Personnel éducateur	Éducatrice qualifiée	15 589	-	15 589	5 275	20 864	6 470	33 296
	Éducatrice non qualifiée	3 616	-	3 616	2 346	5 962		
	Total personnel éducateur	19 206	-	19 206	7 621	26 826	n.d.	n.d.
Autres	Éducatrice spécialisée	427	-	427	68	495	n. d.	n. d.
	Aide-éducatrice	236	-	236	187	424	n. d.	n. d.
	Agente de conformité	-	190	190	-	190	n. d.	n. d.
	Responsable de l'alimentation ou cuisinière	1 140	-	1 140	386	1 526	n. d.	n. d.
	Préposée	497	-	497	121	618	n. d.	n. d.
	Agente-conseil en soutien pédagogique et technique	326	223	548	27	575	n. d.	n. d.
	Total autres	2 626	412	3 039	789	3 828	n. d.	n. d.
Personnel de soutien administratif	Adjointe administrative	277	65	342	89	430	n. d.	n. d.
	Commis comptable ou secrétaire comptable	99	64	163	29	192	n. d.	n. d.
	Secrétaire-réceptionniste	52	25	76	12	88	n. d.	n. d.
	Total personnel de soutien administratif	428	153	581	129	710	n. d.	n. d.
Personnel de gestion	Directrice générale	761	91	852	495	1 346	n. d.	n. d.
	Directrice adjointe - volet administration	131	26	157	211	368	n. d.	n. d.
	Directrice adjointe dans un BC	-	75	75	-	75	n. d.	n. d.
	Directrice adjointe en installation	767	-	767	107	874	n. d.	n. d.
	Total personnel de gestion	1 660	192	1 851	812	2 663	n. d.	n. d.
Grand total		23 919	757	24 676	9 351	34 027	40 497	

Annexe 1 - Données sur le personnel dans les SGEE - Masse salariale

Légende:

ETC = Équivalent temps complet ; 1 ETC = 1664 heures par année pour les éducatrices ; 1820 heures par année pour les autres membres du personnel et 261 jours rémunérés pour le personnel de gestion.

Masse salariale = correspond au salaire de base; elle exclut les contributions de l'employeur et les avantages sociaux tels que l'assurance collective et le regime de retraite.

BC = Bureau coordonnateur

CPE = Centre de la petite enfance

GS = Garderie subventionnée

GNS = Garderie non subventionnée

N.D. = non disponible

* Estimation produite à partir des données disponibles sur les places dans Conception administrative Famille Enfance (CAFE) au 1 décembre 2022 et du ratio d'enfants par éducatrice observé en GS, en considérant 1 ETC de personnel de garde par 6,1 places (proportion observée en GS) et en supposant un taux d'occupation des places à 60 %.

** À titre indicatif, puisque les données proviennent de sources différentes.

Tableau 1B		Source: Rapport financier 2021-2022 - Données en ETC				
		Masse salariale pour 2021-2022				
Catégories d'emploi		CPE	BC	CPE & BC	GS	CPE & BC & GS
Personnel éducateur	Éducatrice qualifiée	664 633 787 \$	- \$	664 633 787 \$	210 046 829 \$	874 680 616 \$
	Éducatrice non qualifiée	119 737 234 \$	- \$	119 737 234 \$	72 855 434 \$	192 592 668 \$
	Total personnel éducateur	784 371 021 \$	- \$	784 371 021 \$	282 902 263 \$	1 067 273 284 \$
Autres	Éducatrice spécialisée	16 505 027 \$	- \$	16 505 027 \$	2 533 472 \$	19 038 499 \$
	Aide-éducatrice	7 639 672 \$	- \$	7 639 672 \$	5 779 711 \$	13 419 383 \$
	Agente de conformité	- \$	8 746 746 \$	8 746 746 \$	- \$	8 746 746 \$
	Responsable de l'alimentation ou cuisinière	43 919 556 \$	- \$	43 919 556 \$	13 263 150 \$	57 182 706 \$
	Préposée	15 047 384 \$		15 047 384 \$	4 083 790 \$	19 131 174 \$
	Agente-conseil en soutien pédagogique et technique	16 247 370 \$	11 152 352 \$	27 399 722 \$	1 354 735 \$	28 754 457 \$
	Total autres	99 359 009 \$	19 899 098 \$	119 258 107 \$	27 014 858 \$	146 272 965 \$
Personnel de soutien administratif	Adjointe administrative	12 903 878 \$	3 039 469 \$	15 943 347 \$	3 963 438 \$	19 906 785 \$
	Commis comptable ou secrétaire comptable	3 767 494 \$	2 382 794 \$	6 150 288 \$	1 153 551 \$	7 303 839 \$
	Secrétaire-réceptionniste	1 797 888 \$	847 340 \$	2 645 228 \$	387 957 \$	3 033 185 \$
	Total personnel de soutien administratif	18 469 260 \$	6 269 603 \$	24 738 863 \$	5 504 946 \$	30 243 809 \$
Personnel de gestion	Directrice générale	70 747 044 \$	8 021 042 \$	78 768 086 \$	30 821 330 \$	109 589 416 \$
	Directrice adjointe - volet administration	8 308 426 \$	1 327 039 \$	9 635 465 \$	10 166 951 \$	19 802 416 \$
	Directrice adjointe dans un BC	- \$	4 932 793 \$	4 932 793 \$	- \$	4 932 793 \$
	Directrice adjointe en installation	49 337 264 \$	- \$	49 337 264 \$	5 226 607 \$	54 563 871 \$
	Total personnel de gestion	128 392 734 \$	14 280 874 \$	142 673 608 \$	46 214 888 \$	188 888 496 \$
	Grand total	1 030 592 024 \$	40 449 575 \$	1 071 041 599 \$	361 636 955 \$	1 432 678 554 \$

Annexe 1 - Données sur le personnel dans les SGEE - Rémunération moyenne

Légende:

ETC = Équivalent temps complet ; 1 ETC = 1664 heures par année pour les éducatrices ; 1820 heures par année pour les autres membres du personnel et 261 jours rémunérés pour le personnel de gestion.

Masse salariale = correspond au salaire de base; elle exclut les contributions de l'employeur et les avantages sociaux tels que l'assurance collective et le regime de retraite.

BC = Bureau coordonnateur

CPE = Centre de la petite enfance

GS = Garderie subventionnée

GNS = Garderie non subventionnée

N.D. = non disponible

* Estimation produite à partir des données disponibles sur les places dans Conception administrative Famille Enfance (CAFE) au 1 décembre 2022 et du ratio d'enfants par éducatrice observé en GS, en considérant 1 ETC de personnel de garde par 6,1 places (proportion observée en GS) et en supposant un taux d'occupation des places à 60 %.

** À titre indicatif, puisque les données proviennent de sources différentes.

Tableau 1C		Source: Rapport financier 2021-2022 - Données en ETC			
		Rémunération moyenne en 2021-2022			
Catégories d'emploi		CPE	BC	GS	Total
Personnel éducateur	Éducatrice qualifiée	42 634 \$	- \$	39 822 \$	41 923 \$
	Éducatrice non qualifiée	33 110 \$	- \$	31 055 \$	32 301 \$
	Total personnel éducateur	40 841 \$	- \$	37 123 \$	39 785 \$
Autres	Éducatrice spécialisée	38 684 \$	- \$	37 157 \$	38 474 \$
	Aide-éducatrice	32 338 \$	- \$	30 857 \$	31 683 \$
	Agente de conformité	- \$	46 082 \$	- \$	46 082 \$
	Responsable de l'alimentation ou cuisinière	38 509 \$	- \$	34 393 \$	37 469 \$
	Préposée	30 279 \$	- \$	33 672 \$	30 945 \$
	Agente-conseil en soutien pédagogique et technique	49 861 \$	50 104 \$	50 523 \$	49 986 \$
	Total autres	37 834 \$	48 253 \$	34 230 \$	38 213 \$
Personnel de soutien administratif	Adjointe administrative	46 643 \$	46 765 \$	44 691 \$	46 259 \$
	Commis comptable ou secrétaire comptable	37 934 \$	37 490 \$	40 052 \$	38 105 \$
	Secrétaire-réceptionniste	34 861 \$	34 302 \$	33 581 \$	34 536 \$
	Total personnel de soutien administratif	43 199 \$	40 910 \$	42 661 \$	42 607 \$
Personnel de gestion	Directrice générale	92 958 \$	88 329 \$	62 318 \$	81 391 \$
	Directrice adjointe - volet administration	63 236 \$	51 834 \$	48 294 \$	53 883 \$
	Directrice adjointe dans un BC	- \$	65 640 \$	- \$	65 640 \$
	Directrice adjointe en installation	64 318 \$	- \$	48 852 \$	62 425 \$
	Total personnel de gestion	77 367 \$	74 551 \$	56 909 \$	70 926 \$
Grand total		43 087 \$	53 419 \$	38 674 \$	42 104 \$

Annexe 1 - Données sur le personnel dans les SGEE, par région - CPE CPE-BC et GS

Légende:

BC = Bureau coordonnateur CPE = Centre de la petite enfance
GS = Garderie subventionnée GNS = Garderie non subventionnée
N.D. = non disponible

Tableau 2	Source : Rapports d'activités complétés par les SGEE pour l'année financière 2021-2022 - Données en individus - IL S'AGIT DE DONNÉES PRÉLIMINAIRES														
	CPE et CPE-BC			BC (12 BC)			GS			GNS			Total		
	Gestionnaires	Éducatrices	Autres employés	Gestionnaires	Éducatrices	Autres employés	Gestionnaires	Éducatrices	Autres employés	Gestionnaires	Éducatrices	Autres employés	Gestionnaires	Éducatrices	Autres employés
Bas-Saint-Laurent	41	538	124	N.D.	N.D.	N.D.	1	6	1	4	22	1	46	566	126
Saguenay-Lac-Saint-Jean	73	835	148	N.D.	N.D.	N.D.	23	132	27	44	214	25	140	1 181	200
Capitale-Nationale	199	2 105	436	6	N.D.	16	82	646	94	184	1 097	113	471	3 848	659
Mauricie	73	808	137	N.D.	N.D.	N.D.	15	76	8	21	100	13	109	984	158
Estrie	153	1 494	243	N.D.	N.D.	N.D.	6	72	11	25	132	13	184	1 698	267
Montréal	486	4 985	799	6	N.D.	24	405	2 963	417	628	2 897	348	1 525	10 845	1 588
Outaouais	109	1 129	197	N.D.	N.D.	N.D.	33	277	42	58	325	44	200	1 731	283
Abiti-Témiscamingue	35	457	78	N.D.	N.D.	N.D.	1	14	1	12	47	19	48	518	98
Côte-Nord	27	291	58	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	27	291	58
Nord-du-Québec	26	304	109	1	N.D.	1	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	27	304	110
Gapésie-Îles-de-la-Madeleine	20	298	65	N.D.	N.D.	N.D.	1	4	2	-	6	1	21	308	68
Chaudière-Appalaches	100	1 336	267	5	N.D.	14	26	215	32	51	329	39	182	1 880	352
Laval	79	844	161	N.D.	N.D.	N.D.	87	652	85	142	772	86	308	2 268	332
Lanaudière	98	1 230	217	N.D.	N.D.	N.D.	61	606	69	64	448	49	223	2 284	335
Laurentides	141	1 423	255	N.D.	N.D.	N.D.	68	627	58	112	651	75	321	2 701	388
Montréal	349	3 633	679	N.D.	N.D.	N.D.	218	1 680	181	287	1 837	182	854	7 150	1 042
Centre-du-Québec	56	788	169	N.D.	N.D.	N.D.	20	154	20	16	75	17	92	1 017	206
Sous-total	2 065	22 498	4 142	18	N.D.	55	1 047	8 124	1 048	1 648	8 952	1 025	4 778	39 574	6 270
Grand Total			28 705			73			10 219			11 625			50 622

Annexe 2 - Données sur la qualification du personnel éducateur - CPE

Légende:

ETC = Équivalent temps complet ; 1 ETC = 1664 heures par année pour les éducatrices ; 1820 heures par année pour les autres membres du personnel et 261 jours rémunérés pour le personnel de gestion
BC = Bureau coordonnateur
CPE = Centre de la petite enfance
GS = Garderie subventionnée
GNS = Garderie non subventionné
GNS = Garderie non subventionnée

Tableau 1A	Source: <u>Rapport financier annuel 2021-2022</u> - Données en équivalent temps complet (ETC)							
	Article 23 du RSGEE prévoit un ratio de qualification de 2 sur 3.							
	L'application actuelle et à venir : 1 sur 2 jusqu'au 1er mars 2024 et 2 sur 3 à compter du 2 mars 2024.							
	Article 23.1 du RSGEE prévoit : 5 ans pour se conformer au ratio réglementaire lors d'un nouveau permis.							
	Article 23.2 du RSGEE prévoit : 5 ans pour se conformer au ratio réglementaire lorsque le permis a été modifié pour 8 places ou plus.							
Région administrative	Nombre EQ	Proportion EQ	Nombre ENQ	Proportion ENQ	Nombre qui répond aux exigences du ratio 2 sur 3	Nombre de places subventionnées en 2021-2022	Nombre qui ne répond pas aux exigences du ratio 2 sur 3	Nombre de places subventionnées en 2021-2022
Bas-Saint-Laurent	288	87%	41	13%	15	1548	1	107
Saguenay-Lac-Saint-Jean	556	86%	92	14%	34	3283	0	0
Capitale-Nationale	1441	80%	355	20%	75	8267	10	692
Mauricie	524	84%	98	16%	25	3026	2	96
Estrie	1033	83%	213	17%	56	5954	4	241
Montréal	3647	81%	840	19%	226	21574	24	2271
Outaouais	674	64%	381	36%	18	2032	24	3021
Abiti-Témiscamingue	246	67%	122	33%	10	1193	6	640
Côte-Nord	133	67%	66	33%	7	620	6	442
Nord-du-Québec	65	63%	39	37%	2	289	4	163
Gapésie-Îles-de-la-Madeleine	111	74%	38	26%	5	618	2	109
Chaudière-Appalaches	1003	84%	193	16%	40	5440	3	403
Laval	672	86%	108	14%	36	3881	0	0
Lanaudière	895	84%	176	16%	36	5151	1	183
Laurentides	1030	83%	206	17%	50	5960	2	239
Montréal	2743	83%	542	17%	115	15909	4	658
Centre-du-Québec	528	83%	108	17%	22	2985	1	65
Total	15589	81%	3616	19%	772	87730	94	9330

Annexe 2 - Données sur la qualification du personnel éducateur - GS

Légende:

ETC = Équivalent temps complet ; 1 ETC = 1664 heures par année pour les éducatrices ; 1820 heures par année pour les autres membres du personnel et 261 jours rémunérés pour le personnel de gestion

BC = Bureau coordonnateur

CPE = Centre de la petite enfance

GS = Garderie subventionnée

GNS = Garderie non subventionnée

GNS = Garderie non subventionnée

Tableau 1B	Source: <u>Rapport financier annuel 2021-2022</u> - Données en équivalent temps complet (ETC)							
	Article 23 du RSGEE prévoit un ratio de qualification de 2 sur 3.							
	L'application actuelle et à venir : 1 sur 2 jusqu'au 1er mars 2024 et 2 sur 3 à compter du 2 mars 2024.							
	Article 23.1 du RSGEE prévoit : 5 ans pour se conformer au ratio réglementaire lors d'un nouveau permis.							
	Article 23.2 du RSGEE prévoit : 5 ans pour se conformer au ratio réglementaire lorsque le permis a été modifié pour 8 places ou plus.							
Région administrative	Nombre EQ	Proportion EQ	Nombre ENQ	Proportion ENQ	Nombre qui répond aux exigences du ratio 2 sur 3	Nombre de places subventionnées en 2021-2022	Nombre qui ne répond pas aux exigences du ratio 2 sur 3	Nombre de places subventionnées en 2021-2022
Bas-Saint-Laurent	4	79%	1	21%	1	21	0	0
Saguenay-Lac-Saint-Jean	74	69%	33	31%	5	341	3	217
Capitale-Nationale	375	67%	188	33%	28	1846	26	1446
Mauricie	46	70%	19	30%	3	240	2	140
Estrie	175	69%	78	31%	12	920	4	330
Montréal	2086	70%	886	30%	178	12214	100	6822
Outaouais	166	65%	88	35%	9	629	14	934
Abiti-Témiscamingue	6	39%	10	61%	0	0	1	80
Côte-Nord					0	0	0	0
Nord-du-Québec					0	0	0	0
Gapésie-Îles-de-la-Madeleine	0	8%	4	92%	0	0	1	23
Chaudière-Appalaches	122	67%	59	33%	10	567	8	525
Laval	440	72%	167	28%	33	2366	22	1423
Lanaudière	407	75%	139	25%	36	2600	9	630
Laurentides	364	66%	186	34%	23	1850	18	1371
Montérégie	902	66%	455	34%	60	4424	54	3834
Centre-du-Québec	110	77%	32	23%	10	577	3	203
Total	5275	69%	2346	31%	408	28595	265	17978

Annexe 2 - Données sur la qualification du personnel éducateur - CPE + GS

Légende:

ETC = Équivalent temps complet ; 1 ETC = 1664 heures par année pour les éducatrices ; 1820 heures par année pour les autres membres du personnel et 261 jours rémunérés pour le personnel de gestion

BC = Bureau coordonnateur

CPE = Centre de la petite enfance

GS = Garderie subventionnée

GNS = Garderie non subventionnée

GNS = Garderie non subventionnée

Tableau 1C	Source: Rapport financier annuel 2021-2022 - Données en équivalent temps complet (ETC)							
	Article 23 du RSGEE prévoit un ratio de qualification de 2 sur 3.							
	L'application actuelle et à venir : 1 sur 2 jusqu'au 1er mars 2024 et 2 sur 3 à compter du 2 mars 2024.							
	Article 23.1 du RSGEE prévoit : 5 ans pour se conformer au ratio réglementaire lors d'un nouveau permis.							
	Article 23.2 du RSGEE prévoit : 5 ans pour se conformer au ratio réglementaire lorsque le permis a été modifié pour 8 places ou plus.							
Total CPE + GS								
Région administrative	Nombre EQ	Proportion EQ	Nombre ENQ	Proportion ENQ	Nombre qui répond aux exigences du ratio 2 sur 3	Nombre de places subventionnées en 2021-2022	Nombre qui ne répond pas aux exigences du ratio 2 sur 3	Nombre de places subventionnées en 2021-2022
Bas-Saint-Laurent	292	87%	42	13%	16	1569	1	107
Saguenay-Lac-Saint-Jean	630	83%	126	17%	39	3624	3	217
Capitale-Nationale	1816	77%	543	23%	103	10113	36	2138
Mauricie	570	83%	117	17%	28	3266	4	236
Estrie	1208	81%	291	19%	68	6874	8	571
Montréal	5732	77%	1726	23%	404	33788	124	9093
Outaouais	840	64%	469	36%	27	2661	38	3955
Abiti-Témiscamingue	252	66%	131	34%	10	1193	7	720
Côte-Nord	133	67%	66	33%	7	620	6	442
Nord-du-Québec	65	63%	39	37%	2	289	4	163
Gapésie-Îles-de-la-Madeleine	111	72%	42	28%	5	618	3	132
Chaudière-Appalaches	1125	82%	252	18%	50	6007	11	928
Laval	1112	80%	275	20%	69	6247	22	1423
Lanaudière	1302	81%	314	19%	72	7751	10	813
Laurentides	1394	78%	392	22%	73	7810	20	1610
Montérégie	3645	79%	998	21%	175	20333	58	4492
Centre-du-Québec	638	82%	140	18%	32	3562	4	268
Total	20864	78%	5962	22%	1180	116325	359	27308

Annexe 2 - Données sur la qualification du personnel éducateur - CPE

Légende:

ETC = Équivalent temps complet ; 1 ETC = 1664 heures par année pour les éducatrices ; 1820 heures par année pour les autres membres du personnel et 261 jours rémunérés pour le personnel de gestion

BC = Bureau coordonnateur

CPE = Centre de la petite enfance

GS = Garderie subventionnée

GNS = Garderie non subventionné

GNS = Garderie non subventionnée

Tableau 2A	Source : <u>Rapports d'activités</u> complétés par les SGEE pour l'année financière 2021-2022						
	Données en individus - IL S'AGIT DE DONNÉES PRÉLIMINAIRES						
	Article 23 du RSGEE prévoit un ratio de qualification de 2 sur 3.						
	L'application actuelle et à venir : 1 sur 2 jusqu'au 1er mars 2024 et 2 sur 3 à compter du 2 mars 2024.						
	Article 23.1 du RSGEE prévoit : 5 ans pour se conformer au ratio réglementaire lors d'un nouveau permis.						
	Article 23.2 du RSGEE prévoit : 5 ans pour se conformer au ratio réglementaire lorsque le permis a été modifié pour 8 places ou plus.						
	CPE						
Région administrative	Nombre EQ	Proportion EQ	Nombre ENQ	Proportion ENQ	Nombre qui répond aux exigences du ratio 2 sur 3	Nombre qui ne répont pas aux exigences du ratio 2 sur 3	Nombre de places subventionnées en 2021-2022
Bas-Saint-Laurent	441	82%	97	18%	38	7	2065
Saguenay-Lac-Saint-Jean	668	80%	167	20%	49	8	3062
Capitale-Nationale	1638	78%	467	22%	122	23	8789
Mauricie	627	78%	181	22%	53	6	3165
Estrie	1148	77%	346	23%	90	14	5950
Montréal	3898	78%	1087	22%	290	68	23956
Outaouais	704	62%	425	38%	46	37	5003
Abiti-Témiscamingue	298	65%	159	35%	17	16	1866
Côte-Nord	187	64%	104	36%	10	13	1169
Nord-du-Québec	192	63%	112	37%	8	12	1194
Gapésie-Îles-de-la-Madeleine	196	66%	102	34%	17	4	993
Chaudière-Appalaches	1075	80%	261	20%	84	10	5347
Laval	720	85%	124	15%	54	5	3907
Lanaudière	1016	83%	214	17%	72	4	5093
Laurentides	1155	81%	268	19%	80	13	6154
Montréal	2946	81%	687	19%	219	25	15768
Centre-du-Québec	621	79%	167	21%	49	4	2927
Total	17530	78%	4968	22%	1298	269	96408

Annexe 2 - Données sur la qualification du personnel éducateur - GS

Légende:

ETC = Équivalent temps complet ; 1 ETC = 1664 heures par année pour les éducatrices ; 1820 heures par année pour les autres membres du personnel et 261 jours rémunérés pour le personnel de gestion

BC = Bureau coordonnateur

CPE = Centre de la petite enfance

GS = Garderie subventionnée

GNS = Garderie non subventionné

GNS = Garderie non subventionnée

Tableau 2B	Source : <u>Rapports d'activités</u> complétés par les SGEE pour l'année financière 2021-2022						
	Données en individus - IL S'AGIT DE DONNÉES PRÉLIMINAIRES						
	Article 23 du RSGEE prévoit un ratio de qualification de 2 sur 3.						
	L'application actuelle et à venir : 1 sur 2 jusqu'au 1er mars 2024 et 2 sur 3 à compter du 2 mars 2024.						
	Article 23.1 du RSGEE prévoit : 5 ans pour se conformer au ratio réglementaire lors d'un nouveau permis.						
	Article 23.2 du RSGEE prévoit : 5 ans pour se conformer au ratio réglementaire lorsque le permis a été modifié pour 8 places ou plus.						
	GS						
Région administrative	Nombre EQ	Proportion EQ	Nombre ENQ	Proportion ENQ	Nombre qui répond aux exigences du ratio 2 sur 3	Nombre qui ne répont pas aux exigences du ratio 2 sur 3	Nombre de places subventionnées en 2021-2022
Bas-Saint-Laurent	4	67%	2	33%	1	0	21
Saguenay-Lac-Saint-Jean	85	64%	47	36%	7	1	448
Capitale-Nationale	419	65%	227	35%	41	15	3184
Mauricie	50	66%	26	34%	4	1	380
Estrie	50	69%	22	31%	3	1	280
Montréal	2008	68%	955	32%	204	69	18498
Outaouais	174	63%	103	37%	15	9	1553
Abiti-Témiscamingue	8	57%	6	43%	0	1	80
Côte-Nord	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Nord-du-Québec	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Gapésie-Îles-de-la-Madeleine	3	75%	1	25%	1	0	23
Chaudière-Appalaches	135	63%	80	37%	11	8	1094
Laval	441	68%	211	32%	42	11	3569
Lanaudière	437	72%	169	28%	39	6	3034
Laurentides	407	65%	220	35%	26	16	3156
Montréal	1071	64%	609	36%	83	45	8998
Centre-du-Québec	109	71%	45	29%	9	3	659
Total	5401	66%	2723	34%	486	186	44977

Annexe 2 - Données sur la qualification du personnel éducateur - GNS

Légende:

- ETC = Équivalent temps complet ; 1 ETC = 1664 heures par année pour les éducatrices ; 1820 heures par année pour les autres membres du personnel et 261 jours rémunérés pour le personnel de gestion
- BC = Bureau coordonnateur
- CPE = Centre de la petite enfance
- GS = Garderie subventionnée
- GNS = Garderie non subventionnée
- GNS = Garderie non subventionnée

Tableau 2C	Source : <u>Rapports d'activités</u> complétés par les SGEE pour l'année financière 2021-2022						
	Données en individus - IL S'AGIT DE DONNÉES PRÉLIMINAIRES						
	Article 23 du RSGEE prévoit un ratio de qualification de 2 sur 3.						
	L'application actuelle et à venir : 1 sur 2 jusqu'au 1er mars 2024 et 2 sur 3 à compter du 2 mars 2024.						
	Article 23.1 du RSGEE prévoit : 5 ans pour se conformer au ratio réglementaire lors d'un nouveau permis.						
Région administrative	GNS						
	Nombre EQ	Proportion EQ	Nombre ENQ	Proportion ENQ	Nombre qui répond aux exigences du ratio 2 sur 3	Nombre qui ne répond pas aux exigences du ratio 2 sur 3	Nombre de places en 2021-2022
Bas-Saint-Laurent	7	32%	15	68%	0	5	203
Saguenay-Lac-Saint-Jean	118	55%	96	45%	10	12	1214
Capitale-Nationale	441	40%	656	60%	27	83	6336
Mauricie	48	48%	52	52%	4	7	555
Estrie	75	57%	57	43%	10	8	796
Montréal	1422	49%	1475	51%	136	306	23456
Outaouais	139	43%	186	57%	6	37	2219
Abiti-Témiscamingue	21	45%	26	55%	1	3	250
Côte-Nord	N/A	N/A	N/A	N/A	NA	NA	NA
Nord-du-Québec	N/A	N/A	N/A	N/A	NA	NA	NA
Gapésie-Îles-de-la-Madeleine	2	33%	4	67%	0	1	26
Chaudière-Appalaches	148	45%	181	55%	7	25	1871
Laval	382	49%	390	51%	26	63	5319
Lanaudière	241	54%	207	46%	23	24	2857
Laurentides	317	49%	334	51%	19	51	3888
Montérégie	855	47%	982	53%	51	134	11715
Centre-du-Québec	43	57%	32	43%	5	3	411
Total	4259	48%	4693	52%	325	762	61116

Annexe 2 - Données sur la qualification du personnel éducateur - Total CPE + GS +GNS

Légende:

ETC = Équivalent temps complet ; 1 ETC = 1664 heures par année pour les éducatrices ; 1820 heures par année pour les autres membres du personnel et 261 jours rémunérés pour le personnel de gestion

BC = Bureau coordonnateur

CPE = Centre de la petite enfance

GS = Garderie subventionnée

GNS = Garderie non subventionné

GNS = Garderie non subventionnée

Tableau 2D	Source : <u>Rapports d'activités</u> complétés par les SGEE pour l'année financière 2021-2022						
	Données en individus - IL S'AGIT DE DONNÉES PRÉLIMINAIRES						
	Article 23 du RSGEE prévoit un ratio de qualification de 2 sur 3.						
	L'application actuelle et à venir : 1 sur 2 jusqu'au 1er mars 2024 et 2 sur 3 à compter du 2 mars 2024.						
	Article 23.1 du RSGEE prévoit : 5 ans pour se conformer au ratio réglementaire lors d'un nouveau permis.						
	Article 23.2 du RSGEE prévoit : 5 ans pour se conformer au ratio réglementaire lorsque le permis a été modifié pour 8 places ou plus.						
	Total CPE + GS + GNS						
Région administrative	Nombre EQ	Proportion EQ	Nombre ENQ	Proportion ENQ	Nombre qui répond aux exigences du ratio 2 sur 3	Nombre qui ne répons pas aux exigences du ratio 2 sur 3	Nombre de places en 2021-2022
Bas-Saint-Laurent	452	80%	114	20%	39	12	2289
Saguenay-Lac-Saint-Jean	871	74%	310	26%	66	21	4724
Capitale-Nationale	2498	65%	1350	35%	190	121	18309
Mauricie	725	74%	259	26%	61	14	4100
Estrie	1273	75%	425	25%	103	23	7026
Montréal	7328	68%	3517	32%	630	443	65910
Outaouais	1017	59%	714	41%	67	83	8775
Abiti-Témiscamingue	327	63%	191	37%	18	20	2196
Côte-Nord	187	64%	104	36%	10	13	1169
Nord-du-Québec	192	63%	112	37%	8	12	1194
Gapésie-Îles-de-la-Madeleine	201	65%	107	35%	18	5	1042
Chaudière-Appalaches	1358	72%	522	28%	102	43	8312
Laval	1543	68%	725	32%	122	79	12795
Lanaudière	1694	74%	590	26%	134	34	10984
Laurentides	1879	70%	822	30%	125	80	13198
Montréal	4872	68%	2278	32%	353	204	36481
Centre-du-Québec	773	76%	244	24%	63	10	3997
Total	27190	69%	12384	31%	2109	1217	202501

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-107

Pour les trois dernières années, indiquer les sommes récupérées par le barème du seuil de performance (atteinte du taux de qualification).

Réponse

Pour le calcul de la subvention prévisionnelle 2022-2023, la réduction de la subvention découlant de l’application du facteur d’ajustement pour la qualification totalise 88 895 \$.

Étude des crédits 2023-2024

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-108

Indiquer le nombre de demandes de dérogation pour les heures de service (bris de service) :

- a) par région;
- b) par type de service de garde.

Réponse

Du 1^{er} avril 2022 au 28 février 2023, le Ministère n’a émis aucune dérogation concernant les heures de services pour pallier un potentiel bris de services.

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-109

Indiquer le salaire moyen versé au cours des cinq dernières années pour chacun des postes suivants et pour chaque type de service de garde (garderie, CPE et bureau coordonnateur) :

- a) personnel éducateur formé;
- b) personnel éducateur non formé;
- c) commis-comptable;
- d) secrétaire-comptable;
- e) secrétaire;
- f) cuisinier et responsable de l'alimentation;
- g) préposé à l'entretien ménager;
- h) conseiller pédagogique;
- i) gestionnaire de niveau 1;
- j) gestionnaire de niveau 2;
- k) gestionnaire de niveau 3;
- l) aide-éducatrice;
- m) agent de soutien pédagogique;
- n) agent de conformité.

Réponse

Les données sur les garderies subventionnées et les centres de la petite enfance dont dispose le Ministère sont présentées dans l'annexe 1 – Données sur le personnel dans les SGEE.

Le Ministère ne détient pas ces informations pour les garderies non subventionnées.

De plus, les échelles salariales en vigueur pour le personnel salarié sont disponibles dans le site Internet du Ministère : <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/taux-et-echelles-de-salaires-personnes-salariees.pdf>

Les échelles salariales en vigueur pour le personnel d'encadrement sont disponibles dans le site Internet du Ministère : [Fourchettes salariales des cadres \(gouv.qc.ca\)](https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/Fourchettes_salariales_des_cadres_gouv.qc.ca)

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-110

Indiquer le nombre de conseillers à la famille, par région administrative, pour 2022-2023.

Réponse

Le tableau suivant présente le nombre de conseillers aux services à la famille et de conseillers en développement et concertation pour 2022-2023.

Région administrative	2022-2023* (au 28 février 2023)
Bas-Saint-Laurent (01)	1
Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)	1
Capitale-Nationale (03)	16
Estrie (05)	1
Montréal (06)	18
Abitibi-Témiscamingue (08)	1
Côte-Nord (09)	1
Laval (13)	13
Laurentides (15)	1
Montréal (16)	13
* Sont inclus : Conseillers régionaux au développement du réseau (CRDR). Note : Toutes les régions administratives sont desservies, peu importe la région du port d’attache du conseiller ou de la conseillère.	

Étude des crédits 2023-2024

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-111

Indiquer le nombre de responsables de services de garde ayant déposé des plaintes en 2022-2023 :

- a. À la Commission des normes du travail
 - i. Valeur totale des réclamations
- b. À la Commission de l'équité salariale
 - i. Valeur totale des réclamations
- c. À la CSST
 - i. Valeur totale des réclamations
- d. À l'assurance-emploi
 - i. Valeur totale des réclamations

Réponse

Cette question ne relève pas du ministère de la Famille. Le ministère du Travail pourra y répondre.

Étude des crédits 2023-2024

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-112

Dépenses pour la promotion des métiers de la petite enfance, pour les trois dernières années, et prévisions pour 2023-2024.

Réponse

La campagne **gouvernementale de promotion et de valorisation des métiers – Volet éducatrice/éducateur** tenue en 2019-2020 a été menée par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) dans le but de promouvoir les métiers de la petite enfance.

Depuis 2020-2021, le ministère de la Famille organise ses propres campagnes de promotion et de valorisation pour le métier d'éducatrice et d'éducateur de la petite enfance.

Voici les dépenses de cette campagne en 2022-2023, en date du 28 février 2023 :

- **Actions de communication visant la valorisation et la promotion de métiers exercés au sein du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance**
 - Nouvelle campagne « Nous embauchons »
 - Web-série « Ça commence dès l'enfance »
 - Rediffusion de la campagne « Nous embauchons » et de la Web-série.

Coût total : 861 012,52 \$ payé au 28 février 2023

Agence : Cartier

Date de diffusion : 16 mai au 13 juillet 2022 et 23 janvier au 17 mars 2023

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-113

Indiquer les résultats de l’évaluation de la qualité pour l’année 2022-2023 :

- a) moyenne nationale;
- b) par région;
- c) par territoire de BC;
- d) par type de service de garde.

Réponse

Légende

CPE : centres de la petite enfance
GS : garderies subventionnées
GNS : garderies non subventionnées

La première phase de la mesure d’évaluation et d’amélioration de la qualité éducative des services de garde éducatifs à l’enfance (SGEE), soit celle pour les groupes de trois à cinq ans, a pris fin en mars 2023. Les données ci-dessous présentent donc les résultats cumulatifs pour les évaluations réalisées entre le 9 avril 2019 et le 17 novembre 2022.

a) Moyenne nationale

- 1 634 SGEE évalués (704 CPE, 346 GS et 584 GNS)
- 71 % ont atteint les seuils fixés.

b) et c) Par régions et territoires de BC

Les données sont disponibles par région administrative :

Région administrative	% de SGEE qui ont atteint les seuils fixés
01-Bas Saint-Laurent	69 %
02- Saguenay Lac-St-Jean	73 %
03-Capitale Nationale	74 %
04- Mauricie	79 %
05-Estrie	83 %
06-Montréal	66 %
07-Outaouais	64 %
08-Abitibi-Témiscamingue	91 %
09-Côte-Nord	50 %
10-Nord du Québec	100 %
11-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	71 %
12-Chaudière-Appalaches	81 %
13-Laval	61 %
14-Lanaudière	79 %
15-Laurentides	75 %
16-Montérégie	71 %
17-Centre-du-Québec	86 %

Étude des crédits 2023-2024

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-113

d) Par type de service de garde

- CPE : 89 % ont atteint les seuils fixés.
 - GS : 64 % ont atteint les seuils fixés.
 - GNS : 53 % ont atteint les seuils fixés.
-

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-114

Ventiler, selon le seuil minimal de qualité fixé à 60 %, pour l’année 2022-2023 et par type de service de garde, les résultats de l’évaluation de qualité :

a) au-dessus du seuil minimal de 60 %;

b) sous le seuil minimal de 60 %.

Réponse

Légende

CPE : centres de la petite enfance
GS : garderies subventionnées
GNS : garderies non subventionnées

Différents seuils sont à atteindre selon les dimensions qui sont évaluées (voir le tableau 1). Dès qu’un de ces seuils n’est pas atteint, l’évaluation n’est pas réussie.

À noter qu’il n’y a pas de seuil à atteindre pour la dimension des interactions avec les parents puisqu’on ne peut pas obliger les parents à répondre au questionnaire. De plus, un seuil de réponse des parents de 25 % est requis pour présenter leur avis dans le rapport d’évaluation.

Tableau 1 : seuils à atteindre		
Dimensions de la qualité éducative	Par installation* (sur 7)	Par groupe** (sur 7)
Qualité des interactions		
Soutien émotionnel	4,00	3,25
Organisation du groupe	3,00	2,25
Soutien à l'apprentissage	2,00	1,25
Qualité de la structuration et de l'aménagement des lieux	4,38	Ne s'applique pas
Qualité des pratiques d'observation des enfants et de planification des activités	3,00	Ne s'applique pas
Qualité des interactions avec les parents	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas
* Seuil à atteindre pour l'installation. Il s'agit de la moyenne des résultats obtenus pour les groupes évalués.		
** Seuil à atteindre pour chacun des groupes évalués.		
Ne s'applique pas : Il n'y a pas de seuil à atteindre.		

Résultats

La première phase de la mesure d’évaluation et d’amélioration de la qualité éducative des services de garde éducatifs à l’enfance (SGEE), soit celle pour les groupes de trois à cinq ans, a pris fin en mars 2023.

Au cumulatif, du 9 avril 2019 au 17 novembre 2022, Servirplus a évalué 1 634 SGEE : 704 CPE, 346 GS et 584 GNS, dont 71 % ont atteint tous les seuils requis (89 % pour les CPE, 64 % pour les GS et 53 % pour les GNS).

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-115

Liste de tous les documents, rapports, états de situation, procès-verbaux ou travaux et de toutes les notes ou analyses portant sur la mise en place d’une politique de conciliation -travail-famille- (CTF).

Réponse

Cette question ne semble pas pertinente à l’étude des crédits.

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-116

Dresser un état de situation, incluant une ventilation des sommes octroyées en 2022-2023, par municipalité, ainsi que les prévisions pour 2023-2024, concernant le développement d’une politique familiale au sein des municipalités.

Réponse

Considérant le nombre important de municipalités et de municipalités régionales de comté (MRC) soutenues depuis le lancement du Programme de soutien aux politiques familiales municipales (Programme) en 2002, le Ministère a procédé à un appel de projets ciblé auprès de municipalités n’ayant jamais élaboré de politiques familiales municipales (PFM).

Six municipalités ont bénéficié du Programme en 2022-2023 et se sont vu octroyer un montant total de 64 500 \$. Une somme de 16 200 \$ est également prévue pour le soutien technique dispensé aux municipalités par Espace MUNI. Au total, ce sont 904 municipalités et MRC qui ont été soutenues dans le cadre de ce programme. Au 28 février 2023, 864 municipalités et 40 MRC avaient une PFM ou étaient en voie de la réaliser ou de la mettre à jour grâce au Programme.

Voici la liste des projets retenus :

Région administrative	Municipalité	Type de projet	Montant octroyé municipalité	Montant octroyé soutien technique
5 - Estrie	Municipalité de North Hatley	Élaboration	10 500 \$	2 700 \$
	Municipalité de Racine	Élaboration	10 500 \$	2 700 \$
	Municipalité de Saint-Augustin-de-Woburn	Élaboration	10 500 \$	2 700 \$
14 - Lanaudière	Municipalité de Saint-Jean-de-Matha	Élaboration	12 000 \$	2 700 \$
16 - Montérégie	Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford	Élaboration	10 500 \$	2 700 \$
	Municipalité de Très-Saint-Rédempteur	Élaboration	10 500 \$	2 700 \$
	6 projets		64 500 \$	16 200 \$

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille Demande de renseignements particuliers 3^e opposition

Question : RPPQ-117

Dresser un état de situation des activités de halte-garderie communautaires en y incluant le mode de financement, les sommes dévolues en 2022-2023, celles prévues pour 2023-2024 et le déploiement de ces sommes.

Réponse

En 2022-2023, dans le cadre des volets 1 et 2 du Programme de soutien financier aux activités de halte-garderie communautaires, le ministère de la Famille (Ministère) a soutenu les activités de halte-garderie communautaires (HGC) :

- de 257 organismes communautaires (OC), à hauteur de 12,1 M\$ (volet 1 et rehaussement de la masse salariale en 2022-2023)
- de 30 OC, à hauteur de 1,25 M\$ (volet 2).

L'aide financière accordée dans le cadre du volet 1, pour soutien pour les activités régulières, varie de 20 580 \$ à 51 450 \$ par organisme. Celle-ci est établie en fonction du nombre d'heures annuel d'offre d'activités de HGC.

Dans le volet 2, l'appui financier accordé aux OC est ponctuel et non récurrent et est déterminé en fonction du nombre d'heures d'activités de HGC à horaires atypiques offertes.

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-118

Dresser un état de situation sur l’intégration dans les services de garde des enfants handicapés en y incluant le mode de financement, les sommes dévolues en 2022-2023 et celles prévues pour 2023-2024, au total et par région, ainsi que les besoins évalués et le nombre de demandes de soutien reçues, au total et par région; identifier celles ayant obtenu une réponse positive et fournir les prévisions.

Réponse

Deux mesures soutiennent l’intégration des enfants handicapés en services de garde éducatifs subventionnés : l’Allocation pour l’intégration d’un enfant handicapé (AIEH) en service de garde éducatif et la Mesure exceptionnelle de soutien à l’intégration dans les services de garde éducatifs pour les enfants ayant d’importants besoins (MES).

a) AIEH

Les données disponibles les plus récentes sont celles de 2021-2022.

Allocation pour l’intégration d’un enfant handicapé en service de garde éducatif en 2021-2022 (nombre d’enfants et montant)						
Région administrative		Centre de la petite enfance	Garderie subventionnée	Milieu familial	Total	Allocation (en M\$)
1	Bas-Saint-Laurent	129	0	24	153	2,27
2	Saguenay-Lac-Saint-Jean	179	31	43	253	2,54
3	Capitale-Nationale	815	275	107	1 197	13,39
4	Mauricie	178	9	24	211	2,39
5	Estrie	521	143	124	788	8,28
6	Montréal	1 760	1 191	331	3 282	36,63
7	Outaouais	369	117	42	528	6,18
8	Abitibi-Témiscamingue	40	0	10	50	0,42
9	Côte-Nord	19	0	9	28	0,32
10	Nord-du-Québec	N.D. ¹	0	N.D. ¹	N.D. ¹	0,06
11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	26	0	12	38	0,63
12	Chaudière-Appalaches	419	61	79	559	5,97
13	Laval	386	307	124	817	9,22
14	Lanaudière	487	284	146	917	9,91
15	Laurentides	541	292	162	995	11,03
16	Montréal	1 449	491	320	2 260	25,44
17	Centre-du-Québec	247	35	27	309	3,42
Ensemble du Québec		7 575	3 236	1 586	12 397	138,13
Source : Rapports financiers 2021-2022						
¹ Ces données ne sont pas fournies, en raison des petits nombres, conformément à l’article 54 de la Loi sur l’accès aux documents des organismes publics et à la protection des renseignements personnels.						

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-118

b) MES

Le budget de la MES n’est pas réparti par région. Les données présentées pour l’année 2022-2023 sont au 28 février 2023.

Région administrative	Budget prévu (M\$)	Demandes reçues	Demandes acceptées
01- Bas-St-Laurent	N.D.	34	34
02- Saguenay–Lac-Saint-Jean	N.D.	24	22
03- Capitale-Nationale	N.D.	143	127
04- Mauricie	N.D.	17	12
05- Estrie	N.D.	98	92
06- Montréal	N.D.	316	288
07- Outaouais	N.D.	89	82
08-Abitibi-Témiscamingue	N.D.	25*	21*
09-Côte-Nord			
10-Nord-du-Québec			
08- 11-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine			
09- Chaudière-Appalaches	N.D.	80	71
10- Laval	N.D.	85	78
11- Lanaudière	N.D.	66	66
12- Laurentides	N.D.	59	54
13- Montérégie	N.D.	212	193
14- Centre-du-Québec	N.D.	36	31
Total	26,8	1 284	1 171
* Un nombre total de demandes est présenté pour ces quatre régions administratives, car il ne peut être divulgué en raison du petit nombre par région (article 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels).			

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-119

Indiquer le nombre de ressources (ETC) engagées avec les sommes dévolues à l’intégration dans les services de garde des enfants handicapés pour les trois dernières années.

Réponse

Le ministère de la Famille ne détient pas cette information.

Étude des crédits 2023-2024

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-120

Liste de tous les organismes qui ont reçu du financement par l'intermédiaire du budget discrétionnaire du ministre en 2022-2023, de même que le montant qu'ils ont reçu et la circonscription dans laquelle est situé l'organisme.

Réponse

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle dans le site Internet du ministère, en vertu du Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4 paragraphe 26).

<https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/ministere/acces-information/Pages/index.aspx>

Étude des crédits 2023-2024

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-121

Dresser un état de situation détaillé des actions prises depuis le 29 janvier 2014 et de celles prévues afin de mettre en œuvre les recommandations du rapport du Chantier sur la qualité et la pérennité des services de garde éducatifs à l'enfance et sur l'optimisation de leur financement. Détailler le suivi qui sera apporté au Chantier et fournir une copie de tous les documents ou avis internes et de toutes les études, analyses ou correspondances de la ministre et du personnel du ministère relatifs au Chantier, et ce, depuis janvier 2014.

Réponse

Cette question ne semble pas pertinente dans le cadre de l'étude des crédits 2023-2024. Le gouvernement du Québec a lancé, le 21 octobre 2021, le Grand chantier pour les familles, présenté dans le Plan d'action pour compléter le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance :

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/famille/publications-adm/guichet_unique/plan-action-grand-chantier.pdf

Ce plan propose 45 mesures et représentera un investissement global de l'ordre de 5,9 milliards de dollars d'ici 2025-2026.

Étude des crédits 2023-2024

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-122

Dresser un état de situation détaillé des actions prises depuis la tenue du Forum de la famille québécoise le 8 novembre 2013 et fournir les prévisions pour 2023-2024.

Réponse

Cette question ne semble pas pertinente à l'étude des crédits.

Étude des crédits 2023-2024

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-123

Bilan détaillé du suivi effectué à l'appel de projets ciblé pour l'optimisation de groupes, réalisé le 8 mai 2013, et prévisions pour 2023-2024.

Réponse

Cette question ne semble pas pertinente à l'étude des crédits 2023-2024 considérant que l'appel de projets visé remonte à 2013.

Étude des crédits 2023-2024

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-124

Concernant la Bonification du soutien à l'intégration dans les services de garde pour les enfants handicapés et la Bonification des services de haltes-garderies communautaires annoncées en octobre 2013, dans le cadre du document d'orientations et d'initiatives *La solidarité : une richesse pour le Québec*, fournir les sommes allouées en 2022-2023 et les prévisions pour 2023-2024.

Réponse

Cette question n'est pas pertinente à l'étude des crédits 2023-2024. Les bonifications annoncées en 2013 dans le cadre du document *La solidarité : une richesse pour le Québec* ont pris fin en 2016-2017.

Étude des crédits 2023-2024

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-125

Ventilation détaillée de toutes les compressions financières réalisées par le Ministère et ses organismes dans le cadre du Plan de retour à l'équilibre budgétaire pour l'année 2022-2023. Fournir également le détail de toute autre demande de compressions du Conseil du trésor auprès du Ministère ou l'un de ses organismes.

Réponse

Pour 2022-2023, une mesure d'économie et d'optimisation de 50 000 k\$ ainsi qu'une mesure d'optimisation en révision de programmes de 7 992,9 k\$ ont été exigées par le SCT.

Étude des crédits 2023-2024

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-126

À la suite de la refonte majeure du financement, indiquer ce que compte faire le Ministère à l'égard du financement pour le maintien des infrastructures.

Réponse

Les règles budgétaires des centres de la petite enfance (CPE) et des garderies subventionnées (SG) prévoient un financement pour les coûts d'occupation des locaux de ces derniers. Les sommes ainsi consenties permettent aux CPE et aux GS d'assurer le maintien de leur infrastructure.

Par ailleurs, la subvention pour les projets d'investissement en infrastructure (SPII), présentée dans les règles budgétaires 2021-2022 des CPE, permet de financer les projets de rénovation (coûts inférieurs à 50 000 \$) qui visent à améliorer la qualité, augmenter la durée de vie et accroître le potentiel de service des infrastructures. La SPII finance également les projets de réaménagement des espaces extérieurs de jeux.

Depuis 2022-2023, la SPII permet également de financer les projets de verdissement des espaces extérieurs des CPE.

De même, les projets de rénovation d'une installation de plus de 50 000 \$ peuvent être admissibles au programme de financement des infrastructures (PFI), si le CPE fait exécuter des travaux rendus nécessaires à la suite de l'adoption ou de la modification d'une loi ou d'un règlement après l'implantation ou le déménagement de l'installation. De plus, les CPE peuvent être autorisés à procéder à des travaux ayant pour objet de corriger de façon urgente une situation qui compromet la santé et la sécurité des enfants ou l'intégrité du bâtiment.

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille Demande de renseignements particuliers 3^e opposition

Question : RPPQ-127

Concernant le « Plan pour la réussite : dès la petite enfance et tout au long de la vie », publié avec le plan budgétaire 2018-2019, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à « Soutenir la qualité de l'intervention éducative » pour les trois dernières années. Inclure la liste précise des organismes, programmes, institutions d'enseignement ou ministères qui ont bénéficié des crédits alloués. Inclure les prévisions pour 2023-2024.

Réponse

Dans le Plan économique du Québec du mois de mars 2017, une somme de 12 M\$ par année, pour la période 2017-2018 à 2021-2022, a été annoncée pour bonifier le soutien accordé aux services de garde éducatifs et pour implanter des activités visant à soutenir la qualité de l'intervention éducative. En raison de leur récurrence jusqu'en 2021-2022, l'injection des sommes annoncées en 2017 s'est poursuivie en 2018-2019, en 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022.

Cet investissement s'est traduit par :

- La bonification des règles budgétaires des centres de la petite enfance (CPE) et des garderies subventionnées (GS).
- L'octroi d'une allocation spécifique aux bureaux coordonnateurs de la garde éducative en milieu familial pour qu'ils réalisent des projets visant à soutenir la qualité des services de garde éducatifs dispensés par les personnes responsables d'un service de garde éducatif en milieu familial. L'appel de projets a été exceptionnellement suspendu en partie à cause de la pandémie en 2020-2021 et en 2021-2022.
- L'octroi de contrats à Servirplus pour évaluer la qualité des CPE, des GS et des garderies non subventionnées (GNS), pour les groupes d'enfants de 3 à 5 ans et, plus récemment, pour ceux de 0 à 5 ans.
- L'octroi d'ententes de services professionnels à une équipe de chercheurs de l'Université du Québec à Montréal pour notamment élaborer les instruments de mesure ainsi que la démarche d'évaluation et d'amélioration de la qualité éducative dans les services de garde en installation et pour assurer un suivi de la qualité de certains éléments du travail effectué par la firme Servirplus.

Étude des crédits 2023-2024

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-128

Concernant le « Plan pour la réussite : dès la petite enfance et tout au long de la vie », publié avec le plan budgétaire 2018-2019, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à « Améliorer les interventions destinées aux enfants en milieu défavorisé » pour les trois dernières années. Inclure la liste précise des organismes, programmes, institutions d'enseignement ou ministères qui ont bénéficié des crédits alloués. Inclure les prévisions pour 2023-2024.

Réponse

Dans le Plan économique du Québec du mois de mars 2017, une somme de 3 M\$ par année, pour la période 2017-2018 à 2021-2022, a été annoncée pour améliorer les interventions destinées aux enfants en milieu défavorisé.

Cette bonification a été intégrée dans la norme de l'allocation pour une installation recevant des enfants issus d'un milieu défavorisé dans les règles budgétaires 2017-2018 des centres de la petite enfance et des garderies subventionnées. Cette allocation s'ajoute à l'allocation de base d'une installation de manière à l'aider à financer les coûts supplémentaires pouvant résulter de la présence d'un nombre important d'enfants issus d'un milieu défavorisé. La bonification est récurrente depuis son intégration aux règles budgétaires 2017-2018.

Étude des crédits 2023-2024

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-129

Concernant le « Plan pour la réussite : dès la petite enfance et tout au long de la vie », publié avec le plan budgétaire 2018-2019, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à « Bonifier les interventions visant l'intégration des enfants handicapés dans les services de garde éducatifs à l'enfance » pour les trois dernières années. Inclure la liste précise des organismes, programmes, institutions d'enseignement ou ministères qui ont bénéficié des crédits alloués. Inclure les prévisions pour 2023-2024.

Réponse

Le Plan pour la réussite : dès la petite enfance et tout au long de la vie a été publié avec le plan budgétaire 2017-2018. Cette question n'est pas pertinente à l'étude des crédits 2022-2023, les sommes annoncées dans le Plan budgétaire 2017-2018 ayant pris fin en 2021-2022.

Étude des crédits 2023-2024

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-130

Concernant le « Plan pour la réussite : dès la petite enfance et tout au long de la vie », publié avec le plan budgétaire 2018-2019, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à « Aide financière destinée au milieu communautaire » pour les trois dernières années. Inclure la liste précise des organismes, programmes, institutions d'enseignement ou ministères qui ont bénéficié des crédits alloués. Inclure les prévisions pour 2023-2024.

Réponse

L'aide financière additionnelle non récurrente de 20 M\$ attribuée a pris fin en 2018-2019.

Étude des crédits 2023-2024

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-131

Concernant le « Plan pour la réussite : dès la petite enfance et tout au long de la vie », publié avec le plan budgétaire 2018-2019, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à « Services de surveillance pour les élèves handicapés de 12 à 21 ans » pour les trois dernières années. Inclure la liste précise des organismes, programmes, institutions d'enseignement ou ministères qui ont bénéficié des crédits alloués. Inclure les prévisions pour 2023-2024.

Réponse

Cette question n'est pas pertinente à l'étude des crédits, car aucune somme n'était prévue à cette fin dans le document « Un plan pour la réussite » qui accompagnait le budget 2018-2019.

Étude des crédits 2023-2024

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-132

Concernant le plan budgétaire 2019-2020, ventilation de l’attribution des sommes dédiées à la mesure « Soutenir les familles » pour les trois dernières années. Inclure les prévisions pour 2023-2024.

Réponse

Cette question ne relève pas du ministère de la Famille. Le ministère des Finances pourra y répondre.

Étude des crédits 2023-2024

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-133

Concernant le plan budgétaire 2019-2020, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à la mesure « Impact financier de la hausse des plafonds au crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants » pour les trois dernières années. Inclure les prévisions pour 2023-2024.

Réponse

Cette question ne relève pas du ministère de la Famille. Le ministère des Finances y répondra.

Étude des crédits 2023-2024

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-134

Concernant le plan budgétaire 2019-2020, ventilation de l’attribution des sommes dédiées à la mesure « Hausse du plafond à 9 500 \$ pour les enfants de moins de 7 ans » pour les trois dernières années. Inclure les prévisions pour 2023-2024.

Réponse

Cette question ne relève pas du ministère de la Famille. Le ministère des Finances y répondra.

Étude des crédits 2023-2024

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-135

Concernant le plan budgétaire 2019-2020, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à la mesure « Hausse du plafond à 13 000 \$ pour les enfants handicapés » pour les trois dernières années. Inclure les prévisions pour 2023-2024.

Réponse

Cette question ne relève pas du ministère de la Famille. Le ministère des Finances y répondra.

Étude des crédits 2023-2024

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-136

Concernant le plan budgétaire 2019-2020, ventilation de l’attribution des sommes dédiées à la mesure « Indexation des plafonds de frais de garde d’enfants » pour les trois dernières années. Inclure les prévisions pour 2023-2024.

Réponse

Cette question ne relève pas du ministère de la Famille. Le ministère des Finances pourra y répondre.

Étude des crédits 2023-2024

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-137

Concernant le plan budgétaire 2019-2020, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à la mesure « Favoriser la conciliation famille-travail-études » pour les trois dernières années. Inclure les prévisions pour 2023-2024.

Réponse

Le Plan économique du Québec 2018 prévoit une somme de 1,1 M\$ en 2022-2023 pour favoriser la conciliation famille-travail-études.

Étude des crédits 2023-2024

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-138

Concernant le plan budgétaire 2018-2019, ventilation de l’attribution des sommes dédiées à la mesure « Bonifier l’exemption de 2,5 à 5 jours pour la garde à contribution réduite des ménages à faible revenu » pour les trois dernières années. Inclure les prévisions pour 2023-2024.

Réponse

L’impact attribuable à la mesure « Bonifier l’exemption de 2,5 jours à 5 jours pour la garde à contribution réduite des ménages à faible revenu » est intégré dans les allocations visant cette clientèle qui sont estimées à 31,4 M\$ en 2022-2023. Il est à noter qu’en 2022-2023, le Ministère n’est pas en mesure d’isoler l’effet de la mesure de l’effet combiné des facteurs socioéconomiques sur la clientèle cible.

En raison du cycle budgétaire des subventions, l’impact budgétaire est toujours décalé d’une année.

Étude des crédits 2023-2024

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-139

Concernant le plan budgétaire 2019-2020, ventilation de l’attribution des sommes dédiées à la mesure « Soutenir la mobilisation régionale et locale pour le développement des jeunes enfants » pour les trois dernières années. Inclure les prévisions pour 2023-2024,

Réponse

Le plan budgétaire 2019-2020 ne prévoit pas de sommes dédiées à la mesure « Soutenir la mobilisation régionale et locale pour le développement des jeunes enfants ».

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition

Question : RPPQ-140

Concernant le plan budgétaire 2023-2024, ventilation de l’attribution des sommes dédiées à la mesure « Former davantage d’éducatrices à la petite enfance ».

Réponse

Les crédits sont sous la responsabilité du ministère de l’Emploi et de la Solidarité sociale : il pourra en fournir la réponse.

Étude des crédits 2023-2024

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-141

Concernant le plan budgétaire 2023-2024, provenance des sommes consacrées à la mesure « Former davantage d’éducatrices à la petite enfance » qui ne sont pas des crédits additionnels. Ventiler par année.

Réponse

Le ministère de la Famille ne détient pas cette information. Les crédits sont sous la responsabilité du ministère de l’Emploi et de la Solidarité sociale qui pourra répondre à la question.

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-142

Concernant le plan budgétaire 2023-2024, ventilation de l’attribution des sommes (bourses, valorisation du service de qualification interne centralisé, etc.) dédiées à la mesure « Accroître la main-d’œuvre qualifiée en services de garde ».

Réponse

Voici les sommes dédiées à cette mesure, incluant les bonifications annoncées à la mise à jour économique de novembre 2022 :

(en millions de dollars)						
	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	Total
Campagne nationale de valorisation du métier	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	12,5
Formation des cadres		0,5				0,5
Service de qualification interne centralisé	0,7	0,8	0,4	0,4	0,4	2,7

La mesure concernant les bourses est sous la responsabilité du ministère de l’Enseignement supérieur. C’est donc celui-ci qui pourra fournir l’information à ce sujet.

Les autres mesures de formation qui visent à accroître le bassin de main-d’œuvre qualifiée comme le Parcours travail-études en petite enfance ou la démarche de reconnaissance des acquis et des compétences sont sous la responsabilité du ministère de l’Emploi et de la Solidarité sociale. C’est donc celui-ci qui pourra fournir l’information à ce sujet.

Dresser un état de situation détaillé des actions prises par le ministère pour obtenir un portrait plus détaillé de la garde non régie en collaboration avec Revenu Québec.

Réponse

Depuis l'adoption de la Loi visant à améliorer la qualité éducative et à favoriser le développement harmonieux des services de garde éducatifs à l'enfance, des échanges ont eu lieu entre le ministère de la Famille (Ministère), le ministère des Finances (MFQ) et Revenu Québec (RQ), afin d'identifier une solution qui permettrait au Ministère d'obtenir des statistiques fiscales sur les services de garde offerts par une personne offrant des services de garde sans permis ou reconnaissance d'un bureau coordonnateur de la garde éducative en milieu familial (PNR).

Grâce à ces travaux, le Ministère a obtenu les statistiques fiscales permettant de documenter pour la première fois les services de garde offerts par des PNR et de dresser un portrait global de l'offre de garde au Québec.

Toutefois, la documentation de l'offre de services de garde par des PNR rencontre des limites. En effet, puisque le crédit d'impôt est accordé pour des frais de garde non subventionnés sans égard au type de fournisseur de services, les systèmes de RQ n'ont pas été conçus pour assurer la distinction des PNR.

En conséquence, les travaux doivent se poursuivre avec le MFQ et RQ afin d'explorer les possibilités pour suivre l'évolution de la garde non reconnue.

Par ailleurs, la Loi modifiant la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance afin d'améliorer l'accessibilité au réseau des services de garde éducatifs à l'enfance et de compléter son développement (L.Q. 2022, chapitre 9) a prévu l'intégration, dans le réseau du milieu familial, des PNR d'ici le 1^{er} septembre 2026, date à laquelle les dispositions mettant fin à la garde privée non reconnue entreront en vigueur et abrogeront la catégorie des PNR.

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-144

Ventilation de l’attribution des sommes dédiées au *Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale* pour les cinq dernières années.

Réponse

Pour l’année financière 2022-2023, le budget du Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale s’élevait à 800 000 \$.

Ventilation des sommes pour 2022-2023 :

Nombre de projets reçus	47
Nombre de projets admissibles	41
Nombre de projets financés	39
Budget du Programme	800 000 \$
Montant total octroyé	455 546 \$

Étude des crédits 2023-2024

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-145

État de situation quant à la mesure « supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels », incluant les éléments suivants :

- a. nombre d’enfants admis;
- b. nombre d’enfants refusés;
- c. total des sommes versées.

Réponse

- a. nombre d’enfants admis (demandes acceptées) en 2022 : 774
- b. nombre d’enfants refusés (demandes refusées) en 2022 : 434
- c. total des sommes versées estimées en 2022 : 54,7 M\$

Indiquer les mesures du ministère afin de favoriser l'amélioration continue de la qualité de tous les types de services de garde, par type de service de garde, pour les cinq dernières années.

Réponse

Le Ministère favorise la qualité des services éducatifs offerts aux jeunes enfants et à leur famille et en fait la promotion, tant par son encadrement législatif et réglementaire, la vérification de la conformité et la qualification du personnel que par des mesures de soutien financier et des publications qui soutiennent l'intervention dans tous les types de services de garde.

Mesure d'évaluation et d'amélioration de la qualité éducative

- o Le Ministère a mis en œuvre une mesure, en partenariat avec des experts en petite enfance, qui permet d'évaluer et d'améliorer la qualité éducative des services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE) en installation (centres de la petite enfance (CPE), garderies subventionnées, garderies non subventionnées). Cette mesure se déploie depuis 2018. La première phase visant les CPE et les garderies (groupes d'enfants de 3 à 5 ans) a débuté au printemps 2019 et s'est terminée à l'automne 2022. Le déploiement de la deuxième phase s'est amorcé au début de l'année 2023 et visera les CPE et les garderies (groupes d'enfants de 0 à 5 ans).

Programme éducatif Accueillir la petite enfance

- o Le Ministère rend disponible le Programme éducatif Accueillir la petite enfance, afin de favoriser la qualité éducative, d'outiller toute personne travaillant en SGEE et d'inspirer les SGEE dans l'élaboration de leur programme éducatif.
- o Pour soutenir le personnel des SGEE et les responsables d'un service de garde éducatif en milieu familial (RSGE) dans leur appropriation de ce programme, le Ministère offre une formation en ligne.
- o Les éléments essentiels que doit comprendre le programme éducatif appliqué par chaque prestataire de SGEE sont précisés dans le Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RSGEE).

Cadres de référence

- o Dans le but de constituer un ensemble d'outils de soutien à la qualité des SGEE, en complémentarité avec le programme éducatif Accueillir la petite enfance, le Ministère a produit le Cadre de référence pour des environnements favorables à la saine alimentation, au jeu actif et au développement moteur Gazelle et Potiron.

Dossier éducatif

- o Selon la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (LSGEE), chaque prestataire de SGEE a l'obligation de tenir un dossier éducatif pour chaque enfant. Ce dossier a pour objectif de suivre le développement de l'enfant tout au long de son parcours, de renforcer la détection hâtive des difficultés et de favoriser des transitions harmonieuses, dont celle vers l'école. Il doit être complété deux fois par année, soit en novembre et en mai.
- o Pour soutenir le personnel des SGEE et les RSGE dans leur appropriation du dossier éducatif, le Ministère a publié plusieurs outils pour les guider dans la complétion du dossier éducatif de chaque enfant. Il offre également une formation en ligne.

Programmes de soutien financier pour l'amélioration de la qualité

- o Depuis près de 20 ans, le Ministère travaille avec les partenaires pour soutenir des projets visant l'amélioration de la qualité des services de garde et la réussite éducative des enfants d'âge préscolaire. Au cours des dernières années (2018-2022), 25 projets ont été menés par les associations nationales reconnues de SGEE dans le cadre de ce programme. L'appel de projets 2022-2023 est en cours.

Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition

Question : RPPQ-146

- o Depuis 2016, les bureaux coordonnateurs de la garde éducative en milieu familial (BC) sont invités à présenter une demande de financement pour réaliser des projets ayant pour but d'améliorer la qualité des services éducatifs offerts aux enfants par les RSGE. Le dernier appel de projets a été lancé en décembre 2022. L'analyse des projets est en cours et ceux qui seront sélectionnés se réaliseront dans l'année financière 2023-2024.

Documentation à l'intention des SGEE

- o Le Ministère diffuse, dans son site Web, une abondante documentation visant à soutenir la qualité des services de garde telle : Programme éducatif Accueillir la petite enfance, bulletin d'information Info-Qualité, brochure et guide explicatif de la mesure d'évaluation et d'amélioration de la qualité éducative, bulletin Info-Inspection, bulletin d'information Bye-bye les microbes!, bulletin d'information Le Courrier du milieu familial, fiches d'auto-inspection et cadre de référence Gazelle et Potiron.

Inspections

- o La [Politique d'inspection des prestataires des services de garde éducatifs reconnus et des bureaux coordonnateurs de la garde éducative en milieu familial](#) ainsi que la [Politique d'inspection des services de garde potentiellement illégaux](#), à jour en 2019, encadrent les pratiques d'inspection effectuées par le Ministère. Elles sont diffusées sur son site Web.
- o Le Ministère mène des inspections auprès des BC visant à s'assurer que ces derniers remplissent les fonctions liées à leur mandat, soit la coordination, dans un territoire délimité, des services de garde offerts par les RSGE qu'il a reconnues et la vérification de l'application des normes établies par la LSGEE et le RSGEE.

Plaintes

- o Dans le but d'accroître la satisfaction de la population, le Ministère s'est doté d'une [Politique de traitement des plaintes relatives aux services de garde](#) lui permettant de les traiter avec célérité et en toute objectivité.

Qualification du personnel

- o Le Ministère, en collaboration avec le Comité de la formation continue et du perfectionnement des RSGE (Comité), coordonne actuellement la logistique de la plateforme RSGE en ligne qui offre des formations à distance gratuitement aux RSGE représentées. Huit capsules interactives, totalisant 21 heures de formation sur différents sujets (la communication, la créativité, le développement moteur, etc.), y sont disponibles. Le répertoire des formations offertes aux RSGE se trouve à l'endroit suivant : <http://www.repertoiredeformationsdesrsg.com>. L'application de recherche a été développée afin de rendre son utilisation plus conviviale.
- o Il y a également cinq formations qui sont offertes en ligne ou en présentiel dans plusieurs cégeps de la province en collaboration du Cégep Édouard-Montpetit et de la Fondation Marie-Vincent.

Reddition de comptes

- o Tout titulaire d'un permis de CPE ou de garderie doit, au plus tard le 30 juin de chaque année, remettre au Ministère un rapport de ses activités. Il en est de même pour tout détenteur d'un agrément de BC.

